



LIFE12 ENV/FR/000316

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ



Expérimentation
pour une gestion concertée
et durable
de la pêche à pied de loisir

DIAGNOSTIC LOCAL DU PROGRAMME LIFE + PECHE A PIED DE LOISIR POUR LE TERRITOIRE DU SUD FINISTERE

Synthèse des actions d'avril 2014 à mars 2017



Liste des acronymes

AAMP : Agence des Aires Marines Protégées

AFB : Agence française de la biodiversité

AOCD : Agence Ouest Cornouaille Développement

ARS : Agence Régionale de Santé

CLC : Comité Local de Concertation

Copil : Comité de pilotage

COREPEM : COMité RÉgional de la Pêche et des Élevages Marins

CRC : Comité Régional de la Conchyliculture

DDTM : Direction Départementale du Territoire et de la Mer

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FNPPSF : Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

IODDE : association Ile d'Oléron Développement Durable et Environnement.

IUEM : Institut Universitaire Européen de la Mer

LIFE PAPL : Projet LIFE+ Pêche À Pied de Loisir

MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

PNM : Parc Naturel Marin

REMI : RÉseau de contrôle Microbiologique des zones de production conchyliques

REPHY : RÉseau de surveillance du PHYtoplancton et des phycotoxines

ROCCH : Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du littoral

SEPNB : Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne

SIOCA : Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

VivArmor : association VivArmor Nature

Crédits photographiques :

Association Bretagne vivante (Marion Diard, Bruno Ferré)

Mairie de Fouesnant-Les Glénan (Lucienne Moisan, Géraldine Gaillère)

Agence Française de la biodiversité (Agathe Lefranc, Pauline Poisson, Mathilde Le Roux, Héroïse You)

Sommaire

Chap. 1. Description du territoire	P 7
1.1. Description générale	P 7
1.2. Les pratiques de pêche à pied	P 19
1.2.1. Les espèces pêchées et les pratiques locales	P 19
1.2.2. Législations applicables	P 23
1.3. Spécificités et enjeux locaux	P 29
Chap. 2. La gouvernance locale	P 32
2.1. Les acteurs	P 32
2.2. Les instances de concertation	P 36
Chap. 3. Evaluation quantitative de la fréquentation : les comptages	P 39
3.1. Méthode	P 39
3.2. Types de comptages et calendrier	P 39
3.3. Résultats des comptages	P 43
Chap. 4. Evaluation qualitative de l'activité de pêche : les enquêtes	P 58
4.1. Une méthodologie nationale	P 58
4.2. Objectif et calendrier	P 58
4.3. Résultats des enquêtes	P 59
Chap. 5. Description des actions de sensibilisation	P 67
5.1. Enjeux de la sensibilisation	P 67
5.1.1. Objectifs de la sensibilisation	P 67
5.1.2. Organisation de la sensibilisation sur le territoire	P 67
5.2. Les outils et moyens de sensibilisation	P 67
5.2.1. Les outils de communication	P 67
5.2.2. Autres moyens de communication	P 82
5.2.3. Formation des professionnels du tourisme et de la mer	P 84
5.2.4. Les marées de sensibilisation	P 87
Chap. 6. Suivis écologiques	P 95
6.1. Présentation des suivis sur le territoire	P 95
6.2. Principaux résultats	P 97

Chap 7. Conclusion et perspectives	P 106
7.1. Limites et difficultés rencontrées	P 106
7.2. L'après programme LIFE sur le territoire	P 108

Annexes	P 110
---------	-------

Fiches de synthèse par sites pilotes du territoire du Sud Finistère

- ✓ Fiche de synthèse du microsite « Pointe de Mousterlin »
- ✓ Fiche de synthèse du microsite « Anse de Penfoulic »
- ✓ Fiche de synthèse du microsite « Archipel de Glénan – Ile aux Moutons »
- ✓ Fiche de synthèse du microsite « Plage de Kerleven »

Partie 1 : Description et suivis thématiques du territoire « Sud Finistère »

Chap. 1 Description du territoire

1.1 Description générale

Le territoire

Situé au sud du Finistère, le secteur de la présente étude s'étend sur le littoral de Penmarc'h à Trévignon, en passant par l'archipel des Glénan (Fig.1). Il comprend notamment plusieurs sites Natura 2000, du nord au sud, représentant un linéaire côtier d'environ 93 km :

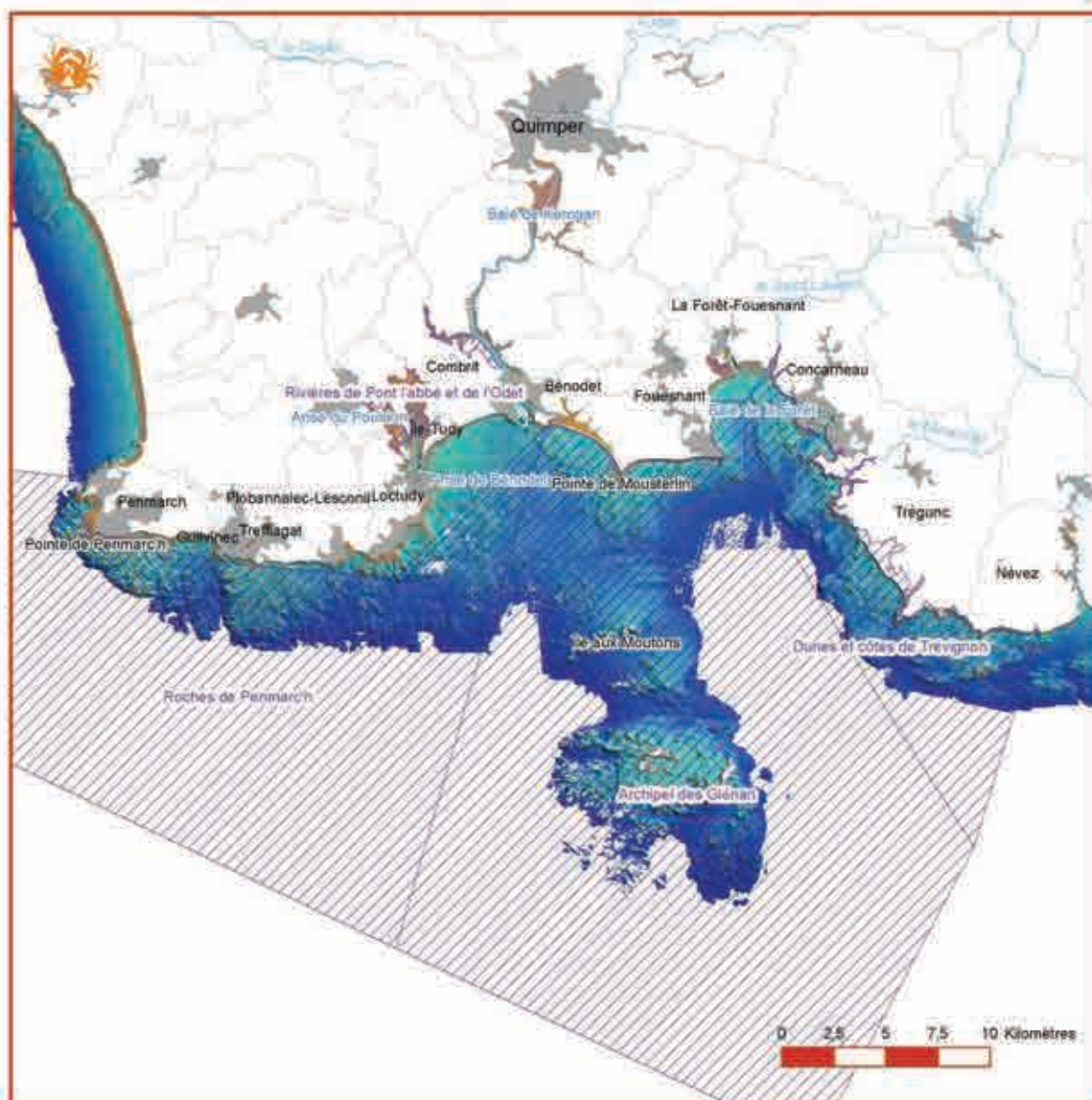
- Le site « Roches de Penmarc'h », exclusivement marin, dont l'opérateur est le Comité Régional des Pêches Maritimes et des élevages marins de Bretagne.
- Le site « Rivières de Pont l'Abbé et de l'Odé », dont l'opérateur est la Communauté de communes du Pays Bigouden sud.
- Le site « Archipel des Glénan », dont l'opérateur est la commune de Fouesnant – Les Glénan.
- Le site « Dunes et côtes de Trévignon », dont l'opérateur est la commune de Trégunc.

Le site « Archipel des Glénan » jouxte les sites Natura 2000 « Roches de Penmarc'h » et « Dunes et côtes de Trévignon ». Ces trois sites forment un vaste ensemble cohérent d'un point de vue géographique (bassin de navigation des Glénan) écologique et fonctionnel. Les activités qui s'y déroulent ne connaissent pas de frontières : les navires de pêche professionnelle peuvent commencer leur journée dans une zone et la finir dans une autre, idem pour la plaisance, les loisirs nautiques, etc. Les multiples composantes naturelles et anthropiques qui caractérisent ces trois sites sont donc totalement interdépendantes (DOCOB, Roches de Penmarc'h).

Dès le départ, les opérateurs N2000 ont considéré essentiel d'avoir une approche globale et intégrée à l'échelle de ces trois secteurs dans un souci de cohérence et d'efficacité. C'est dans cette même optique que le LIFE+ PAPL s'est structuré sur le territoire du Sud Finistère, avec cependant un suivi de la pêche à pied ciblé et plus approfondi sur certains sites N2000 de la commune de Fouesnant.

Territoire d'étude pour le Sud Finistère

EDITEE LE :
05/2015



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

Site Natura 2000
 Limite communale

Sources des données :
- Sites Natura 2000 : BD AAMP (AAMP/DREAL, 2013)
- Occupation du sol : Route 500 (IGN 2014)
- Communes, points d'intérêt : BD TOPO (IGN, 2014)
- Hydrographie : BD Carthage (SANDRE, 2006)
- Bathymétrie : Litt3D (SHOM/IGN, 2014)



RT, litt3d, cartographie, Poulard, 2015/05/04, AAMP

Localisation du secteur d'étude

Quatorze communes sont directement concernées, du nord au sud (source nombre d'habitants : Insee 2011) : Penmarc'h (5660 habitants), Le Guilvinec (2930 habitants), Tréffiagat (2400 habitants), Plobannalec-Lesconil (3370 habitants), Loctudy (4070 habitants), Pont-l'Abbé (8430 habitants), Combrit (3620 habitants), l'Ile Tudy (750 habitants), Bénodet (3390 habitants), Fouesnant-Les Glénan (9140 habitants), la Forêt-Fouesnant (3300 habitants), Concarneau (18830 habitants), Trégunc (6900 habitants) et Névez (2750 habitants).

La plus grande ville à proximité est Quimper et compte près de 63 240 habitants (chiffre Insee 2011), d'autres villes comme Concarneau, Fouesnant et Pont l'Abbé représentent également un foyer de population assez important. Les communes de Bénodet et Fouesnant sont deux stations balnéaires reconnues et le secteur dans son ensemble attire chaque année de nombreux touristes, susceptibles de s'adonner à la pratique de la pêche à pied en période estivale.

Quarante-deux sites de pêche à pied ont été identifiés. Sur le littoral de Tréffiagat à Bénodet, certains sites de pêche à pied ont été identifiés tardivement sur et pourraient dans l'avenir s'ajouter à cette liste.

Liste des principaux sites de pêche identifiés pour le territoire du sud Finistère :

Département	Commune	Numéro du site	Nom du site	Type d'estran dominant	Espèces communément pêchées en pêche à pied
Finistère	Fouesnant / Bénodet	01	Mer Blanche	meuble	coques, palourdes, praires, couteaux, vernis, lutraires, arénicoles, crevettes grises
Finistère	Fouesnant	02	Pointe de Moustierlin	rocheux	moules, huîtres, étrilles, araignées, tourteaux, ormeaux, bigorneaux, crevettes roses
Finistère	Fouesnant	03	Littoral de Cleut Rouz à Kerambigorn	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	04	Pointe de Beg Meil	rocheux	moules, huîtres, étrilles, araignées, tourteaux, ormeaux, bigorneaux, crevettes roses
Finistère	Fouesnant	05	Criques de Beg Meil à Cap Coz	rocheux	moules, huîtres, étrilles, araignées, tourteaux, ormeaux, bigorneaux, crevettes roses
Finistère	Fouesnant	06	Plage de Cap Coz	meuble	coques, palourdes, praires, couteaux, vernis, lutraires, arénicoles, crevettes grises
Finistère	Fouesnant	07	Anse de Penfoulic	meuble	coques, palourdes, praires, couteaux, vernis, lutraires, arénicoles, crevettes grises
Finistère	Fouesnant	08	Archipel des Glénan / Penfret	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	09	Archipel des	mixte	espèces de milieux meuble et

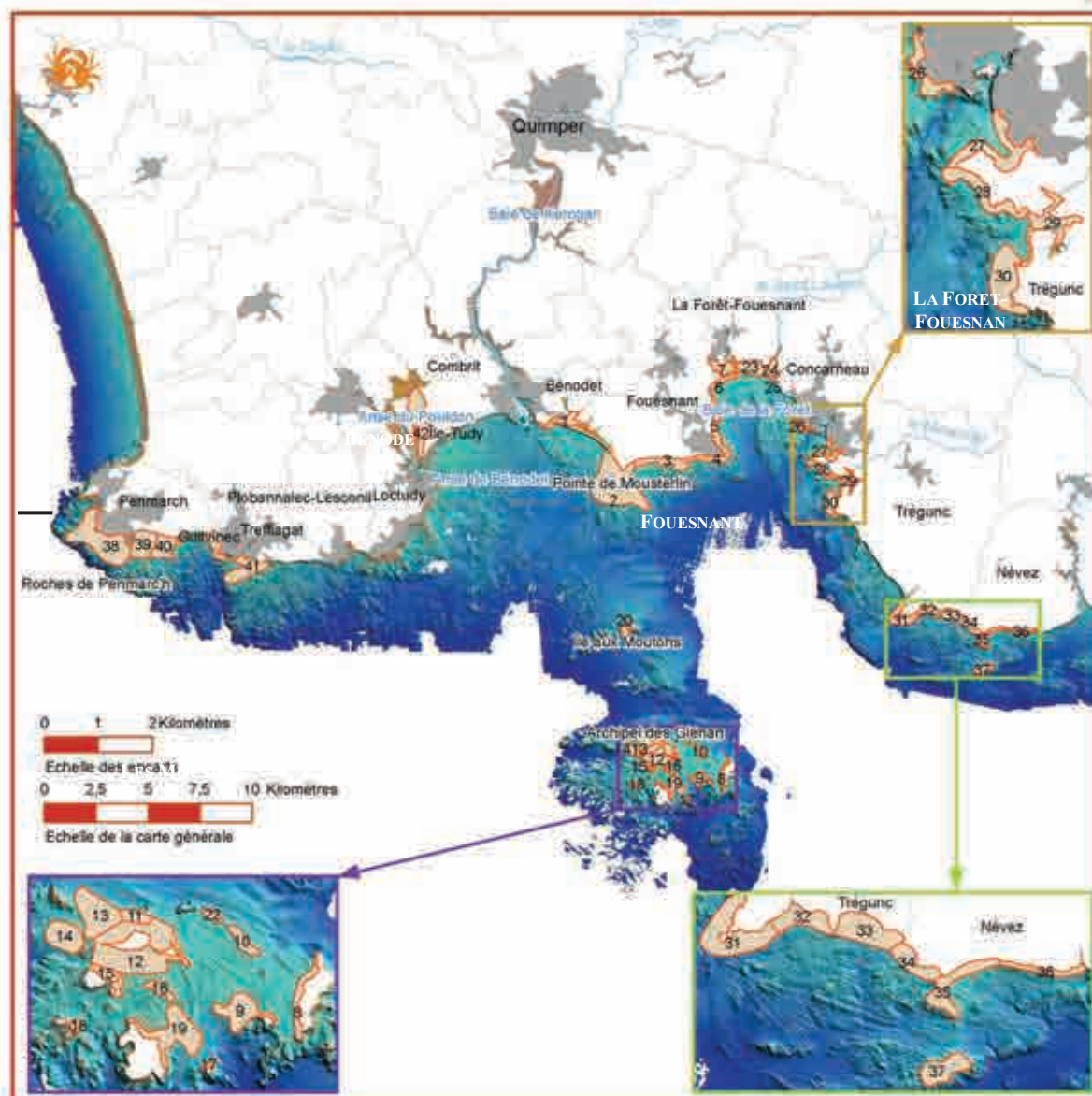
			Glénan / Guéotec - Méaban - Vieux Glénan		rocheux
Finistère	Fouesnant	10	Archipel des Glénan / Guiriden	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	11	Archipel des Glénan / Brunec	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	12	Archipel des Glénan / Saint- Nicolas - Bananec	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	13	Archipel des Glénan / Le Huic- Le Gluët- Le Run	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	14	Archipel des Glénan / Castel Braz - Castel bihan - Pen Ven	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	15	Archipel des Glénan / Drénec	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	16	Archipel des Glénan / Cigogne	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	17	Archipel des Glénan / Brilimec	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	18	Archipel des Glénan / Quignénec	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	19	Archipel des Glénan / Le Loc'h	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	20	Archipel des Glénan / Les Moutons	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	21	Archipel des Glénan / Trévarec	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Fouesnant	22	Archipel des Glénan / Pierres Noires	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	La Forêt- Fouesnant	23	Kerleven	meuble	coques, palourdes, praires, couteaux, vernis, lutraires, arénicoles, crevettes grises
Finistère	Concarneau	24	Saint Laurent	meuble	coques, palourdes, praires, couteaux, vernis, lutraires, arénicoles, crevettes grises
Finistère	Concarneau	25	Saint Jean	meuble	coques, palourdes, praires, couteaux, vernis, lutraires, arénicoles, crevettes grises
Finistère	Concarneau	26	Corniche de Concarneau	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Concarneau	27	Anse de Kersaux -	mixte	espèces de milieux meuble et

			Cabellou Nord		rocheux
Finistère	Concarneau	28	Cabellou Sud	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Trégunc	29	Anses du Minaouët et Pouldohan	meuble	coques, palourdes, praires, couteaux, vernis, lutraires, arénicoles, crevettes grises
Finistère	Trégunc	30	Porzh Breign - Jument	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Trégunc	31	Pointe de Trévignon	rocheux	moules, huîtres, étrilles, araignées, tourteaux, ormeaux, bigorneaux, crevettes roses
Finistère	Trégunc	32	Plages de Trez Cao et Don	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Trégunc	33	Plages de Kersidan et Durveil	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Névez	34	Côte rocheuse de Durveil à Raguenez	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Névez	35	Île de Raguenez	rocheux	moules, huîtres, étrilles, araignées, tourteaux, ormeaux, bigorneaux, crevettes roses
Finistère	Névez	36	Côte rocheuse de Tahiti à Rospico	mixte	espèces de milieux meuble et rocheux
Finistère	Névez	37	Île Verte	rocheux	moules, huîtres, étrilles, araignées, tourteaux, ormeaux, bigorneaux, crevettes roses
Finistère	Penmarc'h	38	Eckhmülh	rocheux	moules, huîtres, étrilles, araignées, tourteaux, ormeaux, bigorneaux, crevettes roses
Finistère	Penmarc'h	39	Le Ster Ouest	rocheux	moules, huîtres, étrilles, araignées, tourteaux, ormeaux, bigorneaux, crevettes roses
Finistère	Penmarc'h	40	Le Ster Est	rocheux	moules, huîtres, étrilles, araignées, tourteaux, ormeaux, bigorneaux, crevettes roses
Finistère	Le Guilvinec / Tréffiagat	41	Le Guilvinec - Tréffiagat	rocheux	moules, huîtres, étrilles, araignées, tourteaux, ormeaux, bigorneaux, crevettes roses
Finistère	Pont l'Abbé / Combrit / Île Tudy	42	Rivière de Pont l'Abbé	meuble	coques, palourdes, praires, couteaux, vernis, lutraires, arénicoles, crevettes grises

SUD FINISTÈRE

Les 42 sites concernés par le comptage collectif

EDITEE LE :
05/2015



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

- Site de comptage collectif
- Limite communale

Sources des données :

- Sites Natura 2000 : BD AAMP (AAMP/DREAL, 2013)
- Occupation du sol : Route 500 (IGN 2014)
- Communes, points d'intérêt : BD TOPO (IGN, 2014)
- Hydrographie : BD Carthage (SANDRE, 2006)
- Bathymétrie : Litt3D (SHOM/IGN, 2014)



Localisation des 42 sites de pêche à pied concernés par le comptage

Types d'estran

Les types d'estrans sont très variés sur l'ensemble du secteur d'étude. On y rencontre des estrans rocheux, des estrans meubles (sableux, vaseux ou sablo-vaseux) ainsi que des estrans mixtes.

Les estrans rocheux :

Les estrans rocheux sont bien représentés dans la zone d'étude. Ces estrans durs sont composés de roches soumises à l'érosion de la mer. Sur la façade sud-finistérienne, ces estrans sont essentiellement composés de roches magmatiques et métamorphiques. Les milieux rocheux sont caractérisés par une micro topographie importante induisant un grand nombre d'abris (cavernes, failles, blocs rocheux érodés). Ces estrans présentent en général une mosaïque de plusieurs types d'habitats : platiers rocheux, champs de blocs, flaques rocheuses... En fonction de l'exposition, on y retrouve une couverture algale plus ou moins dense, étagée en ceintures. Sur certains estrans rocheux, on peut également rencontrer des moulières ou des gisements d'huîtres.

Il faut cependant noter que la plupart des estrans rocheux sont entrecoupés de chenaux et cuvettes sédimentaires, minoritaires en surface, constituées de substrats variables (du gravier à la vase). Si leur profondeur le permet, on peut parfois y retrouver des espèces fouisseuses typiques des estrans meubles.

Espèces communément pêchées : moules, huîtres plates et creuses, étrilles, araignées, tourteaux, ormeaux, bigorneaux, crevettes roses.

Sites à dominante rocheuse : n°2/4/5/31/35/37/38/39/40/41

Les estrans meubles :

Les estrans meubles sont également très présents. Ils sont formés de sables, de graviers, de vases. La nature des sédiments présents sur un site dépend de sa position par rapport aux sources sédimentaires (estuaires, faciès d'érosion rocheuse, fragmentation de débris coquillers, autres éléments sédimentaires d'une même cellule) et de son exposition aux courants. Schématiquement la concentration en vase augmente à proximité des estuaires ou dans les fonds de baies et baisse sur On peut donc distinguer les « sables battus », des « vases » ou « vasières ». Les espèces dominantes et principalement pêchées sur ces deux milieux sont différentes. Cependant, tous les intermédiaires existent entre ces deux types extrêmes d'estrans meubles et sont souvent difficiles à caractérisés. De plus, de grandes zones d'estran meuble peuvent également inclure de petites zones rocheuses où l'on rencontrera une partie des espèces typique de l'estran rocheux.

Sur la zone d'étude, on distinguera quelques grands estrans vaseux, majoritairement situés en zones estuariennes : la rivière de Pont l'Abbé (42), l'anse de Penfoulic (7) et la Mer Blanche (1).

Sur certains sites, les estrans meubles font l'objet de la présence d'herbiers de zostères, habitat d'intérêt communautaire (Archipel des Glénan (8 à 22) et Mer Blanche (1) notamment).

Enfin, on notera la présence de concessions conchyliques sur certains estrans meubles (anse de Penfoullic (7), Rivière de Pont l'Abbé (42)). Ces concessions correspondent à des zones d'élevage des coquillages. Ici, il s'agit essentiellement de tables ostréicoles. La présence de ces tables à huîtres entraîne un sur-ensablement des zones concernées. Les concessions conchyliques sont fermées à la pêche (Décret 90-618 du 11 juillet 1990 modifié par le Décret 727-2009 du 18 juin 2009), et en Bretagne, l'Arrêté préfectoral du 30 octobre 2013 interdit également la pêche à pied de loisir des espèces en élevage dans une zone « tampon » de 15 mètres autour des concessions.

Espèces communément pêchées : coques, palourdes, praires, couteaux, vernis, lutraires, arénicoles, crevettes grises.

Sites à dominante sédimentaire : n°1/6/7/23/24/25/29/42

Les estrans mixtes :

Sur de nombreux sites de pêche à pied identifiés, l'estran présente une imbrication des habitats décrits ci-dessus. On parlera alors d'estrans mixtes. Ils sont les plus représentés sur la zone d'étude. Pour les pratiquants, ces estrans offrent l'avantage de disposer d'un large panel d'espèces cibles.

Sites mixtes : n° 3/8/9/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19/20/21/22/26/27/28/30/32/33/34/36

Sites pilotes

Les 3 sites pilotes retenus pour le projet LIFE+ PAPL appartiennent à la commune de Fouesnant-Les Glénan. Il s'agit de :

- La pointe de Moustierlin (site n°2), comprise sur le site N2000 des « marais de Moustierlin » ;
- L'anse de Penfoullic (site n°7), sur le site N2000 « Archipel des Glénan » ;
- L'archipel des Glénan (sites n°8 à 22) sur le site N2000 « Archipel des Glénan ».

La pointe de Moustierlin présente une importante surface d'estran à dominante rocheuse. La zone où se concentrent les pêcheurs est estimée à une centaine d'hectares. L'accès est très simple. Ce site connaît une très forte fréquentation lors des marées de coefficients importants (supérieurs à 90). Les espèces ciblées y sont nombreuses (principalement étrilles, tourteaux, ormeaux, crevettes roses, moules, praires). Le site est fréquenté à la fois par des locaux et des vacanciers.



Site pilote de la Pointe de Moustierlin (commune de Fouesnant - Les Glénan)

L'anse de Penfoullic présente un estran à dominante vaseuse, avec cependant quelques zones rocheuses contenant des moulières et gisements d'huîtres. La zone où se concentrent les pêcheurs est estimée à environ 8 hectares. Le site est également facile d'accès et découvre assez rapidement, même lors de coefficients de marées intermédiaires (65/70). Aussi, la fréquentation y est plus diffuse et étalée tout au long de l'année. Une activité de conchyliculture professionnelle y est également présente (tables ostréicoles). On y récolte principalement des palourdes, couteaux, arénicoles, bigorneaux, huîtres et moules. Le site est majoritairement fréquenté par les locaux.



Site pilote de l'Anse de Penfoullic (commune de Fouesnant - Les Glénan)

L'Archipel des Glénan est un site tout à fait particulier. Il comprend en réalité l'ensemble de l'Archipel des Glénan ainsi que l'Île aux Moutons. Il regroupe à lui seul 15 sites de pêche à pied identifiés, et présente des estrans mixtes. L'insularité en fait un site relativement difficile d'accès et fortement dépendant des conditions météorologiques. Hors saison, la fréquentation est plutôt faible et se limite aux plaisanciers locaux qui ciblent particulièrement l'ormeau sur les champs de blocs. Au printemps et en été, s'ajoutent les très nombreux plaisanciers ainsi que les estivants profitant des navettes de transport de passagers. Les personnes s'adonnant alors à la pratique de la pêche à pied

présentent des profils très divers (du novice au fin connaisseur) et ciblent diverses espèces dans divers milieux. Les herbiers de zostères sont très présents sur ce site et sont soumis à une pression parfois importante.



Site pilote de l'Archipel des Glénan (commune de Fouesnant - Les Glénan)

Deux autres sites présentent de fortes fréquentations de pêcheurs à pied de loisirs, sur lesquels il s'avère intéressant d'approfondir les connaissances. En effet, le site de Kerleven (n°23) (estran sableux), qui concentre les pêcheurs sur une superficie d'environ 17 hectares, est le plus fréquenté de la zone d'étude et son comptage peut facilement être mené en simultané à celui de Penfoullic (même point de comptage). Le site de la Mer Blanche (n°1) est quant à lui intéressant car il s'agit d'un secteur fermé à la pêche à pied pour des raisons sanitaires et qui connaît malgré tout une fréquentation importante.



Plage de Kerleven



Site de la Mer Blanche

SUD FINISTÈRE : POINTE DE MOUSTERLIN

Délimitation du site pilote

EDITEE LE :
05/2015



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

- Site pilote de Moustierlin
- Limite de basses mers
- Limite communale

Sources des données :
- Site pêche à pied :
AAMP, 2014
- Laisse de basse mer,
commune, points d'intérêt
BD TOPO (IGN, 2014)
- Fond de carte
Ortho Littoral V2 (MEDDE)



RE_Lesqu_Quimper_20150512_AAMP

Site pilote de la Pointe de Moustierlin: Site pilote de la Pointe de Moustierlin

Site pilote de l'Anse de Penfoulic

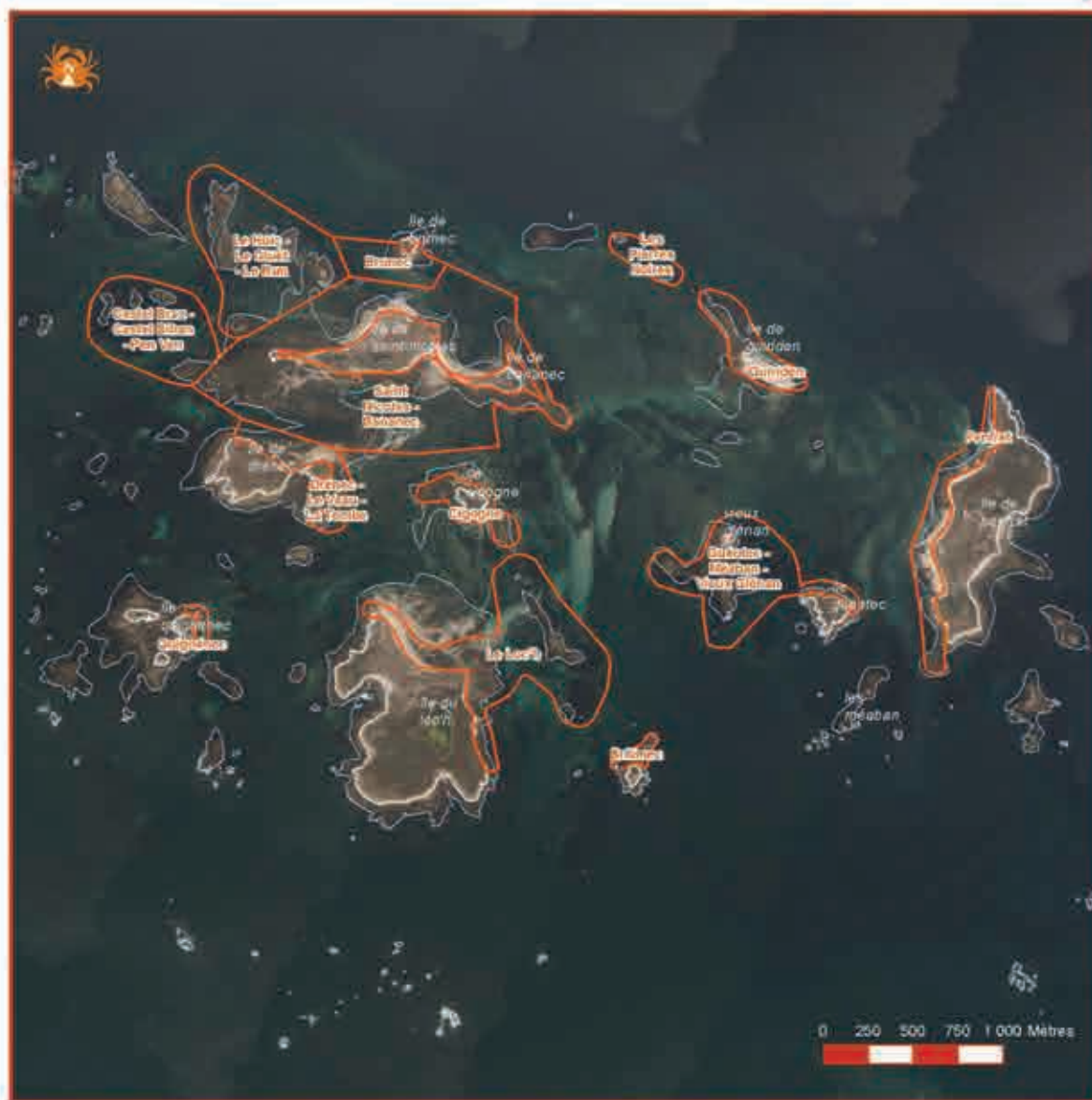
SUD FINISTÈRE : ARCHIPEL DES GLENAN

Délimitation des sites pilotes

EDITEE LE :
05/2015



Pêche à pied
DE LOISIRS



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

-  Sites pilotes de l'archipel des Glénan
 Limite de basses mers
 Limite communale

Sources des données
- Sites pêche à pied :
AAMP, 2014
- Laisse de basse mer,
commune, points d'intérêt
BD TOPO (IGN, 2014)
- Fond de carte
Ortho Littorale V2 (MEDDE)



Agence des
aires marines protégées

Site pilote de l'Archipel des Glénan

1.2. Les pratiques de pêche à pied

1.2.1. Les espèces pêchées et les pratiques locales

De très nombreuses espèces sont susceptibles d'être pêchées à pied. Les espèces listées dans les tableaux suivants reposent sur les observations réalisées sur le terrain. Elles se veulent les plus complètes possibles mais ne peuvent, bien sûr, pas prétendre à l'exhaustivité. Les listes pourront être complétées au cours de l'étude. Nous ne traitons ici que des espèces animales. Les algues et les plantes qui peuvent également être ramassées sont ignorées, leur nombre étant relativement important et les pêcheurs récréatifs pratiquant leur récolte peu nombreux.

Espèces le plus communément ciblées pour la consommation

Il s'agit d'espèces faisant l'objet de pêches ciblées (objectif de pêche principal) ou souvent ramassées comme complément de récolte pour la consommation.

Espèces le plus communément ciblées pour la consommation :

Catégorie	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Crustacés	Araignée de mer	<i>Maja brachydactyla</i> (<i>M. squinado</i>)
Crustacés	Bouquet	<i>Palaemon serratus</i>
Crustacés	Crevette grise	<i>Crangon crangon</i>
Crustacés	Etrille	<i>Necora puber</i>
Crustacés	Homard	<i>Homarus gammarus</i>
Crustacés	Tourteau	<i>Cancer pagurus</i>
Echinodermes	Oursin violet	<i>Paracentrotus lividus</i>
Mollusques (bivalves)	Coques	<i>Cerastoderma edule</i>
Mollusques (bivalves)	Coquille Saint-Jacques	<i>Pecten maximus</i>
Mollusques (bivalves)	Couteau droit	<i>Solen marginatus</i>
Mollusques (bivalves)	Huître creuse	<i>Crassostrea gigas</i>
Mollusques (bivalves)	Huître plate	<i>Ostrea edulis</i>
Mollusques (bivalves)	Moule	<i>Mytilus edulis</i>
Mollusques (bivalves)	Palourde européenne	<i>Venerupis decussata</i>
Mollusques (bivalves)	Palourde japonaise	<i>Venerupis philippinarum</i>
Mollusques (bivalves)	Palourde rose	<i>Tapes rhomboides</i>
Mollusques (bivalves)	Pétoncle	<i>Chlamys varia</i>
Mollusques (bivalves)	Praires	Principalement <i>Venus verrucosa</i>
Mollusques (gastéropodes)	Bigorneau	<i>Littorina littorea</i>
Mollusques (gastéropodes)	Ormeau de l'Atlantique	<i>Haliotis tuberculata</i>

Tableau 1 : Espèces secondairement ciblées pour la consommation ou ramassées pour servir d'appâts

Catégorie	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Crustacés	Crabe vert	<i>Carcinus maenas</i>
Mollusques (bivalves)	Clams	<i>Mercenaria mercenaria</i>
Mollusques (bivalves)	Mactres	<i>Mactra glauca</i> et <i>Mactra stultorum</i>
Mollusques (bivalves)	Scrobiculaire	<i>Scrobicularia plana</i>
Mollusques (bivalves)	Lutraires	<i>Lutraria lutraria</i> et <i>Lutraria angustior</i>
Mollusques (bivalves)	Vernis	<i>Callista chione</i>
Mollusques (gastéropodes)	Patelles	<i>Patella vulgata</i> , <i>P. intermedia</i>
Poissons	Gobies et Blennies	Ordres des <i>Perciformes</i>
Poissons	Congre	<i>Conger conger</i>
Polychètes	Arénicole	<i>Arenicola marina</i>
Polychètes	Lanice	<i>Lanice conchilega</i>
Polychètes	Néréis	Famille des <i>Nereidae</i>
Sipuncula	Siponcle	<i>Sipunculus nudus</i>

Les pratiques

Dans le sud Finistère, les pratiques de pêche à pied observées sont très diverses. Sur des mêmes sites, peuvent se côtoyer néophytes et pêcheurs assidus. Souvent, les pêcheurs s'adonnent à plusieurs pratiques, en fonction des sites, des périodes de l'année, et des opportunités. Il n'est pas rare de voir un même pêcheur employer de plusieurs techniques au cours d'une même session de pêche à pied. Les pratiques observées les plus remarquables sont décrites ci-dessous.

La pêche des fouisseurs

La pêche à la gratte

La gratte désigne la technique de pêche consistant à gratter le sédiment à la recherche de coquillages. On peut la pratiquer à la main mais un outil à dents est souvent utilisé notamment sur les vases. Celui-ci peut être de différentes formes : beaucoup de pêcheurs emploient de simples petits outils de jardinage et parfois des râpeaux.

La pêche à la gratte se pratique sur les sables abrités, les sables battus, les vases mais aussi sur l'estran rocheux dans les petites zones sédimentaires qui le parsèment. Les espèces pêchées sont nombreuses. On peut citer de façon non exhaustive : les coques, les palourdes et les praires.

Sur les sables, une variante peu pratiquée consiste à piétiner le sable quand les vagues arrivent avec la marée montante : certaines espèces comme les coques apparaissent alors sans trop d'effort.

Les pêches ciblées ou à la marque

Beaucoup de pêcheurs plus expérimentés utilisent des techniques de pêche à la « marque ». Il s'agit d'observer le sédiment à la recherche d'indices de présence de l'espèce recherchée. On parle alors notamment de pêche aux « trous » ou de pêche à la « pissée ».

La pêche au « trou »

Cette technique consiste à rechercher les trous laissés par les siphons des bivalves. Une fois repéré, il suffit d'extraire l'animal avec les doigts ou à l'aide d'un outil de type « couteau à palourdes ». Cette pêche perturbe moins le milieu que la pêche à la gratte sans aucune perte d'efficacité. La plupart des bivalves peut être pêchée ainsi. Dans les faits cette pratique concerne principalement les palourdes.

La pêche à la pissée

Certains coquillages comme la praire se manifestent par un jet d'eau expulsé par leur siphon lorsque l'on marche à proximité. Les pêcheurs utilisent cette particularité pour les localiser. Il suffit alors de les extraire à la main ou à l'aide d'un outil adapté.

Une pêche au « trou » particulière : la pêche au sel des couteaux droits

Le couteau droit se rencontre sur les estrans sableux abrités. Il vit dans un canal qu'il creuse verticalement dans le sable, et qui se termine en surface par un « trou » de forme rectangulaire. Le pêcheur fait couler du sel fin dans ce trou ce qui provoque la remontée de l'animal qui n'a plus qu'à être cueilli. Il s'agit d'une pratique ludique très appréciée des pêcheurs qui découvrent l'activité.

Une autre technique consiste à insérer un fil de fer, un rayon de vélo ou une baleine de parapluie dans le trou du couteau afin de faire remonter le couteau en tournant autour de sa coquille. Cette technique est destructrice et interdite (Arrêté n°2004/1377 du 26/10/2004).

La pêche de cueillette

Cette appellation a été donnée, concernant principalement l'estran rocheux, aux pêches d'espèces relativement accessibles : densités importantes, espèces épigées sur les faces supérieures des pierres et des bancs de roches. Les espèces les plus pêchées de cette manière sont les bigorneaux, les patelles, les moules et les huîtres. Selon les espèces, les pêcheurs peuvent être ou non équipés d'outils (couteaux, détroqueurs ou substituts de détroqueurs). La plupart des pêcheurs concernés se rencontrent en bord de plage ou en milieu d'estran, mais certaines espèces peuvent également être pêchées plus loin. Dans certains cas, il s'agit d'une pêche monospécifique (pêche de « poignées » de bigorneaux à des fins apéritives, pêche d'huîtres), mais le plus souvent, les paniers sont panachés de plusieurs espèces. Certaines récoltes peuvent être conséquentes, notamment pour les huîtres ou les moules.

La pêche des crabes

La pêche des crabes se pratique principalement sur l'estran rocheux, généralement par forts coefficients de marée (plus de 80), sur la zone la plus basse de l'estran. C'est l'un des types de pêche les plus emblématiques de l'activité et elle mobilise une part importante des pêcheurs à pied. Les crabes sont recherchés sous les pierres des champs de blocs ou dans les anfractuosités, notamment celles des microfalaises. Plusieurs outils peuvent être utilisés. Pour retourner les pierres, les pêcheurs qui ne veulent pas se baisser se servent du sabre de marée : il s'agit d'une barre de fer plate, recourbée en large crochet à son extrémité, ou parfois d'un outil de jardin du type « pioche ». Les crabes sont

ensuite récupérés à la main (souvent gantée) ou à l'aide d'une épuisette. Les pêcheurs recherchant les crabes dans les trous utilisent un crochet à crabe : une tige de fer fine portant un petit crochet à son extrémité. Certains pêcheurs s'équipent de combinaison (sans masque et tuba) pour pêcher dans les trous et anfractuosités de la zone subtidale proche.

Dans la plupart des cas, c'est l'étrille qui constitue l'objectif de la sortie. D'autres espèces, moins abondantes, peuvent être rencontrées dans les paniers, la plupart du temps comme complément de récolte et souvent au stade de juvénile : le tourteau, l'araignée de mer. Le tourteau peut également faire l'objet d'une pêche spécifique. Les pêcheurs débutants ou peu expérimentés ramassent également les crabes verts et d'autres espèces considérées comme non comestibles.

La pêche des crevettes

La pêche de crevettes à l'épuisette

Sur l'estran rocheux, la crevette est ramassée par de nombreux pêcheurs dans les flaques se formant à marée basse. Cette pêche se pratique généralement à l'épuisette (certains s'y aventurent à la main) : c'est la pêche typique de vacances pour les enfants, en ce sens elle se rapproche de la pêche de découverte.

Pêche ciblée de l'ormeau

L'ormeau de l'Atlantique, espèce de l'estran rocheux, présente des populations généralement peu denses et vit dans des anfractuosités. Il fait l'objet d'une pêche spécifique la plupart du temps par fort coefficient. L'ormeau se décroche généralement à l'aide d'un couteau. Selon les pêcheurs et la densité de l'espèce, cette pêche peut ne pas être spécifique mais associée à des pêches de crabes par exemple. Notons que la pêche de l'ormeau est soumise à une période d'autorisation de pêche plus ou moins hivernale (interdite du 15 juin au 31 août, par Arrêté préfectoral du 30 octobre 2013). Ces impératifs saisonniers et la complexité de cette pêche favorise plutôt un public averti au détriment des pêcheurs débutant et/ou en séjour.



La pêche de découverte

Cette activité, à la limite de la pêche, est pratiquée presque exclusivement par des familles avec enfants sur l'estran rocheux, voir par des classes en milieu scolaire. L'objectif n'est pas de ramasser pour consommer mais plutôt de découvrir l'estran de façon ludique. On trouve dans les seaux des petits crabes, des étoiles de mer, des crevettes, des petits poissons...

La majorité des personnes interrogées déclare rejeter les animaux capturés avant de partir. Pour les autres, on peut penser que leur vie se termine dans des poubelles.

La pêche des appâts

Certain pêcheurs à pied fréquentent l'estran pour ramasser des espèces qui leur serviront d'appâts pour d'autres pêches (généralement à la ligne, embarquée ou depuis la côte). Les animaux recherchés sont généralement des crabes mous, des poissons ou des vers mais certains utilisent également des bivalves (moules, couteaux, vernis, lutraires...) ou des gastéropodes (patelles).

Les poissons sont généralement attrapés à l'aide de petites épuisettes alors que les vers sont recherchés par leurs marques (différentes selon les espèces) et déterrés à l'aide d'une pelle bêche ou d'un autre outil équivalent.

1.2.2. Législations applicables

Européennes et nationales

La pêche à pied est une activité historiquement marquée par les aspects de gratuité et de liberté (les ressources maritimes étant considérées comme *res nullius*, n'appartenant à personne).

Même si quelques décrets nationaux marquent une première préoccupation des pouvoirs publics (ordonnance de la marine de 1681 dite « Colbert » et décret-loi du 9 janvier 1852 sur la pêche maritime), la pêche à pied a, jusqu'à une date récente, longtemps été guidée par un nommage traditionnel découlant des usages des populations littorales, plus que par un corpus réglementaire qui même existant pouvait être soit méconnu, soit lacunaire ou délibérément ignoré.

Plus récemment, la loi dite « Littoral » du 3 janvier 1986 confirme cette orientation d'espace de liberté de l'activité en prévoyant notamment que « l'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages au même titre que leur affectation aux activités de pêche ».

Si cet esprit de gratuité et de liberté reste encore prégnant, le contexte réglementaire qui est associé à la pêche à pied récréative s'est complexifié. Il comporte plusieurs niveaux et évolue régulièrement. Pour ces raisons, la législation encadrant l'activité est souvent mal connue des pratiquants et des gestionnaires qui peuvent faire référence à des règlements obsolètes et/ou en ignorer d'autres.

La réglementation actuelle de la pêche de loisir traite de la qualité des prises (tailles minimales et aspects sanitaires), des quantités pêchées, des périodes de pêches, des zones d'interdictions et de cantonnement, et des engins de pêche utilisés.

Le Décret n°90-618 du 11 juillet 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir (modifié et amendé par les décrets n°99-1163 du 21 décembre 1999, n°2007-1317 du 6 septembre 2007 et n° 727-2009 du 18 juin 2009) est aujourd'hui le principal cadre réglementaire de l'activité. Il la définit comme la récolte d'une ressource naturelle vivante sur les estrans sans recours à tout engin flottant, s'exerçant

sur le domaine public maritime ainsi que sur la partie des fleuves, rivières ou canaux où les eaux sont salées, pour la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille.

Il prévoit que, sauf exception, les dispositions applicables à la pêche récréative en ce qui concerne les caractéristiques et conditions d'emploi des engins de pêche, les modes et procédés ainsi que les zones, périodes, interdictions et arrêts de pêche soient celles des dispositions réglementaires locales, nationales et communautaires applicables aux pêcheurs professionnels (la pêche doit notamment se faire sans aide à la respiration et sans que la personne cesse d'avoir un appui au sol).

Ce principe d'égalité de traitement a été modifié concernant les tailles minimales de capture de certaines espèces par l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 (modifié par l'arrêté ministériel du 29 janvier 2013) qui fixe des tailles minimales de capture uniquement pour la pêche de plaisance. Il est aussi adapté localement dans la plupart des régions selon les réalités locales (état des gisements, tourisme) : pêche interdite certains jours dans certaines zones pour les professionnels uniquement, interdiction de certains gisements aux récréatifs...

De plus, le décret autorise les préfets compétents en métropole (préfet de région compétent en matière de réglementation « pêche » et outre-mer (préfet de département) à :

- fixer la liste des engins ou procédés de pêche qui peuvent être utilisés ;
- fixer les caractéristiques et conditions d'emploi des engins autorisés ;
- interdire de façon permanente ou temporaire l'exercice de la pêche dans certaines zones ou à certaines périodes ;
- interdire la pêche de certaines espèces ou en limiter les quantités pouvant être pêchées ou transportées ;
- établir des zones de protection autour des établissements de cultures marines, des structures artificielles ou des dispositifs concentrateurs de poissons.

Il est aussi prévu que les préfetures de départements puissent fermer des zones à la pêche de manière permanente ou temporaire en fonction des niveaux de pollutions de celles-ci (Article R 231- 39 et 231- 41 du Code rural et de la pêche maritime).

A ce décret, il faut rajouter deux règlements européens. L'un porte sur les tailles minimales de capture (règlement (CE) n° 850/98 modifié du Conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins). L'autre sur les taux de contaminations maximales pour les polluants (règlement (CE) n° 1881/2006 de la commission du 19 décembre 2006 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires).

Définition des coquillages

Selon le législateur, les coquillages regroupent les organismes suivants : mollusques bivalves et gastéropodes, échinodermes et tuniciers. Il faut noter que cette définition exclue les crustacés, amenant un certain flou autour des mesures visant à réglementer le volume des captures ou interdisant la pêche des coquillages à certaines périodes ou dans certaines zones (les zones « insalubres » et notamment celle qui ne sont pas suivies sanitaire, réputées D par défaut). Un certain nombre des arrêtés mentionnant effectivement spécifiquement la « pêche à pied des coquillages ».

Réglementation des tailles

Les tailles minimales de capture des organismes marins sont fixées à trois niveaux :

- européen d'abord : (Règlement (CE) N° 850/98 du conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins) ;
- national ensuite (Arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir) ;
- et finalement local (Arrêté des préfets de régions relatifs à l'exercice de la pêche à pied professionnelles et de loisir).

Réglementation sanitaire

Le pêcheur à pied s'expose à un risque toxicologique avéré : les mollusques filtreurs et brouteurs peuvent concentrer une centaine de fois les polluants (bactéries, métaux lourds, toxines phytoplanctoniques et bactériologiques) présents dans le milieu.

Les risques liés à la consommation de fruits de mer contaminés sont divers. Les suites les plus courantes sont des nausées et des gastro-entérites, mais dans certain cas extrêmes des séquelles neurologiques, des hépatites et des risques accrus de cancers sont possibles.

Pour cette raison la qualité des coquillages destinés à la consommation humaine est surveillée par différents organismes. Le suivi des sites accueillant des activités professionnelles (cohabitant ou non avec la pêche à pied amateur) est assuré par l'IFREMER qui s'occupe des gisements conchylicoles et de la qualité des masses d'eaux côtières au travers de différents réseaux. Les ARS ont quant à elles vocation à surveiller les sites de pêche à pied de loisir selon des critères de fréquentations déterminés.

Cette surveillance est effectuée selon les normes issues de deux textes réglementaires :

- L'arrêté du 21 mai 1999, relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de productions et des zones de reparcage des coquillages vivants. est établi sur la base d'analyses

des coquillages présents : analyses microbiologiques utilisant *Escherichia coli* (*E. coli*) comme indicateur de contamination (en nombre d'*E. coli* pour 100 g de chair et de liquide intervalvaire - CLI) et dosage de la contamination en métaux lourds (plomb, cadmium et mercure), exprimés en mg/kg de chair humide.

- Le règlement (CE) n° 1831/2003 de la commission du 19 décembre 2003 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires.

Les zones de pêche sont classées en quatre catégories (Tableau 4) :

- Zones A : zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe. La pêche à pied de loisir des coquillages y est autorisée.
- Zones B : zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après avoir subi, pendant un temps suffisant, soit un traitement dans un centre de purification associé ou non à un reparcage, soit un reparcage. La pêche à pied de loisir des coquillages y est autorisée, sous réserve d'un affichage d'information sanitaire et de recommandations (cuisson des coquillages).
- Zones C : zones dans lesquelles les coquillages ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après un reparcage de longue durée, associé ou non à une purification, ou après une purification intensive mettant en œuvre une technique appropriée. La pêche à pied de loisir des coquillages y est interdite
- Zones D : zones dans lesquelles les coquillages ne peuvent être récoltés ni pour la consommation humaine directe, ni pour le reparcage, ni pour la purification. Toute pêche à pied de coquillage y est interdite.

Les zones non classées ou non suivies par les ARS, sont réputées D : toute pêche à pied de coquillages y est normalement interdite. Dans les faits, ces zones non classées couvrent de grandes portions du littoral et la pêche à pied y est régulièrement pratiquée, qu'elle concerne les poissons ou crustacés, mais aussi les coquillages.

Classement sanitaire des zones de pêche professionnelles (source : règlement (CE) n° 1881/2006 de la commission du 19 décembre 2006) :

Critère	Classement sanitaire A	Classement sanitaire B	Classement sanitaire C	Classement sanitaire D
Qualité microbiologique (nombre / 100g de chair et de liquide intervalvaire de coquillages (CLI))	< 230 E. coli	> 230 E. coli et < 4 600 E. coli	> 4 600 E. coli et < 46 000 E. coli	> 46 000 E. coli
Métaux lourds (mg/kg chair humide)	Mercure < 0,5 Plomb < 1,5 Cadmium < 1	Mercure < 0,5 Plomb < 1,5 Cadmium < 1	Mercure < 0,5 Plomb < 1,5 Cadmium < 1	Mercure > 0,5 Plomb > 1,5 Cadmium > 1
Commercialisation (pour les zones d'élevage et de pêche à pied professionnelle)	Directe	Après passage en bassin de purification	Après traitement thermique approprié	Zones insalubres ; toute activité d'élevage ou de pêche est interdite
Pêche de loisir (pour une consommation familiale ; commercialisation interdite)	Autorisée	Possible mais les usagers sont invités à prendre quelques précautions avant la consommation des coquillages (cuisson recommandée)	Interdite	Interdite

NB : Les teneurs en plomb, cadmium et mercure ci-dessus s'appliquent exclusivement aux mollusques bivalves. Pour les autres mollusques, des teneurs de 2 mg/kg en plomb et cadmium sont actuellement applicables.

Les sites de pêche à pied récréative sont classés selon leur qualité, sur le modèle du classement professionnel mais adapté pour les pêcheurs de loisir. En effet, contrairement aux « zones de production professionnelles de coquillages », les sites de pêche à pied récréatifs ne sont pas classés à partir d'un classement réglementaire spécifique. Ainsi, un classement non réglementaire spécifique à la pêche de loisir, calculé à partir des données des trois dernières années avec le complément de dires d'experts, a été créé, visible sur la figure suivante.

Seuil microbiologique	Qualité	Recommandations
100% des résultats $\leq$ 230 E. coli/100g CLI*	Bonne	
90% des résultats $\leq$ 1000 et 100% $\leq$ 4 600 E. coli/100g CLI	Moyenne	
90% des résultats $\leq$ 4 600 et 100% $\leq$ 46 000 E. coli/100g CLI	Médiocre	
100% des résultats $\leq$ 46 000 E. coli/100g CLI	Mauvaise	

Au moins un résultat $\square$ 46 000 E. coli/100g CLI	Très mauvaise	
---	---------------	--

* Chair et Liquide Intervallaire

Classement des zones de pêche à pied récréative (source : www.pecheapied-responsable.fr)

Zones interdites

Les zones d'interdictions générales sont les ports et les concessions de culture marines et ce dans un rayon variable autour de ces installations : selon les arrêtés des préfets de région (de 0 à 25m).

Les autres zones où la pêche est interdite sont fixées par décret en conseil d'état ou par arrêté du préfet de région ou de département. Les motivations de ces interdictions peuvent être un souci de préservation (gisements conchyliques, reproduction des organismes marins...), des problèmes sanitaires ou des recherches scientifiques ou suite à des événements particuliers (pollution, dangerosité d'un site). Notons également que les décrets de créations des Réserves Naturelles peuvent prévoir l'interdiction de l'activité de pêche à pied.

Sanctions encourues par les contrevenants

Les contrevenants aux mesures de limitation de capture s'exposent à une contravention de 5ème classe (1 500€), mais depuis le 6 mai 2010 et la création d'un livre IX du code rural et de la pêche maritime, la pêche dans une zone interdite, la pêche d'une espèce dans une zone où celle-ci est interdite ainsi que la revente de l'objet de la pêche peuvent être passibles de 22 500€ d'amendes.

La récidive est notamment un facteur aggravant dans la détermination du montant total des contraventions.

Régionales

En Bretagne, la réglementation régionale relative à la pêche de loisir s'appuie essentiellement sur l'Arrêté préfectoral n° 2013-7456 du 30 octobre 2013 réglementant l'exercice de la pêche de loisir maritime pratiqué à pied en Bretagne pour les coquillages, échinodermes et vers marins, modifié par l'Arrêté préfectoral 2014-9311. Ce texte impose la remise en état des sites sur lesquels la pêche est pratiquée, notamment la remise en place des pierres retournées et le rebouchage des trous. Il interdit la pêche sur les herbiers de zostères. Le texte interdit également la pêche à pied de nuit.

Le périmètre d'interdiction de récolte autour des parcs conchyliques est fixé à 15m. De plus, il est interdit de ramasser les coquillages « chassés » des parcs d'élevages à la suite d'épisodes tempétueux. Enfin, ce texte fixe les conditions de date, de quantité ou de poids maximum ainsi que les engins de

pêche autorisés pour chaque espèce (Arrêté préfectoral n°2013-7456¹ et Arrêté préfectoral n° 2014-9311²).

Départementales

La réglementation concernant les aspects sanitaires est régie par l'Arrêté préfectoral n°2012361-0003 portant sur le classement de salubrité et la surveillance sanitaire des zones de productions de coquillages vivants dans le département du Finistère. Ce texte a été signé par le préfet de département le 29 décembre 2012.

Sur la zone d'étude, l'ensemble des secteurs potentiellement concernés par la pratique de la pêche à pied se situent en zones classées A ou B, à l'exception de certains fonds de rivières (Arrêté préfectoral n°2012361-0003).

Locales

Au niveau local, il est à noter que l'Arrêté préfectoral n°2013-7456 cité précédemment prévoit une réglementation particulière pour le gisement de la Rivière de Pont l'Abbé. L'utilisation du râteau y est notamment interdite pour la pêche des coques et palourdes. La quantité maximum autorisée pour ces espèces est également plus stricte sur cette zone que sur le reste du secteur (cumul coques + palourdes limité à 200 individus).

Sur ce même territoire, depuis 2014, des zones et périodes de fermetures à la pêche à pied pour repos biologiques ont été mises en place. Ce dispositif est encadré par l'Arrêté préfectoral n°2014-10287 portant interdiction temporaire de la pêche à pied de coques et palourdes sur le gisement de la rivière de Pont l'Abbé (abrogeant le précédent Arrêté préfectoral n°2014-8435).

1.3. Spécificités et enjeux locaux

La pêche à pied de loisir est une pratique patrimoniale bien établie dans le sud Finistère. Cette activité n'étant soumise à aucune licence ou déclaration et étant pratiquée de manière indépendante (pratiquants très peu fédérés), le phénomène est cependant très difficile à quantifier. L'enjeu de la présente étude est donc de réussir à quantifier le phénomène, de mieux connaître les prélèvements et les impacts sur les milieux naturels et de favoriser les bonnes pratiques en vue de préserver la ressource et l'activité.

A l'échelle de la zone d'étude, certaines spécificités entraînent des enjeux particuliers.

¹ Arrêté consultable sur : <http://www.bretagne.gouv.fr/Annonces-avis/Arretes-prefectoraux/Arrete-reglementant-l-exercice-de-la-peche-maritime-de-loisir-pratiquée-a-pied>

² Arrêté consultable sur : <http://www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Peche-de-loisir/Reglementation-departementale>

Une pratique très dispersée dans l'espace

Même si les secteurs les plus fréquentés sont bien identifiés et connaissent des concentrations de pêcheurs à pied parfois très importantes, il est à noter que la pratique de la pêche à pied de loisir est très diffuse sur la portion de littorale étudiée. Sur certains sites, il est très difficile et chronophage de comptabiliser les pratiquants. Le site d'Eckmühl (38), sur les roches de Penmarc'h, est par exemple particulièrement complexe en termes d'évaluation de la fréquentation. En effet, l'estran rocheux qui s'y découvre à basse mer est si étendu et pourvu de reliefs qu'il n'existe aucun point de comptage satisfaisant, hormis le sommet du phare d'Eckmühl, accessible uniquement en saison touristique. Par ailleurs, certains pratiquants se rendent en bateau sur les îlots et roches un peu plus au large. En dehors de la saison estivale, ce site, pourtant bien fréquenté, ne peut être comptabilisé. D'autres portions de littoral présentent peu d'accès et de points de comptages satisfaisants. Pour comptabiliser les pêcheurs sur ces secteurs, il est donc nécessaire de marcher durant plusieurs kilomètres (cas des sites (4 et 5) de la pointe de Beg Meil). Enfin, l'Archipel des Glénan est également particulièrement complexe et chronophage à comptabiliser, de par son aspect insulaire et le réseau important d'îles et îlots qui le composent. De mauvaises conditions météorologiques peuvent également entraver l'accès au site. Un des enjeux locaux est donc de faire face à ces contraintes pour réussir à estimer le plus finement possible la fréquentation au cours de l'année.

Les habitats « champs de blocs »

Les champs de blocs sont bien présents sur les estrans rocheux de la zone d'étude. Cet habitat est très prisé des pêcheurs à pieds, notamment pour la pêche aux crabes et aux ormeaux, mais s'avère particulièrement sensible à certaines pratiques (retournement des blocs). Localement, un des enjeux est de mieux connaître l'impact de la pêche à pied sur les champs de blocs et de sensibiliser les pêcheurs aux bonnes pratiques. Pour ce faire, un diagnostic élogique est en cours sur deux stations de champs de blocs du secteur : sur la Pointe de Moustierlin (2) et sur Saint-Nicolas des Glénan (12). Deux autres stations devraient être suivies à Eckmühl (38) et la Pointe de la Jument (30), grâce à l'implication des opérateurs des sites Natura 2000 concernés.

Les habitats « herbiers »

Ils sont présents sur plusieurs estrans meubles de la zone d'étude. La pêche à pied est interdite sur les herbiers de zostères (Arrêté préfectoral du 30 octobre 2013). On observe cependant que sur certains sites, ils peuvent être soumis à une pression de piétinement et de grattage induite par la pêche à pied de loisir. Une station est à l'étude pour réaliser un diagnostic écologique sur le site de Saint-Nicolas des Glénan (12).

La pêche aux coquillages fouisseurs et le risque sanitaire

Dans la zone d'étude, la pêche aux coquillages fouisseurs est très développée. Régulièrement, des interdictions ponctuelles s'appliquent sur certains sites pour des raisons sanitaires (pollutions ponctuelles, développements d'algues toxiques). Le site de la Mer Blanche (1) est quant à lui totalement interdit à la pêche à pied de loisir pour des raisons sanitaires. On constate que les pratiquants sont parfois mal informés ou peu sensibles à ces interdictions. Il existe ici un véritable enjeu de santé publique. La situation pourrait s'améliorer par plus d'information et de sensibilisation sur les risques à court et à long terme.

Chap. 2. La gouvernance locale

2.1. Les acteurs

Les acteurs potentiellement concernés par la pêche à pied de loisir sont bien entendu les pratiquants eux-mêmes, fédérés ou non, mais pas seulement. En effet, la pêche à pied, activité ludique et patrimoniale, peut également constituer un attrait touristique et peut donc également concerner les collectivités locales et les professionnels du tourisme. De plus, la pratique peut présenter certains risques, aussi existe-t-il un enjeu pour la santé publique et la sécurité : là aussi, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer, au côté des organismes responsables de la mise en place de la réglementation et de son application. La pêche à pied peut également être pratiquée de manière professionnelle : ainsi, les différents acteurs de la filière seront concernés par les agissements des pêcheurs amateurs. Enfin, on peut également citer les acteurs de la protection de l'environnement (qu'ils soient organismes d'état ou organisations non gouvernementales) et la communauté scientifique.

La liste ci-dessous, non-exhaustive, présente les différents acteurs concernés de près ou de loin par la pêche à pied de loisir :

- les pratiquants :
- les pratiquants indépendants
- les associations locales de pêcheurs plaisanciers : leurs objectifs est de défendre la liberté d'usage de la mer, favoriser les initiatives permettant une meilleure pratique de la mer, ainsi qu'une collaboration efficace et constructive avec tous les organismes de gestion et de protection du milieu maritime, et plus généralement promouvoir les activités de pêche plaisance et veiller aux intérêts locaux et régionaux de ses adhérents :
 - Association des Pêcheurs Plaisanciers de Tréffiagat-Le Guilvinec
 - Association des Pêcheurs Plaisanciers de Plobannalec-Lesconil
 - Association des Pêcheurs Plaisanciers de Loctudy
 - Ile Tudy Pêche Plaisance
 - Association des Pêcheurs Plaisanciers de l'Odet
 - Association des Plaisanciers de Fouesnant
 - Association des Pêcheurs Plaisanciers du Pays de Fouesnant
 - Association des Pêcheurs Plaisanciers de l'Anse de Kersaux
- la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France : cette structure présente sur tout le littoral français, et partenaire du LIFE+ PAPL, mène depuis plusieurs années une action d'informations auprès des plaisanciers. Elle informe sur les points de sécurité à observer lors de sortie sur l'estran et œuvre pour que la pêche de loisir reste une partie de plaisir dans un mouvement éco-responsable (lutte contre toutes les pollutions, interdictions de pêche des espèces en période de

reproduction, respect des tailles minimales de captures, protection de la bande côtière...). Forte de son expérience en termes d'éducation aux bonnes pratiques et de sa connaissance approfondie de l'estran, la FNPPSF copilote les actions de sensibilisation et pilote le suivi par les pêcheurs de la ressource exploitée. En tant que fédération nationale des pêcheurs plaisanciers, elle mobilise les associations locales de pêcheurs autour du Life PAPL ;

- Nautisme en Finistère : c'est un Établissement Public Industriel et Commercial qui soutient le développement de la filière nautique finistérienne et de ses 3 secteurs interdépendants et complémentaires de l'industrie, des services et du commerce ; des clubs et bases nautiques ; des ports de plaisance et zones de mouillage.

Les collectivités territoriales :

- les quatorze communes situées sur la zone d'étude : Penmarc'h / Le Guilvinec / Tréffiagat / Plobannalec-Lesconil / Loctudy / Pont l'Abbé / Combrit / Ile Tudy / Bénodet / Fouesnant-Les Glénan / La Forêt Fouesnant / Concarneau / Trégunc / Névez ;

- les intercommunalités : Communauté de communes du Pays Bigouden sud / Communauté de communes du Pays Fouesnantais / Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays de Quimperlé / Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (cette structure fédère les communautés de communes du Pays de Douarnenez, du Cap Sizun, du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud et a en charge l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'ouest Cornouaille, document de planification territoriale pour les 20 prochaines années) ;

- le Conseil Général du Finistère ;
- le Conseil Régional de Bretagne.

Les professionnels du tourisme et centres d'accueil du public :

- les Offices de Tourisme du secteur
- le Marinarium de Concarneau : son objectif est de connaître, comprendre la mer et mieux la respecter. Le Marinarium a sélectionné quelques aspects marquants de la vie marine illustrés par des aquariums, des murs d'images et des vidéos. Il accueille également des expositions temporaires, le tout en lien direct avec la communauté scientifique puisque sont hébergés dans ses locaux les chercheurs de la station biologique de Concarneau (MNHN).

- le Centre Nautique des Glénan : cette association est une école française de voile, créée en 1947. L'école offre des stages dans tous les domaines de la voile : le dériveur, le catamaran, la planche à voile, le kitesurf et surtout la croisière, côtière et hauturière. L'association possède 5 bases en France, dont une sur l'Archipel des Glénan.

- le Centre Nautique Fouesnant Cornouaille
- le gîte Sextant (sur Saint Nicolas des Glénan)

- le Centre International de Plongée des Glénan
- le restaurant Castric (sur Saint Nicolas des Glénan)
- la Boucane : ce bar/brasserie est situé sur Saint-Nicolas des Glénan où de nombreux pêcheurs se retrouvent après leur partie de pêche. C'est dans cet établissement que les bénévoles de Bretagne Vivante effectuent les enquêtes auprès des pêcheurs à pied qui se reposent, car ils sont plus disponibles et plus accessibles que sur les îlots de l'archipel.
- les Vedettes de l'Odet : les communes de Bénodet et de Concarneau mettent en place en période estivale les vedettes de l'Odet, un bateau navette, et proposent de faire découvrir l'archipel des Glénan et la rivière de l'Odet au travers d'un discours animé par les guides naturalistes à bord, tout au long de la traversée qui se finit à la cale de Saint-Nicolas.

La filière professionnelle :

- les pêcheurs à pied professionnels
- le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) - Bretagne sud : ces principaux enjeux sont de préserver la qualité de l'eau et valoriser ses produits et ses métiers. Le CRC est également une structure relais de l'information entre la profession et les autorités décisionnaires, et doit également avoir la réactivité nécessaire à la diffusion des alertes sanitaires et/ou environnementales de façon ciblée et adaptée via l'ensemble des médias aujourd'hui existant.
- le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) du Finistère : cette structure représente l'ensemble des marins pêcheurs du département et a pour mission de promouvoir et représenter les intérêts des professionnels de la pêche auprès des autorités locales et départementales. Il est également un des interlocuteurs de référence en termes d'information économique sur la pêche. Il apporte son appui aux pêcheurs professionnels, il défend leurs intérêts et effectue une veille active auprès des différentes instances européennes et internationales afin de permettre à ces navires de travailler dans les secteurs plus au large.
- le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Bretagne : il a un rôle majeur dans la gestion équilibrée des ressources marines et de l'effort de pêche. Il fait le lien entre les professionnels de la mer et les autorités compétentes. Il contribue à des expérimentations, à des travaux de recherche, à des études socio-économiques, ainsi qu'à leurs applications dans le domaine de la mise en valeur des ressources marines et aquacoles.

Les organismes institutionnels :

- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère (DDTM) : cette structure a pour missions de promouvoir le développement durable, connaître et veiller à l'équilibre des territoires ruraux et urbains, mettre en œuvre la politique de la mer et du littoral, prévenir les risques naturels et mettre en œuvre les politiques en matière d'environnement, d'agriculture, d'aménagement, d'urbanisme, de logement, de construction et de transport ; l'Unité Littorales des Affaires maritimes

(ULAM) est plus particulièrement en charge de veiller au bon respect de la réglementation en mer et sur l'estran.

- l'Agence Régionale de la Santé (ARS) – Bretagne : elle a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers ;

- le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres : c'est un établissement public dont le but est d'identifier, d'acquérir et d'aménager des espaces naturels du littoral. Il en confie ensuite la gestion à des associations ou autres structures compétentes pour préserver ces milieux littoraux ;

- l'Agence des aires marines protégées (AAMP) : son rôle est d'apporter un appui technique et financier à la création d'Aires Marines Protégées dans les eaux du domaine maritime français. Elle anime par ailleurs le réseau des gestionnaires du milieu marin. L'AAMP coordonne le LIFE+ PAPL à l'échelle nationale.

- Les agents de contrôle sur l'estran :

- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- La brigade nautique et la gendarmerie maritime

Les associations de protection de l'environnement et de promotion du patrimoine :

- Bretagne Vivante : la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB), qui compte 3000 adhérents, siège à Brest et possède plusieurs sections locales, dont une située à la Maison de la mer à Trégunc. C'est l'une des principales associations régionales de protection de la nature en France et ses groupes locaux veillent à ce que les enjeux écologiques soient toujours pris en compte notamment face aux intérêts écologiques de court terme. L'association gère plus de cent sites protégés dont cinq Réserves naturelles d'État. L'une des plus petites réserves de France est située sur Saint-Nicolas aux Glénan, Bretagne Vivante est donc l'un de nos partenaires locaux privilégiés, et coordonne les actions LIFE à l'échelle de l'archipel. Forte de son expertise naturaliste, Bretagne Vivante est appelée à participer à près de 200 commissions, comités de pilotage, de gestion ou de suivi dans les cinq départements de la Bretagne historique ;

- Cap Vers La Nature : cette association intervient dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Elle fait découvrir la richesse et la productivité des milieux littoraux et incite à des comportements responsables. Elle développe actions, animations et outils pédagogiques pour sensibiliser le plus large public au monde vivant qui l'entoure ;

- Plein Phare sur Penfret : cette association a pour but de préserver, sauvegarder et entretenir le site du Phare de Penfret sur l'archipel des Glénan, en favorisant une démarche scientifique et culturelle;

- ANSEL : l'Association de Nettoyage au Service de l'Environnement et du Littoral œuvre pour la protection des espèces et des milieux littoraux par le ramassage manuel des déchets qui s'échouent sur le littoral des communes de Concarneau, Trégunc et Névez, dans le Finistère Sud.

La communauté scientifique :

- l'Agrocampus – Station de Beg Meil : le site de Beg-Meil d'AGROCAMPUS OUEST a pour principale mission d'accompagner l'adaptation des équipes éducatives de l'enseignement technique agricole aux évolutions des métiers auxquels ils forment et aux mutations en cours dans l'enseignement ;

- la Station de biologie marine de Concarneau : cette station comprend le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) qui assure des missions de recherche, d'expertise et d'enseignement dans le domaine de la biologie marine, et l'IFREMER dont l'une des missions est l'observation du littoral à travers les réseaux de surveillance (ROCCH, REMI, REPHY) du milieu marin. Le laboratoire d'Ifremer se consacre par ailleurs à la recherche sur les micro-algues toxiques. La station est aussi un lieu d'accueil et de connaissances (stages de terrain, études et découverte du milieu marin, le Marinarium...).

- l'Institut Universitaire Européen de la Mer : l'IUEM est un institut de recherche dédié à l'océan et au littoral qui regroupent des chercheurs de nombreuses disciplines. Ils ont pour objectifs principaux d'aider les sociétés à relever les défis des espaces marins et littoraux. L'IUEM coordonne, dans le cadre du LIFE+ PAPL les suivis écologiques de habitats « champs de blocs » et « herbiers ».

Autre :

- les gardiens aux Moutons : l'île aux Moutons fait partie de l'archipel des Glénan mais sa position géographique excentrée de l'archipel ne permet pas de réaliser les comptages de pêcheurs en même temps que les comptages au sein des autres îlots de l'archipel. C'est pourquoi, au vu de leur présence sur l'île aux moutons d'avril à octobre, les gardiens participent ponctuellement aux comptages des pêcheurs à pied de loisir.

2.2. Les instances de concertation

Sur la zone d'étude du Sud Finistère, le programme LIFE+ PAPL est coordonné par l'Agence des aires marines protégées. L'équipe locale de l'AAMP est accueillie sur place par la commune de Fouesnant.

Afin de renforcer les actions de terrain, deux conventions de partenariat ont été signées :

- avec la commune de Fouesnant-Les Glénan, encadrant notamment la participation des animatrices natures de la commune aux activités de terrain réalisées sur le site de Moustierlin.

- avec l'association Bretagne Vivante, gestionnaire de la Réserve Naturelle de Saint Nicolas des Glénan, afin d'établir la participation de l'équipe de la Réserve naturelle aux activités de terrain sur l'Archipel des Glénan et l'Ile aux Moutons.

Un comité de suivi regroupant le maire de la commune de Fouesnant, les animatrices natures de Fouesnant, la conservatrice de la réserve de Saint Nicolas au Glénan, les chargés de mission des sites Natura 2000 du secteur d'étude et l'équipe locale de l'AAMP, se réunit régulièrement via des réunions ou des échanges informels pour organiser les actions de terrain. Neuf comités de suivis ont été réalisés en 2014 pour assurer le bon déroulement du projet sur le secteur.

Deux fois par an, l'ensemble des acteurs montrant de l'intérêt pour la question de la pêche à pied récréative est convié à participer aux comités locaux de concertation (CLC). Le rôle du CLC est de décider des stratégies locales, de valider les données recueillies par les diagnostics, d'évaluer les progrès obtenus, de définir les actions, et de prolonger dans leurs instances participantes les informations échangées et les éléments de communication. Les débats font l'objet de comptes-rendus, validés puis publiés afin de marquer la progression et d'alimenter la réflexion du comité national de pilotage et des autres comités locaux.



Durant le projet, le comité local de concertation s'est réuni 5 fois. Le programme a rencontré globalement un très bon accueil.

Nombre et type de participants des CLC pour le territoire du sud Finistère

	30 juin 2014	14 déc 2014	8 juin 2015	5 février 2016	9 novembre 2016
Nombre de personnes invitées	73	100	55	64	65
Nombre de participants	18	30	26	22	27
Nombre de structures présentes	12	15	19	14	18
Type de	Mairie de Fouesnant les Glénan, Mairie de La Forêt-Fouesnant, Mairie de				

structures présentes	Trégunc, Mairie de Concarneau, Mairie de Penmarch, Capitainerie de Port-La-Forêt, Brigade nautique, Office de tourisme de La Forêt-Fouesnant, A3PF, Centre nautique Fouesnant Cornouaille, Centre Nautique des Glénan, ITTP, FNPPSF, CRPMEM, CRC Bretagne sud, AOCD Pôle Mer Bretagne, ARS, DDTM, IFREMER, MNHN, Agrocampus Beg Meil, Bretagne vivante, Cap vers la Nature, AAMP
---------------------------------	--

Chap. 3. Evaluation quantitative de l'activité de pêche à pied : les comptages

3.1. Fréquentation des sites, types de comptages et méthodologie adaptée

La méthodologie décrite dans ce chapitre est issue du cahier méthodologique sur l'activité de pêche à pied de loisir (IODDE et Vivarmor) : *Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative, Cahier Méthodologique et recueil d'expériences.*

La mesure de la fréquentation par les pêcheurs à pied est un préalable à l'atteinte de plusieurs objectifs. Elle permet d'estimer les enjeux (forte densité de pêcheurs ou non), elle est nécessaire à l'évaluation des prélèvements et des autres impacts anthropiques et elle permet *in-fine* le dimensionnement des campagnes de sensibilisation.

L'étude de la fréquentation d'un site demande logiquement la mise en place de comptages réguliers des pratiquants. L'obtention d'une estimation fiable requiert donc une charge de travail non négligeable. Les dimensions de la zone géographique étudiée interdisent cependant qu'un tel suivi soit mis en place sur l'ensemble des sites de pêche à pied définis. L'estimation fine de la fréquentation a donc été réservée aux 3 sites pilotes (la Pointe de Moustierlin, l'Anse de Penfoullic et l'Archipel des Glénan). Entre 2014 et 2016, les comptages se sont multipliés sur ces deux sites, et sont devenus quasi systématiques comme pour les sites pilotes.



Sur les trois sites pilotes, l'approche retenue est donc celle de suivis réguliers. Il s'agit de comptages continus (comptages simples) dans le temps. Cette approche est celle préconisée dans le cadre d'un diagnostic complet de l'activité. Elle est bien sur plus contraignante mais permet d'évaluer la fréquentation des estrans par les pêcheurs sur la période d'étude.

Les autres sites de pêche à pied identifiés sur la zone d'étude feront l'objet de comptages plus ponctuels, avec au minimum 6 comptages par an dont 2 comptages nationaux et 4 comptages collectifs organisés à l'échelle de la zone d'étude.

3.2. Objectif de comptages et calendrier

En fonction des sites de références, deux techniques de comptages sont retenues :

- les comptages réalisés à partir d'une embarcation (permettant de localiser et de comptabiliser les pêcheurs à pied depuis la mer) ;
- les comptages réalisés de la côte (en choisissant des points offrant une bonne visibilité).

Comptages depuis la mer

L'utilisation d'un bateau pour comptabiliser les pêcheurs à pied présents sur la côte permet de couvrir un linéaire côtier important avec un nombre d'observateurs restreint. Cette technique a été retenue pour couvrir une partie de l'Archipel des Glénan, présentant une fréquentation diffuse sur l'ensemble des îles et îlots.



La principale contrainte repose sur les conditions météorologiques : les sorties en mer peuvent être annulées par mauvais temps.

Les comptages sont réalisés depuis une embarcation à faible tirant d'eau afin de s'approcher suffisamment des secteurs côtiers définis pour dénombrer les pêcheurs à pied à l'aide d'une paire de jumelles et les distinguer des autres usagers (promeneurs, baigneurs...).

Comptages au sol, depuis la côte

Le comptage est réalisé là aussi à l'aide d'une paire de jumelles. Si les comptages au sol ne permettent pas de couvrir un grand linéaire côtier dans le cas d'un nombre d'observateurs restreint, ils présentent cependant de nombreux avantages : leur coût est très avantageux et les conditions météorologiques ont peu d'influence sur la réalisation du comptage.

Points de comptages

Pour limiter les biais dus à des changements de compteurs lors de la période d'étude, des points de comptage fixes ont été définis. Ces points de comptages sont généralement situés en haut de plage (ou de falaise), où la vue sur le site de pêche est la plus large possible.

Dans quelques cas (larges estrans rocheux, îles et îlots), aucun point de comptage ne permet de couvrir l'ensemble d'un site de pêche : les points de comptages ont alors été multipliés.

En cas de multiplication des points de comptages pour un même site, la prise en compte de repères sur l'estran, fixes ou mobiles (pêcheur avec un vêtement bien repérable par exemple), est très importante pour éviter les doubles comptages.

Heure de comptage

Dans la mesure du possible, les comptages sont réalisés dans la demi-heure précédant l'heure de basse mer, ce qui correspond au pic de fréquentation de la marée. Cependant, lors de comptages de plusieurs sites par une même personne, il est souvent nécessaire de commencer une heure avant la basse mer pour être en mesure de parcourir tous les sites de comptage.

Méthode d'échantillonnage

La méthode d'échantillonnage retenue est celle dite « des catégories de marées », décrite dans le cahier méthodologique.

Les marées diurnes de la période étudiée sont classées selon des facteurs évidents et quantifiables de variation de la fréquentation. Un échantillon de marées des différentes catégories définies est échantillonné, plus légèrement pour les catégories à variation de fréquentation faible et plus fortement pour les catégories à forte variation de fréquentation : les résultats permettent ainsi de calculer une moyenne de fréquentation pour l'ensemble des marées d'une catégorie.

Division de la période d'étude

L'importante activité touristique conditionne fortement l'occupation temporelle du territoire ici étudié, et par conséquent celle de ces sites de pêche, créant une dichotomie marquée entre les six mois de la « belle saison » et les six mois de la « saison froide ».

Les efforts de suivi des sites suivent donc cette temporalité et la plupart des comptages sont réalisés entre début avril et fin septembre. La période « octobre à mars » n'est quand à elle que l'objet d'un suivi allégé.

Les catégories de marées

Dix catégories de marées ont été retenues.

Pour la période début avril - fin septembre :

- Coefficient de 95 et plus (toutes périodes) = Catégorie 1
- Coefficient compris entre 50 et 94 en semaine (période scolaire) = Catégorie 2
- Coefficient compris entre 50 et 94 en week-end (période scolaire) = Catégorie 3
- Coefficient compris entre 50 et 94 en vacances scolaires = Catégorie 4
- Coefficient de moins de 50 en « journée » = Catégorie 5
- Marée basse avant 9h30 et après 19h30 (horaires décalées) = Catégorie 6

Pour la période début septembre - fin mars :

- Coefficient de 95 et plus d'octobre et mars (plus fréquentés en raison des équinoxes et des conditions météorologiques plus clémentes) = Catégorie 7
- Coefficient de 95 et plus de novembre à février = Catégorie 8

- Coefficient compris entre 50 et 94 = Catégorie 9
- Coefficient de moins de 50 et marée basse avant 9h30 et après 19h30 (horaires décalés) = Catégorie 10

Nombre de comptages attendus par marées de chaque catégorie / an :

Coef. de moins de 50 ou horaires décalés (hiver)	2
Coef. de moins de 50 en journée (saison)	2
Coef. de 95 et plus (hiver)	2
Coef. de 95 et plus (octobre et mars)	3
Coef. de 95 et plus (saison)	5
Coef. intermédiaire (hiver)	2
Coef. intermédiaire en semaine (saison)	5
Coef. Intermédiaire en vacances (saison)	5
Coef. intermédiaire en week-end (saison)	3
Horaires décalés (saison)	2

Mise en œuvre sur les sites pilotes

Sur les sites pilotes des comptages réguliers sont effectués par l'équipe du LIFE, l'association Bretagne Vivante ou par d'autres acteurs présents sur place en fonction de la disponibilité des acteurs et des bénévoles, afin d'avoir une analyse plus fine de la fréquentation. Ainsi, un certain nombre de comptages dits simples sont réalisés en plus des comptages collectifs.

Sur le continent

En plus des sites pilotes l'Anse de Penfoulic, la Pointe de Moustierlin et l'Archipel des Glénan, d'autres sites sont suivis régulièrement :

- Kerleven, site facilement accessible est très fréquentée lors de forts coefficient ;
- La Mer Blanche, site facilement accessible, dans un cadre magnifique où l'on trouve beaucoup de coques, mais site interdit à la pêche à pied et pourtant très fréquenté ;
- La plage de Cap Coz, site facilement accessible, très fréquentée par les touristes, surtout de la pêche de découverte et de la pêche aux vers pour appâts.

Sur les sites « continentaux » les comptages sont effectués au sol depuis la côte. Le suivi respecte le plan d'échantillonnage présenté ci-dessus.

Sur l'Archipel des Glénan

Le site insulaire « Archipel des Glénan » est beaucoup plus complexe. Il regroupe en effet à lui seul un nombre important de sites de pêche à pied, diffus, répartis sur les différentes îles et îlots et sur les

différentes façades. Les comptages sont réalisés en partie depuis la mer et en partie à pied depuis les îles. Le plan d'échantillonnage a du être adapté face à diverses contraintes :

- l'accès au site est chronophage et dépendant des conditions météorologiques ;
- la mise en place d'un comptage exhaustif à un instant t est quasi-impossible au vu des moyens techniques et humains disponibles.

Les comptages collectifs se déroulent de la manière suivante :

- des équipes sont déposées à terre sur des îles (une sur l'île de Saint Nicolas et une sur l'île du Loc'h, idéalement également à Penfret et sur l'île aux Moutons). Chaque équipe parcourt le tour de l'île et effectuent des comptages depuis différents points fixes préalablement établis.
- une équipe reste en mer et réalise un circuit fixe en effectuant également une série de comptages depuis différents points d'observation.

Cette méthode permet de couvrir la quasi-totalité de la zone.

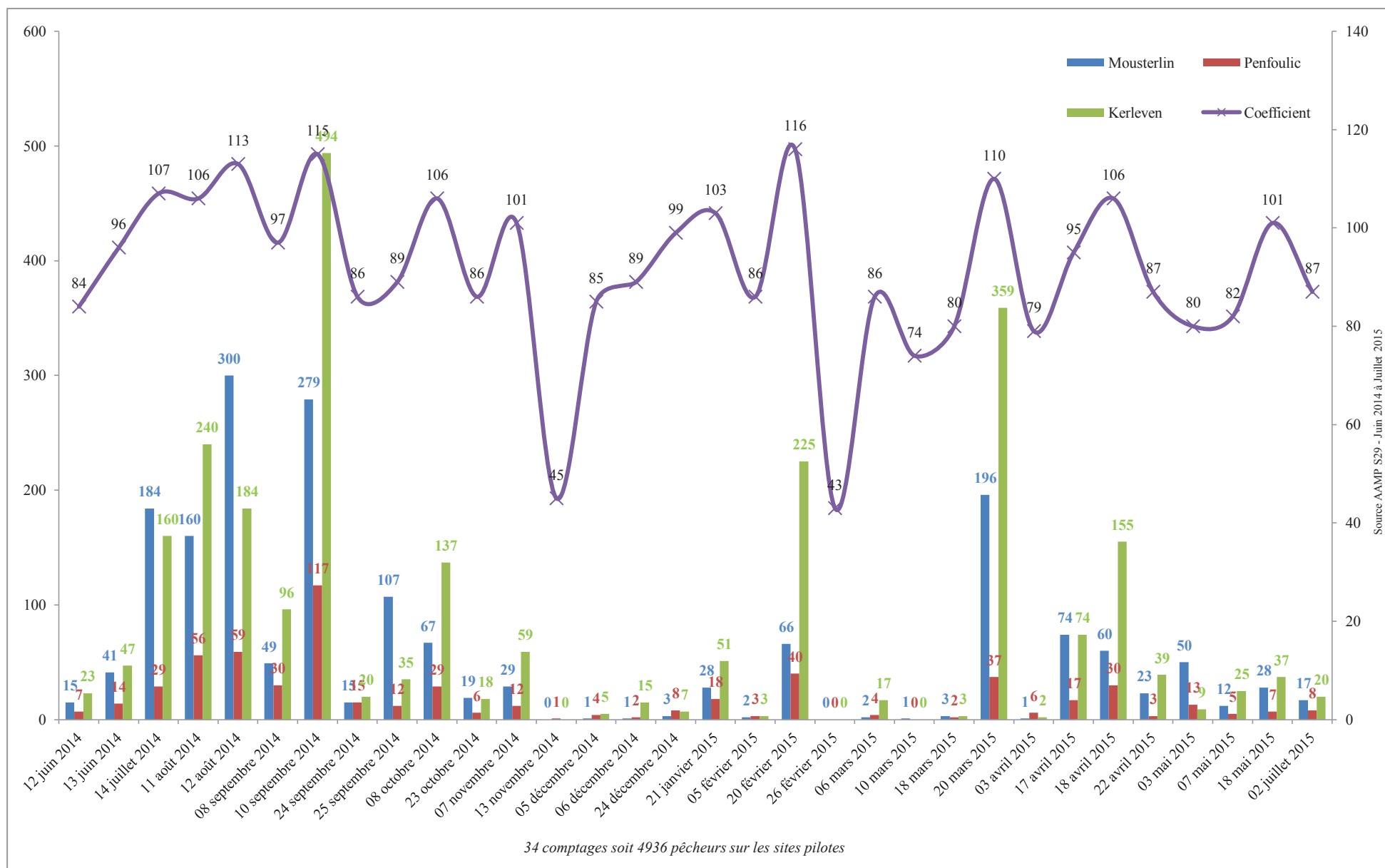
3.3. Résultats de comptages

Les comptages sur les sites pilotes

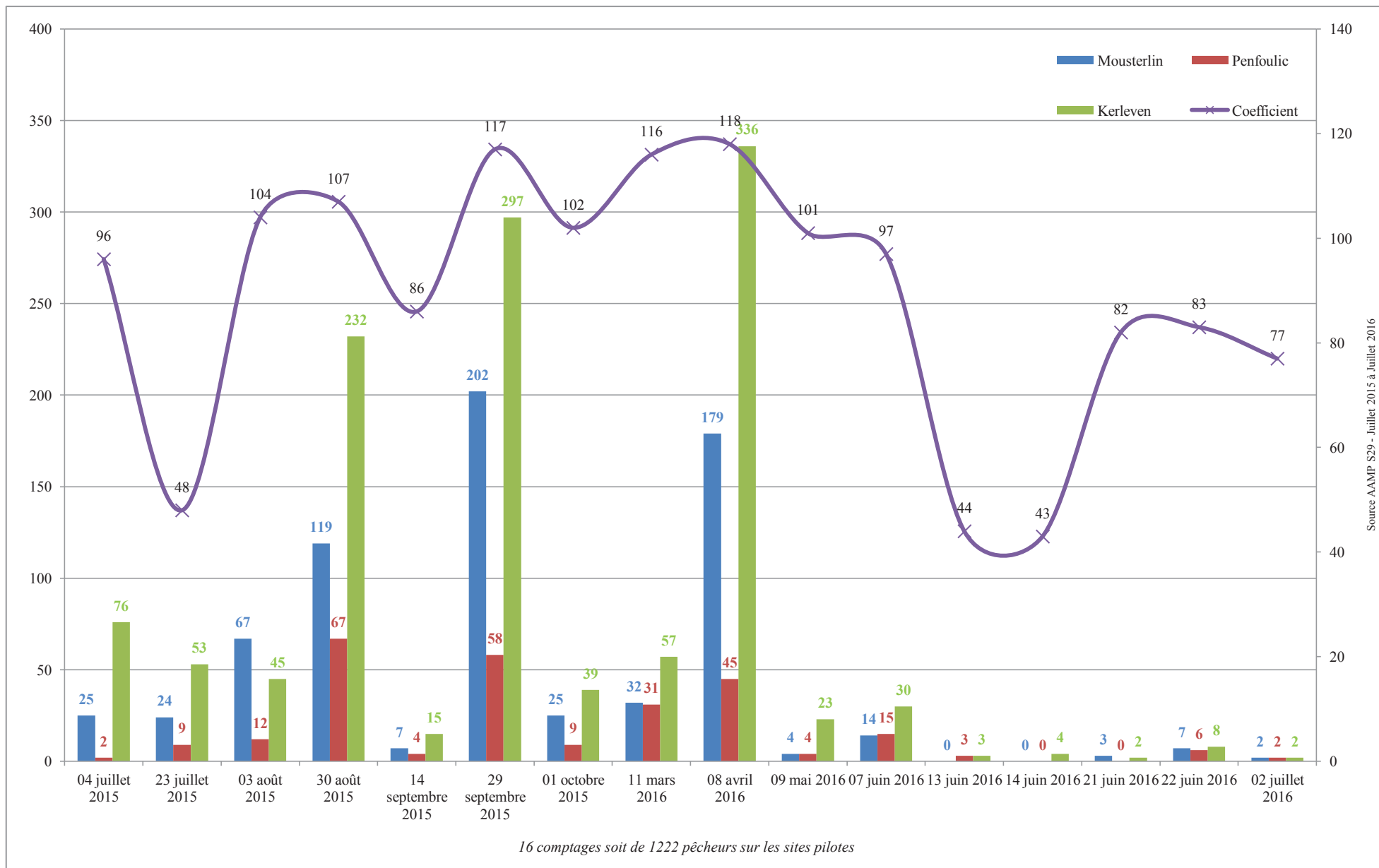
En 2014, le travail de terrain n'a réellement commencé qu'au mois de juin, tandis qu'en 2015 les comptages ont débuté dès janvier. Les figures ci-dessous ne prennent pas en compte les résultats sur l'Archipel des Glénan, étant donné que les dates de comptages ne correspondent pas avec les autres sites. Kerleven et Mousterlin apparaissent comme les sites les plus fréquentés, avec jusqu'à 494 pêcheurs pour la grande marée de septembre 2014 (coefficient 115) et 359 pêcheurs lors de la grande marée de mars 2015 (coefficient 116) à Kerleven et 300 pêcheurs à Mousterlin en août 2015.

Les grandes marées d'équinoxe et les grandes marées estivales mobilisent davantage les pêcheurs que le reste de l'année. Il semblerait que la météo moins favorable en 2015 qu'en 2014 ait dissuadé les pêcheurs au printemps et durant la période estivale.

On constate une fréquentation plus faible entre novembre et décembre 2014, durant le mois de mars 2014 et au mois de juin 2016. Cela peut s'expliquer par la présence unique de pêcheurs locaux ou plus aguerris, ou par la météo. En outre, en juin 2016, les sites étaient fermés à la pêche, en cause de trop forts taux de toxines lipophiles dans l'eau, ce qui explique une plus faible mobilisation.



Evolution de la fréquentation sur les sites pilotes entre juin 2014 et juillet 2015



Evolution de la fréquentation sur les sites pilotes entre juillet 2015 et juillet 2016

La Pointe de Mousterlin

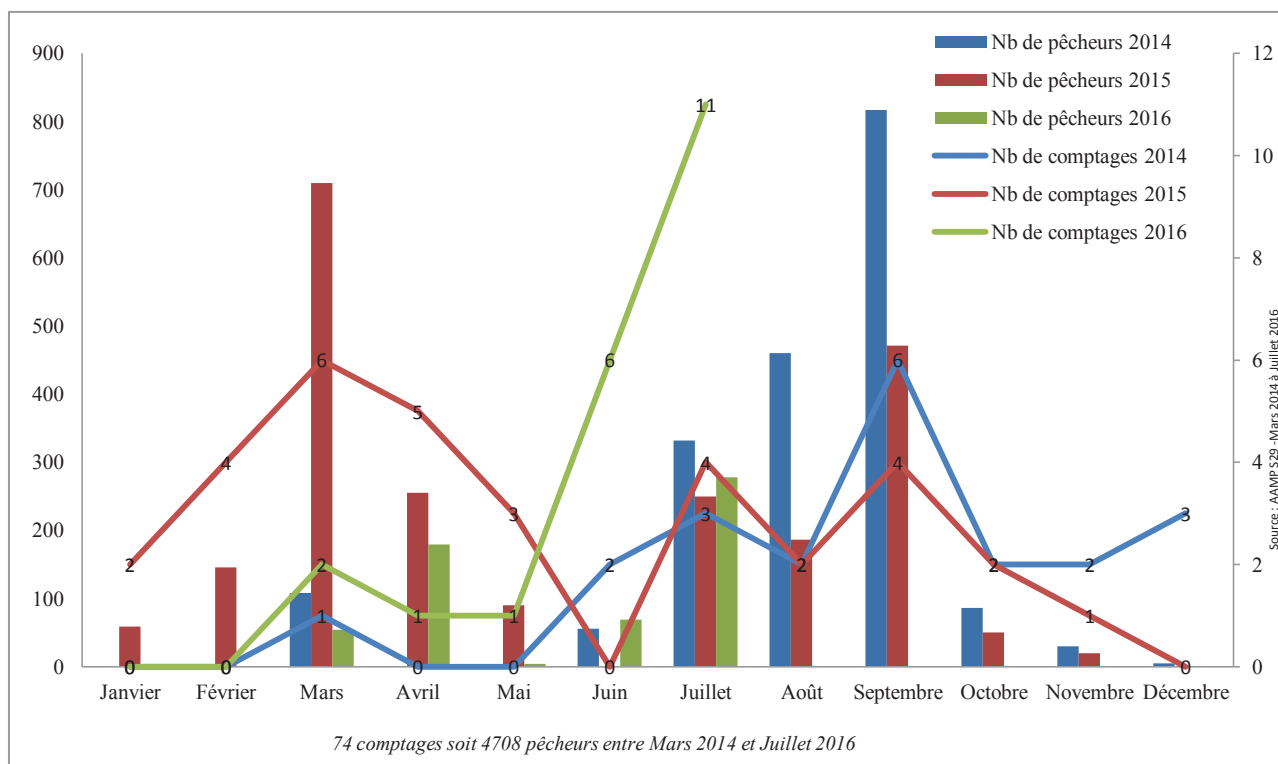
Synthèse des comptages par catégories de marée entre mars 2014 et juillet 2016 :

				Obj par catégorie	Nb de comptages	Moyenne fréquentation	Nb total pêcheurs
Avril à septembre	1	coeff >= 95		15	26	105,9	2753
	2	semaine	50<coeff<95	15	9	20,4	184
	3	week-end	50<coeff<95	9	4	17,0	68
	4	vacances	50<coeff<95	15	7	61,6	431
	5	coeff<50		6	4	12,3	49
	6	9h30<BM>19h30		6	1	0,0	0
	TOTAL				51		3485
Janvier à mars + octobre à décembre	7	mars et oct.	coeff >= 95	9	8	119,8	958
	8	nov.à févr.	coeff >= 95	6	6	39,2	235
	9	50<coeff<95		6	7	4,1	29
	10	coeff<50 ou 9h30<BM>19h30		6	2	0,0	0
	TOTAL				23		1222

Il y a un sous-échantillonnage pour certaines catégories de marée, on peut toutefois ressortir certaines observations. D'abord, on peut voir que le site de Mousterlin est fréquenté à la fois par des pêcheurs locaux en basse saison avec près de 1300 pêcheurs comptabilisés, et surtout par les touristes en saison estivale avec environ 3500 pêcheurs comptés sur les 3 ans. Ensuite, les marées d'équinoxe de mars et octobre mobilisent beaucoup de monde à chaque grande marée, avec en moyenne 120 pêcheurs sur l'estran, tandis qu'en période estivale, il semblerait que les pêcheurs se déplacent plus régulièrement mais en moins grand nombre. Il se pourrait que les nombreux pêcheurs locaux ne fréquentent pas l'estran durant l'été.

Enfin, on constate que les pêcheurs estivaux se déplacent même pour de moyen à faibles coefficients, on peut penser qu'il s'agit surtout d'une pêche familiale de découverte, alors qu'en basse saison, la fréquentation à Mousterlin est plus faible lors de coefficients moyens, il s'agit plutôt de la pêche de consommation.

La figure suivante illustre bien une plus forte fréquentation lors des marées d'équinoxe et durant la période estivale. Néanmoins, le sous-échantillonnage pour certaines catégories ne nous permet pas d'aller au bout de l'analyse.

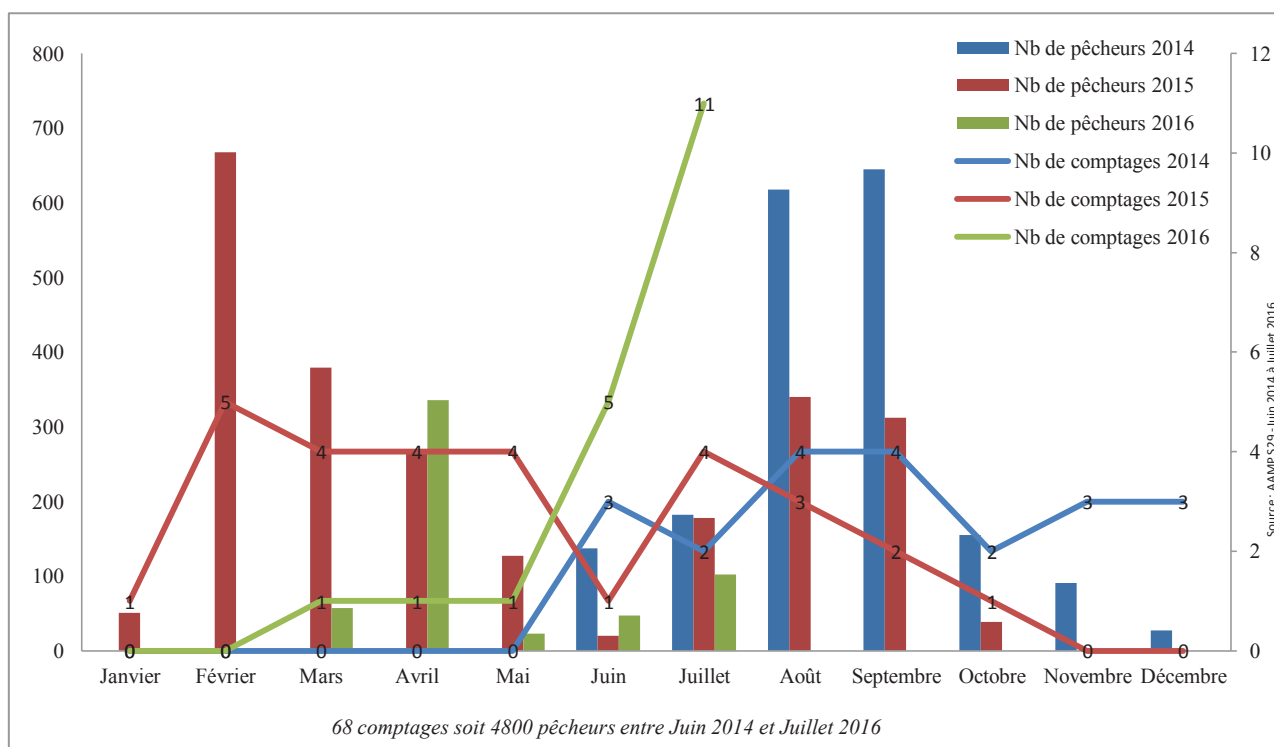


Evolution du nombre de pêcheurs et du nombre de comptages à la Pointe de Mousterlin de 2014 à 2016

La plage de Kerleven

Synthèse des comptages par catégories de marée entre Juin 2014 et Juillet 2016 :

				Obj par catégorie	Nb de comptages	Moyenne fréquentation	Nb total pêcheurs
Avril à septembre	1	coeff >= 95		15	21	138,4	2907
	2	semaine	50<coeff<95	15	11	18,1	199
	3	week-end	50<coeff<95	9	4	5,0	20
	4	vacances	50<coeff<95	15	7	18,7	131
	5	coeff<50		6	4	18,0	72
	6	9h30<BM>19h30		6	2	4,0	8
	TOTAL				49		3337
Janvier à mars + octobre à décembre	7	mars et oct.	coeff >= 95	9	4	148,0	592
	8	nov.à févr.	coeff >= 95	6	6	135,3	812
	9	50<coeff<95		6	8	7,9	63
	10	coeff<50 ou 9h30<BM>19h30		6	2	0,0	0
	TOTAL				20		1467



Evolution du nombre de pêcheurs et du nombre de comptage à la plage de Kerleven de 2014 à 2016

Il semblerait que la plage de Kerleven soit surtout fréquentée lors de forts coefficients de marées, notamment lors des marées d'équinoxe, et lors de la saison estivale.

Ce site facilement accessible est le plus fréquenté des sites suivis avec un pic à 494 pêcheurs le 10 septembre 2014.

Le manque de données pour certaines catégories de marées ne permet pas de finaliser l'analyse.

L'Anse de Penfoullic

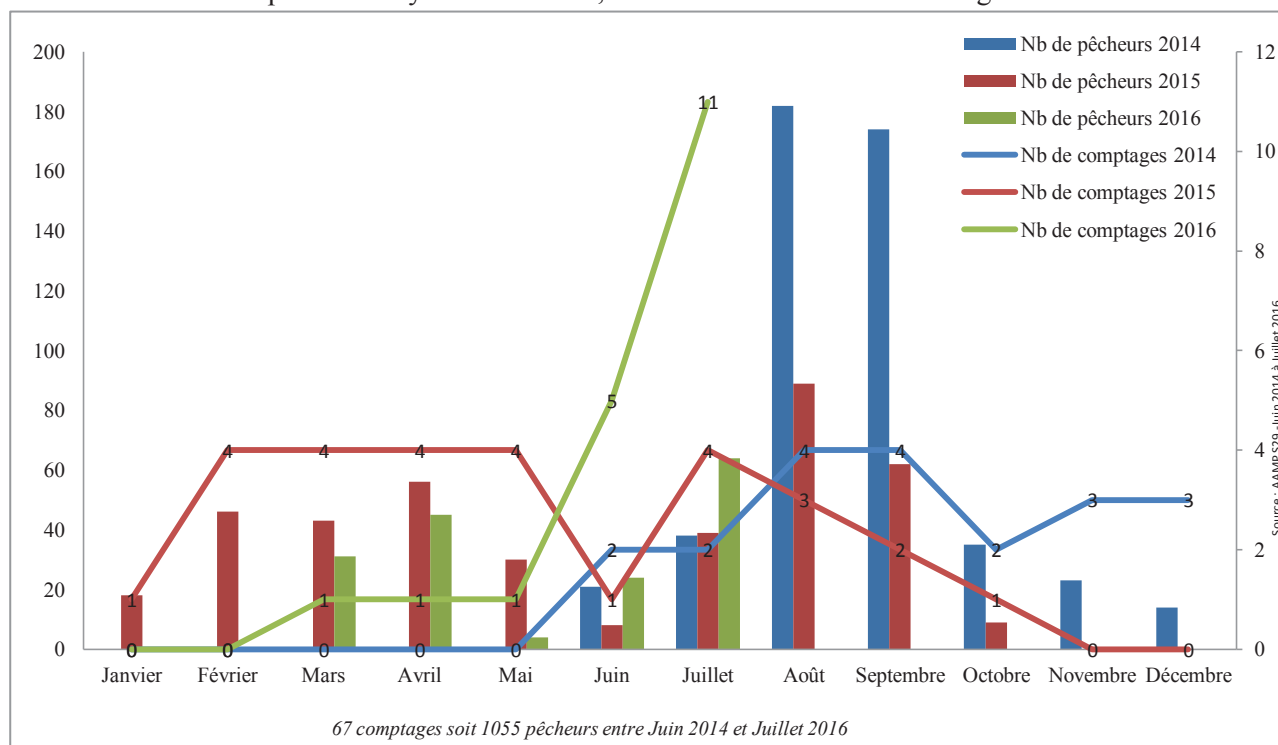
Synthèse des comptages par catégories de marée entre Juin 2014 et Juillet 2016 :

				Obj par catégorie	Nb de comptages	Moyenne fréquentation	Nb total pêcheurs
Avril à septembre	1	coeff >= 95		15	20	32,0	639
	2	semaine	50<coeff<95	15	11	8,3	91
	3	week-end	50<coeff<95	9	4	5,8	23
	4	vacances	50<coeff<95	15	7	8,0	56
	5	coeff<50		6	4	6,3	25
	6	9h30<BM>19h30		6	2	1,0	2
	TOTAL				48		836
Janvier à mars + octobre à décembre	7	mars et oct.	coeff >= 95	9	4	26,5	106
	8	nov.à févr.	coeff >= 95	6	5	17,6	88
	9	50<coeff<95		6	8	3,0	24
	10	coeff<50 ou 9h30<BM>19h30		6	2	0,5	1
	TOTAL				19		219

L'Anse de Penfoullic est l'un des sites les moins fréquentés du secteur, avec 840 pêcheurs en haute saison et 220 en basse saison, on retrouve tout de même des pêcheurs toute l'année.

Les pêcheurs se déplacent surtout lors de grands forts coefficients de marée.

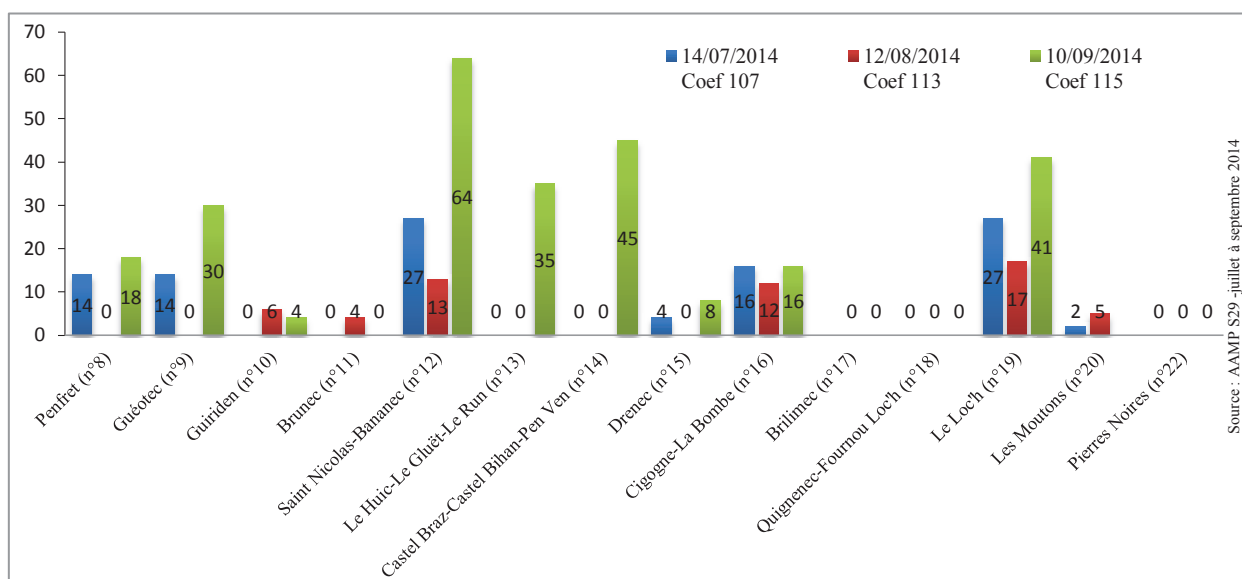
Il est difficile de compléter l'analyse des données, du fait d'un sous-échantillonnage des résultats.



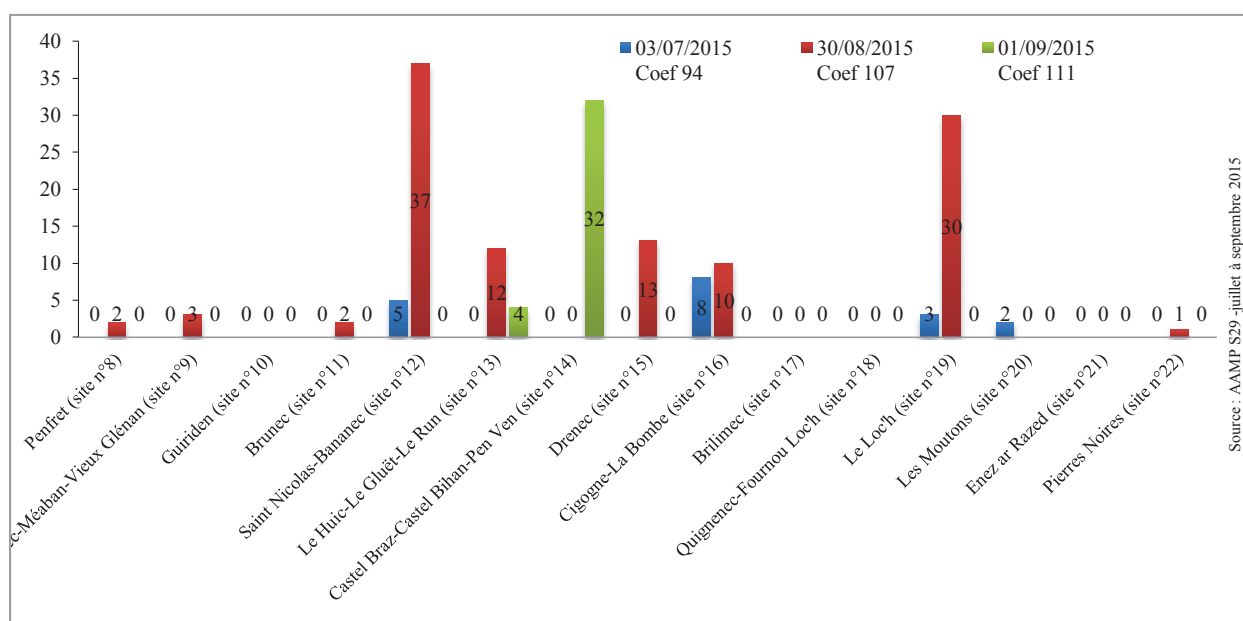
Evolution du nombre de pêcheurs et du nombre de comptage à l'Anse de Penfoullic de 2014 à 2016

L'Archipel des Glénan

Il est difficile d'analyser les résultats sur l'Archipel des Glénan, du fait des difficultés d'accès, mais également par la nature de l'archipel composé de nombreux îles et îlots. En effet, la plus part des comptages sont réalisés à la belle saison quand les conditions météorologiques sont les plus favorables. De plus, les comptages sont souvent réalisés lors des grandes marées.



Fréquentation des pêcheurs à pied de loisir aux Glénan lors des grandes marées estivales de 2014



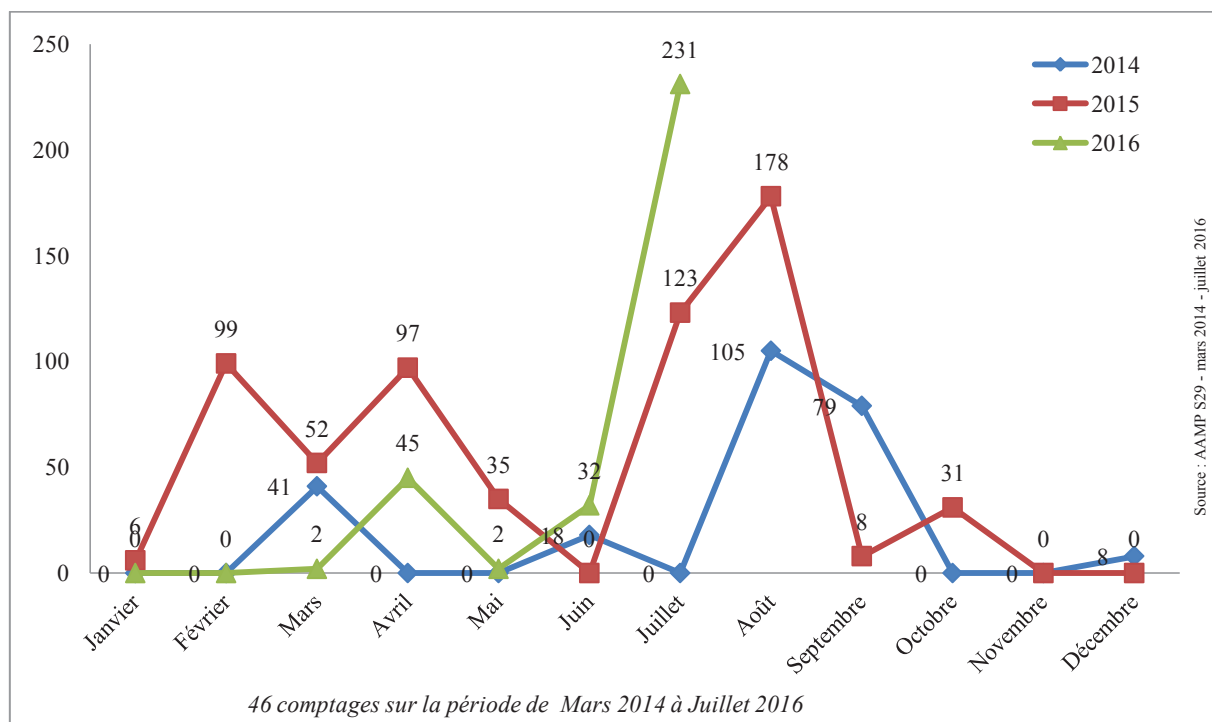
Fréquentation des pêcheurs à pied de loisir aux Glénan lors des grandes marées estivales de 2015

En comparant les grandes marées de 2014 et 2015, on constate que trois sites sont plus fréquentés : Saint-Nicolas – Bananec, Castel Braz – Castel Bihan – Pen Ven et Le Loc'h. Il semblerait également que les plus forts coefficients mobilisent d'avantage de pêcheurs.

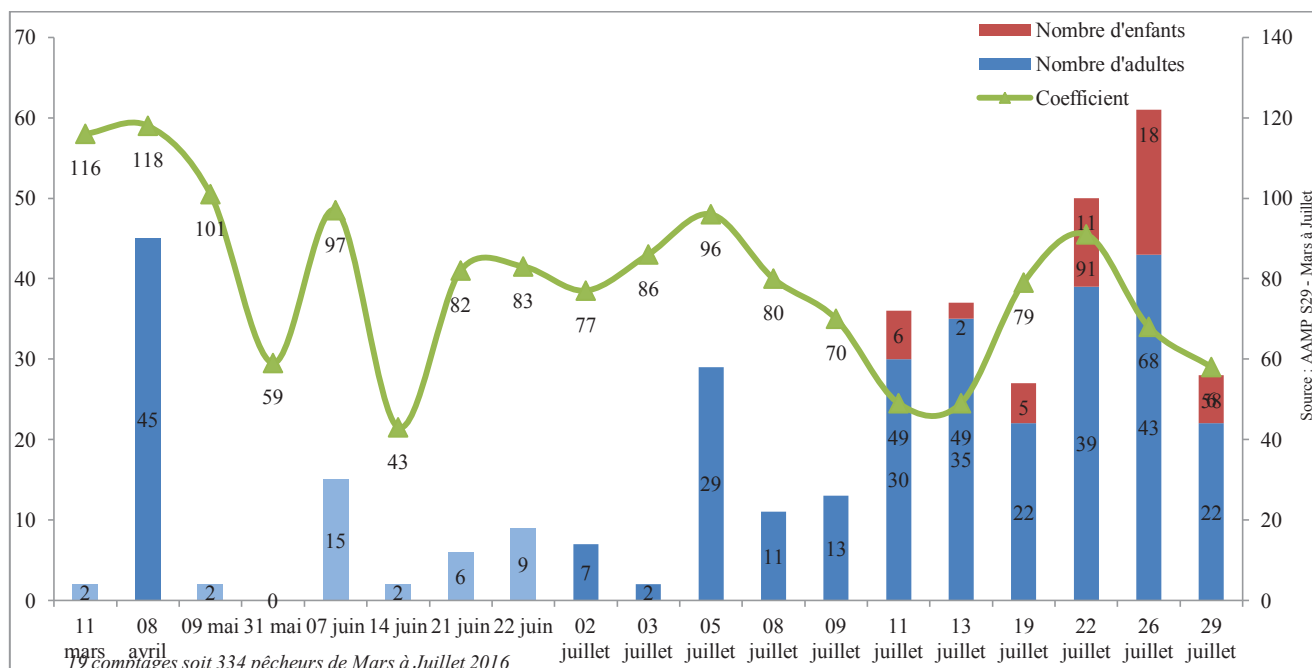
Zoom sur la Mer Blanche, un site interdit à la pêche

Avec le lancement du LIFE + Pêche à pied de loisir, la fréquentation des pêcheurs sur le site de la Mer Blanche est suivi régulièrement depuis début 2014. Toutefois, n'étant pas défini comme site pilote et

surtout étant fermé à la pêche aux coquillages, la fréquentation à la Mer Blanche était suivie uniquement lors des comptages collectifs³. Mais, au regard des données obtenues en 2014, il a été décidé de suivre plus régulièrement ce site, sur lequel ont lieu depuis 2015 des comptages réguliers pour obtenir une analyse plus fine de la fréquentation.



Evolution de la fréquentation mensuelle à la Mer Blanche de 2014 à 2016



³ Les sites pilotes sont suivis régulièrement via la méthode des catégories de marées, et les sites annexes sont suivis uniquement par le biais de comptages collectifs. Ces derniers ont lieu généralement tous les mois à chaque grande marée.

Evolution de la fréquentation mensuelle à la Mer Blanche en 2016

La Mer Blanche est fréquentée toute l'année par les pêcheurs à pied, avec en moyenne 50 pêcheurs par an. On remarque tout de même un pic de fréquentation en période estivale.

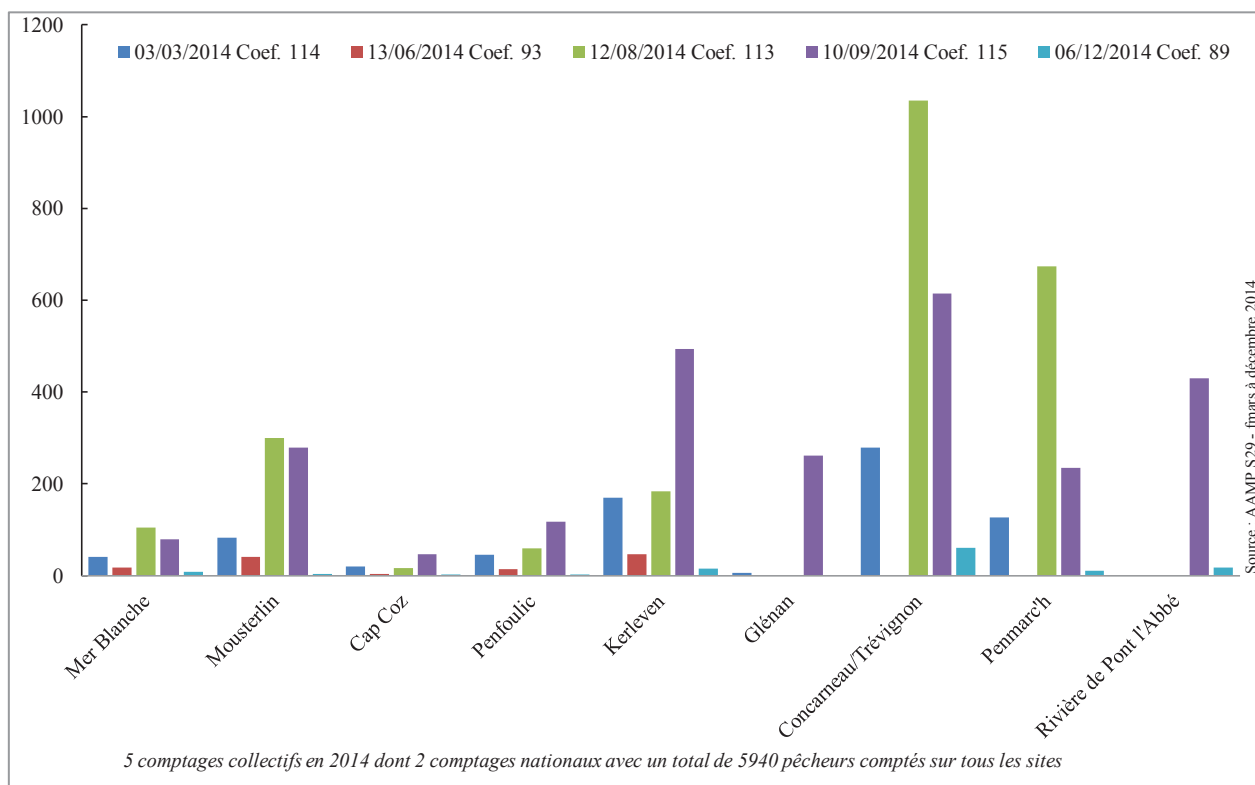
La figure ci-dessus montre l'évolution du nombre de pêcheurs entre mars et juillet 2016. En bleu foncé on repère les comptages effectués pendant les vacances tandis que les comptages réalisés en semaine sont en bleu clair. Il y a une plus forte fréquentation en période de vacances, et d'avantage en période estivale. En outre, on peut observer qu'à la Mer Blanche, le coefficient de marée a peu d'influence sur la fréquentation du site.

Pour conclure, les forts coefficients de marée sont privilégiés par les pêcheurs à pieds sur l'ensemble des sites pilotes sauf sur la Mer Blanche. Toutefois, il faut être vigilant avec ces résultats, puisque c'est aussi lors de forts coefficients que les comptages et les actions de sensibilisation sont privilégiés.

Les comptages collectifs

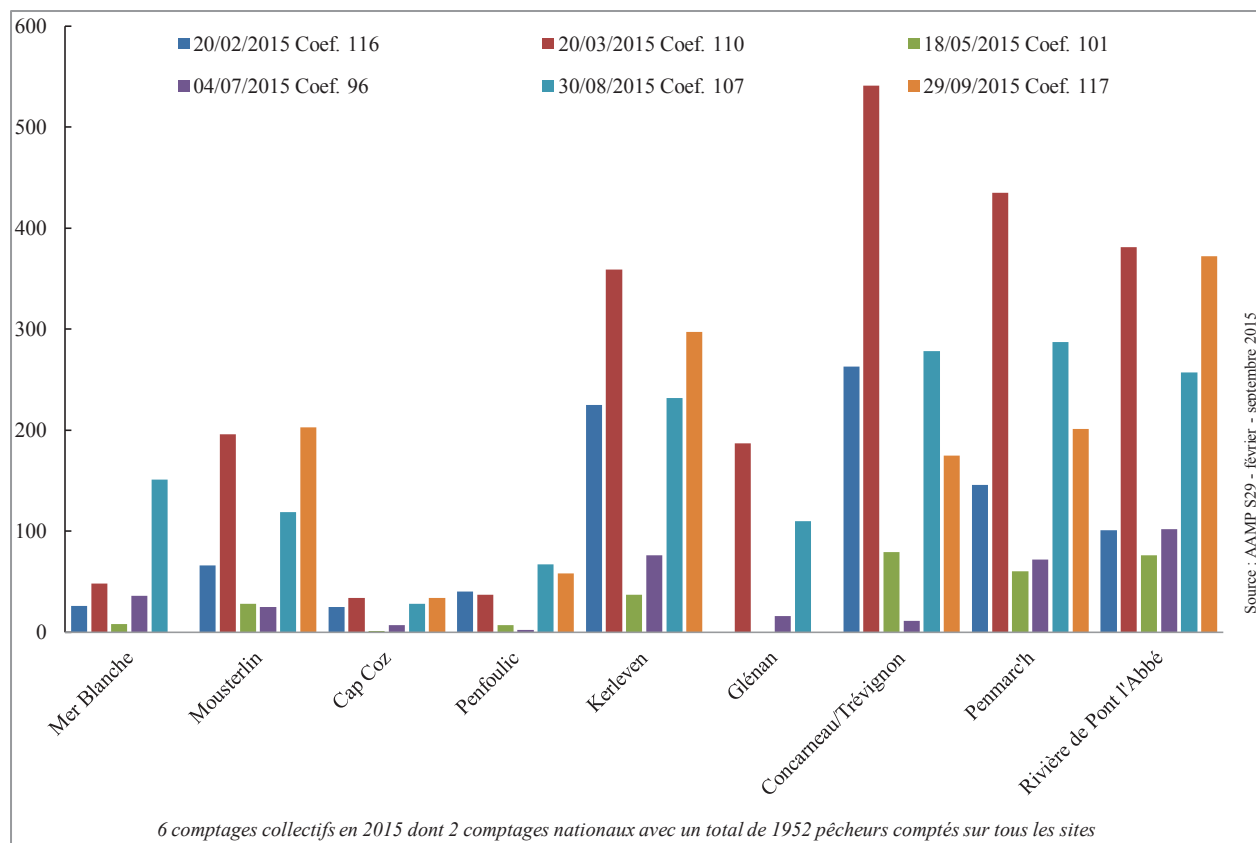
Depuis 2014, il y a eu 16 comptages collectifs dont 5 comptages nationaux. Les résultats de ces comptages sont détaillés ci-dessous.

Les comptages collectifs permettent de suivre le nombre de pêcheurs à pied à un instant T sur le littoral de Penmarc'h à Nével.



Nombre de pêcheurs à pied lors des comptages collectifs de 2015

Sur l'ensemble des sites de pêche à pied de loisir suivis entre juin et décembre 2014, deux sites se distinguent en termes de fréquentation : la plage de Kerleven et la pointe de Moustierlin comptabilisent le plus grand nombre de pêcheurs à pied, avec jusqu'à 494 pêcheurs pour la grande marée du 10 septembre 2014 (coefficient 115) sur la plage de Kerleven.



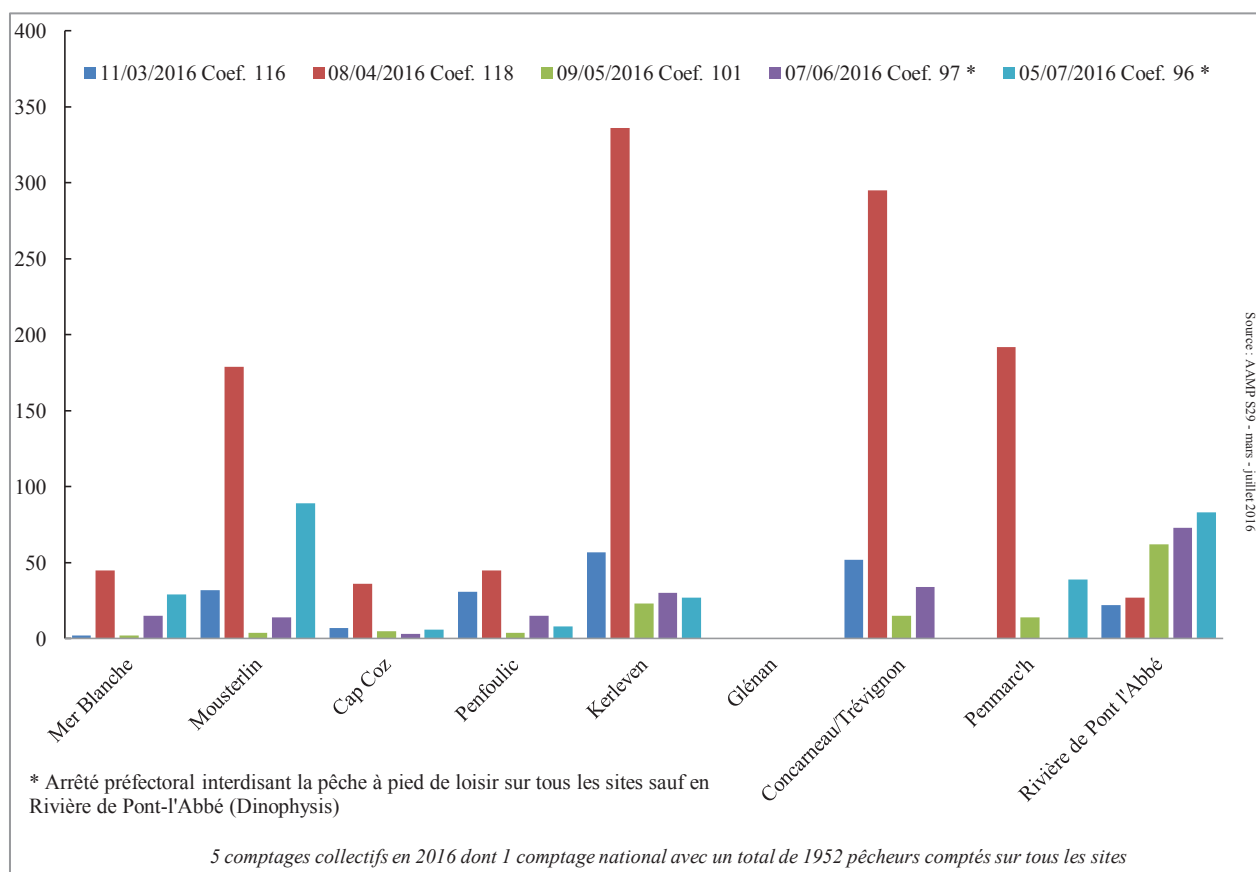
Nombre de pêcheurs à pied lors des comptages collectifs de 2014

En 2015, il y a eu 5 comptages collectifs dont 2 comptages nationaux, le 20 mars et le 30 août. La grande marée du siècle en mars a mobilisé de nombreux pêcheurs, jusqu'à 359 personnes à Kerleven, 196 personnes à Moustierlin, 189 pêcheurs aux Glénan et 435 à Penmarc'h.

Les sites de Moustierlin et Kerleven se distinguent toujours en terme de fréquentation, ainsi que la Rivière de Pont-l'Abbé, Penmarc'h et les sites de Concarneau/Trévignon.

L'année 2015 a connu de forts coefficients de marée, variant de 96 à 117, notamment durant la période estivale.

On peut également noter une fréquentation élevée en août, à la Mer Blanche, site fermé, avec 151 pêcheurs comptabilisés, alors qu'en moyenne la fréquentation pour 4-5 comptages par an atteint tout juste 50 pêcheurs. Cela peut nous amener à penser que les pêcheurs d'août ne connaissaient pas le contexte de la Mer Blanche fermée à la pêche à pied pour raisons sanitaires.



Nombre de pêcheurs à pied lors des comptages collectifs de 2016

En 2016, 5 comptages ont été réalisés dont 1 national le 8 avril. Deux comptages collectifs sont prévus d'ici la fin de l'année, le 20 août pour le dernier comptage national et le 19 octobre.

La grande marée d'avril a mobilisé de nombreux pêcheurs : 1223 personnes comptabilisées sur l'ensemble des sites suivis. Il faut dire que les conditions étaient favorables : fort coefficient de marée (118), période de vacances scolaires, conditions météorologiques acceptables (vent – froid – soleil). Toutefois, les chiffres ne dépassent les records atteints lors de la grande marée du siècle de 2015.

En outre, sur le reste de l'année la fréquentation est globalement plus faible qu'en 2014 et 2015. Les sites de Moustertin, Kerleven et la Rivière de Pont-l'Abbé sont les plus fréquentés en 2016.

Enfin, il est important de noter que lors des deux derniers comptages de juin et juillet les sites étaient interdits à la pêche en raison de concentrations trop élevées de dinophysis dans l'eau. Même si globalement, nous avons surtout observé des familles pratiquées la pêche de découverte aux crabes ou aux crevettes, de nombreuses personnes pêchaient des coquillages. En comparaison avec le comptage de juillet de 2015 dans des conditions quasi-similaires, on observe une fréquentation plus faible sur l'ensemble des sites en juillet 2016 (cf. tableau). Toutefois, au regard du nombre total de pêcheurs sur les deux ans, la différence est faible. D'autant plus, que deux secteurs n'ont pas été comptabilisés en 2016 et le type de journée était moins favorable pour la pêche à pied. Les pêcheurs n'ont semble-t-il

pas encore pleinement conscience des risques sanitaires liés à la consommation de coquillages dans des eaux de mauvaise qualité.

Comparaison de la fréquentation des sites en juillet 2015 et juillet 2016

	04 Juillet 2015 Coefficient 96 BM 13h10 Soleil - Vent Week-end	05 Juillet 2016 Coefficient 96 BM 12h09 Soleil Semaine
Mer Blanche	36	29
Mousterlin	25	89
Cap Coz	7	6
Penfoulic	2	8
Kerleven	76	27
Glénan	16	
Concarneau/Trévignon	11	
Penmarc'h	72	39
Rivière de Pont l'Abbé	102	83
TOTAL	347	281

Pour conclure les sites les plus fréquentées sont la Pointe de Mousterlin et Kerleven, ils sont faciles d'accès et offre une diversité d'espèces à pêcher. La Pointe de Mousterlin est très appréciée des familles en été pour la pêche de découverte tandis que Kerleven est réputée pour ses coques, palourdes et couteaux. Les secteurs de Penmarc'h et Concarneau comptabilisent de nombreux pêcheurs, cela s'explique par le fait qu'il y ait plusieurs sites de comptages. Ils font tout de même partis des secteurs les plus fréquentés avec Mousterlin et Kerleven entre juin 2014 et juillet 2016. La Rivière de Pont-l'Abbé est également prisée des pêcheurs. Malgré des zones fermées pour repos biologique la fréquentation y est importante.

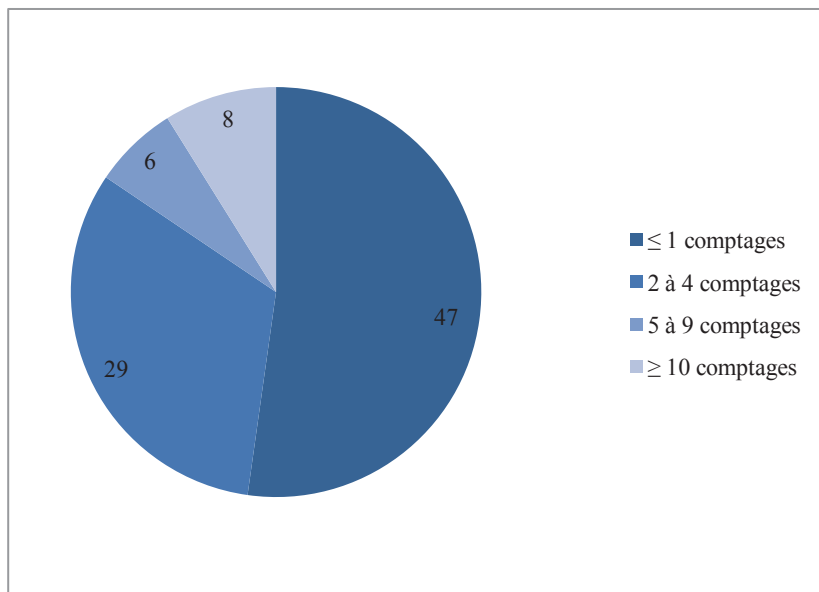
Les sites de Cap Coz, Mer Blanche et Penfoulic sont les moins fréquentés.

La mobilisation des bénévoles

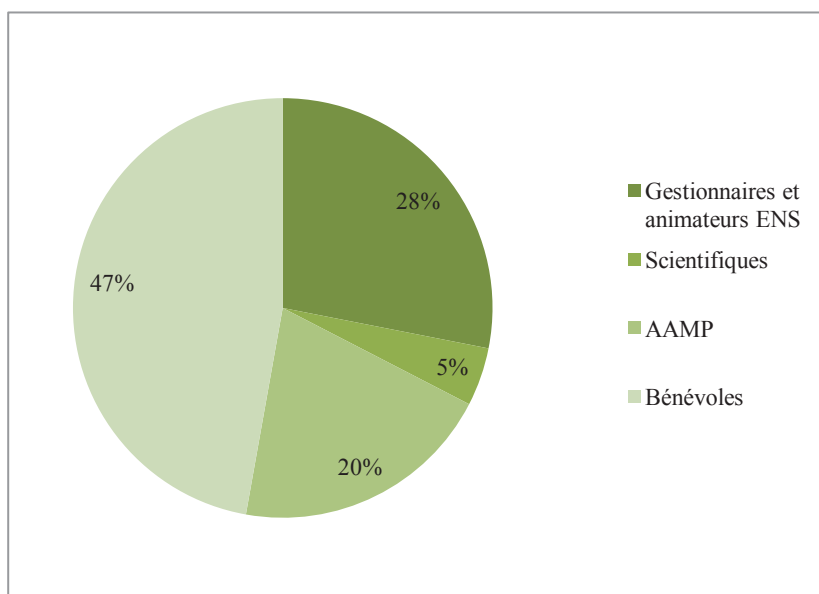
Les résultats des comptages collectifs dépendent beaucoup de la disponibilité des compteurs sur le territoire. Depuis le début des comptages en 2014 ce sont près de 89 personnes qui ont participé au moins une fois à l'opération.

L'équipe de coordination fait appel à ses partenaires et à leurs réseaux pour participer aux comptages, cela représente environ 28% des participants. Les bénévoles constituent la majorité des compteurs, soit près de 47% d'entre eux, ils sont essentiels pour l'acquisition de données. L'Agence des Aires Marines Protégées mobilise des compteurs via les appels à bénévoles à Bretagne Vivante pour les comptages aux Glénan et à la commune de Trégunc pour les comptages sur la côte de Trégunc à Concarneau. Parmi ces compteurs se détache un noyau de personnes plus assidues qui gardent

généralement leurs habitudes et comptent souvent aux mêmes endroits. Ils représentent environ une quinzaine de personnes.



Taux de participation par compteurs entre 2014 et 2016



Fonctions et types compteurs entre 2014 et 2016

Zoom sur les comptages nationaux

Les comptages nationaux visent à obtenir à un instant t une photographie de la fréquentation des pêcheurs à pied de loisir sur toute la façade Manche-Atlantique. Le protocole et les sites concernés pour le sud Finistère sont les mêmes que ceux du comptage collectif et s'étendent donc du nord au sud de la pointe rocheuse de Penmarc'h aux dunes de Trévignon (archipel des Glénan compris). Sur le linéaire côtier concerné, 45 sites sont concernés au total (14 sites pour le secteur N2000 « Dunes et

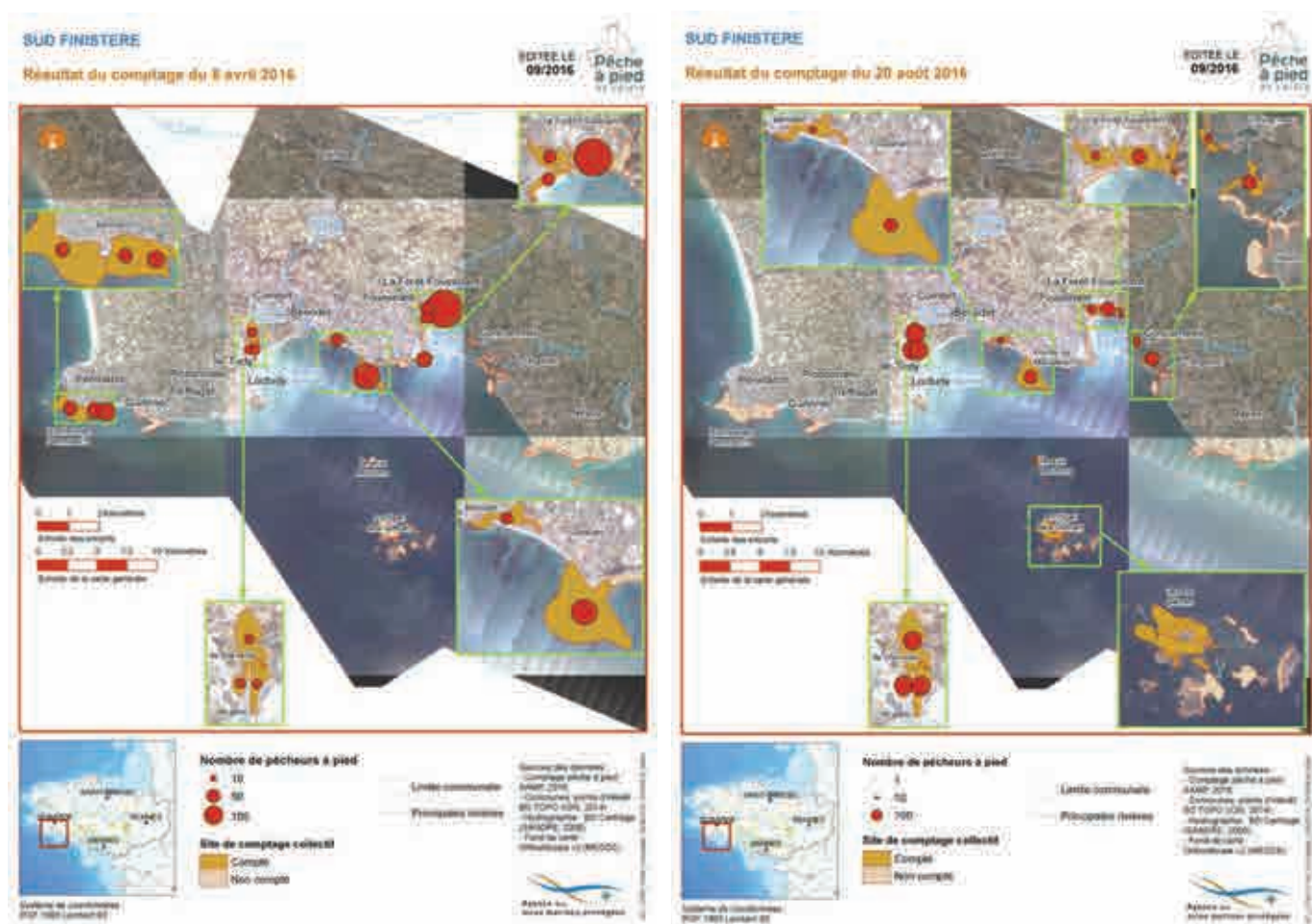
côtes de Trévignon », 23 sites pour le secteur N2000 Archipel des Glénan, et 8 sites pour les secteurs de « Rivière de Pont l'Abbé » et « Roches de Penmarc'h ».

Avant la création du Life PAPL, un premier comptage national a été organisé à l'échelle du bassin de navigation des Glénan par les opérateurs N2000 le 02/03/2014.

Aucun comptage national n'a eu lieu durant le 1^{er} semestre 2014.

Ainsi, 5 comptages nationaux ont été réalisés les 10/09/2014, 20/03/2015, 30/08/2015, 08/04/2016, 20/08/2016.

Les cartes ci-dessous permettent de visualiser les résultats des deux derniers comptages nationaux en 2016 à l'échelle du bassin de navigation des Glénan.



Chap. 4. Evaluation qualitative de la l'activité de pêche à pied : les enquêtes

4.1. Une méthodologie nationale

Parallèlement à l'évaluation qualitative de la fréquentation de la zone d'étude par les pêcheurs à pieds, des enquêtes sont réalisées auprès des pratiquants. Une trame commune a été réalisée à l'échelle nationale. Néanmoins, cette enquête nationale a fait l'objet de quelques adaptations afin de répondre aux particularités locales. L'enquête vise à recueillir des informations sur les thèmes suivants :

- Constitution du groupe
- Préparation de la sortie
- Pratique de la pêche
- Connaissances du pêcheur
- Pêche du jour
- Lien avec le territoire
- Informations personnelles

Ces enquêtes sont anonymes, l'identité du pêcheur n'est demandée à aucun moment. Deux notices sur les outils et l'identification des espèces ont été réalisées afin de faciliter le travail des enquêteurs.

4.2. Objectifs et calendrier

Le nombre de questionnaires par enquêteur et par marée est assez variable et peut être compris entre 5 et 12. Afin d'obtenir des résultats exploitables, l'objectif est de réaliser un minimum de 50 enquêtes par site de référence et par an.

Pour bien appréhender la diversité des cas de figures pouvant se présenter, il convient de varier les dates d'enquêtes entre la « haute » et la « basse » saison et entre forts et faibles coefficients.

Ces interviews de pêcheurs menées sur les estrans sont d'une grande importance. Elles permettent de dresser le profil de la population de pêcheurs fréquentant un site et également d'estimer les prélèvements opérés. Elles permettent aussi de mieux cibler les actions de sensibilisation selon les pratiques et profils des pêcheurs de chaque site.

Les pêcheurs à pied sont généralement réceptifs, et les quelques conseils ou informations divulgués parallèlement à l'interview sont habituellement reçus avec intérêt. La réalisation des enquêtes auprès des pêcheurs est d'ailleurs un moment privilégié de sensibilisation et de pédagogie.

Les enquêtes sont réalisées sur l'estran pendant la pêche, ou en sortie de site en fin d'activité, en essayant d'interroger un panel représentatif.

Dans le cas d'un couple ou d'un groupe, on interroge un seul membre du groupe. Le pêcheur qui répond aux questions est choisi de façon aléatoire. Il est important que ce soit l'enquêteur qui choisisse la personne interviewée afin d'obtenir une vue réellement objective de la diversité des pêcheurs et de ne pas biaiser les profils par une surreprésentation des personnes les plus désireuses de répondre (représentant souvent un profil particulier de pratiquants).

Il est interdit de solliciter pour une interview un mineur non accompagné.

Les données des enquêtes sont ensuite entrées dans une base de données commune à l'ensemble des secteurs.

Matériel nécessaire

Le matériel de terrain nécessaire à chaque enquêteur est le suivant :

- une plaquette de prise de note ;
- un peson d'une capacité de mesure de 10 kg minimum ;
- un récipient suffisamment grand (type seau) dont le poids sera taré au préalable ;
- un pied à coulisse ou réglette ;
- des documents de sensibilisation à remettre aux pêcheurs à l'issue des enquêtes et/ou des éléments pédagogiques.

4.3. Résultats des enquêtes

Les résultats synthétiques présentés dans ce chapitre concernent ceux des sites pilotes du territoire du sud Finistère. Pour prendre connaissance des résultats détaillés par site pilote, il est nécessaire de se rapporter aux fiches de synthèse par site pilote à la fin de ce rapport

En 2014, 190 enquêtes ont été réalisées entre juin et décembre, avec la majorité des enquêtes réalisées en période estivale (177 entre juin et septembre et 13 entre octobre et décembre). Les objectifs en termes de nombre d'enquêtes sur les sites témoins ont été atteints puisque 71 enquêtes ont été réalisées à la Pointe de Moustierlin, 49 dans l'Anse de Penfoullec et 70 sur l'Archipel des Glénan. En 2015, 127 enquêtes ont été réalisées entre mars et septembre. Le nombre inférieur d'enquêtes réalisées en 2015 par rapport à 2014 s'explique par le fait que les marées de sensibilisation ont pris le relai des marées d'enquêtes, selon le cahier des charges européen prévu sur les trois années du projet. En 2016, 61 enquêtes ont été réalisées : 46 à la Pointe de Moustierlin et 15 sur l'Archipel des Glénan.

Pendant les 3 ans, une quinzaine d'enquêteurs ont participé à la récolte des données.

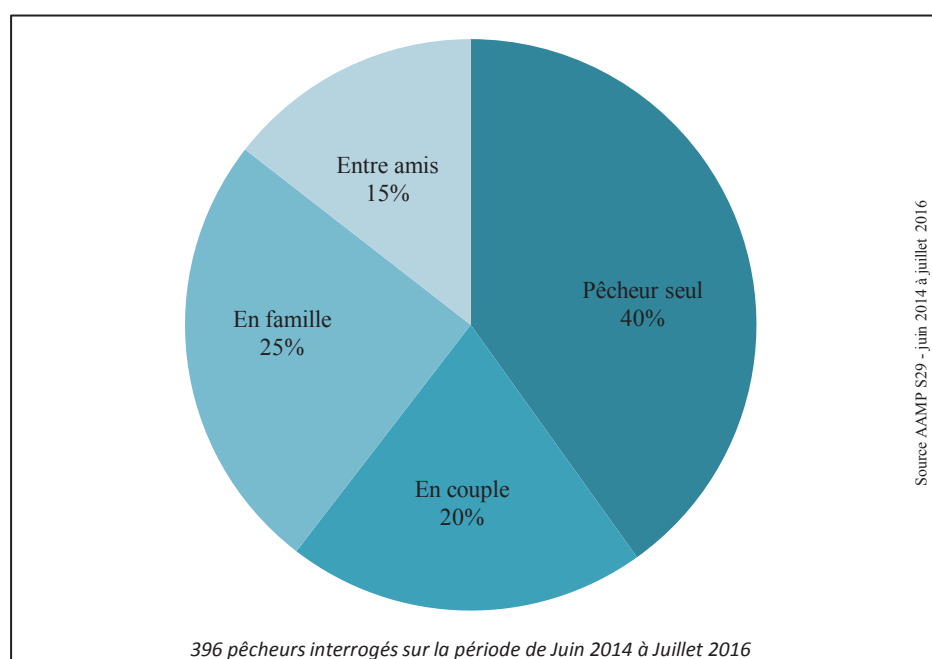
Nombre d'enquêtes par site entre Juin 2014 et Juillet 2016 :

Sites	de juin à décembre 2014	de février à septembre 2015	de février à juillet 2016
Anse de Penfoulic	49	21	0
Pointe de Moustierlin	71	46	46
Archipel des Glénan	70	11	27
Kerleven	0	51	0
Total	190	129	73

Les résultats suivants se basent sur la totalité des 392 enquêtes réalisées entre juin 2014 et juillet 2016.

Constitution du groupe

Sur la zone d'étude, 40% des pêcheurs à pieds pratiquent leur activité seul. Une plus grande majorité pratique donc la pêche à pied en groupe, que ce soit en famille, en couple ou entre amis.



Répartition des types de pêcheurs à pied

Les adultes sont largement majoritaires. Pour l'ensemble des personnes représentées par les enquêtes (soit 883 personnes constituant les 369 groupes enquêtés), 80% sont des adultes et 13% des enfants et 7% non définis.

Préparation de la sortie

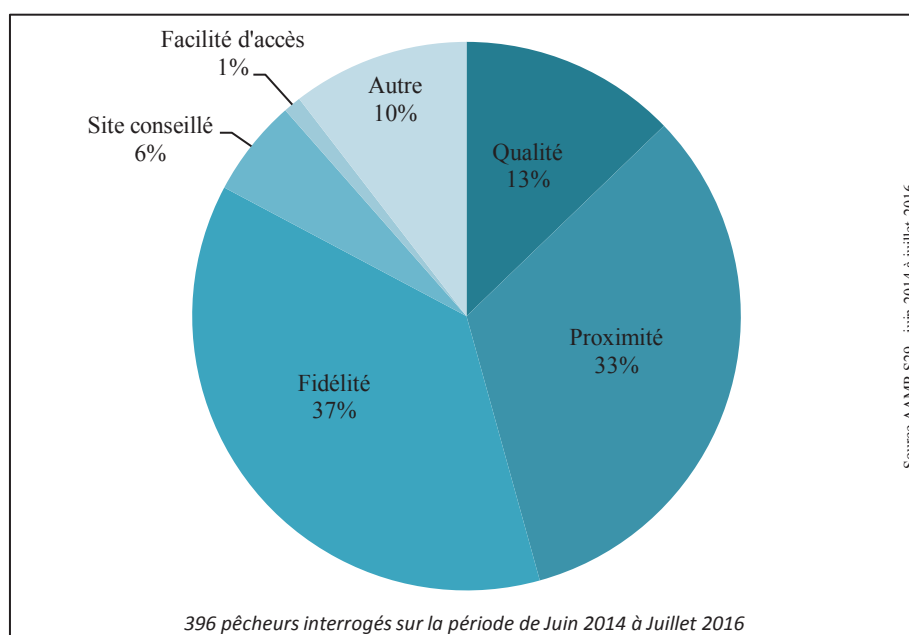
70% des personnes interrogées déclarent avoir consulté l'annuaire des marées en amont de la sortie. En revanche, seuls 34% déclarent s'être renseignés sur l'état sanitaire du site.

Où se renseignent-ils ?

Presse	37%
--------	-----

Internet	18%
Structures relais	23%
Outils de communication	12%
Autre	10%

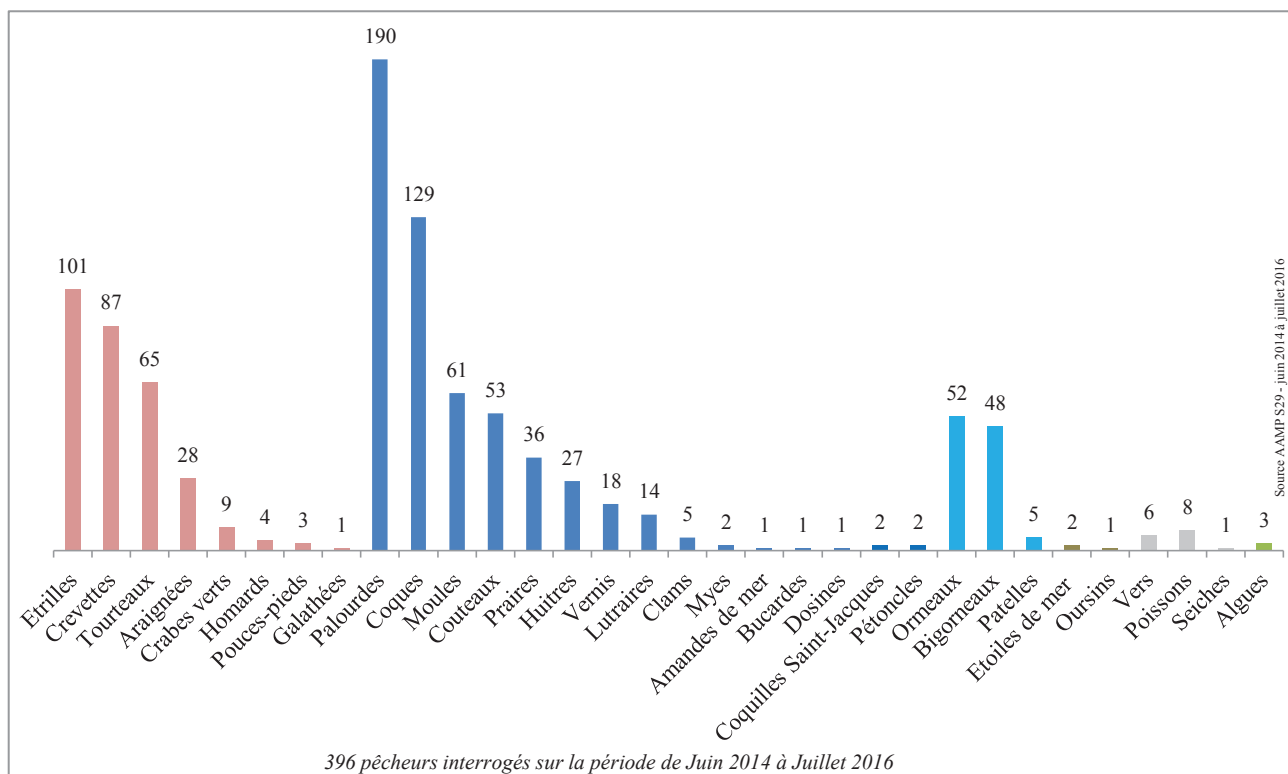
Les critères majoritairement cités pour le choix du site de pêche sont la fidélité à un site et la proximité. En revanche l'accessibilité au site n'est pas un critère de choix pour les pêcheurs.



Critères de choix des sites de pêche à pied

Pratique de la pêche

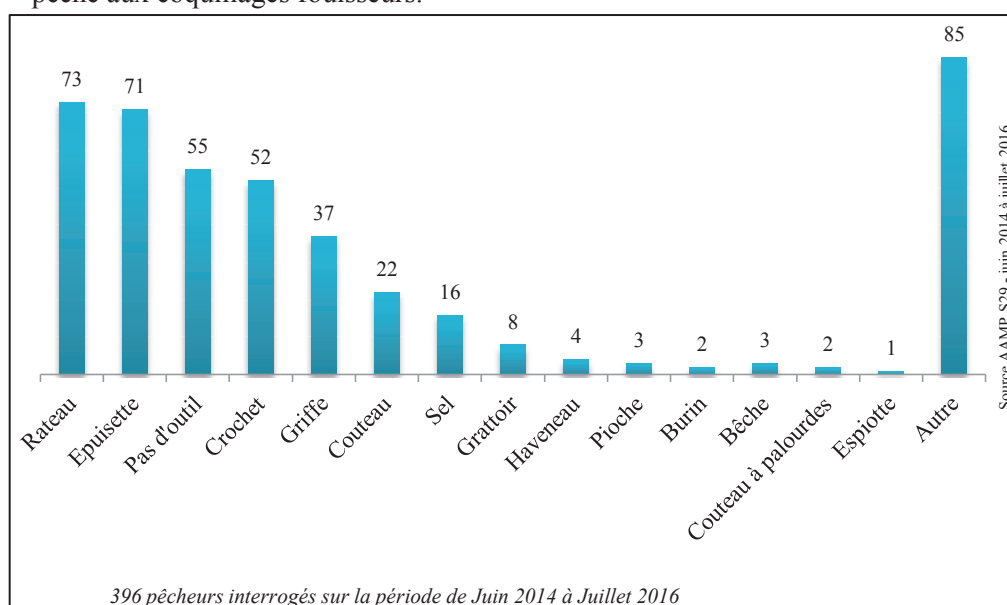
Parmi les personnes enquêtées, la liste des espèces recherchées par les pêcheurs est importante. Le graphique ci-dessous tient compte à la fois des espèces ciblées le jour de l'enquête ainsi que des autres espèces que les personnes interrogées déclarent avoir déjà ciblées au cours de leurs sessions de pêche à pied. Pour les crustacés, les crevettes, tourteaux et étrilles sont les plus prisées. Dans le cas des coquillages, l'intérêt pour la palourde prédomine.



Espèces ciblées par les personnes interrogées (en nombre de personnes ayant cité l'espèce)

L'épuisette, le râteau et le crochet sont les outils les plus fréquemment utilisés parmi les personnes enquêtées. On ne note pas de problèmes majeurs quant à la légalité des outils observés. Toutefois, deux cas de pêches illégales ont été constatés :

- trois cas de pêche aux pieds de couteaux à l'aide de baleines de parapluie : cette pratique est interdite car destructrice. En effet, les animaux sont blessés par l'outil, ainsi, les individus trop petits qui doivent être relâchés ne peuvent survivre.
- la fourche n'est autorisée que pour la pêche aux vers, or dans 5 cas, elle était utilisée lors de pêche aux coquillages fousseurs.

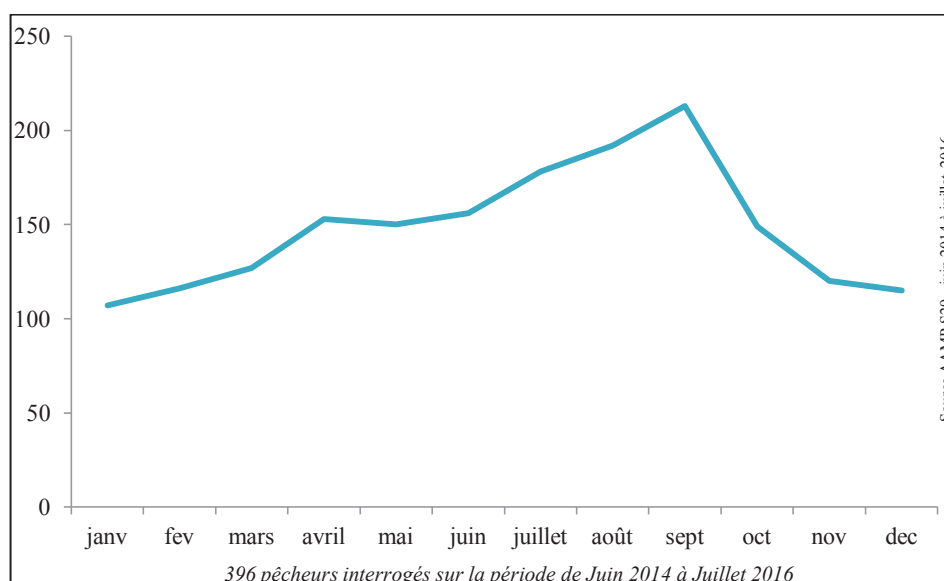


Outils utilisés par les personnes interrogées (en nombre de personnes ayant cité l'espèce)

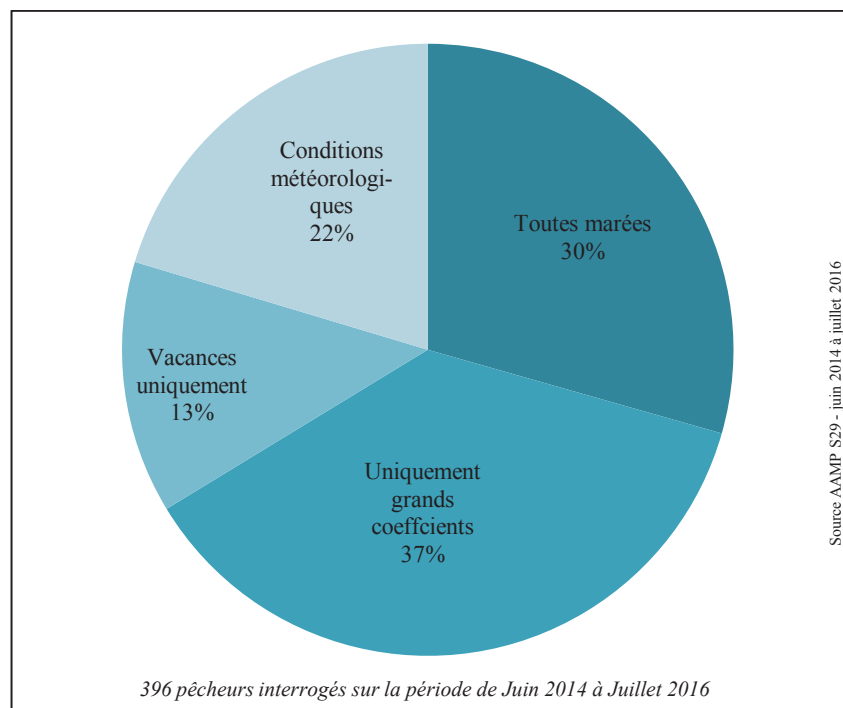
Sur les 396 personnes interrogées, seules 4 personnes pêchaient à pied pour la première fois. Les pratiquants sont donc en grande majorité expérimentés (40 ans d'expérience en moyenne pour une moyenne d'âge de 57 ans). Les pêcheurs à pieds du secteur d'étude semblent également assidus puisque 60% d'entre eux déclarent pratiquer l'activité chaque année. La fréquence moyenne est estimée à 12 sessions de pêche à pied par an et par pratiquant.

Dans le sud Finistère, la pratique de la pêche à pied de loisir se déroule toute l'année, avec un pic de fréquentation de juin à septembre.

Certains locaux déclarent cependant délaisser cette période, trop fréquentée à leur goût.



Répartition de la fréquentation de pêcheurs à pied de loisir au cours de l'année (en nombre de personnes ayant déclaré pratiquer l'activité pour chaque mois de l'année)

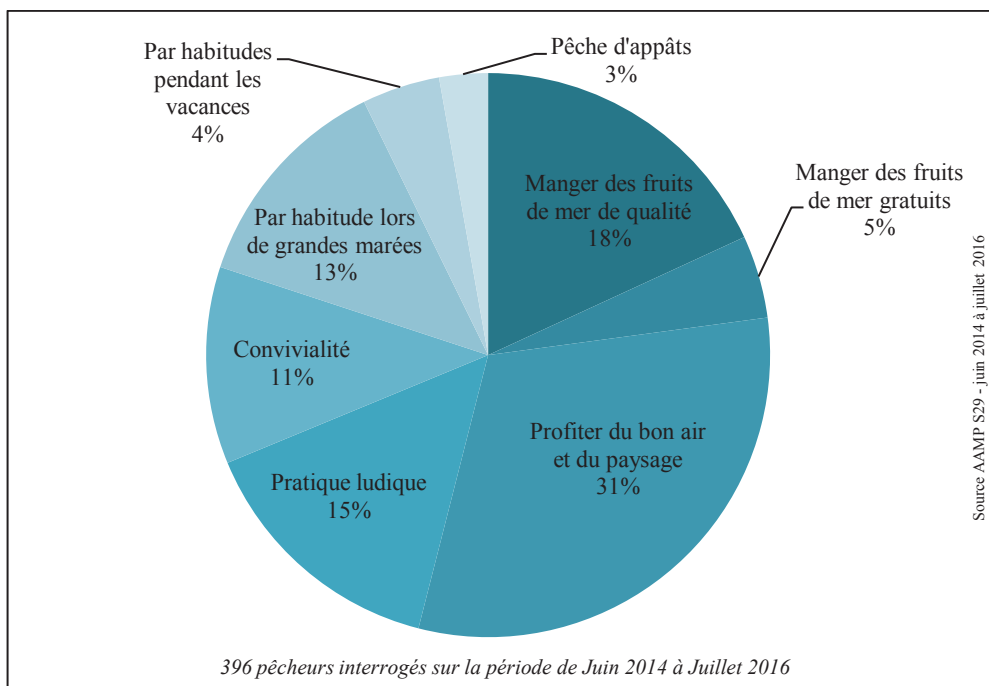


Principaux critères retenus pour le choix des marées

Le critère majoritaire pour planifier les sorties de pêche est le coefficient de marée. 30% des personnes interrogées déclarent cependant pratiquer même en dehors de périodes de grands coefficients, même si la moyenne des coefficients minimum cités est d'environ 80. Les conditions météorologiques influent également directement sur la fréquentation. Enfin, en toute logique, une partie des pratiquants est dépendant des jours chômés pour se rendre sur les sites (week-end, vacances, jours fériés).

75% des personnes interrogées déclarent pratiquer la pêche à pied sur plusieurs sites. 24% semblent donc être fidèles à un unique site de pêche.

37% des personnes enquêtées fréquentent plusieurs sites de la zone d'étude.



Principales raisons invoquées pour la pratique de la pêche à pied

Lorsqu'on questionne les pratiquants sur les raisons les conduisant à pratiquer la pêche à pied, on constate que leur intérêt majeur est de profiter du paysage et du bon air. C'est ensuite la qualité de la récolte qui est invoquée, puis les aspects ludiques et de convivialité de la pratique.

Les pêcheurs à pied de loisir sont très peu fédérés. Seuls 6% d'entre eux appartiennent à une association de pêcheurs plaisanciers.

Connaissances du pêcheur

92% des pêcheurs interrogés connaissent l'existence d'une réglementation sur la maille des espèces qu'ils pêchent (32% utilisent un outil de mesure). Cependant, seuls 58% d'entre eux sont capables de citer la maille correcte.

Concernant les quantités de prélèvements autorisés, seule la moitié des pêcheurs interrogés déclarent savoir si l'espèce qu'ils ciblent est concernée.

Lien avec le territoire

71% des pratiquants interrogés résident à l'année sur le secteur de la zone d'étude.

Le jour de la sortie, touristes et locaux parcourent en moyenne 17,2 Km pour rejoindre le site de pêche à pied.

Profils des pêcheurs

La majorité des pratiquants sont des hommes (62%). Plus de la moitié sont des retraités et la moyenne d'âge des personnes enquêtées est de 57 ans.

Chap. 5. Description des actions de sensibilisation

5.1. Les enjeux de la sensibilisation

5.1.1. Objectif de la sensibilisation

Les études menées jusqu'ici ont montré que plus de 80% des pêcheurs à pied de loisir ne connaissent pas les règlements s'appliquant à la pêche à pied et que, même si bon nombre de pêcheurs à pied de loisir sont conscients des impacts qu'ils peuvent avoir sur le milieu et la ressource, cela ne se traduit pas toujours en actes concrets de pratique de pêche respectueuse. La sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir aux règlements et aux bonnes pratiques est donc une action essentielle d'amélioration des pratiques de pêche vers une durabilité de l'activité.

Pour ce faire cette action a débuté par la création d'outils de sensibilisation conçus et partagés par tous au sein des organes de gouvernance, puis par des formations des divers acteurs avant de passer à de nombreuses actions de terrain.

5.1.2. Organisation de la sensibilisation sur le territoire

Les actions de sensibilisation dans le cadre du programme LIFE+ PAPL pour le territoire du sud Finistère se déclinent concrètement en plusieurs éléments :

- La création des outils de communication à destination des pêcheurs et du grand public : dépliants réglettes ;
- Les panneaux de sensibilisation et les affiches ;
- Le kit d'information pour les structures relais ;
- Les formations sur la pêche à pied de loisir à destination des structures relais ;
- Les marées de sensibilisation directement sur l'estran.

5.2. Les outils et moyens de sensibilisation

5.2.1. Les outils de communication

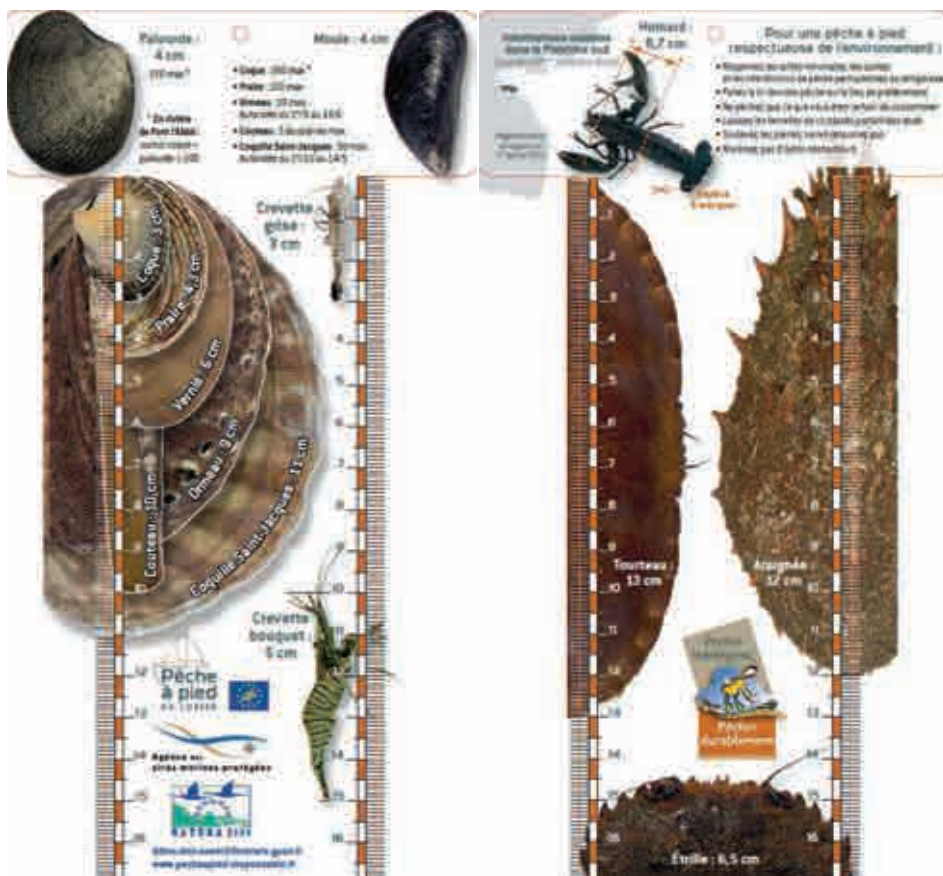
Des outils de sensibilisation ont été réalisés à l'échelle nationale avec des adaptations locales, notamment des affiches et des réglottes définissant les mailles des principales espèces pêchées dans les sud Finistère et les bonnes pratiques à adopter.

Le triptyque d'information

Des dépliants résumant les bonnes pratiques de pêche et la réglementation locale ont été conçus par chaque territoire. Pour le territoire du Finistère sud, 30 000 dépliants ont été distribués entre avril 2015 et septembre 2016 auprès des offices de tourisme de toutes les communes littorales entre Penmarc'h et Névez, ainsi qu'auprès de nombreux professionnels du tourisme.







Réglette recto verso distribuée dans le Finistère sud dans le cadre du LIFE+ PAPL (AAMP)

Les panneaux LIFE+ PAPL

Outre les marées de sensibilisation qui ont débuté en 2015 et qui permis de toucher directement les pêcheurs, des panneaux d'information ont été installés en automne 2016 sur les sites pilotes et sur des sites annexes présentant des enjeux de pêche les plus importants. Cet outil de communication implanté directement sur le littoral permet de sensibiliser à plus long terme un grand nombre de personnes. Bien qu'élaborés sur une trame commune à l'échelle nationale, le panneau a été adapté à chaque secteur, selon les réglementations et les spécificités locales.

Ces panneaux rappellent les bonnes pratiques de pêche vis-à-vis des espèces (respect des tailles minimales de captures, des quotas de pêche, saisons de pêche autorisées pour certaines espèces), des habitats (classement sanitaires des sites, remettre les blocs dans leur position initiale), mais également du pêcheur (se renseigner sur les horaires de marées, sur la réglementation en vigueur auprès des mairies).

L'état des lieux de l'existant et concertation

A la suite d'un travail de recensement réalisé en 2014, sur tout le littoral de Penmarc'h à Névez, 19 panneaux informant sur la pêche à pied de loisir ont été inventoriés :

- 1 à Pont l'Abbé,
- 1 à Combrit,
- 4 à l'Île Tudy,
- 1 à la pointe de Moustierlin,
- 1 à la pointe de Beg Meil,
- 2 au Cap Coz,
- 3 au niveau de la corniche,
- 6 au niveau de la pointe du Cabellou.

Pour la rivière de Pont l'Abbé

Pour la commune de Fouesnant

Pour la commune de Concarneau

La localisation des panneaux de pêche à pied recensés est présentée sur la figure suivante.

La concertation

Entre janvier et juin 2016, cinq réunions ont été réalisées, en présence des associations locales, des élus, des gardes du littoral et des bénévoles, pour les solliciter à participer à la conception des panneaux de sensibilisation (contenu à faire paraître) et convenir des modalités d'installation (positionnement des panneaux et mise en place sur site, charte d'engagement des communes au bon entretien des panneaux et à la mise à jour de la réglementation) :

- 08/01/2016 : réunion de concertation à la mairie de Fouesnant (5 participants)
- 11/01/2016 : réunion de concertation à la mairie de Concarneau (4 participants)
- 13/01/2016 : réunion de concertation à la mairie de Trégunc (3 participants)
- 28/01/2016 : réunion de concertation à la mairie de la Forêt-Fouesnant (5 participants)
- 01/03/2016 : réunion de concertation à la mairie de Penmarc'h (15 participants)

Cette concertation a abouti à la création d'un panneau définitif en avril 2016. Ainsi à l'automne 2016, 24 panneaux ont été installés sur 6 communes littorales du Finistère sud : Penmarc'h (trois panneaux), Fouesnant (3), la Forêt-Fouesnant (1), Concarneau (14 : 12 remplacements et 2 créations), Trégunc (2) et Névez (1). Douze panneaux complets ont été créés et 12 autres panneaux sont venus remplacer les panneaux existants sur la commune de Concarneau, ces derniers présentant des informations obsolètes sur la réglementation.



Visuel du panneau pour le territoire du Finistère sud (AAMP)

Zoom sur le panneau de l'anse de Penfoullic

Sur le site pilote de l'anse de Penfoullic comprenant une zone conchylicole, il a été décidé avec les élus de la commune de Fouesnant et les professionnels travaillant sur cette zone d'ajouter sur le panneau une carte localisant la zone de conchyliculture pour alerter les pêcheurs à pied et leur rappeler l'interdiction d'y pêcher.

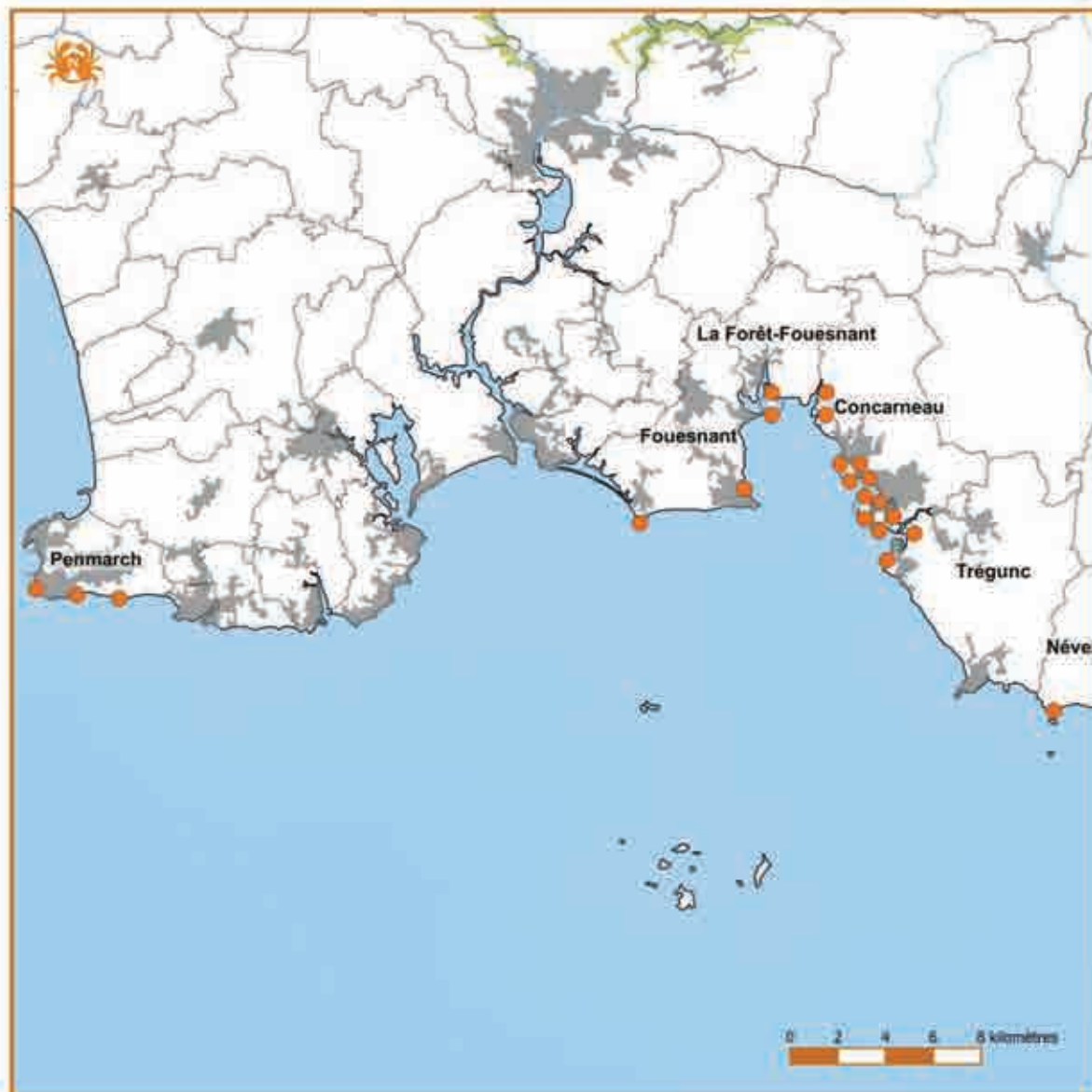


Carte délimitant les zones conchylicoles du site pilote de l'anse de Penfoullic (extrait de la carte principale, conception : AAMP, 2016)



Panneau installé à l'anse de Penfoullic

Implantation des panneaux d'informations LIFE+ Pêche à pied de loisir



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

● Panneaux d'information LIFE+ Pêche à pied de loisir

Sources des données :
- Panneaux : Life + PAPL, 2016
- Fond de carte : Route 500

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

AT_1001_P100_Souvenirs_Panneaux_2016

Localisation des panneaux LIFE+ PAPL sur le territoire du Finistère sud

Les affiches

Une maquette a été conçue pour la conception d'une affiche, avec le même visuel que celui du panneau d'information pour le territoire du Sud Finistère. L'objectif est de pouvoir communiquer sur la réglementation et les bonnes pratiques de pêche dans l'attente de l'installation des panneaux sur le littoral Ainsi, une centaine d'affiches format A2 (50 en papier et 50 plastifiées) a été réceptionnée sur le site de Fouesnant en juin 2016. Ces affiches ont été distribuées par la suite dans de nombreux hébergements, dans les offices de tourisme, les capitaineries des ports de plaisance, les bateaux de transport de passager, et les magasins de pêche du bassin de navigation des Glénan (pays sud bigouden, Bénodet, Fouesnant, la Forêt-Fouesnant, Concarneau, Trégunc, Névez et l'Archipel des Glénan) avec un accueil très favorable.

La carte ci-dessous synthétise la distribution des outils de communications sur le secteur de Fouesnant (réglettes, dépliants, affiches et panneaux).

**SUD FINISTERE : SECTEUR
BENODET - FOUESNANT - LES GLENAN - LA FORET FOUESNANT**

EDITEE LE :
06/2016



Distribution des outils de communication en 2014-16



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

**Outils de communication
distribués aux structures relais**

- Réglettes
- Réglettes - Flyers
- Flyers
- Affiche
- Affiche - Réglettes
- Affiche - Flyers
- Affiche - Réglettes - Flyers

Panneaux d'information

- LIFE + Pêche à pied de loisir
- N2000

Sources des données :
- Outils de communication :
AAMP, 2016
- Communes, points d'intérêt
BD TOPO (IGN, 2014)
- Fond de carte :
Ortho Littoral V2 (MEDDE)



Distribution des outils de communication dans le Pays Fouesnantais

L'exposition

Une exposition nationale comprenant 7 kakémonos a été réalisée dans le cadre du projet. Cette exposition, qui présente le projet et les bonnes pratiques de pêche, a été mise à disposition de toutes les structures qui souhaitaient communiquer sur la pêche à pied de loisir. Les kakémonos ont été exposés de manière temporaire dans des offices de tourisme, lors de conférences naturalistes sur la pêche à pied de loisir ou de manifestations culturelles (salons nautiques, Fêtes maritimes). Elle fut notamment exposée à l'office de tourisme de Fouesnant de septembre à novembre 2015, au Marinarium de Concarneau en mars 2016 et dans les locaux de l'association Graines d'Océan à Plomeur dans le Morbihan en septembre 2016.



Exposition des kakémonos LIFE+ PAPL à l'office de tourisme de Fouesnant

Le kit d'information pour les structures relais

Ce kit a pour but de renseigner les offices de tourisme et les autres structures relais sur tous les aspects de la pêche à pied de loisir (réglementation, bonnes pratiques). Les offices de tourisme pourront ainsi relayer les informations aux pêcheurs à pied désireux d'en savoir plus sur leur pratique.

Au total 150 kits ont été distribués sur le territoire du Finistère sud.

Il se caractérise par :

- Un guide pédagogique sur les espèces et les habitats - *Carnet plastifié format < A4*
- Des informations concernant la réglementation et les aspects sanitaires – *Livret*
- Des informations concernant les bonnes pratiques de pêche - *Fiches plastifiées format A4 reliées par un anneau (affichables)*

Le guide pédagogique

Il se présente sous forme de fiches espèce et de fiches habitats.



Critères de reconnaissance

Espèce(s) susceptible(s) d'être confondue(s)

LA PÊCHE DE L'ÉTRILLE (OU CRABE CERISE) (*Neopanopeus*)

Caractéristiques

- 10 à 15 cm de long
- Corps ovale, brunâtre
- Antennes de 4 à 5 segments
- Couleur variable de gris à noir
- Corps aplati et dur

Les critères suivants se distinguent des autres par un abdomen plus large et arrondi

Caractéristiques de l'espèce

L'étrille à petites dents (à dents courtes) dont la forme ressemble à un 'C' et la couleur est plus claire que celle des autres espèces de la famille.

Caractéristiques de l'habitat

- Préfère les zones rocheuses
- Réagit aux fortes marées
- Réagit aux fortes marées
- Réagit aux fortes marées

Les critères suivants se distinguent des autres par un abdomen plus large et arrondi

Caractéristiques de l'habitat

L'étrille à petites dents (à dents courtes) dont la forme ressemble à un 'C' et la couleur est plus claire que celle des autres espèces de la famille.

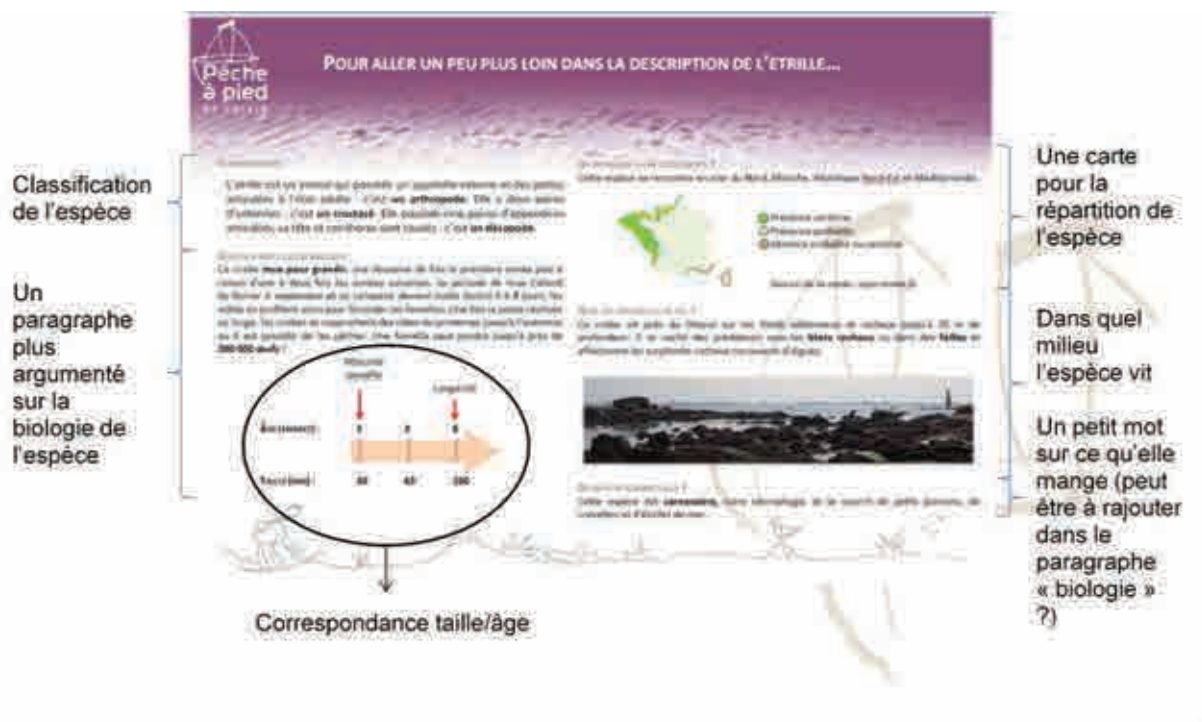
Quelques bonnes pratiques à retenir

Sens de la mesure de l'espèce

Les outils/techniques conseillés

Un encadré sur les particularités ou spécificités de l'espèce

79



Exemple de fiches pour l'espèce étrille (AAMP)

Le livret sur la réglementation

Il a pour but de rendre autonome les structures d'accueil du public dans la recherche d'informations sur les aspects réglementaires. Il synthétise l'ensemble de la réglementation applicable sur le territoire ainsi que les classements sanitaires des sites de pêche.

Les fiches de bonnes pratiques

Treize fiches de bonnes pratiques ont été élaborées :

- Présentation du programme LIFE + pêche à pied de loisir
- Bien préparer la sortie de pêche à pied
- Les bonnes pratiques de la pêche aux bigorneaux et patelles
- Les bonnes pratiques de la pêche aux coques et palourdes
- Les bonnes pratiques de la pêche aux couteaux et lutraires
- Les bonnes pratiques de la pêche aux crabes et homards
- Les bonnes pratiques de la pêche aux crevettes grises et roses
- Les bonnes pratiques de la pêche aux huîtres creuses et plates
- Les bonnes pratiques de la pêche aux moules
- Les bonnes pratiques de la pêche aux ormeaux
- Les bonnes pratiques de la pêche vers marins
- La pêche à pied professionnelle et la conchyliculture

5.2.2. Autres moyens de communication

Les animations et sorties sur l'estran proposés par les Offices de tourisme

- Sur la commune de Fouesnant

Depuis de nombreuses années, la commune de Fouesnant propose des sorties sur l'estran aux scolaires et aux familles, assurées par deux guides nature Lucienne Moisan et Géraldine Gaillère. Dans le cadre des sorties « estran » proposées par l'office de tourisme de Fouesnant, les guides ont réalisées 64 sorties sur l'estran et ont touché environ 1800 personnes entre 2014 et 2016. Le tableau ci-après présente plus en détails le travail mené par la commune de Fouesnant.

Intitulé de la sortie	Public	2014			2015			2016		
		Nb sorties prévues	Nb sorties réalisées	Nb participants	Nb sorties prévues	Nb sorties réalisées	Nb participants	Nb sorties prévues	Nb sorties réalisées	Nb participants
Sorties estran (pas de distinction)	Famille	7	7	250						
Grandes marées	Famille				7	6	200	8	7	172
Au royaume de Soizic la bernique & Norbert le crabe vert	Famille				16	14	464	14	13	417
Coquillages & Crustacés	Famille				2	2	50	4	4	168

Bilan des sorties nature « estran » organisées par l'Office de tourisme de Fouesnant

En outre, les guides nature interviennent régulièrement sur la thématique « estran » avec les scolaires, environ une à deux classes par an. A titre d'exemple, 74 enfants sont allés sur l'estran à Moustierlin, et 261 à Cap Coz sur l'année scolaire 2014-2015.



Animation sur l'estran organisée par la commune de Fouesnant en juillet 2015

- Sur la commune de l'Ile-Tudy

Durant la période estivale en 2015, l'office de tourisme de l'Ile-Tudy a proposé des sorties sur l'estran assuré par un animateur nature qui aborde différents sujets qui permettent de comprendre l'activité de pêche à pied en général mais aussi d'appréhender les spécificités de la rivière de Pont-l'Abbé, le tout agrémenté d'anecdotes culinaires, biologiques et historiques. Trois sorties ont été effectuées en 2015 et ont mobilisé 107 personnes entre juillet et septembre. Face à l'engouement suscité par les sorties sur l'estran, l'office de tourisme de l'Ile-Tudy a programmé cinq sorties en 2016 ; là encore le public était au rendez-vous avec la participation de 160 personnes entre juin et septembre 2016.



Sortie découverte de l'estran à l'Ile-Tudy le 24 juin 2016

Participation à divers évènements locaux

Dans le cadre du salon nautique Escale C à Concarneau en mai 2015, un stand LIFE+ Pêche à pied de loisir a été tenu pendant trois jours aux côtés des partenaires la commune de Trégunc pour l'animation Natura 2000 et l'association Bretagne Vivante. Environ 300 dépliant LIFE + PAPL ont été distribués lors de cette manifestation qui a attiré de nombreuses familles passionnées par la pêche à pied de loisir.



Stand au salon nautique « Vive le littoral » à Concarneau

En juillet 2016, l'équipe du LIFE + Pêche à pied du territoire du Finistère sud était présente aux Fêtes Maritimes de Brest pour la tenue d'un stand et l'animation d'un jeu sur les thèmes suivants : bassin versant et activités humaines / qualité de l'eau / qualité des espèces pêchées et aspects sanitaires. Environ 560 personnes ont été sensibilisées sur les 6 jours de fête.



Stand aux Fêtes maritimes de Brest en juillet 2016

5.2.3. Formation des professionnels du tourisme de la mer

Dans le cadre du projet, des sessions de formations ont été organisées à destination des structures relais susceptibles d'être au contact des personnes intéressées par la pratique de la pêche à pied. Ainsi ces formations ont été dispensées par le coordinateur local du programme LIFE + PAPL auprès de divers acteurs, notamment :

- des bénévoles,
- des personnels des offices de tourisme,
- des hébergeurs (centres de vacances, campings),
- des organismes qui proposent des activités de découverte,
- des services en charge de l'application de la réglementation (gendarmeries, gardes du littoral...).

L'objectif était de transmettre des informations aux structures relais pour qu'elles puissent être en mesure d'apporter, aux personnes en quête d'informations, des éléments de réponses sur les divers thèmes traitant de la pêche à pied, notamment : les espèces pêchées, les habitats naturels, la réglementation, les aspects sanitaires, les bonnes pratiques de pêche.

Les formations se sont déroulées de la manière suivante :

- Une présentation en salle (tronc commun défini au niveau national avec des adaptations locales) suivie d'un échange entre participants ;
- Une sortie découverte sur l'estran à marée basse, des espèces pêchées et des pratiques de pêche.

A l'issue de cette formation, des documents de sensibilisation (réglettes et dépliants) ont été proposés aux participants.

En 2015, deux formations destinées aux structures relais susceptibles de transmettre de l'information sur la pêche à pied de loisir à des usagers ont été organisées, l'une sur le secteur de Fouesnant et l'autre sur le secteur Penmarc'h/Pont-l'Abbé, en collaboration avec l'Agence Cornouaille Ouest Développement.

En 2016, deux formations ont eu lieu, une à l'attention des agents en charge de la gestion du littoral et de l'animateur Natura 2000 sur le secteur Névez/Trégunc/Concarneau, et l'autre sur le secteur de Penmarc'h à destination essentiellement des hébergeurs.

Au total, 37 structures du territoire du Finistère sud (55 personnes) ont directement bénéficié de ces 4 formations, qui ont rencontré un vif succès auprès des participants.



Formation des structures relais à Fouesnant le 9 juin 2015



Formation des structures relais à Loctudy le 15 juin 2015



Les trois cartes présentes en conclusion de ce rapport, intitulées « Synthèse des actions de sensibilisation », illustrent l'ensemble des structures qui ont bénéficié des formations sur le territoire du Finistère sud en 2015 et 2016.

5.2.4. Les marées de sensibilisation

La sensibilisation en direct des pratiquants lors de marées de sensibilisation sur les sites de pêche permet de toucher directement le public. Cette sensibilisation in-situ est réalisée par le coordinateur du LIFE+ PAPL, les animateurs nature, ainsi que des bénévoles formés à cet exercice, lors de marées de sensibilisation.

Elle consiste à aller rencontrer les pêcheurs en action de pêche et d'installer un espace de discussion avec eux afin de faire passer différents messages : réglementaire (tailles minimales de capture, dates et zones autorisées...), sanitaire, mais aussi les bonnes pratiques (techniques adaptées, respect du cycle biologique des espèces...) et connaissance du milieu. Cette discussion doit se baser sur les éléments de diagnostics réalisés sur les sites de pêche afin de pouvoir être démonstrative sans être figée, culpabilisatrice et à sens unique (il est nécessaire de répondre aux interrogations que se posent les pêcheurs). Cette phase correspond aussi à une forme de concertation locale individualisée permettant de prendre en compte les perceptions et avis des pratiquants et les informer sur le programme.

Les marées spécifiquement dédiées à la sensibilisation ont réellement débuté la deuxième année du projet, à partir de mars 2015, comme prévu dans le cahier des charges du programme LIFE+ PAPL. Entre mars et décembre 2015, 242 groupes de personnes ont été directement sensibilisées à sur les estrans à la Pointe de Moustierlin, sur la plage Kerleven et à Saint Nicolas aux Glénan, soit environ 500 personnes. Lors de ces marées de sensibilisation au moins 240 réglottes ont été distribuées.

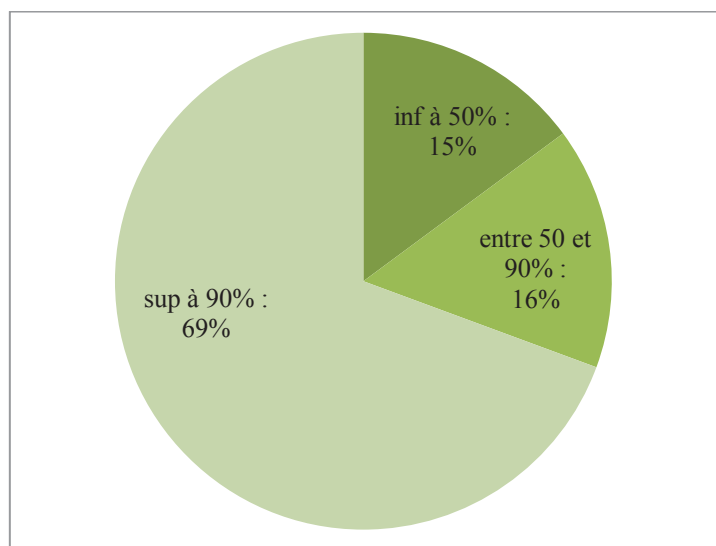
FICHE « Marée de Sensibilisation »
Programme LIFE+ pêche à pied de loisir

Nom : _____ Date : _____ Heure : _____ Site : _____ Coeff : _____ Météo : _____

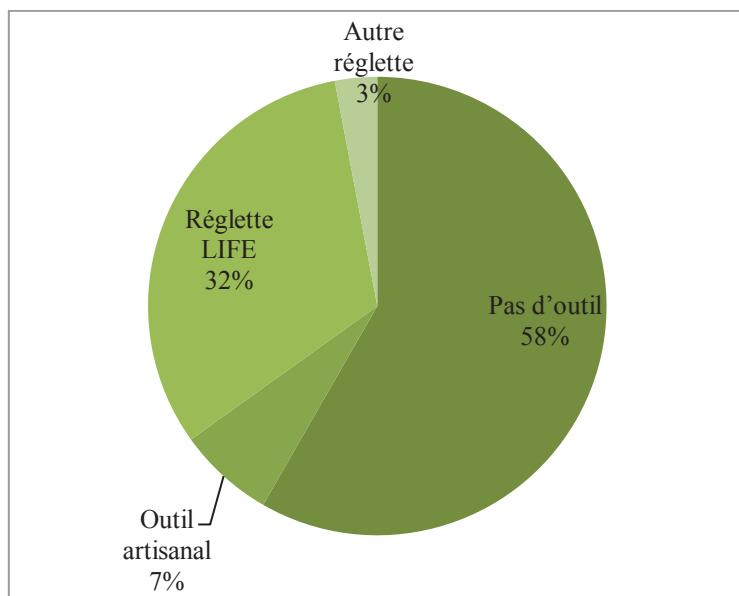
N°s pêcheurs		Espèces		Appréciation du panier (Conformité)	Remarques sur moyen de transport	Remarque(s) du pêcheur	Accueil de la sensibilisation	Remarques
De gauche	De droite	Capotage	Autres					
1 : 100%	1 : 100%	1 : 100%	1 : 100%	1 : 100%	1 : 100%	1 : 100%	1 : 100%	
2 : 100%	2 : 100%	2 : 100%	2 : 100%	2 : 100%	2 : 100%	2 : 100%	2 : 100%	
3 : 100%	3 : 100%	3 : 100%	3 : 100%	3 : 100%	3 : 100%	3 : 100%	3 : 100%	
4 : 100%	4 : 100%	4 : 100%	4 : 100%	4 : 100%	4 : 100%	4 : 100%	4 : 100%	
5 : 100%	5 : 100%	5 : 100%	5 : 100%	5 : 100%	5 : 100%	5 : 100%	5 : 100%	
6 : 100%	6 : 100%	6 : 100%	6 : 100%	6 : 100%	6 : 100%	6 : 100%	6 : 100%	
7 : 100%	7 : 100%	7 : 100%	7 : 100%	7 : 100%	7 : 100%	7 : 100%	7 : 100%	
8 : 100%	8 : 100%	8 : 100%	8 : 100%	8 : 100%	8 : 100%	8 : 100%	8 : 100%	
9 : 100%	9 : 100%	9 : 100%	9 : 100%	9 : 100%	9 : 100%	9 : 100%	9 : 100%	
10 : 100%	10 : 100%	10 : 100%	10 : 100%	10 : 100%	10 : 100%	10 : 100%	10 : 100%	

Extrait de la fiche utilisée lors des marées de sensibilisation auprès des pêcheurs à pied de loisir (AAMP)

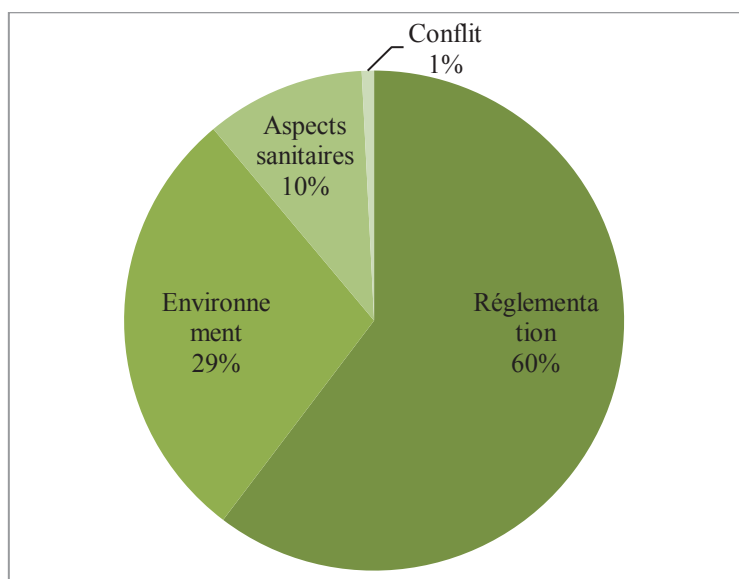
En 2015, 475 pêcheurs au total ont été directement sensibilisés sur l'estran via la fiche de renseignement conçue spécifiquement pour les marées de sensibilisation. Ce résultat ne comptabilise pas les personnes sensibilisées lors des événements ponctuels comme le salon nautique où une sensibilisation accrue a été réalisée pendant trois jours sur plusieurs centaines de personnes. Ce résultat ne prend pas non plus en compte les sensibilisations sur l'estran du grand public réalisées par les animateurs nature ayant participé à la formation « médiateurs de l'estran » sur les sites pilotes dans le cadre du LIFE+ PAMPL.



Taux de conformité du panier (source : enquêtes des marées de sensibilisation en 2015, AAMP)



Les principaux outils de mesures utilisés (source : enquêtes des marées de sensibilisation en 2015, AAMP)



Les sujets les plus souvent abordés (source : enquêtes des marées de sensibilisation en 2015, AAMP)

En conclusion, les trois cartes suivantes synthétisent les principales actions de sensibilisation menées sur le territoire du Finistère sud (avec les trois secteurs considérés correspondant aux trois sites Natura 2000 du nord au sud : « Roches de Penmarc'h », « Archipel des Glénan », « Dunes et côtes de Trévignon ») entre 2014 et 2016 :

- Le nombre de personnes sensibilisées lors des marées de sensibilisation sur le secteur de Fouesnant ;
- Le nombre de réglettes distribuées lors des marées de sensibilisation ;
- Le nombre de formations à destination des structures relais réalisées et le type de structures formé.

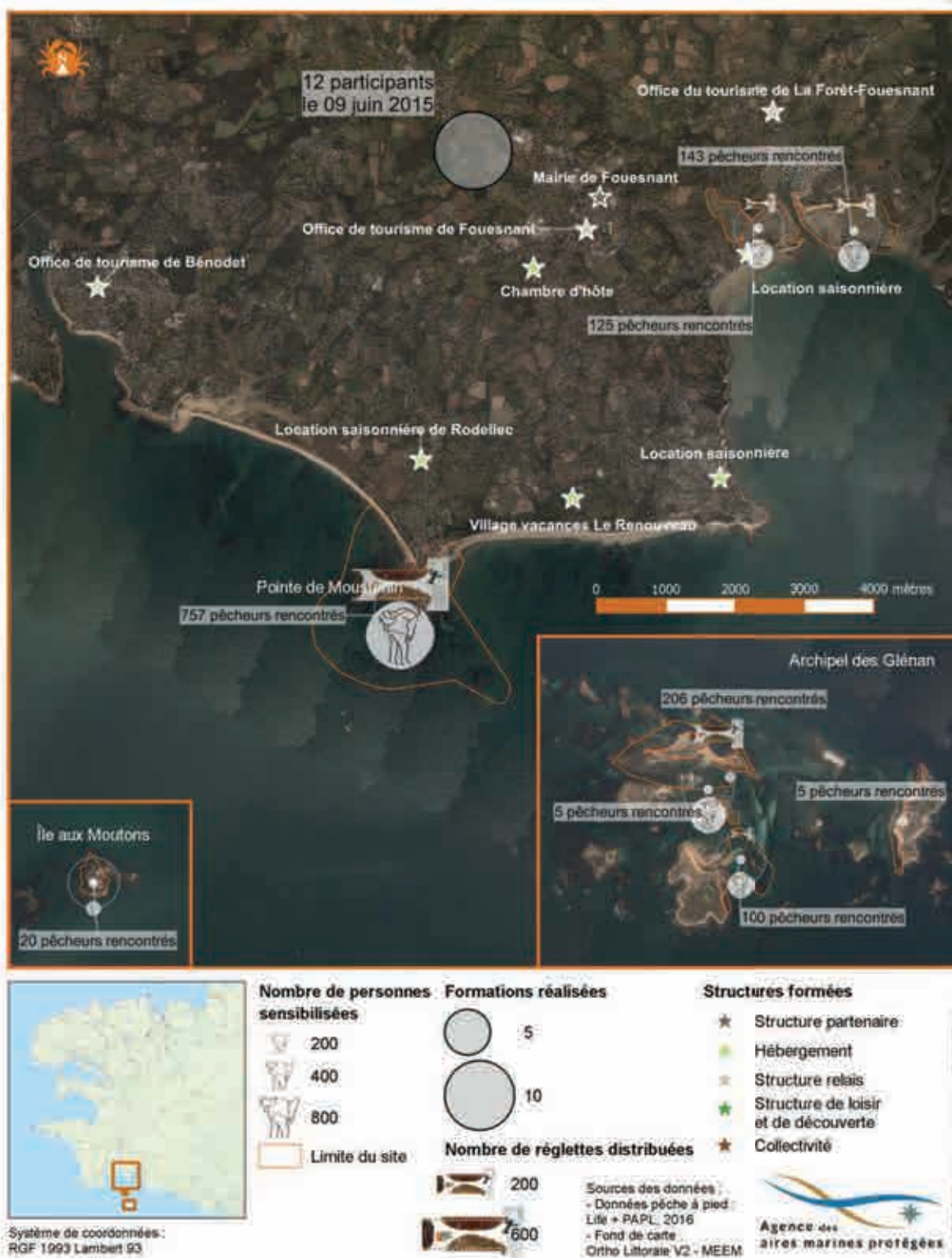
L'action de sensibilisation sur les trois années du projet a représenté un travail de longue haleine mené grâce aux partenaires locaux, structures relais, et bénévoles.

- Environ 17 700 réglettes distribuées (marées de sensibilisation et marées d'enquêtes) ;
- Près de 30 000 dépliants distribués ;
- Plus de 800 personnes sensibilisées directement sur les estrans de Moustierlin, de l'anse de Penfoullic, de Saint Nicolas sur l'archipel des Glénan et de la plage de Kerleven ;
- 55 professionnels formés (structures relais).

SUD FINISTERE : SECTEUR DE BÉNODET - FOUESNANT - LA FORET-FOUESNANT

Actions de sensibilisation en 2014-16

EDITEE LE :
01/2017

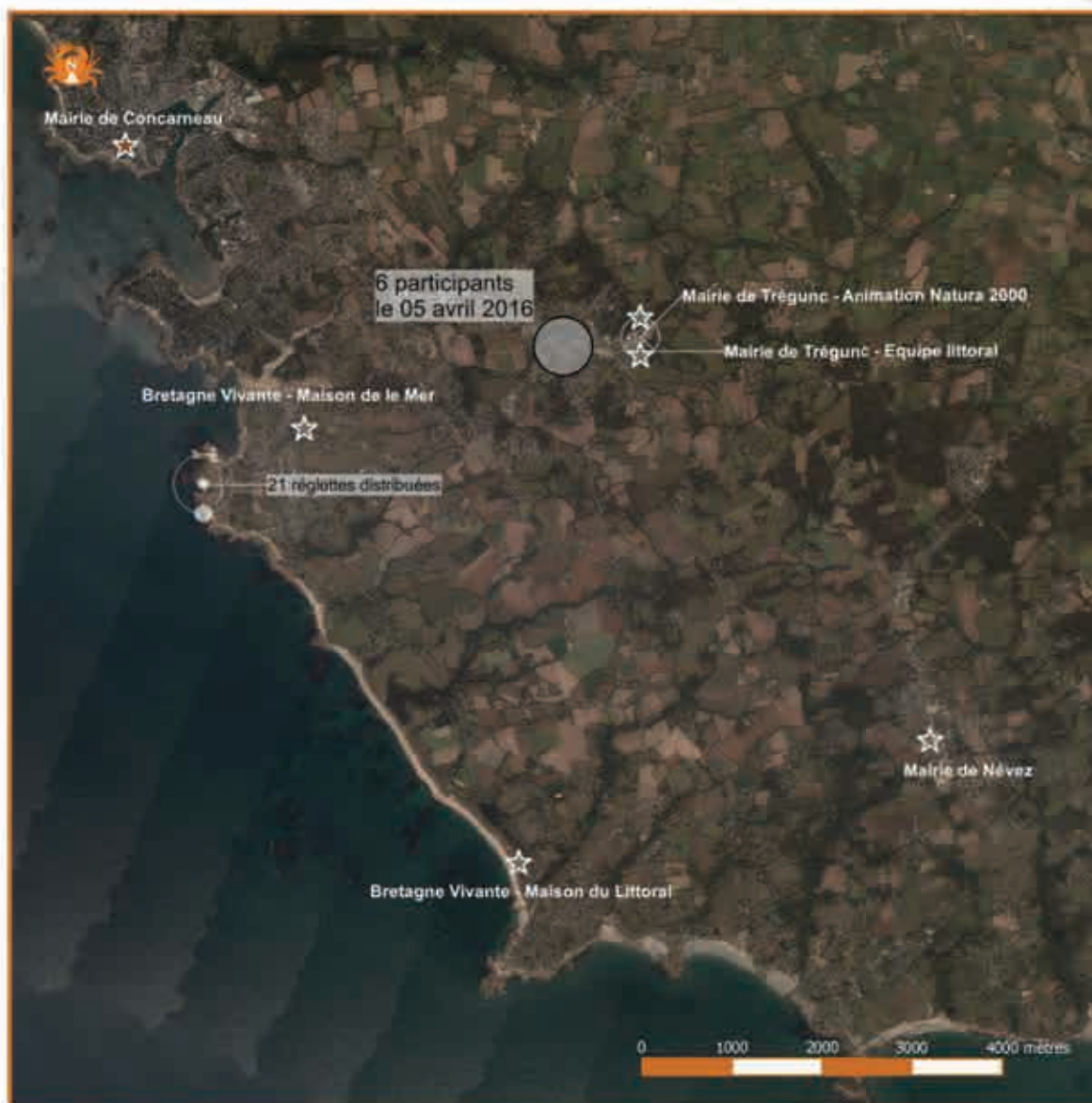


Synthèse des actions de sensibilisation dans le Pays Fouesnantais

SUD FINISTERE : SECTEUR DE CONCARNEAU - TREGUNC - NEVEZ

Actions de sensibilisation en 2014-16

EDITEE LE
01/2017

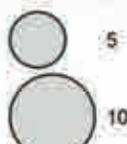


Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

Nombre de personnes
sensibilisées



Formations réalisées



Nombre de réglottes distribuées



Structures formées

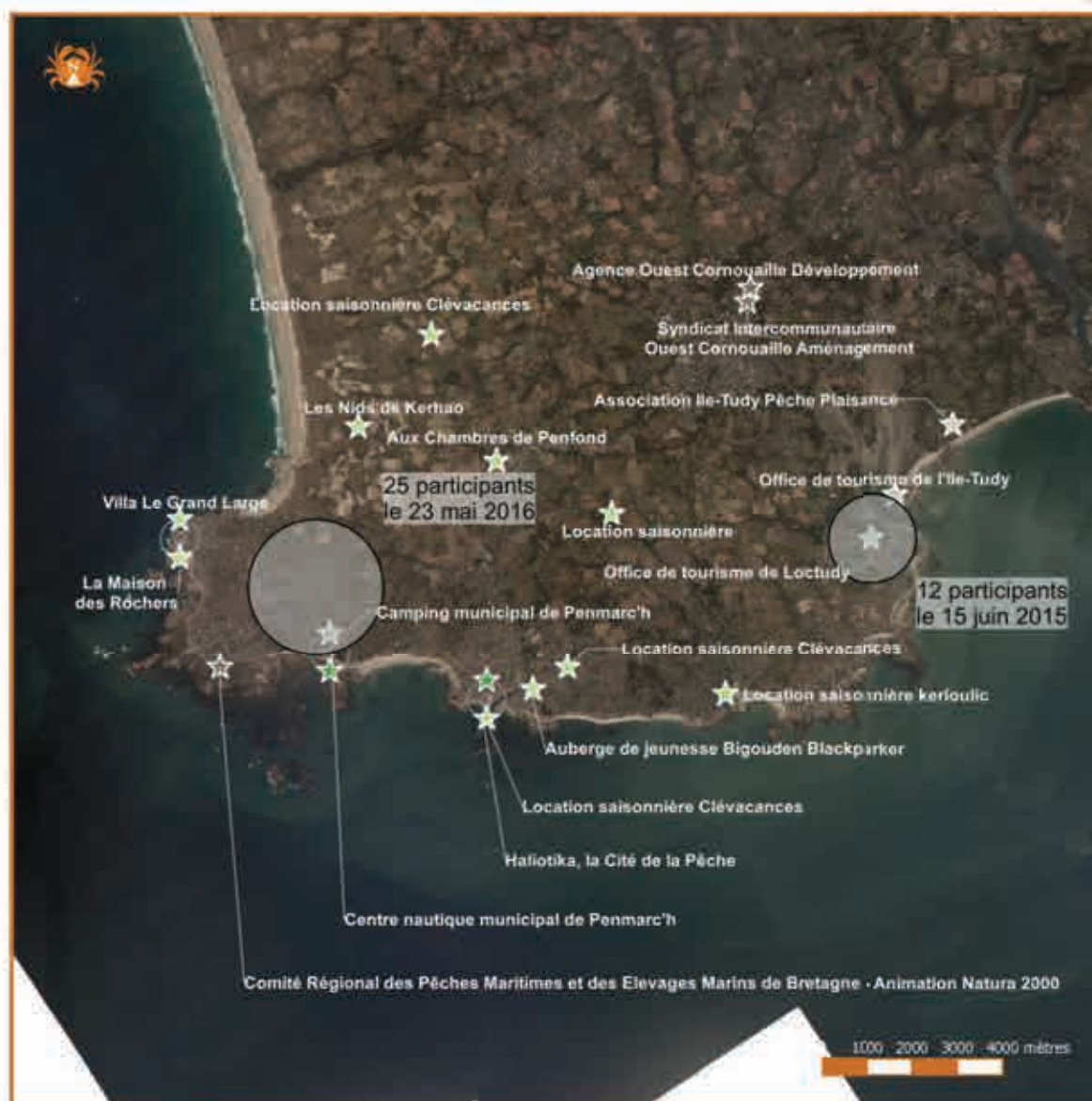
- ★ Structure partenaire
- Hébergement
- ★ Structure relais
- ★ Structure de loisir et de découverte
- ★ Collectivité

Sources des données :
- Données pêche à pied
Life + PAPL, 2016
- Fond de carte :
Ortho Littoral V2 - MEEM



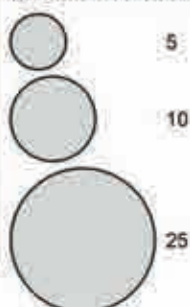
MEL_L1602_P1602_actions_sensibilisation_2014-2016_M1602_M1602_M1602

Synthèse des actions de sensibilisation pour le secteur de Concarneau à Névez



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

Formations réalisées :



Structures formées :

- ★ Structure partenaire
- ★ Hébergement
- ★ Structure relais
- ★ Structure de loisir et de découverte
- ★ Collectivité

Sources des données :
- Données pêche à pied :
Life - PAPI, 2016
- Fond de carte :
Ortho Littorale V2 - MEEM



RS_LIFE_PAPI_actions_sensibilisation_20142016_Arter

Synthèse des actions de sensibilisation pour le secteur de Penmarc'h

Chap. 6. Suivis écologiques

6.1. Présentation des suivis sur le territoire

Suivis biologiques

Une caractérisation de l'état de conservation des milieux intertidaux est nécessaire à la mise en œuvre de mesures de gestion permettant le maintien de la ressource, des habitats et de l'activité de pêche à pied récréative. Elle permettra de fournir une information de base aux comités locaux de concertation sur l'état écologique des estrans et sur l'impact de l'activité de pêche à pied de loisir.

Au niveau national, une caractérisation fine et spécifique aux interactions habitats/pêche à pied et ressource/pêche à pied a donc été réalisée à travers l'application de protocoles de terrain standardisés visant soit l'utilisation d'indicateurs et d'indices de qualité écologiques des habitats, soit la mesure de métriques capables de détecter puis de quantifier la pression de pêche à pied au niveau d'un habitat donné.

Ces actions ont concerné en particulier sur le territoire du Finistère sud l'évaluation de la qualité écologique des habitats remarquables « Champs de blocs » sur les sites pilotes de la Pointe de Mousterlin et à Saint Nicolas aux Glénan et « Herbiers de zostères » à Saint Nicolas aux Glénan.

Les relevés de terrain ont été réalisés par le personnel opérant des bénéficiaires et par des bénévoles formés appartenant au réseau local d'acteurs (associations d'usagers, gestionnaires d'aires marines protégées, collectivités, structures d'éducation à l'environnement, associations de défense de l'environnement, organismes scientifiques, prestataires...).

La méthodologie appliquée et les résultats obtenus pour les sites pilotes ont fait l'objet de rapports :

- IUEM, OBO, 2017. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « herbiers de zostères » du territoire du Finistère Sud ; Station d'étude : Herbier de *Zostera marina* de Saint-Nicolas. Rapport final 2014-2016, 25pp.
- IUEM, UBO, 2015. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « champs de blocs » du territoire Sud Finistère. Station d'étude : champ de blocs de Mousterlin, 18pp.
- IUEM, UBO, 2015. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « champs de blocs » du territoire Sud Finistère. Station d'étude : champ de blocs de Saint-Nicolas des Glénan, 16pp.
- Bernard, M., 2015. Rapport méthodologique des actions champs de blocs (actions B5 et C3) 2014 du programme Life + «*Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied de loisir* », 24 pp.

- IUEM, UBO, 2014. Protocole de suivi stationnel des herbiers de zostères naines et marines dans le cadre du Life + : « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative en France » Année d'échantillonnage des herbiers 2014, Décembre 2014, 21pp.
- Kerninon, F., Bernard, M., 2014. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « herbiers de zostères » du territoire du Sud Finistère, Station d'étude : Herbier de *Zostera marina* de Saint-Nicolas des Glénan, 15 pp.

Les observations directes non participantes

Par ailleurs, des études comportementales sur l'habitat « champs de blocs » ont débuté en 2015 avec une fréquence de 4 observations au minimum par an, à répartir par saison, selon le type de ressource principalement ciblée par les pêcheurs à pied sur l'habitat, et en tenant compte des coefficients de marées. Ces observations directes non participantes des modes de manipulation des blocs par les pêcheurs de crabes et d'ormeaux au niveau de l'habitat « champ de blocs » visent à l'acquisition de données qualitatives rapportées aux comportements des pêcheurs à pied de loisir sur le milieu champ de blocs spécifiquement⁴.

Plus précisément, elles permettent :

- De compléter les études de fréquentation réalisées au niveau de l'habitat champ de blocs et notamment d'obtenir des données complémentaires aux enquêtes réalisées en 2014 en ciblant une pratique impactante sur ce milieu en particulier ;
- De pondérer les résultats des suivis écologiques réalisés sur les champs de blocs par une évaluation précise des modes de retournement des blocs par les pêcheurs de crabes ou d'ormeaux ;
- De suivre l'évolution des pratiques de pêche dans le temps et à l'échelle de chaque champ de blocs intégré dans le projet Life ;
- D'évaluer les actions de sensibilisation engagées quant à la bonne remise en place des blocs déplacés, soulevés ou complètement retournés par les pêcheurs à pied.

Le cahier méthodologique et recueil d'expériences « Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative » (Vivarmor, Iodde, 2012) décrit le suivi dans la partie 7, pages 95 à 97.

En plus de ces observations directes non participantes, le nombre de pêcheurs sur la zone de champ de blocs définie pour les suivis écologiques est relevé systématiquement au moment des marées de

⁴ Extrait du rapport de Maud Bernard, IUEM, 2015: *Observations directes non participantes des modes de manipulation des blocs par les pêcheurs de crabes et d'ormeaux au niveau de l'habitat « champ de blocs »* (Suivis comportementaux des pêcheurs à pied)

comptages et de suivis écologiques. L'évolution de la fréquentation annuelle sur la zone de champ de blocs sélectionnée pourra ainsi être évaluée.

Tableau 2 : Bilan des actions de suivis de l'habitat « champs de blocs » réalisées en 2014, 2015 et 2016 (suivis écologiques et études comportementales)

Site concerné	Action réalisée	Date du suivi	Rapport IUEM/UBO
Pointe de Moustierlin (Fouesnant)	prospection et choix de la station et stratification champs de blocs	10/09/2014	oui
	délimitation du champ de blocs et positionnement des quadrats/ 1 ^{er} suivi écologique	Du 09 au 11/10/2014	oui
	1 ^{er} suivi comportemental	Janvier 2015	oui
	2 ^{ème} suivi écologique	Mars 2015	oui
	2 ^{ème} suivi comportemental	Avril 2015	oui
	3 ^{ème} suivi comportemental	27/11/2015	oui
	3 ^{ème} suivi écologique	28 et 29/11/2015	oui
	4 ^{ème} suivi écologique	10/03/2016	non
Saint Nicolas des Glénan (Fouesnant)	prospection et choix de la station	12/08/2014	oui
	stratification champs de blocs	11/09/2014	oui
	1 ^{er} suivi écologique	10/10/2014	oui
	1 ^{er} suivi comportemental	Janvier 2015	oui
	2 ^{ème} suivi écologique	Mars 2015	
	2 ^{ème} suivi comportemental	01/09/2015	
	3 ^{ème} suivi comportemental	26/11/2015 et 29/11/2015	
	4 ^{ème} suivi comportemental	11/02/2016	non
	3 ^{ème} suivi écologique	08/04/2016	non
Kérité (Penmarc'h)	1 ^{er} suivi écologique		non
	2 ^{ème} suivi écologique	28, 29 et 30 septembre 2015	non
Pouldohan (Trévignon)	1 ^{er} suivi écologique		non
	2 ^{ème} suivi écologique	28 septembre au 01 octobre 2015	non
	3 ^{ème} suivi écologique	06/04/2016	non

6.2. Principaux résultats

Les résultats présentés ci-dessous sont synthétiques et présentent les conclusions. Il est nécessaire de se rapporter aux rapports complets cités ci-dessus pour prendre connaissance de manière précise de la méthodologie, des résultats et des conclusions de ces suivis écologiques.

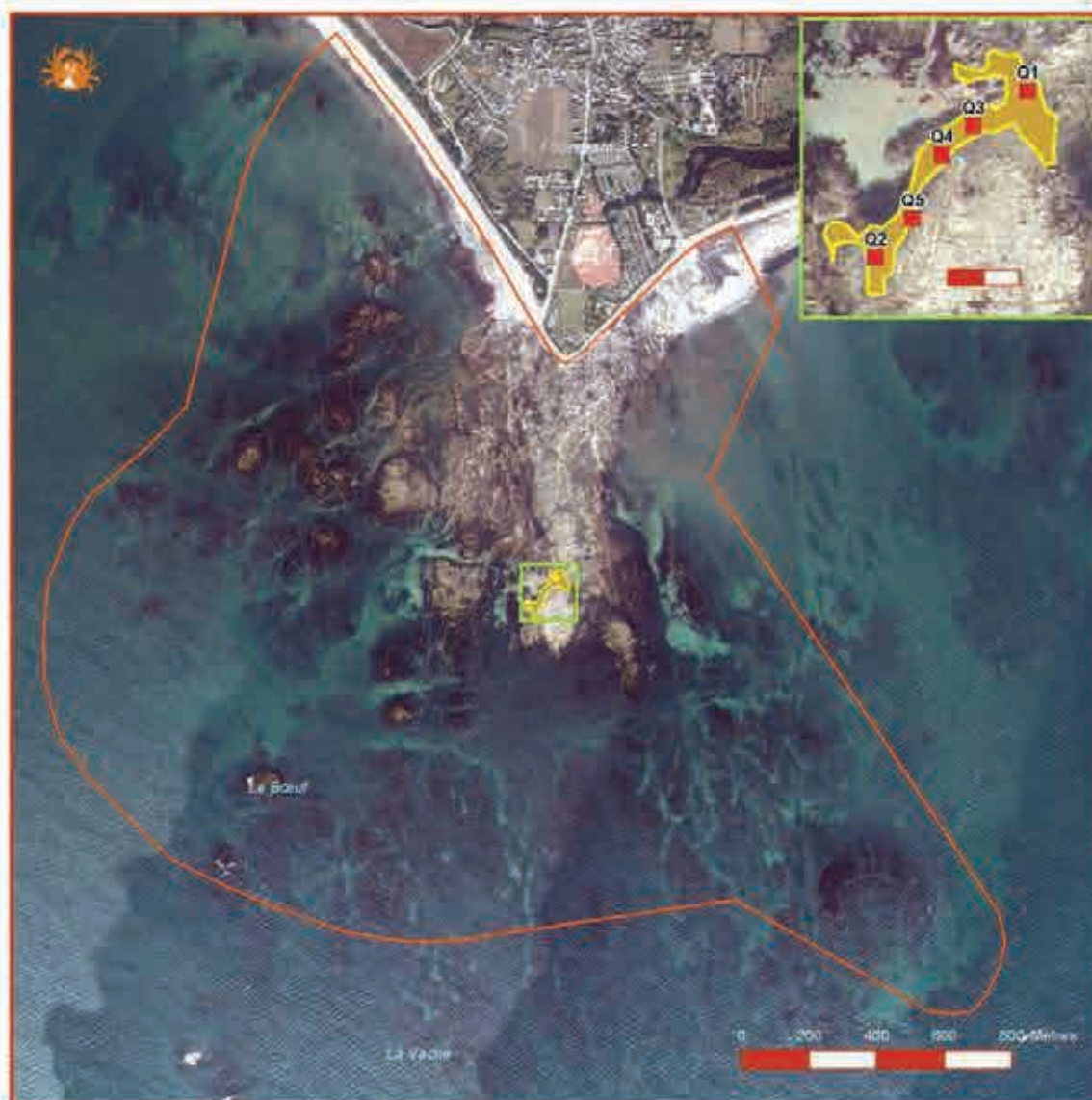
Suivis champs de blocs

> Pointe de Moustierlin

SUD FINISTERE : POINTE DE MOUSTERLIN

Délimitation du site pilote de Moustierlin
et localisation de la station d'étude du champ de blocs

EDITEE LE
05/2016



Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93

Données liées au suivi écologique champ de blocs LIFE PAPL

- Quadrats de 25m² positionnés les 09/10/2014 et 10/10/2014
- Emprise totale de la station d'étude du champ de blocs de Moustierlin
- Mélange homogène de blocs mobiles dominés par Algues rouges/Algues vertes opportunistes et/ou roche nue
- Site pilote de Moustierlin

Autres données

- Limite de basses mers
- Limite communale

Sources des données :
- Suivi champs de blocs :
IUEM/UBO, 2014
- Site pêche à pied :
AAMP 2014
- Laissez de basse mer,
commune, points d'intérêt
BD TOPO (IGN, 2014)
- Fond de carte
Ortho Littorale V2 (MEDDE)



01_Life_Pap_Moustierlin_05160516_Amp

Localisation de la station d'étude champ de blocs et des quadrats de 25m² de Moustierlin suivis dans le projet LIFE+.

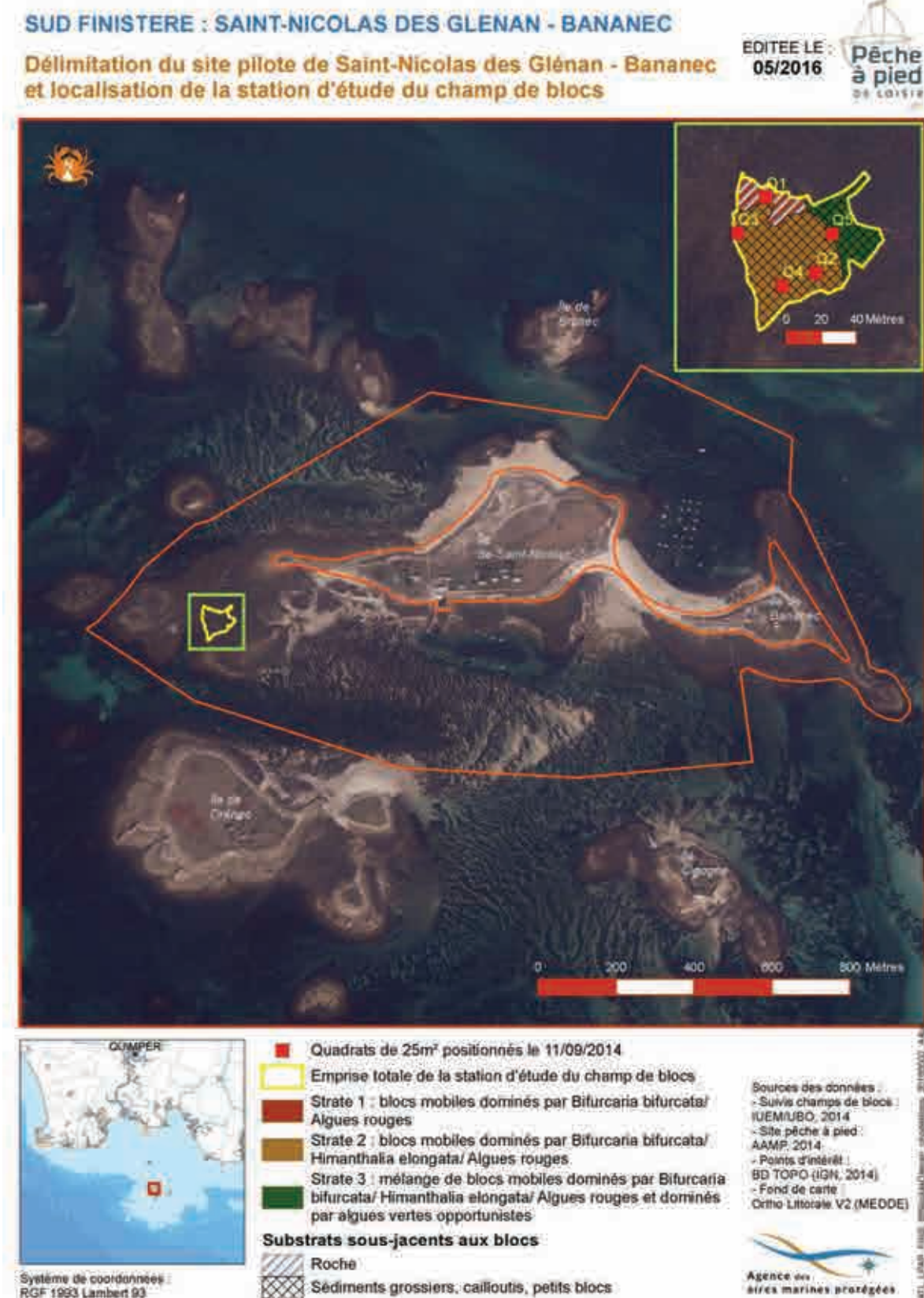
Les suivis écologiques du champ de blocs de Moustierlin menés en mars et octobre 2015 et les suivis de fréquentation associés aux suivis comportementaux des pêcheurs à pied récréatifs, confirment que le site présente un enjeu important vis-à-vis de la pêche à pied. Le site semble fréquenté tout au long de l'année aux moments des grandes marées. Les pêcheurs ciblent préférentiellement des crevettes roses, des étrilles et autres crabes mais également des ormeaux voire même des coquilles Saint-Jacques. Pour débusquer leurs proies, ils s'aident de divers outils comme le crochet, l'épuisette et le couteau.

D'après les suivis comportementaux réalisés à l'échelle du champ de blocs, les pêcheurs à pied semblent avoir adopté pour la grande majorité d'entre eux, les bons gestes en remettant à 94% les blocs mobiles prospectés dans leur position d'origine. Ces premiers résultats montrent que le travail de sensibilisation mené par les animatrices nature de la mairie de Fouesnant et les équipes de l'Agence des aires marines protégées auprès des pratiquants semble porter ses fruits. Les résultats de l'IVR vont également dans ce sens puisqu'avec une valeur de 1 en mars et en octobre, le retournement des blocs à l'échelle de la station d'étude peut être considéré comme faible. En revanche, les résultats de l'échantillonnage des blocs mobiles sont un peu plus pessimistes, l'état écologique du champ de blocs de Moustierlin pouvant être qualifié de moyen suite aux calculs du QECB. Toutefois, ce résultat est à prendre avec précautions du fait de la prise en compte de seulement 9 blocs mobiles et 5 quadrats de référence pour chacun des suivis. Le tirage aléatoire des blocs au sein des quadrats de 25 m² a également privilégié plus de blocs non retournés à l'automne comparé à ceux échantillonnés au printemps.

En octobre 2014, l'IVR indiquait une pression de retournement des blocs plus importante et un état écologique légèrement plus faible comparés à l'échantillonnage d'octobre 2015. Il faut néanmoins tenir compte de la succession de violentes tempêtes au cours de l'hiver 2013/2014 qui est potentiellement la source de nombreux retournements de blocs et pourrait en partie expliquer les valeurs d'IVR moins bonnes l'année dernière.

En raison de l'hiver 2014/2015 relativement doux et peu tempétueux, il semblerait que l'impact du retournement des blocs lié aux facteurs environnementaux sur la station d'étude de Moustierlin soit faible. Le site étant régulièrement fréquenté par les pêcheurs à pied au cours de l'année, le facteur anthropique pourrait être l'une des principales sources de remaniement des blocs malgré de très bons comportements observés.

> Saint Nicolas, archipel des Glénan



Localisation de la station d'étude champ de blocs et des quadrats de 25m² de Saint-Nicolas suivis dans le projet LIFE+.

Les suivis écologiques menés à l'échelle du champ de blocs de l'île Saint-Nicolas en mars 2015 et les suivis de fréquentation associés aux suivis comportementaux des pêcheurs à pied de loisir confirment que le site présente un enjeu relativement faible vis-à-vis de la pratique de la pêche à pied. Le site faisant partie d'un archipel d'îles et d'îlots, il est difficile d'accès et nécessite d'avoir de bonnes conditions météorologiques en plus de moyens nautiques suffisants pour pouvoir y accéder. Le site semble principalement fréquenté au moment des grandes marées. Les pêcheurs ciblent préférentiellement des ormeaux lorsque c'est la saison, mais également des étrilles qu'ils débusquent à l'aide de leur main pour la grande majorité d'entre eux même si l'utilisation d'un crochet et d'un couteau a également été observée.

Suite à l'analyse des résultats de l'échantillonnage, la station d'étude du champ de blocs de l'île Saint-Nicolas peut être considérée comme étant dans un état écologique moyen où le retournement des blocs est faible. Ce résultat est meilleur que celui de l'année 2014 où le retournement des blocs était plus accentué et l'indice QECB plus faible. Ce constat est vraisemblablement dû à l'hiver 2013/2014 qui accusait une succession de violentes tempêtes, source de nombreux retournements de blocs. L'hiver 2014/2015 ayant été relativement doux et peu tempétueux, il semblerait que la principale source de retournement des blocs cette année soit liée à la pratique de la pêche à pied de loisir. Néanmoins, le nombre limité de pratiquants sur la station d'étude en raison de son éloignement géographique par rapport à la côte, semble limiter l'impact des pratiquants sur le champ de blocs. De plus, l'année dernière seulement 3 quadrats de 25m² (soit 6 blocs mobiles et 3 blocs de référence) ont été échantillonnés, les données ne sont donc pas totalement comparables entre elles.

Les suivis comportementaux réalisés en 2015 montrent que les pêcheurs à pied présents à l'automne ont plus tendance à remettre les blocs dans leur position d'origine que ceux présents au printemps. Pour confirmer ou non cette tendance, il aurait fallu réaliser un suivi écologique à l'automne 2015. Malheureusement les mauvaises conditions météorologiques ne l'ont pas permis. De plus, les suivis comportementaux ayant été réalisés dans un laps de temps assez important par rapport aux suivis écologiques, il est difficile de pour voir relier de façon directe la pratique de la pêche à pied et les résultats des suivis écologiques.

Tableau synthétisant les conclusions des suivis champs de blocs (source IUEM, mars 2017)

Site d'étude	Choix initial de ce site	Acquisition de connaissances	Utilisation pour la gestion	Poursuite des actions
Pointe de Mousterlin	Aucune données existantes pour le site ; Proximité, facilité d'accès pour les personnes en charge des suivis	Identification d'un nouveau champ de blocs sur la façade Atlantique. Apport de connaissances concernant sa fréquentation, les profils types des pêcheurs à pied de loisir le fréquentant,	Champ de blocs exposé à des enjeux de pêche à pied uniquement lors de coefficients de marée supérieurs à 105. Accessible parfois difficilement et sur une courte durée. Les pêcheurs à pied y pratiquent une pêche	Poursuite du suivi pas nécessaire : compte tenu des faibles enjeux de pêche à pied de loisir à l'échelle de la station champ de blocs, des moyens humains insuffisants à l'échelle du site, de

		les ressources qui y sont ciblées, les comportements de ses pratiquants, son état écologique.	majoritairement respectueuse de l'habitat (94% de blocs remis en place en 2015). Etat écologique qualifié de moyen mais l'Indice Visuel de retournement des blocs indique une faible pression de pêche à l'échelle de la station.	l'accessibilité du champ de blocs parfois délicate (découvre peu de temps et à partir de coefficients de marée supérieurs à 105)
Saint Nicolas des Glénan	Enjeux écologiques, RNN, N2000 (espèce(s) / habitat(s) à statut, fonctionnalité(s)) ; Etat potentiellement dégradé des espèces cibles / de(s) l'habitat(s)	Poursuite des actions champs de blocs sur ce site déjà suivi lors de la thèse de Le Hir (2002) pour l'acquisition de connaissances sur la biodiversité du champ de blocs. Les résultats ont permis de connaître la fréquentation de la station champ de blocs, le type de profils de pêcheurs à pied de loisir qui le fréquentent, les ressources qui y sont ciblées, les comportements des pratiquants à cette échelle, son état écologique.	Champ de blocs exposé à de faibles enjeux de pêche à pied en raison de sa faible accessibilité (sur une île, dans zone protégée) et qui est principalement prospecté pour l'ormeau, soit en période automnale/hivernale/début du printemps. Les pêcheurs à pied y pratiquent une pêche majoritairement respectueuse de l'habitat (85% de blocs remis en place en 2015). Etat écologique qualifié de moyen mais l'Indice Visuel de retournement des blocs indique une faible pression de pêche à l'échelle de la station.	Poursuite du suivi pas nécessaire : Compte tenu des faibles enjeux de pêche à pied de loisir à l'échelle de la station champ de blocs, des moyens humains insuffisants à l'échelle du site, de l'accessibilité du champ de blocs parfois délicate (très dépendante des conditions météorologiques car situé sur une île).

Suivi des herbiers

Le suivi stationnel des herbiers mis en place par l'IUEM dans le cadre du projet LIFE+ « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied de loisir », a débuté au cours de l'année 2014. Après une prospection de terrain pour choisir l'emplacement et définir le périmètre de la station d'étude herbier, un premier échantillonnage a été réalisé, permettant un état des lieux de la station vis-à-vis de ses caractéristiques géographiques, biologiques, sédimentaires et de sa fréquentation par les pêcheurs à pied de loisir. D'autres caractéristiques spécifiques à la station d'étude de type localisation sur l'estran, orientation à la houle, accessibilité et fréquence d'émersion ainsi que les problématiques d'échantillonnage rencontrées lors du premier suivi ont également été relevées.

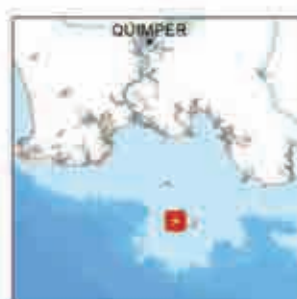
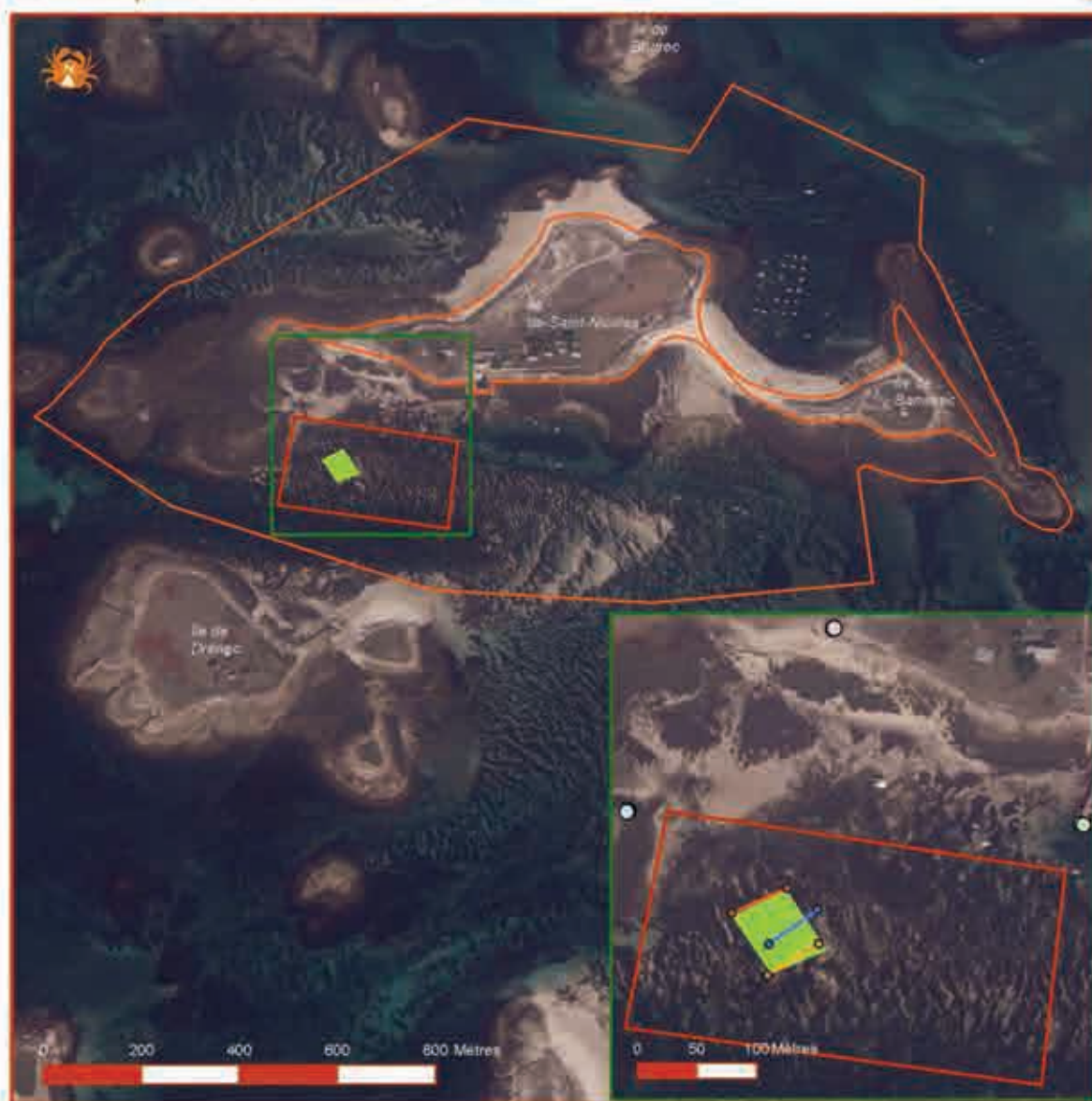
Toutes ces informations sont disponibles dans le Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « herbiers de zostères » du territoire du Finistère sud, Station d'étude : Herbier de *Zostera marina* de Saint-Nicolas. Année d'échantillonnage 2014 (Kerninon et al., 2014).

Pour rappel, la station d'étude herbier de Saint-Nicolas se situe sur l'île de Saint-Nicolas appartenant à l'archipel des Glénan, lui-même rattachée à la commune de Fouesnant-les-Glénan. La carte suivante représente la situation géographique de la station d'étude et les différentes échelles de suivis (site pilote, périmètre étendu d'observation, surface totale de la station d'étude et emplacement des trois transects).

FINSITERE SUD : SAINT-NICOLAS DES GLENAN

Localisation de la station d'étude herbier *Zostera marina* de l'île Saint-Nicolas au sein de son périmètre étendu d'observation et du site pilote de Saint-Nicolas - Bananec

EDITEE LE :
02/2017



- Site pilote de Saint-Nicolas - Bananec
- Périmètre étendu d'observation
- Surface totale de la station d'étude herbier

Transects de la station d'étude herbier

- Transect A
- Transect B
- Transect C

Points de localisation

- Cale
- Croix en pierre
- Pointe rocheuse

- Points GPS du transect A
- Points GPS du transect B
- Points GPS du transect C

Sources des données :

- Suivis herbiers : IUEM/UBO, AAMP, mairie de Fouesnant et association Bretagne Vivante
- Site pêche à pied : AAMP 2015
- Points d'intérêt : BD TOPO (IGN, 2014)
- Fond de carte : Ortho Littoral V2 (MEDDE)

Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93

AGENCE FRANÇAISE
pour la BIODIVERSITÉ

AEL_LIFE04_LIFE04_000_Nature_2017127_Auto

Localisation de la station d'étude herbier de Saint-Nicolas suivie dans le projet LIFE+.

À l'échelle du site pilote de Saint-Nicolas - Bananec, du périmètre étendu d'observation et de la station d'étude herbier de Saint-Nicolas, très peu de données de comptages permettent d'estimer l'enjeu de pêche à pied de loisir à ces échelles. Néanmoins, des observations réalisées par les équipes coordinatrices locales nous permettent d'avancer que l'herbier est parfois bien fréquenté à l'échelle du site pilote, principalement au moment des grandes marées. À l'échelle du périmètre étendu d'observation et de la station d'étude, cette fréquentation paraît moindre d'après les données de comptage.

Les résultats des suivis écologiques montrent également que l'herbier évolue positivement d'un point de vue surfacique. En effet, l'herbier est moins fragmenté et moins mité en 2016 par rapport à 2014. En revanche, il est important de noter qu'il perd en densité entre 2014 et 2016 (respectivement 321 et 278 pieds/m²). D'ailleurs, les taux de recouvrement en herbier de zostère marine estimés dans les quadrats diminuent également entre 2014 et 2016 (respectivement 82,9 % et 47,2 %). Malgré cela, l'herbier de Saint-Nicolas à l'échelle de la station d'étude peut être qualifié de globalement « continu » sur les deux années de suivi.

Les résultats des suivis écologiques n'ont pas révélés la présence d'activités anthropique à l'échelle des transects. Toutefois, l'étude expérimentale menée par le laboratoire LIENSs a permis d'étudier l'effet de certaines pratiques de pêche à pied professionnelle à la palourde sur les herbiers de zostère naine (Sauriau P.-G. et al., 2015 et 2016). Elle démontre notamment des effets plus ou moins néfastes sur l'habitat selon les saisons et les densités d'herbiers observées au départ. Elle indique également que les traces d'activités anthropiques laissées dans les sables ou les sables envasés (substrats majoritairement observés sur la station d'étude de Saint-Nicolas) ne sont pas détectables plus d'une marée ou deux. Il est donc possible que les anciennes traces d'activités anthropiques ne peuvent plus être relevées, même un ou deux jours après que les pêcheurs, les promeneurs ou les plaisanciers les aient laissées.

Pour rappel, la station d'étude herbier de Saint-Nicolas avait été choisie en raison de la forte fréquentation potentielle de l'herbier à cet endroit, de l'état potentiellement dégradé de l'habitat et de l'enjeu écologique de l'herbier, comme le prouve son emprise au sein de la Réserve Naturelle de Saint-Nicolas des Glénan et du site Natura 2000 « Archipel des Glénan ». La mise en œuvre des suivis écologiques aux différentes échelles de suivi s'est révélée plus compliquée que prévu, à cause notamment du manque de moyens humains, de la difficulté d'accès au site (pas d'échantillonnage en 2015 pour cette raison) et des coefficients de marée importants à partir desquels découvrent la station d'étude et le périmètre étendu d'observation. Pour toutes ces raisons, une poursuite des suivis écologiques aux différentes échelles de suivis ne serait globalement pas intéressante.

Rappelons enfin que le protocole de suivi mis en place par l'IUEM en 2014 constituait une nouvelle méthode adaptée aux herbiers intertidaux et dont le but était de suivre « la dynamique des herbiers de zostères naines et marines sous l'influence croisée des activités de pêche à pied de loisir et des facteurs environnementaux locaux » (Kerninon et al., 2014 ; Bernard, 2015). En effet, bien que de nombreux

protocoles de suivis des herbiers intertidaux existaient déjà (DCE, REBENT...), aucun ne répondait complètement aux attentes du projet LIFE+. Les problématiques posées étaient différentes et les méthodologies existantes pas toujours adaptées à la question des impacts potentiels de la pêche à pied de loisir sur l'herbier.

Chap. 7. Conclusion et perspectives

7.1. Limites et difficultés rencontrées

Contrainte concernant le suivi écologique

Champs de blocs à Saint Nicolas des Glénan : la principale difficulté rencontrée pour l'échantillonnage de cette station est son accessibilité et sa faible durée d'émersion. N'étant accessible qu'en bateau à une demi-heure de zodiac du port de Trévignon et ne découvrant pas plus d'1h30, les équipes en place doivent prévoir au minimum 2 sessions de marée à 2 personnes ou davantage de moyens humains pour réaliser les suivis écologiques dans leur totalité.

Champs de blocs à la Pointe de Moustierlin : la principale difficulté rencontrée pour l'échantillonnage de cette station est sa localisation à 800 mètres de la côte environ et le fait qu'un bras de mer sépare le champ de blocs du platier rocheux qui se trouve juste en face. Ce bras de mer qui se retire totalement environ une heure avant l'heure de basse mer, limite l'accès à la station d'étude.

Herbiers Saint Nicolas des Glénan : La principale difficulté rencontrée pour l'échantillonnage de cette station est la faible durée d'émersion de l'herbier sensible aux conditions météorologiques et ne découvrant que par de très forts coefficients de marée. Celui-ci ne découvre pas non plus de manière uniforme du fait de la présence de cuvettes non émergées qui ne facilite pas l'échantillonnage le long des transects. Peu de créneaux de forts coefficients de marée ont été disponibles en 2014 pour la réalisation de l'échantillonnage et entre mars et décembre 2015, seuls 10 jours présenteront des coefficients supérieurs à 112. La logistique pour accéder à la station est également à prendre en considération du fait du déplacement et du transport du matériel jusqu'à l'île de Saint-Nicolas en zodiac ou en navette depuis le continent. Les conditions météorologiques doivent aussi permettre ce transport.

Du fait du temps réduit pour la réalisation de l'échantillonnage, deux personnes maîtrisant le protocole de terrain sont nécessaires pour mener à bien le protocole de suivi écologique.

Contraintes liées au site insulaire de l'archipel des Glénan

L'Archipel des Glénan, extrêmement découpé, se situe à 8 milles marins du continent et comporte 9 îles principales et de nombreux îlots rocheux. La Zone de Protection Spéciale « Archipel des Glénan » couvre une superficie de 58 572 ha, dont 99,8 % d'espace marin. Ces spécificités de ce site insulaire ont impliqué certaines difficultés pour la mise en œuvre des actions relatives au projet, notamment :

- la difficulté d'accès : terrain dépendant des conditions météorologiques (houle, vent)
- la dépendance aux moyens nautiques (conventionnement SNSN, Bretagne Vivante...)
- la nécessité d'optimiser la sortie : équipe plus importante

A plusieurs reprises, des marées de sensibilisation, des comptages collectifs et des suivis sur champs de blocs n'ont pas pu être réalisés sur le site pilote de l'archipel des Glénan pour cause de mauvaises conditions météorologiques. La logistique inhérente aux sorties en mer permet difficilement de trouver des dates report pour assurer les suivis manquants.

Par ailleurs, d'autres contraintes sont à noter :

- observations et enquêtes difficiles: pêcheurs dispersés sur les îles et îlots (on reste sur les îles principales) ;
- difficulté d'échantillonner la totalité de l'archipel (problème de représentativité) ;
- protocole de suivi de l'activité de PAPL inéluctablement modifié en raison des comptages et les observations majoritairement embarqués ;
- logistique difficile : débarquement des bénévoles sur chaque île ;
- paramètre saisonnier encore plus marqué : différences notables entre l'échantillonnage hivernal et estival : bénévoles expérimentés (qui connaissent le coin) en hiver car public local avec la pêche aux ormeaux (pêcheurs hommes essentiellement) ;
- enquêtes au bistrot (tradition : tu vas à la pêche, et après tu vas boire ton coup, donc pas de tri de panier); autre biais : les filles passent mieux aux enquêtes parce que c'est un public masculin.

Contrainte concernant la mobilisation des bénévoles

La mobilisation des bénévoles pour les comptages et les marées de sensibilisation n'est pas stable dans le temps et délicate à mettre en œuvre. Leur implication sollicitée par un établissement public pose problème. Le territoire qui couvre 100 km de côte ne peut pas être suivi à un instant t par la seule chargée de mission.

Evolution des pratiques

La méthodologie proposée dans le document projet du LIFE+ PAPL concernant l'évolution des pratiques n'a été retenue pour le territoire du Finistère sud. La démarche a en effet consisté à établir avant tout un solide état des lieux des connaissances relatives à la pêche à pied de loisir, qualitativement et quantitativement. Les résultats sont décrits pour les quatre sites pilotes dans les fiches de synthèse associées, présentes à la fin de ce rapport. Une évolution des pratiques n'est à ce jour pas mesurable et cela serait dangereux de se lancer dans des interprétations fragiles et non justifiées. Cela s'explique par le fait que le nombre d'enquêtes par site pilote n'est pas suffisant pour établir un semblant d'évolution dans la pratique des pêcheurs. Les enquêtes de la première année ont débuté tardivement (juin 2014) et la dernière série d'enquêtes à l'été 2016 ne permet pas de conclure sur des évolutions de pratique.

Par ailleurs, il n'est pas non plus possible d'établir une évolution dans les prélèvements. La donnée prélèvement n'a quasiment jamais été relevée lors des enquêtes, étant donné le caractère extrêmement plurispécifique des paniers de pêche sur les sites pilote concernés (grande diversité et très faible quantité). Pour combler ce manque, un effort a particulièrement été mis dans la sensibilisation auprès des pêcheurs à pied lors des enquêtes et des marées de sensibilisation, qui a été jugée plus efficace, étant donné les particularités locales.

7.2. L'après programme LIFE sur le territoire

Volonté de poursuite des suivis écologiques sur les champs de blocs sur les Roches de Penmar'ch

Un suivi écologique sur le champ de blocs des Roches de Penmar'ch a été initié dans le cadre du LIFE+. Ce suivi a permis de mettre en avant un enjeu important relatif à la fréquentation des pêcheurs sur les blocs notamment lors de la période d'autorisation de la pêche aux ormeaux. Ce suivi s'intègre dans les actions du DOCOB « Roches de Penmar'ch ». La volonté du chargé de mission N2000 est à l'heure actuelle de poursuivre ce suivi pour mieux appréhender l'évolution de l'habitat champs de blocs en lien avec la pression de pêche actuelle.

Vers la création d'une association des acteurs/usagers de la rivière de Pont L'Abbé

Contexte et enjeux :

La rivière de Pont L'Abbé, estuaire qui borde les communes de Pont L'Abbé, Combrit Sainte Marine, Loctudy et l'Île Tudy, est un espace naturel d'une richesse exceptionnelle, classée en zone de protection Natura 2000.

Cet estuaire est également très convoité par les nombreux usages qui s'y exercent : conchyliculture (plus de 60 Ha de surfaces concédées à l'élevage de coquillages), pêche à pied professionnelle (une dizaine de professionnels réguliers) et récréative (lors des grandes marées estivales, jusqu'à près de 400 pêcheurs de loisir comptabilisés), nautisme (plaisance, kayak...), activités de chasse et de randonnée, éducation à l'environnement (centre de rosquerno), ainsi que l'agriculture dans le fond de l'anse.

Si des associations d'usagers existent d'ores et déjà sur la rivière, ces dernières visent des secteurs d'activités spécifiques (ex : associations de plaisanciers, de randonnée, de chasse...) et restent par conséquent relativement cloisonnées.

En 2014, dans le cadre de la démarche de GIZC pilotée par le SIOCA, une animation spécifique avait été mise en place sur la rivière de Pont L'Abbé, et avait permis de mettre en évidence un manque de dialogue et de transversalité entre les différents acteurs et usagers du site.

La mise en place d'une instance de concertation avait notamment permis, outre le fait d'améliorer l'interconnaissance des acteurs, d'aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes : instauration d'un

arrêté de repose biologique pour le gisement exploité de coques et de palourdes concerté entre les pêcheurs professionnels et récréatifs, et pose de panneaux pédagogique sur la rivière.

Depuis l'arrêt de la démarche de GIZC, le manque de concertation et d'échange ressurgit. Le contexte tragique lié au décès de deux personnes sur la rivière renforce le besoin d'échanges d'information et de coordination des différents acteurs présents sur la rivière.

Ainsi, plusieurs acteurs de la rivière se sont montrés favorables à la mise en place d'un comité consultatif. Cet organe de concertation, dont le pilotage et les contours restent à préciser, pourrait être composé des acteurs suivants (liste non exhaustive – à ajuster) : élus des 4 communes bordant la rivière, associations et représentants des professionnels exerçant sur cet espace (centres nautiques, conchyliculteurs, pêcheurs à pied, chantier naval...), scientifiques, services de l'état (DDTM, affaires maritimes), acteurs de la sécurité (SDIS)...

La mise en place de ce comité consultatif permettrait ainsi de :

- Fédérer les acteurs et usagers de la rivière autour d'enjeux et de problématiques communs (préservation, exploitation durable et valorisation de la rivière / sécurité et navigation/ ...)
- Améliorer le dialogue entre les usagers et les acteurs qui agissent sur la rivière (ex : DDTM, mairies, CCPBS, OUESCO...), afin de faciliter la compréhension mutuelle et donc l'acceptabilité des contraintes des uns et des autres;
- A terme, si souhaité par les acteurs, envisager le développement d'actions communes et fédératrices dans le but de valoriser cet espace et les activités qui s'y exercent.

Si la pertinence de la création d'une telle instance semble faire l'unanimité auprès des acteurs, la question de son pilotage est essentielle.

A ce stade de la réflexion, deux pistes semblent pouvoir être explorées :

- Pilotage initié par une ou plusieurs communes pilotes : cette option présente l'avantage de ne pas créer d'entité supplémentaire, et affirmerait la légitimité du comité. Les inconvénients se situent au niveau de la répartition des rôles, et de l'identification d'un chef de file. La création d'une association pourrait être envisagée par la suite, en fonction des retours et des attentes exprimées. ;
- Pilotage par une nouvelle association : cette option présente quant à elle l'avantage d'avoir un seul pilote identifié, mais nécessite de créer une nouvelle entité, dans un espace qui recense déjà de nombreux acteurs.

Liste des annexes

Annexe 1a : Questionnaire d'enquête

Annexe 1b : Questionnaire d'enquête allégé utilisé en 2016

Annexe 2 : Notice sur l'identification des espèces pêchées

Annexe 3 : Notice sur les différents outils utilisés lors de la pêche à pied de loisir

Annexe 4 : Fiches de synthèse par site pilote

Annexe 3 : Questionnaire d'enquête

Fiche n°
Observateur
Site
Secteur
Zone
Date
Heure



LIFE+ Pêche à pied de loisir

11 Constitution du groupe

☐ Pêcheur seul ☐ En couple ☐ En famille ☐ En groupe d'amis
 Nb d'adultes : Nb enfants : Observations :

2. Préparation de la surface

Avez-vous regardé l'annuaire des matières pour programmer votre sortie ? ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous cherché à vous renseigner sur l'état sanitaire du site ? ☐ Oui ☐ Non ☐ NC

Si oui, où ?

☐ Qualité ; ☐ Proximité ; ☐ Fidélité ; ☐ Recommandation ; ☐ Accessibilité (parkings) ;
☐ Autre :

31. Platinum (Pt) (PSE)

☐ Dans quel(s) milieu(x) pêchez-vous aujourd'hui ?
☐ Roches (plaques, blocs, falaises, ...) ☐ Sable ☐ Graviers ☐ Vase ☐ Herbière
☐ Parcs conchylicoles ☐ Autre :
 Quelle(s) espèce(s) recherchez-vous aujourd'hui ?

Quel outil ou technique utilisez-vous ?

Four outils : Selon vous, est-il autorisé ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Quelles autres espèces vous est il déjà arrivé de ramasser en pratiquant la pêche à pied ?

Espèces

Techniques/Outils

[illegible]

Est-ce votre première sortie de pêche à pied ? ☐ Oui ☐ Non

Si non : quand avez-vous pêché pour la première fois ?

Pêchez-vous à pied chaque année ? ☐ Oui ☐ Non

A l'âge de
En l'année

En quels mois ou saison de l'année pouvez-vous pêcher à pied ?

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov.	Déc.
Hiver	Printemps					Été			Automne		

Combien de fois par an pratiquez-vous la pêche à pied ?

☐ Régulière (+25% des sorties);
 ☐ Principale (+60% des sorties);

☐ Puôt rare (-5% des sorties);
 ☐ La première fois;
 ☐ Votre seule pratique

Quand venez-vous à la pêche ? (indiquez deux choix max si critères cumulatifs).

- ☐ N'importe quel jour de la semaine
- ☐ Uniquement aux grandes marées
- ☐ Durant les week-ends et les vacances
- ☐ Lorsque la météo est favorable

A partir de quel coefficient de marée allez-vous à la pêche ?

Si oui, dans quel(s) département(s) et sur quel(s) site(s) ?

Quelles sont les raisons qui vous motivent le plus à aller pêcher à pied (deux réponses max) ?

☐ Manger des « fruits de mer » de qualité, ☐ Manger des « fruits de mer » gratuits,
☐ Profiter du paysage et du bon air, ☐ L'aspect ludique (découverte, amusement),
☐ La convivialité, ☐ Recherche appâts
☐ Par habitude ☐ pendant mes vacances ☐ pour les grandes marées

Pratiquez-vous d'autres types de pêches ?

☐ En bateau (tous types, hors engins dormants) ;	☐ Engins dormants
☐ Ligne du bord (tous types) ;	☐ Chasse sous-marine ;
	☐ Pêche en « eaux douces »

4) Commission du pèlerin

Etes-vous membre d'une association de pêcheur plaisancier ? Oui ☐ Non ☐

Savez-vous si l'espèce(s) que vous pêchez aujourd'hui a une taille réglementaire de capture ou non ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Cette espèce n'a pas de « maille »

	maille	espèce
--	--------	--------

[illegible]

Utilisez-vous un outil de mesure ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Pas aujourd'hui

Si oui, comment vous êtes vous procuré :

☐ « Anatomique » ☐ Fait main ☐ Commerce ☐ Campagne de sensibilisation

Noter le type d'outil :

Savez-vous s'il existe une quantité à ne pas dépasser pour l'espèce(s) que vous pêchez ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Cette espèce n'a pas de « quota »

Si oui, quelle est cette quantité ?

Comment avez-vous été informé de la législation ?

☐ Panneau d'information ☐ Presse ☐ Internet

☐ Office tourisme ☐ Autre pêcheur ☐ Association plaisanciers

☐ Campagne sensibilisation ☐ Autre :

Pour les pêcheurs de coques, palourdes et coqueux :

Savez-vous qu'il est conseillé faire dégorgir ces coquillages ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

5) Pêche d'aujourd'hui :

Depuis combien de temps ou à quelle heure avez-vous commencé à pêcher ?

Dans combien de temps ou à quelle heure comptez-vous arrêter de pêcher ?

Nombre de pêcheurs ayant participé à la récolte

Récoltes

Espèces	Poids total	Nb d'ind total	Poids maille	Nb ind mailles	Nb relâchés

6) Liens avec le territoire

Commune de résidence principale (code postal) :

Pour les non résidents de cette partie du littoral :

Etes-vous : ☐ de passage pour la journée ;

☐ en séjour, sur quelle commune :

Durée du séjour :

Type d'hébergement :

☐ Camping-car ☐ Location / Hôtel ☐ Famille / Amis ☐ Camping

☐ Bateau ☐ Terrain privé ☐ Résidence secondaire

Est-ce la 1^{ère} fois que vous venez sur cette partie du littoral : ☐ Oui ☐ Non

Si non, fréquence des visites :

La pratique de la pêche à pied a-t-elle influencé votre choix de destination de séjour (ou de passage pour la journée ou d'achat d'une résidence secondaire ou d'un terrain privé) ?

☐ oui, déterminant ☐ oui, en partie ☐ non, secondaire

Dans tous les cas, la pratique de la pêche à pied a-t-elle influencé votre choix de date de séjour (fréq. coeff. par exemple) ?

☐ oui, déterminant ☐ oui, en partie ☐ non, secondaire

Information personnelles

Personne interviewée	Sexe	Année de naissance	Catégorie socio-professionnelle
		19.....	
Autres membres du groupe			

La catégorie socio-professionnelle correspond au secteur d'activité de la personne interrogée (agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise, ouvrier, médecin, cadre, sans emploi au foyer, étudiant, retraité, etc.) Pour les retraités préciser aussi l'ancienne activité.

Remarques :

Nombre de répliques distribuées :

Ti de la récolte : Non – Partiel – Complet - NC

Accueil : Refus - Bon – Moyen – Mauvais

Sensibilisation : Oui – Moyen – Non

Questionnaire Life mis à jour le 2013_01_08

Fiche n°

Observateur:

Site:

Zone:

Habitat:

Date:

Heure:



LIFE+ Pêche à pied de loisir

Récolte

Finistère sud

I. Informations sur le pêcheur

	Sexe	Année de naissance
Personne interviewée		
Autres membres du groupe		

Commune de résidence :

Êtes-vous :

☐ de passage pour la journée

☐ en séjour, Durée du séjour :

Sur quelle commune :

II. Récolte du jour

Depuis combien de temps avez-vous commencé à pêcher ?

Dans combien de temps pensez-vous arrêter ?

Nombre de pêcheurs ayant participé à la récolte ?

Outil(s) de pêche ?

Outil de mesure ?

TEMPS Total de pêche :

.....

Espèces	Poids total	Nb d'individus total	Poids maillé	Nb individus maillés

Remarques :

Nombre de réglottes distribuées :

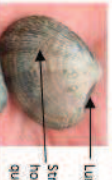
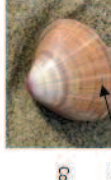
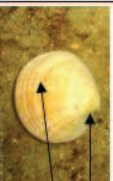
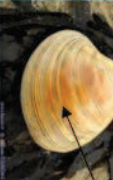
Tri de la récolte : Non – Partiel – Complet – NC

Accueil : Refus – Bon – Moyen – Mauvais

Sensibilisation : Oui – Moyen – Non

Fiche récolte mise à jour le 27-07-2016

Annexe 2 : Notice sur l'identification des espèces pêchées

La crevette grise (<i>Crangon crangon</i>) (longueur max : 3 – 9 cm)  Pointe non piquante Animal de couleur sable	La crevette rose (ou bouquet) (<i>Palaemon serratus</i>) (longueur max : 5 – 11 cm)  Pointe piquante Présence de stries marquées	La palourde japonaise (<i>Venerupis philippinarum</i>) (largeur max : 8 cm)  Lunule marquée Stries verticales et horizontales plus marquées que l'euro péenne	La palourde européenne (<i>Venerupis decussatus</i>) (largeur max : 7,5 cm)  Stries globalement moins prononcées que pour la japonaise Forme globalement moins ronde que la japonaise
La palourde rose (ou palourde des Glénan) (<i>Pollitapes virgatus</i>) (largeur max : 7 cm)  Stries annuelles marquées Couleur : taches rosées sur fond blanc	La coque (ou hénou, rigadeau) (<i>Cerastoderma edule</i>) (largeur max : 5 cm)  Stries verticales marquées Couleur : blanchâtre à gris	La mactre solide / Vénus (<i>Spisula spp.</i>) (largeur max : 5 cm)  Stries annuelles bien marquées Couleur : blanchâtre	Les mactres (<i>Mactra spp.</i>) (largeur max : 5 cm)  Stries verticales visibles Couleur : brun à violacé
L'amande de mer (<i>Glycymeris glycymeris</i>) (largeur max : 6,5 cm)  Stries annuelles marquées Couleur : brune, jaune ou rouge en zigzag sur fond crème	La praire (<i>Venus verrucosa</i>) (largeur max : 6 cm)  Stries de croissance très marquées	Le vernis (ou fleur de bié) (<i>Callista spp.</i>) (largeur max : 9 cm)  Coquille lisse, brillante et grosse Couleur : brune, rouge, jaune	Les tellines (ou olives de mer) (<i>Tellina spp.</i>) (largeur max : 4 cm)  Couleur : varie beaucoup, rose, jaune, orange
Dosinie radée (ou montre radée) (<i>Dosinia exoleta</i>) (largeur max : 6 cm)  Lunule en forme de cœur Stries annuelles marquées	Le clam (<i>Merccenaria mercenaria</i>) (largeur max : 12 cm)  Stries de croissance bien marquées	La lutraie (ou koullou kezek) (<i>Lutraria spp.</i>) (largeur max : 12 cm) 	Aide  coût antérieur (bisop) coût postérieur (siphon) lunule siphon externe
L'arénicole (<i>Arenicola marina</i>) (longueur max : 25 cm)  Partie antérieure plus grosse que la partie postérieure	Le nereïde (<i>Nephtys spp., Hediste spp.</i>) (longueur max : 12 cm)  Présence de petites pattes	Le siphon (ou bibi) (<i>Sipunculus rufus</i>) (longueur max : 35 cm)  Motifs rectangulaires sur le corps	

Annexe 3 : Notice sur les différents outils utilisés lors de la pêche à pied de loisir

Le brette 	Le grattoir 	Le couteau à palourde 	Le croc / crochet 
Le grappin à oursin 	La balance 	Le hacheneau 	L'épuiette 
La fourche (antennaire que pour les vers) 	La griffe 	Le râtelier (pas en métal de Pont l'Abbé) 	Le détriqueur 



Site pilote : La Pointe de Moustierlin

Programme LIFE + Pêche à pied de loisir - Sud Finistère

Synthèse des actions réalisées

Cette fiche de synthèse présente l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du programme LIFE + Pêche à pied de loisir sur le site pilote de la Pointe de Moustierlin, dans le Sud Finistère.

Merci aux nombreux bénévoles, ainsi qu'à la Mairie de Fouesnant-Les Glénan et à l'association Bretagne Vivante, pour leur partenariat technique. Egalement merci à l'Institut Universitaires Européen de la Mer (IUEM) pour leur appui scientifique.

Rédaction : Mathilde LE ROUX, Héroïse YOU

La pêche à pied de loisir

Activité traditionnelle des régions littorales, la pratique de la pêche à pied a fortement augmenté au fil des années, pour atteindre en 2007 plus d'1.8 million de pratiquants (BVA, 2007).

La pêche à pied peut être définie comme *« l'ensemble des techniques de pêche qui sont pratiquées sans l'emploi (ou l'emploi accessoire) d'une embarcation sur le rivage et sur les rochers et îlots, par des pêcheurs se déplaçant essentiellement à pied »*.

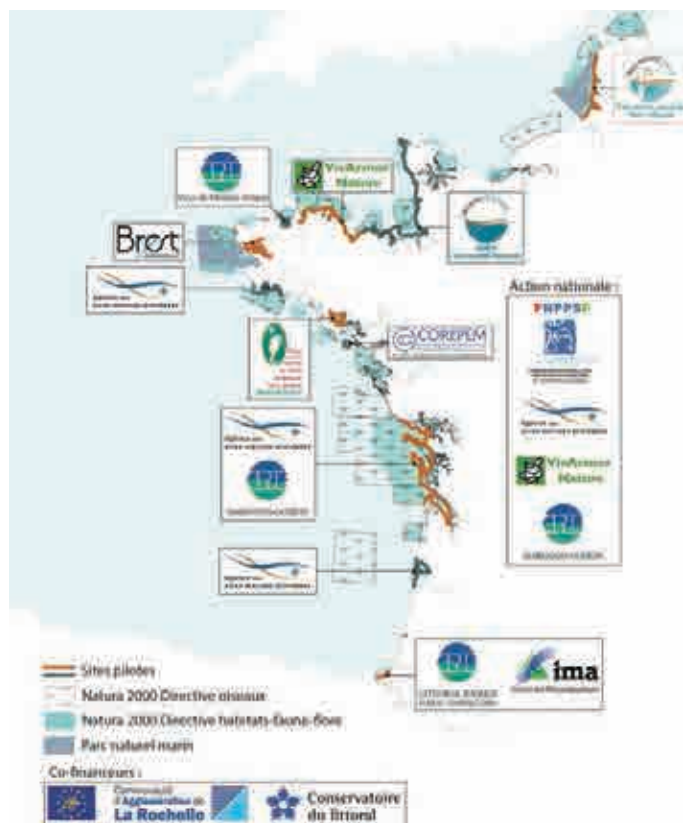
Mais elle a également une définition légale : « On entend par pêche maritime à pied de loisir toute action de pêche qui s'exerce :

- sans que le pêcheur cesse d'avoir un appui au sol ;
- sans équipement respiratoire permettant de rester immergé. »

Activité de loisir, la pêche à pied est **non commerciale** : le fruit de la pêche est uniquement destiné à la consommation du pêcheur et de sa famille (décret 90-618 du 11 juin 1990).

Le programme LIFE + Pêche à pied de loisir : connaître pour conserver et préserver

Le projet **LIFE + Pêche à pied de loisir**, coordonné par l'**Agence des Aires Marines Protégées** et cofinancé par la Commission Européenne, est mené sur **11 territoires pilotes** de France métropolitaine (façades Manche-mer du Nord et Atlantique). Il accompagne les pêcheurs à pied récréatifs pour un meilleur respect du milieu marin **pour le maintien de leurs pratiques**.



Carte de localisation des partenaires du projet LIFE + Pêche à pied de loisir



La Pointe de Moustierlin

LES OBJECTIFS DU PROJET :

- Mettre en place les moyens de gouvernance et d'actions pour préserver la biodiversité des estrans ;
- Mieux comprendre les interactions de la pêche à pied sur les milieux littoraux, la faune et la flore ;
- Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied ;
- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires marines protégées soumises à une pression de pêche à pied de loisir ;
- Encourager d'autres territoires à mettre en œuvre des actions de sensibilisation ;
- Maintenir à l'issue du projet une sensibilisation des pratiquants au niveau national et local.

DES ACTIONS SONT AINSI MISES EN PLACE SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES :

- Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir, par le biais de comptages réguliers des pêcheurs et la réalisation d'enquêtes ;
- Actions de sensibilisation et d'information auprès des pêcheurs :
 - ◇ Distribution de réglettes et de dépliants sur les bonnes pratiques de pêche, lors des marées de sensibilisation et dans les structures relais ;
 - ◇ Conception et installation d'affiches et de panneaux d'information résumant les bonnes pratiques de pêche ;
 - ◇ Formations synthétisant l'ensemble des informations relatives à l'activité à destination des structures relais (offices de tourisme, hébergeurs, centres de formations) ;
- Diagnostic des interactions pêche à pied de loisir et conservation des champs de blocs : suivis biologiques via des protocoles développés par IUEM (Institut Universitaire Européen de la Mer), partenaire scientifique du programme, et études comportementales des pêcheurs.

Et dans le Sud Finistère ?

Le Sud Finistère a été sélectionné comme territoire du programme LIFE + Pêche à pied de loisir. Une chargée de mission et un volontaire en service civique de l'Agence des Aires Marines Protégées coordonnent les actions sur différents sites du Sud Finistère, de Penmarc'h à Névez.

Pour se faire l'équipe de coordination fait appel à des partenaires locaux et à leur réseau :

SUR LE SECTEUR DE PENMARC'H : Sophie LECERF, animatrice Natura 2000 assistée de bénévoles ;

SUR LA RIVIÈRE DE PONT-L'ABBÉE ET LOCTUDY : bénévoles de diverses associations et des citoyens ;

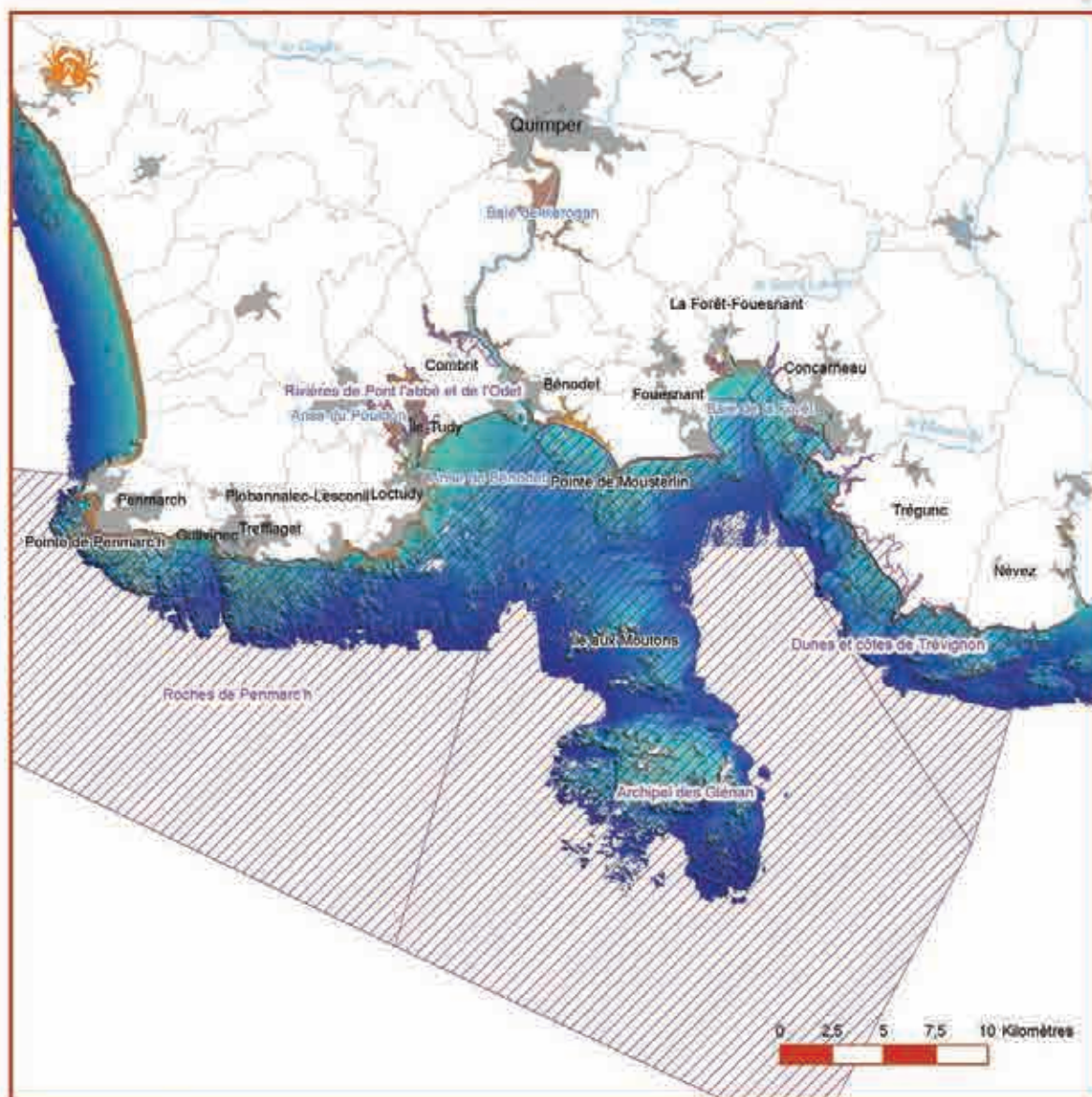
SUR LES SITES DE FOUESNANT : Lucienne MOISAN, guide nature à la Mairie de Fouesnant, Géraldine GAILLERIE, animatrice Natura 2000 ;

SUR L'ARCHIPEL DES GLÉNAN : Marion DIARD, conservatrice de la Réserve Naturelle de Saint Nicolas - Bretagne Vivante, Bruno FERRE, chargé de mission naturaliste - Bretagne Vivante, les bénévoles de l'association ;

SUR LES SITES DE CONCARNEAU, TRÉGUNC, ET NÉVEZ : Martin DE BAETS, animateur Natura 2000, Manu DUARTE, Garde du littoral à Concarneau, Gilles BOURHIS et Julien LE BOURHIS, Gardes du littoral à Trégunc, Hervé LESAUNIER, Garde du littoral à Névez, Nathalie DELLIOU, salariée de Bretagne Vivante, ainsi que de nombreux bénévoles.

Territoire d'étude pour le Sud Finistère

EDITEE LE
05/2015



Système de coordonnées:
RGF 1993 Lambert 93

- Site Natura 2000
- Limite communale

Sources des données
- Sites Natura 2000 : BD AAMP
(AAMP/DREAL, 2013)
- Occupation du sol
Route 500 (IGN 2014)
- Communes, points d'intérêt
BD TOPO (IGN, 2014)
- Hydrographie : BD Carthage
(SANDRE, 2006)
- Bathymétrie
Lito3D (SHOM/IGN, 2014)



A21_LIMP_pêche_à_pied_20150504_Agpe

Carte de localisation du territoire d'étude dans le Sud Finistère

La Pointe de Moustierlin

La Pointe de Moustierlin, située au cœur d'un site Natura 2000 « Les Marais de Moustierlin », a été retenue comme site pilote dans le cadre du programme LIFE + Pêche à pied de loisir. Ce site, estimé à près d'une centaine d'hectares est très fréquenté des pêcheurs à pied notamment lors des grands coefficients de marée. L'estran, à dominante rocheuse, abrite de nombreuses espèces recherchées (étrilles, tourteaux, ormeaux, crevettes, moules, praires, palourdes, coques...).



Une étrille



Un ormeau



Une prairie



Une palourde



Une crevette



Carte de localisation du site pilote de la Pointe de Mousterlin

On trouve à Mousterlin des champs de blocs, habitat favorable à l'installation d'une multitude d'espèces végétales et animales. Sa préservation est un enjeu majeur. Toutefois, son état de conservation est soumis à divers facteurs naturels (climat) et anthropiques tels que l'activité de pêche à pied de loisir.



Champ de blocs à Mousterlin

La Pointe de Mousterlin

Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir

QUE CHERCHE-T-ON À CONNAÎTRE EN ÉTUDIANT L'ACTIVITÉ DE PÊCHE À PIED DE LOISIR ?

- La fréquentation du site en nombre de pêcheurs ;
- L'influence de certains facteurs sur la pratique de la pêche à pied de loisir : les coefficients et les horaires de marée, les conditions météorologiques, la saisonnalité ;
- Le profil des pêcheurs, leur origine, la fréquence de pêche, les espèces recherchées et pêchées, les outils utilisés, la connaissance de la réglementation.

LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR CES INFORMATIONS

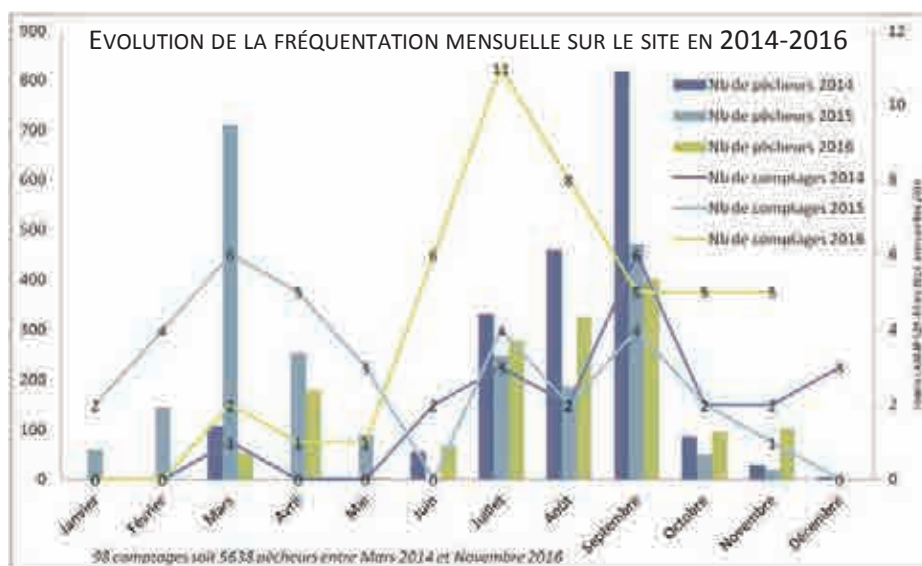
- Récolte des données sur la fréquentation générale du site par les pêcheurs à pied de loisir en effectuant des comptages réguliers et dans différentes conditions (coefficient de marée, jour de semaine, vacances, week-end), des comptages collectifs réalisés en même temps sur l'ensemble des sites de Penmarc'h à Nével et des comptages nationaux à l'échelle des façades Atlantique et Manche - Mer du nord ;
- Caractérisation des pratiques de pêche à pied et des pratiquants.

LES RÉSULTATS

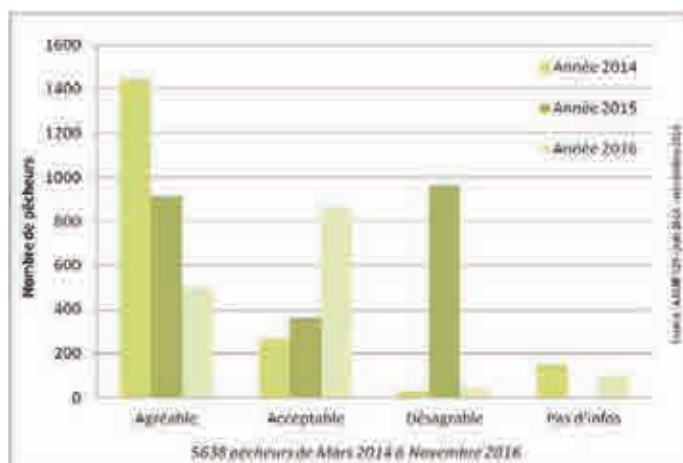
Entre mars 2014 et novembre 2016, **98 comptages** ont été réalisés sur le site de la Pointe de Mousterlin, dont **17 comptages collectifs**.



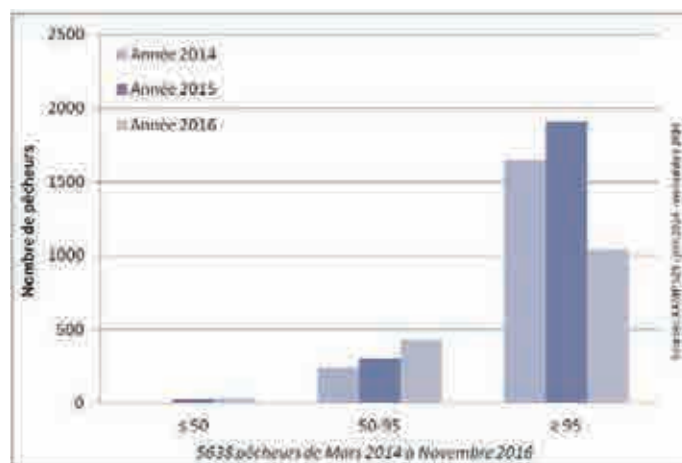
Comptage de pêcheurs



FRÉQUENTATION DU SITE EN FONCTION DE LA MÉTÉO



FRÉQUENTATION DU SITE EN FONCTION DU COEFFICIENT DE MARÉE



La Pointe de Mousterlin

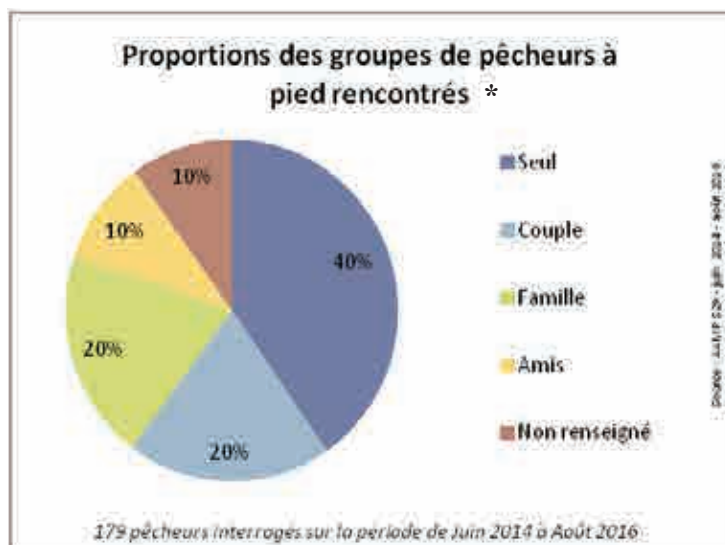
Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir

Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'un échantillon de **179 personnes** enquêtées sur la période de **juin 2014 à août 2016**. De septembre 2015 à août 2016, 67 enquêtes simplifiées ont été réalisées.

DONNÉES GÉNÉRALES

PROFIL DES PÊCHEURS

- Sur les 179 pêcheurs interrogés, il y a **62% d'hommes pour 36% de femmes**
- L'âge moyen des pêcheurs à pied est de **59 ans**
- 60%** des pêcheurs sont à la retraite
- Au total ce sont **373 pêcheurs rencontrés**. Parmi eux, 262 sont bretons (70%), dont **226 Finistériens (61%)** → Carte ci-dessous
- 26% des pêcheurs rencontrés à Mousterlin pêchent exclusivement sur ce site *



MOTIVATIONS DES PÊCHEURS *

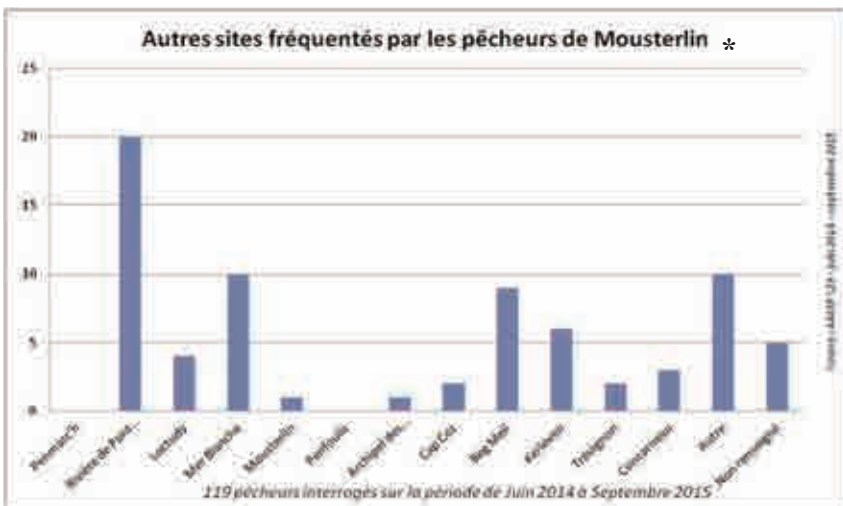
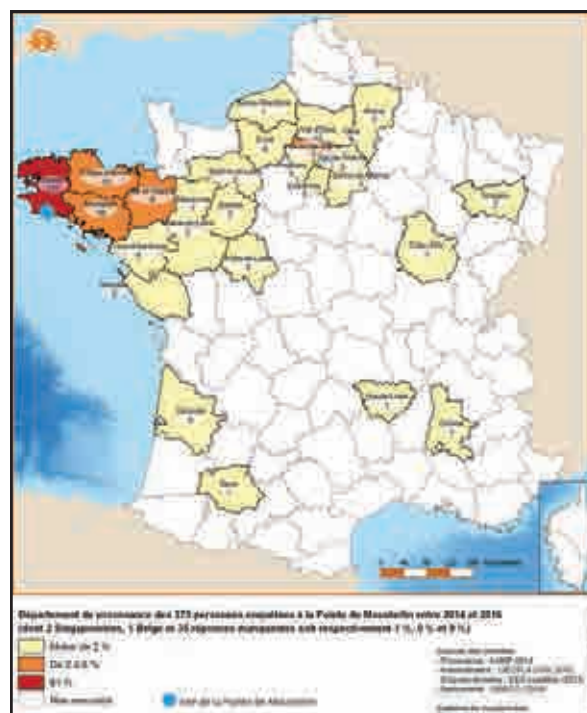
Critères de sélection du lieu de pêche	Qualité du site	12%
	Proximité	43%
	Fidélité	49%
	Recommandation	6%
	Accès	2%
	Autre	12%

PRÉPARATION AVANT LA PÊCHE *

- 89% des pêcheurs connaissent les horaires de marée
- 46% se renseignent sur l'état sanitaire du site de pêche
- Où vont-ils se renseigner ?

Presse	20%
Internet	12%
Structures relais	5%
Outils de communication	8%
Autre	6%

PROVENANCE DES PÊCHEURS À PIED DE MOUSTERLIN



7

* Résultats des enquêtes détaillées de juin 2014 à septembre 2015

La Pointe de Mousterlin

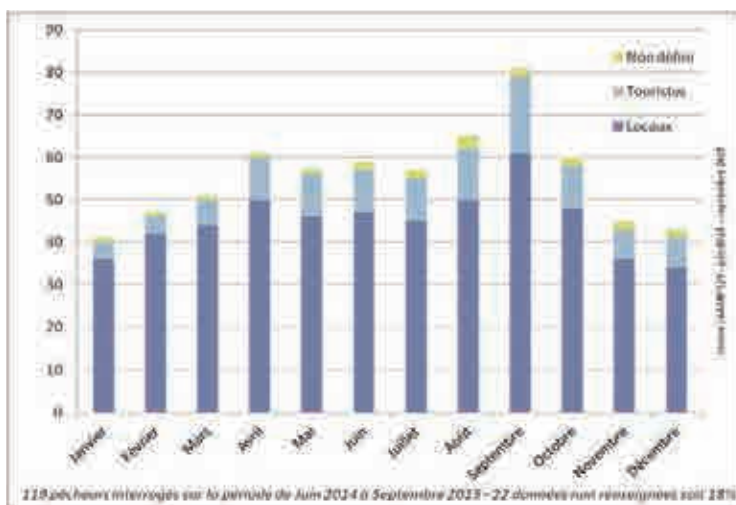
Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir

PRATIQUES DE PÊCHE

PRATIQUES DES PÊCHEURS

- ◇ Parmi les 90 pêcheurs concernés, **76%** font dégorger les coquillages *
- ◇ Le temps de pêche moyen est de **107 minutes**
- ◇ Les pêcheurs rencontrés ont en moyenne **40 ans d'expérience**, et 7% ont moins de 5 ans d'expérience *
- ◇ Sur 119 pêcheurs, seulement 2 d'entre eux appartiennent à une association de pêcheurs *
- ◇ **76%** des 179 pêcheurs interrogés pêchent tous les ans, et en moyenne 11 fois par an *

PÉRIODE DE FRÉQUENTATION DU SITE *



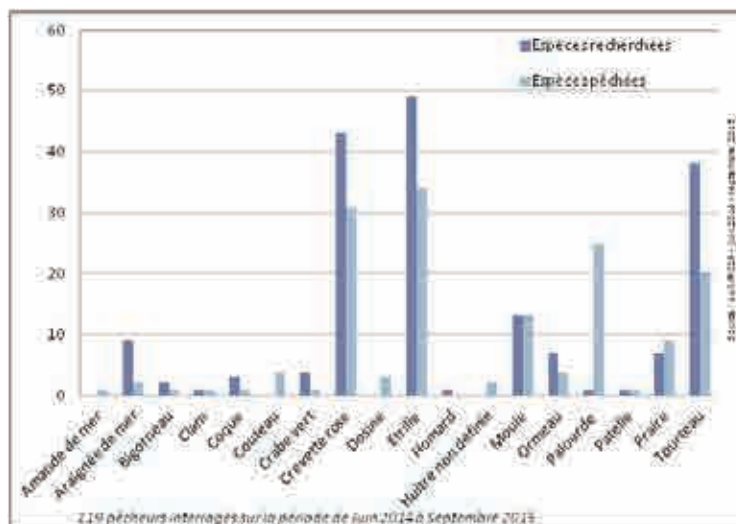
COEFFICIENT MINIMUM DE PÊCHE *



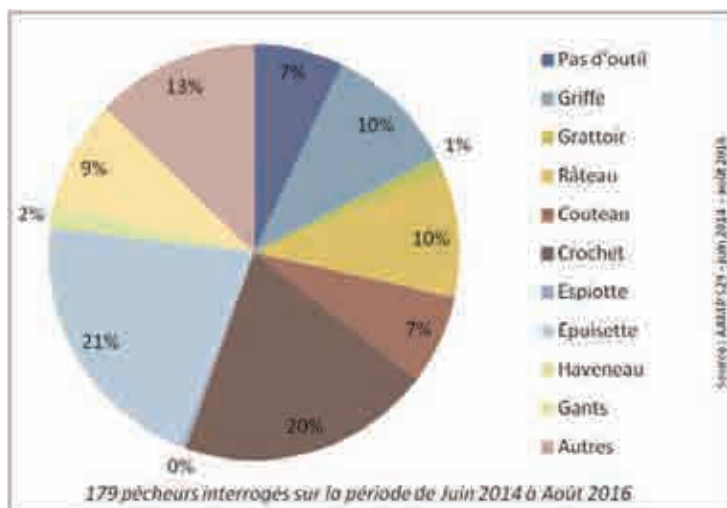
AUTRES PRATIQUES DE PÊCHE RÉCRÉATIVE *

- ◇ A la ligne du bord : 21%
- ◇ A la ligne d'un bateau : 25%
- ◇ Avec des engins dormants : 8%
- ◇ A la chasse sous-marine : 9%
- ◇ En eau douce : 14%

ESPÈCES RECHERCHÉES ET PÊCHÉES *



OUTILS UTILISÉS POUR LA PÊCHE



La Pointe de Mousterlin

Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir

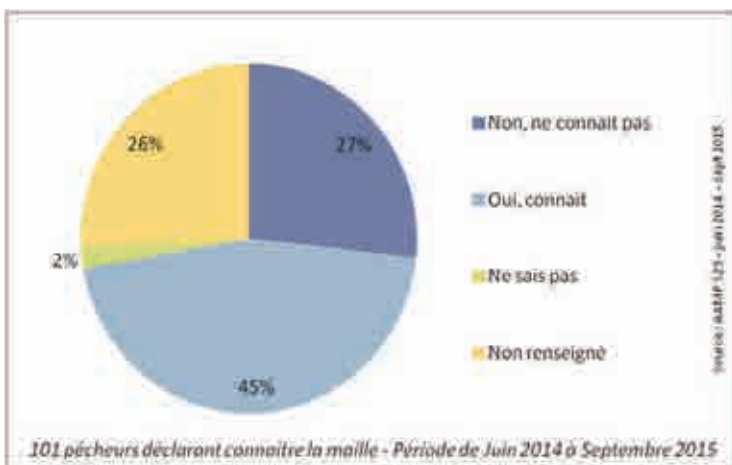
Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'un échantillon de **179 personnes** enquêtées sur la période de **juin 2014 à août 2016**. De septembre 2015 à août 2016, 67 enquêtes simplifiées ont été réalisées.

CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES

CONNAISSANCE DES MAILLES *

- ◇ 85% des pêcheurs interrogés connaissent l'existence d'une réglementation sur la maille et 5% l'ignorent

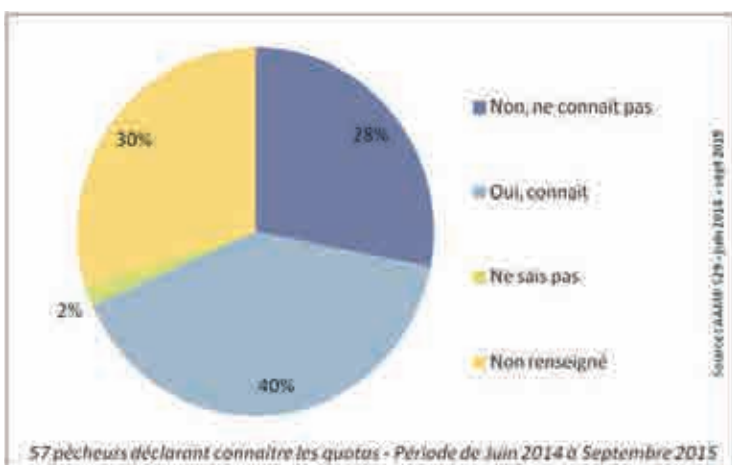
Combien connaissent la valeur exacte de la maille ?



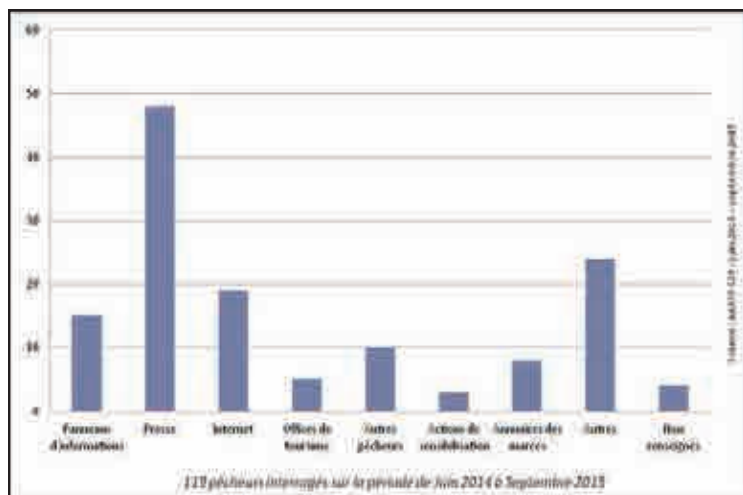
CONNAISSANCE DES QUOTAS *

- ◇ 48% des pêcheurs interrogés connaissent l'existence d'une réglementation sur les quotas et 34% l'ignorent

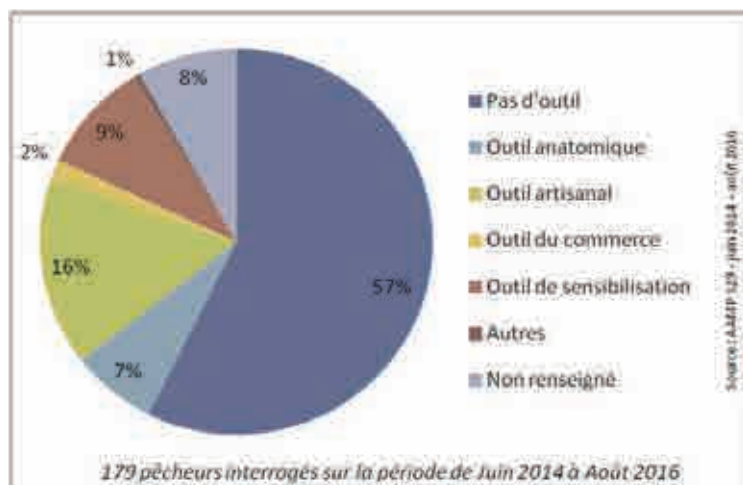
Combien connaissent la valeur exacte des quotas ?



SOURCES D'INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION *



OUTILS DE MESURE UTILISÉS



- ◇ Environ 500 réglottes LIFE + distribuées lors des marées de sensibilisation et les enquêtes

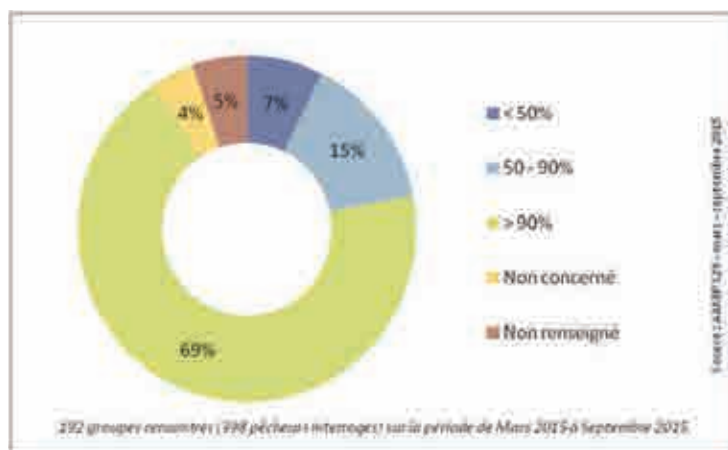


MARÉES DE SENSIBILISATION

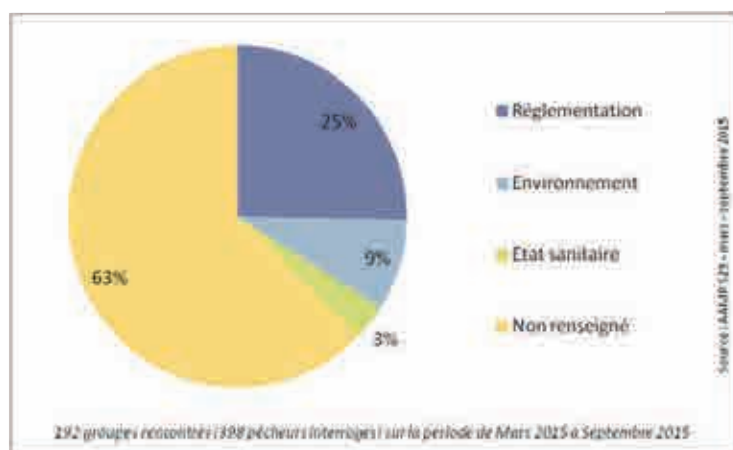
Les marées de sensibilisation ont eu lieu de mars 2015 à septembre 2015. Cette opération consiste à aller à la rencontre des pêcheurs, muni de dépliants et de réglettes, ainsi que d'un petit questionnaire. C'est l'occasion de participer au tri du panier en fonction des mailles et des quotas réglementés pour certaines espèces. L'idée étant de sensibiliser et non de sanctionner : c'est au pêcheur de prendre conscience des bonnes pratiques de pêche et de relâcher lui-même les individus trop petits.

- ◇ **398 personnes rencontrées** lors des marées de sensibilisation
- ◇ 49% des pêcheurs ne possèdent pas d'outils de mesure
Parmi les 51% ayant un outil, 37% possèdent la réglette Life + et 37% ont un outil à jour

CONFORMITÉ DU PANIER



SUJETS ABORDÉS AVEC LES PÊCHEURS



LES PANNEAUX D'INFORMATIONS ET LES AFFICHES

- ◇ 1 panneau installé à la Pointe de Moustierlin durant l'été 2016
- ◇ Distribution d'affiches dans les structures relais



Panneau d'information conçu pour Moustierlin

FORMATIONS AUX STRUCTURES RELAIS

- ◇ 1 formation réalisée en 2015
- ◇ 12 participants
- ◇ 1 sortie sur l'estran avec Lulu guide animatrice



Sortie sur l'estran



Formation en salle

La Pointe de Moustierlin

Suivis écologiques des champs de blocs

Les champs de blocs sont de grandes étendues de pierres, abritant une grande diversité d'espèces animales et végétales. Les blocs sont de véritables refuges face aux prédateurs et aux conditions extérieures, et constituent également des zones d'alimentation pour les espèces. Les champs de blocs sont particulièrement fréquentés par les pêcheurs qui retournent les blocs à la recherche de crustacés (crabes, étrilles, crevettes...) et de gastéropodes tels que les ormeaux. Le milieu est ainsi perturbé par le retournement des pierres qui peut avoir un impact sur l'habitat et la biodiversité présente.

Vue d'ensemble du champ de blocs de Moustierlin



Des études ont été réalisées sur ce sujet depuis plusieurs années, notamment sur la mise en place d'un indicateur de qualité écologique des champs de blocs, étude menée par Maud BERNARD avec l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) et le bureau d'étude Hémisphère SUB en 2009.

Depuis, des protocoles simples et réutilisables de suivis ont été formalisés pour être appliqués dans le cadre du LIFE + Pêche à pied de loisir sur des sites pilotes, dont fait partie La Pointe de Moustierlin.

LES SUIVIS BIOLOGIQUES EFFECTUES

Le champ de blocs de Moustierlin découvre à partir d'un coefficient de marée de 105 dans de bonnes conditions météorologiques et sur une durée de 1h30 en moyenne. Entre 2014 et 2016, quatre suivis ont été réalisés. Deux indicateurs sont renseignés :

- **l'Indicateur Visuel de Retournement des blocs (IVR)**, qui s'apparente à un indicateur paysager capable de détecter rapidement la proportion de blocs mobiles dits « retournés » et « non retournés » à l'échelle d'une station champ de blocs.
- **l'Indice multivarié QECB**, qui lui est basé sur 16 variables biotiques ou abiotiques qui répondent de manière robuste à la perturbation de « retournement des blocs mobiles ».



Etude d'un bloc pour le suivi écologique

Références : Bernard M., 2015. Rapport méthodologique des actions champ de blocs du programme LIFE + "Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative en France". Année 2014. 32 pages + annexes.

IUEM, UBO, 2015. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « champs de blocs » du territoire Sud Finistère. Station d'étude : champ de blocs de Moustierlin, 18p.

LES SUIVIS COMPORTEMENTAUX EFFECTUES

Les suivis comportementaux, démarrés en 2015 à Moustierlin, visent à observer les modes de manipulation des blocs par les pêcheurs de crabes et d'ormeaux au niveau de l'habitat « champ de blocs ». Plus précisément, ces suivis permettent :

- de pondérer les résultats des suivis écologiques réalisés sur les champs de blocs par une évaluation précise des modes de retournement des blocs par les pêcheurs de crabes ou d'ormeaux ;
- d'évaluer les actions de sensibilisation engagées quant à la bonne remise en place des blocs déplacés, soulevés ou complètement retournés par les pêcheurs à pied.

Entre janvier 2015 et novembre 2016, six suivis comportementaux ont été réalisés à Moustierlin.

Les premiers résultats des suivis écologiques et des études comportementales ont été synthétisés dans un rapport provisoire, mais ils ne permettent pas d'en dégager une analyse suffisamment fiable et robuste au regard du peu de données acquises à ce stade. Un prochain rapport de synthèse produit courant 2016 intégrera l'ensemble des résultats.

Référence : Bernard M., 2015. Observations directes non participantes des modes de manipulation des blocs par les pêcheurs de crabes et d'ormeaux au niveau de l'habitat « champ de blocs » (Suivis comportementaux des pêcheurs à pied), LEMAR IUEM/UBO



Rendez-vous sur :

www.pecheapied-loisir.fr

Suivez-nous sur :



[PecheAPiedDeLoisir](https://www.facebook.com/PecheAPiedDeLoisir)



[@LifePecheAPied](https://twitter.com/LifePecheAPied)

Programme LIFE + Pêche à pied de loisir - Sud Finistère

Pour plus d'informations - Contacts

Agence des Aires Marines Protégées - Projet Life + Pêche à pied

Héloïse YOU

06 37 38 89 42

heloise.you@aires-marines.fr

Mathilde LE ROUX

07 85 71 38 99

mathilde.leroux@aires-marines.fr

Mairie de Fouesnant

Géraldine GAILLÈRE - Animatrice Natura 2000

06 32 65 80 51

geraldine.gaillere@ville-fouesnant.fr

Lucienne MOISAN - Guide nature

02 98 51 18 88

lucienne.moisan@ville-fouesnant.fr



Site pilote : Les Glénan

Programme LIFE + Pêche à pied de loisir - Sud Finistère

Synthèse des actions réalisées

Cette fiche de synthèse présente l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du programme LIFE + Pêche à pied de loisir sur le site pilote de la Pointe de Mousterlin, dans le Sud Finistère.

Merci aux nombreux bénévoles, ainsi qu'à la Mairie de Fouesnant-Les Glénan et à l'association Bretagne Vivante, pour leur partenariat technique. Egalement merci à l'Institut Universitaires Européen de la Mer (IUEM) pour leur appui scientifique.

Rédaction : Mathilde LE ROUX, Héroïse YOU

La pêche à pied de loisir

Activité traditionnelle des régions littorales, la pratique de la pêche à pied a fortement augmenté au fil des années, pour atteindre en 2007 plus d'1.8 million de pratiquants (BVA, 2007).

La pêche à pied peut être définie comme « *l'ensemble des techniques de pêche qui sont pratiquées sans l'emploi (ou l'emploi accessoire) d'une embarcation sur le rivage et sur les rochers et îlots, par des pêcheurs se déplaçant essentiellement à pied* ».

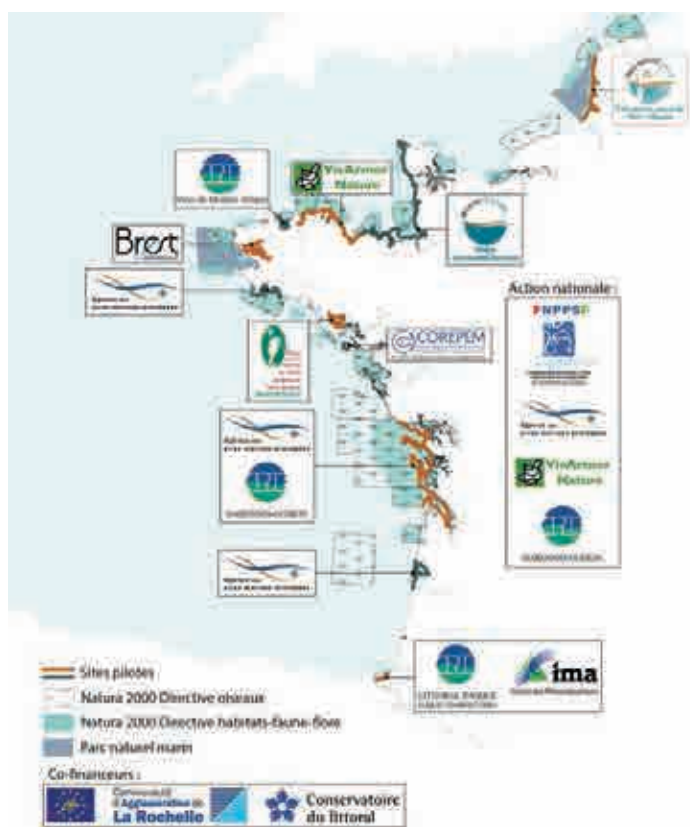
Mais elle a également une définition légale : « On entend par pêche maritime à pied de loisir toute action de pêche qui s'exerce :

- sans que le pêcheur cesse d'avoir un appui au sol ;
- sans équipement respiratoire permettant de rester immergé. »

Activité de loisir, la pêche à pied est **non commerciale** : le fruit de la pêche est uniquement destiné à la consommation du pêcheur et de sa famille (décret 90-618 du 11 juin 1990).

Le programme LIFE + Pêche à pied de loisir : connaître pour conserver et préserver

Le projet **LIFE + Pêche à pied de loisir**, coordonné par l'**Agence des Aires Marines Protégées** et cofinancé par la Commission Européenne, est mené sur **11 territoires pilotes** de France métropolitaine (façades Manche-mer du Nord et Atlantique). Il accompagne les pêcheurs à pied récréatifs pour un meilleur respect du milieu marin **pour le maintien de leurs pratiques**.



Carte de localisation des partenaires du projet LIFE + Pêche à pied de loisir



Les Glénan

LES OBJECTIFS DU PROJET :

- Mettre en place les moyens de gouvernance et d'actions pour préserver la biodiversité des estrans ;
- Mieux comprendre les interactions de la pêche à pied sur les milieux littoraux, la faune et la flore ;
- Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied ;
- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires marines protégées soumises à une pression de pêche à pied de loisir ;
- Encourager d'autres territoires à mettre en œuvre des actions de sensibilisation ;
- Maintenir à l'issue du projet une sensibilisation des pratiquants au niveau national et local.

DES ACTIONS SONT AINSI MISES EN PLACE SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES :

- Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir, par le biais de comptages réguliers des pêcheurs et la réalisation d'enquêtes ;
- Actions de sensibilisation et d'information auprès des pêcheurs :
 - ◇ Distribution de réglottes et de dépliants sur les bonnes pratiques de pêche, lors des marées de sensibilisation et dans les structures relais ;
 - ◇ Conception et installation d'affiches et de panneaux d'information résumant les bonnes pratiques de pêche ;
 - ◇ Formations synthétisant l'ensemble des informations relatives à l'activité à destination des structures relais (Offices de tourisme, hébergeurs, centres de formations) ;
- Diagnostic des interactions pêche à pied de loisir et conservation des champs de blocs : suivis biologiques via des protocoles développés par IUEM (Institut Universitaire Européen de la Mer, partenaire scientifique du programme), et études comportementales des pêcheurs.

Et dans le Sud Finistère ?

Le Sud Finistère a été sélectionné comme territoire du programme LIFE + Pêche à pied de loisir. Une chargée de mission et un volontaire en service civique de l'Agence des Aires Marines Protégées coordonne les actions sur différents sites du Sud Finistère de Penmarc'h à Névez.

Pour se faire l'équipe de coordination fait appel à des partenaires locaux et à leur réseau :

SUR LE SECTEUR DE PENMARC'H : Sophie LECERF, animatrice Natura 2000 assistée de bénévoles ;

SUR LA RIVIÈRE DE PONT-L'ABBÉE ET LOCTUDY : bénévoles de diverses associations et des citoyens ;

SUR LES SITES DE FOUESNANT : Lucienne MOISAN, guide nature à la Mairie de Fouesnant, Géraldine GAILLERE, animatrice Natura 2000 ;

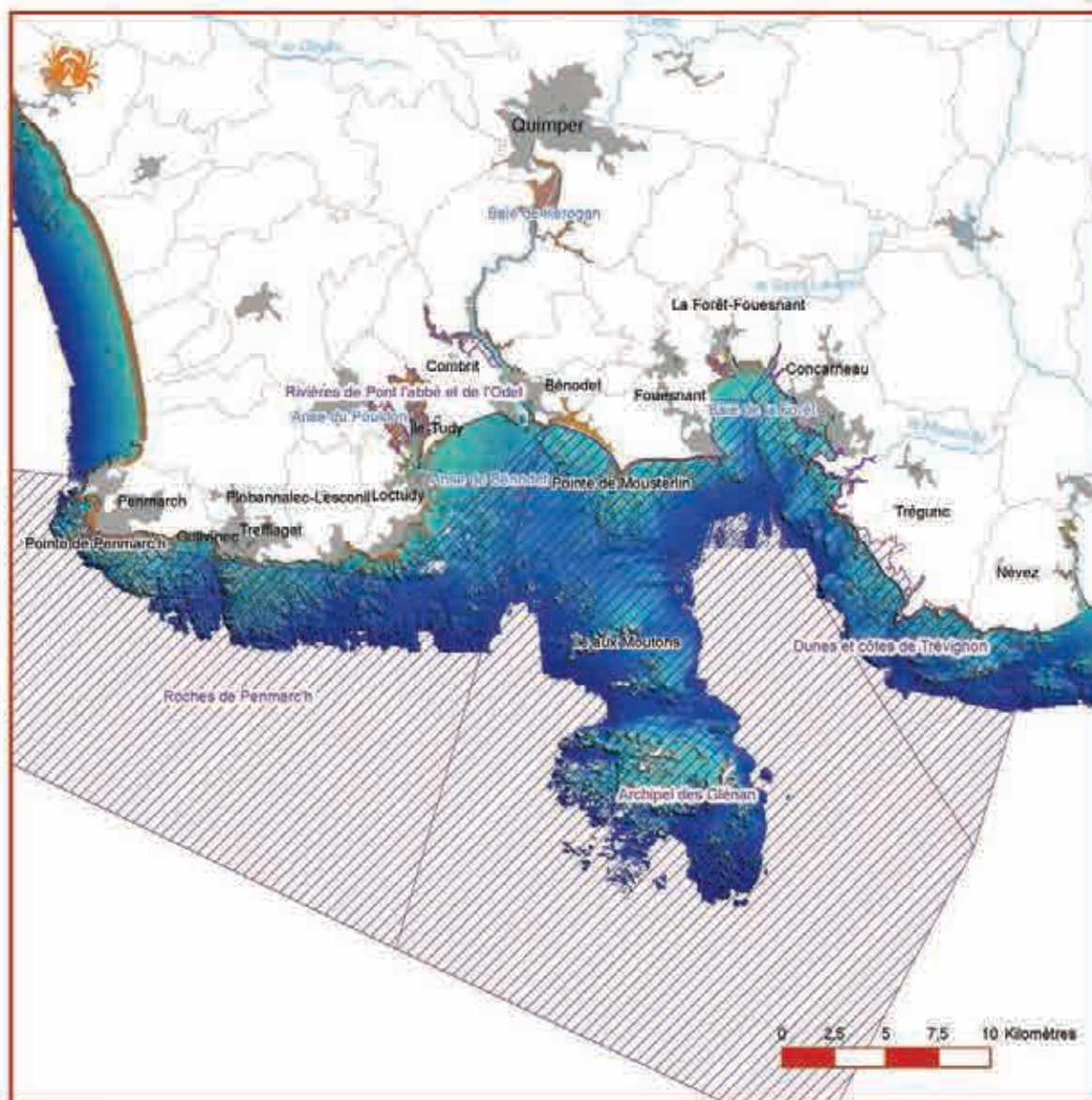
SUR L'ARCHIPEL DES GLÉNAN : Marion DIARD, conservatrice de la Réserve Naturelle de Saint Nicolas - Bretagne Vivante, Bruno FERRE, chargé de mission naturaliste - Bretagne Vivante, les bénévoles de l'association ;

SUR LES SITES DE CONCARNEAU, TRÉGUNC, ET NÉVEZ : Martin DE BAETS, animateur Natura 2000, Manu DUARTE, Garde du littoral à Concarneau, Gilles BOURHIS et Julien LE BOURHIS, Gardes du littoral à Trégunc, Hervé LESAUNIER, Garde du littoral à Névez Nathalie DELLIOU, salariée de Bretagne Vivante, ainsi que de nombreux bénévoles.



Territoire d'étude pour le Sud Finistère

EDITEE LE
05/2015



Système de coordonnées:
RGF 1993 Lambert 93

- Site Natura 2000
- Limite communale

Sources des données
- Sites Natura 2000 : BD AAMP
(AAMP/DREAL, 2013)
- Occupation du sol
Route 500 (IGN 2014)
- Communes, points d'intérêt :
BD TOPO (IGN, 2014)
- Hydrographie : BD Carthage
(SANDRE, 2006)
- Bathymétrie
Lito3D (SHOM/IGN, 2014)



A21_LIFE_Pêche à pied de loisir Sud Finistère 20150504_Agape

Carte de localisation du territoire d'étude dans le Sud Finistère

Les Glénan

L'Archipel des Glénan constitue le cœur du site Natura 2000. L'île aux Moutons et ses îlots rocheux forment un premier ensemble localisé à environ 4 milles marins au Sud du continent, depuis la pointe de Mousterlin.

L'Archipel des Glénan à proprement parlé est localisé à environ 8 milles nautiques au Sud de la côte fouesnantaïse. Il est constitué d'une multitude d'îles et îlots rocheux répartis de manière plus ou moins concentrique autour d'un « lagon » central. Il regroupe à lui seul 15 sites de pêche à pied identifiés, et présente des estrans mixtes.



Une araignée



Un ormeau



Une praire



Un vernis



Une crevette



Carte de localisation du site pilote de l'Archipel des Glénan

Hors saison, la fréquentation est plutôt faible et se limite aux plaisanciers locaux qui ciblent particulièrement l'ormeau sur les champs de blocs. Au printemps et en été, s'ajoutent les très nombreux plaisanciers ainsi que les estivants profitant des navettes de transport de passagers. Les personnes s'adonnant alors à la pratique de la pêche à pied présentent des profils très divers (du novice au fin connaisseur) et ciblent diverses espèces dans divers milieux. Les herbiers de zostères sont très présents sur ce site et sont soumis à une pression parfois importante.



Site pilote de l'Archipel des Glénan

QUE CHERCHE-T-ON À CONNAÎTRE EN ÉTUDIANT L'ACTIVITÉ DE PÊCHE À PIED DE LOISIR ?

- La fréquentation du site en nombre de pêcheurs ;
- L'influence de certains facteurs sur la pratique de la pêche à pied de loisir : les coefficients et les horaires de marée, les conditions météorologiques, la saisonnalité ;
- Le profil des pêcheurs, leur origine, la fréquence de pêche, les espèces recherchées et pêchées, les outils utilisés, la connaissance de la réglementation.

LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR CES INFORMATIONS

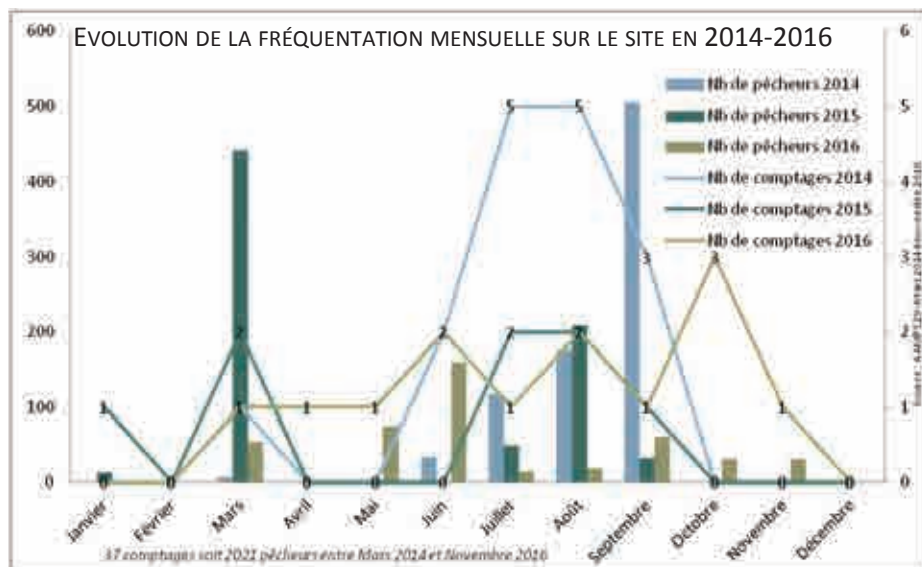
- Récolte des données sur la fréquentation générale du site par les pêcheurs à pied de loisir en effectuant des comptages réguliers et dans différentes conditions (coefficient de marée, jour de semaine, vacances, week-end), des comptages collectifs réalisés en même temps sur l'ensemble des sites de Penmarc'h à Nével et des comptages nationaux à l'échelle des façades Atlantique et Manche - Mer du nord ;
- Caractérisation des pratiques de pêche à pied et des pratiquants.

LES RÉSULTATS

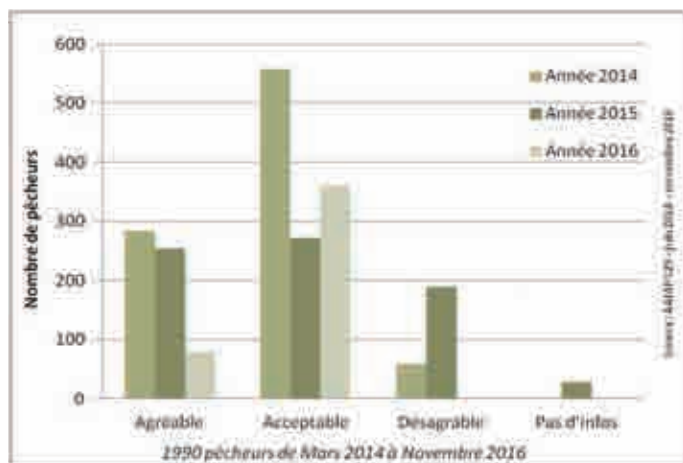
Entre mars 2014 et novembre 2016, **37 comptages** ont été réalisés sur le site de l'Archipel des Glénan dont **9 comptages collectifs**.



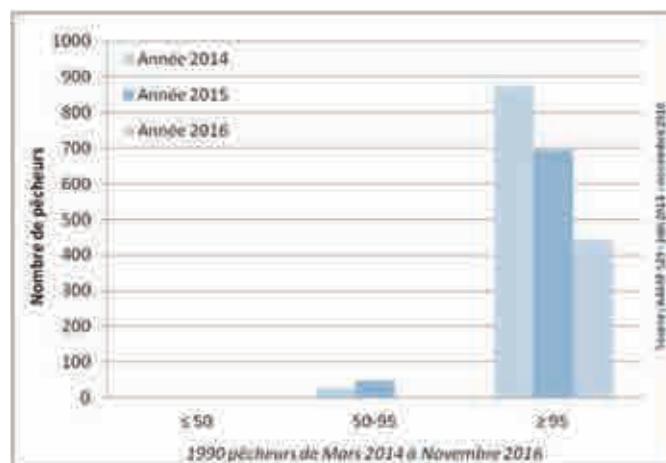
Comptage de pêcheurs



FRÉQUENTATION DU SITE EN FONCTION DE LA MÉTÉO



FRÉQUENTATION DU SITE EN FONCTION DU COEFFICIENT DE MARÉE



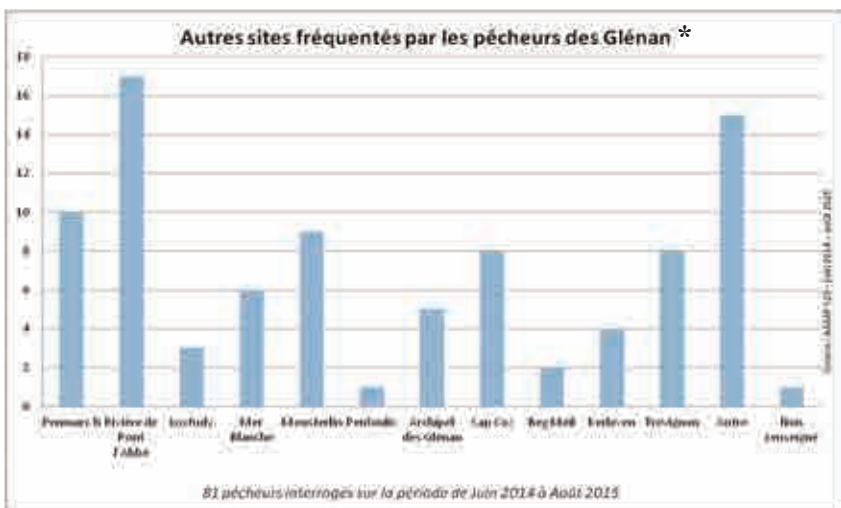
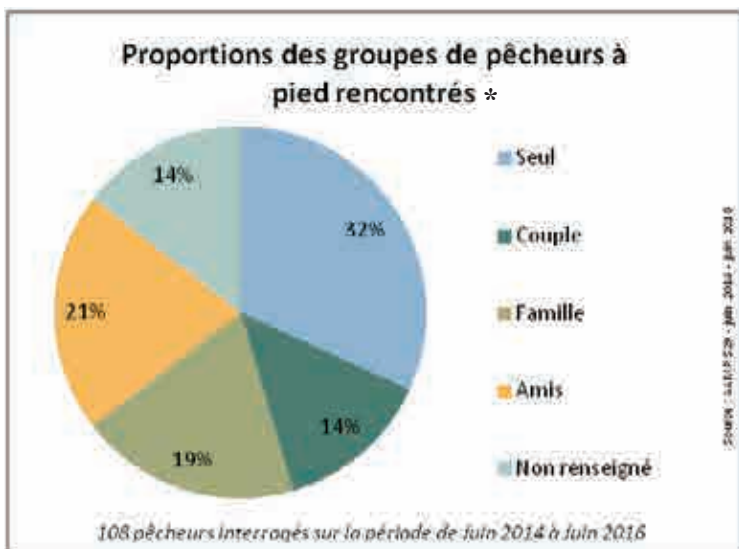
Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'un échantillon de **108 personnes** enquêtées sur la période de **juin 2014 à juin 2016**. Les enquêtes ont majoritairement été menées sur l'île de Saint-Nicolas. 27 enquêtes simplifiées réalisées en juin 2016.

DONNÉES GÉNÉRALES

PROFIL DES PÊCHEURS

- ◇ Sur les 108 pêcheurs interrogés, il y a 58% **d'hommes pour 35% de femmes**
- ◇ L'âge moyen des pêcheurs à pied est de **52 ans**
- ◇ **37%** des pêcheurs sont à la retraite

- ◇ Au total ce sont **259 pêcheurs rencontrés**. Parmi eux, 192 sont bretons (74%), dont **191 Finistériens (74%)** → Carte ci-dessous
- ◇ 16% des pêcheurs rencontrés sur l'Archipel des Glénan pêchent exclusivement sur ce site *



MOTIVATIONS DES PÊCHEURS *

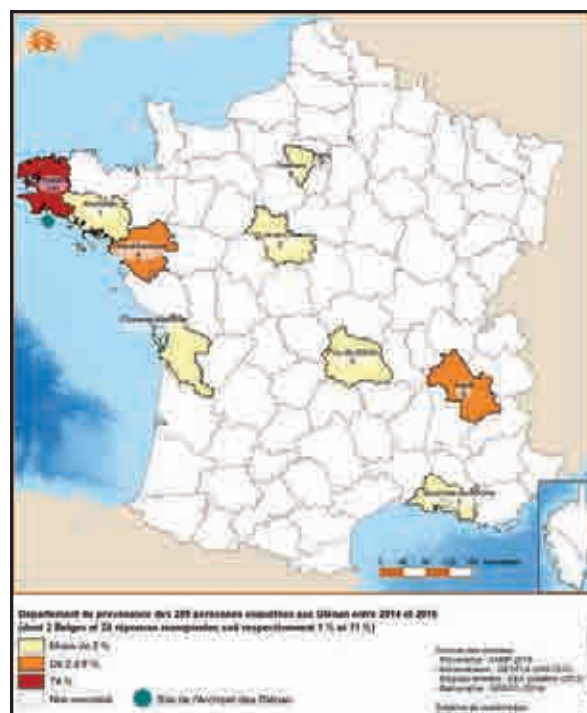
Critères de sélection du lieu de pêche	Qualité du site	31%
	Proximité	35%
	Fidélité	59%
	Recommandation	5%
	Accès	0%
	Autre	17%

PRÉPARATION AVANT LA PÊCHE *

- ◇ 93% des pêcheurs connaissent les horaires de marée
 - ◇ 37% se renseignent sur l'état sanitaire du site de pêche
- Où vont-ils se renseigner ?

Presse	9%
Internet	3%
Structures relais	7%
Outils de communication	3%
Autre	4%

PROVENANCE DES PÊCHEURS À PIED DES GLÉNAN



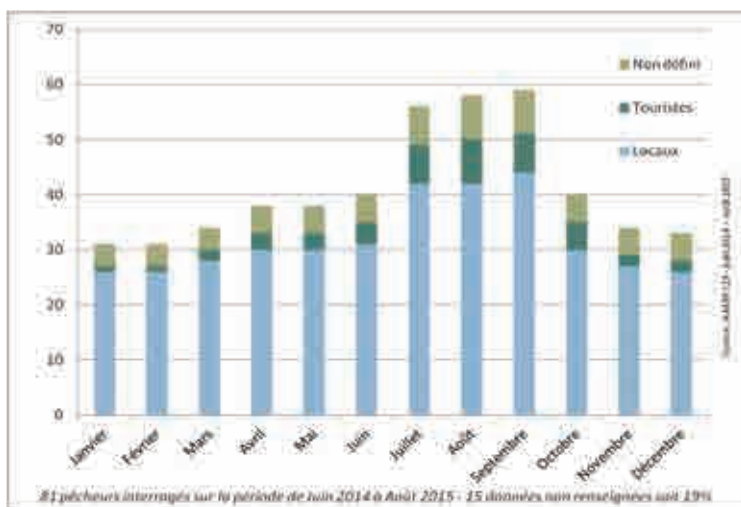
* Résultats des enquêtes détaillées de juin 2014 à août 2015

PRATIQUES DE PÊCHE

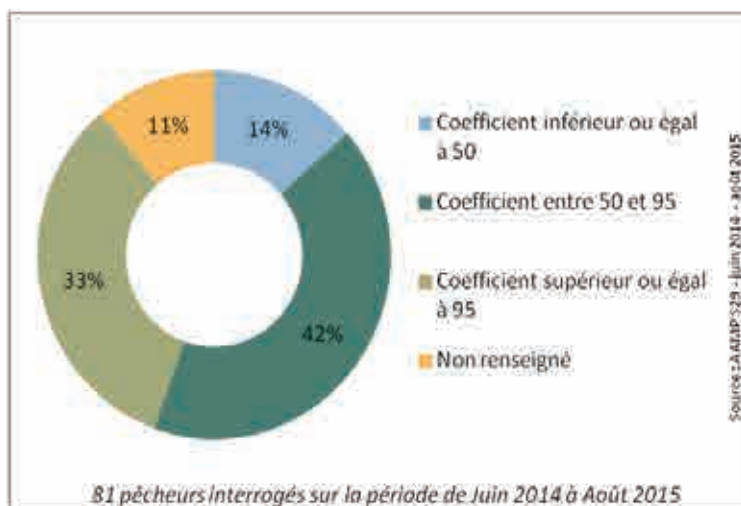
PROFIL DES PÊCHEURS

- ◇ Parmi les 71 pêcheurs concernés, **76%** font dégorger les coquillages *
- ◇ Le temps de pêche moyen est de **89 minutes**
- ◇ Les pêcheurs rencontrés ont en moyenne **38 ans d'expérience**, et 3% ont moins de 5 ans d'expérience *
- ◇ Sur 81 pêcheurs, seulement 10 d'entre eux appartiennent à une association de pêcheurs *
- ◇ **88%** des 81 pêcheurs interrogés pêchent tous les ans, et en moyenne 8 fois par an *

PÉRIODE DE FRÉQUENTATION DU SITE *



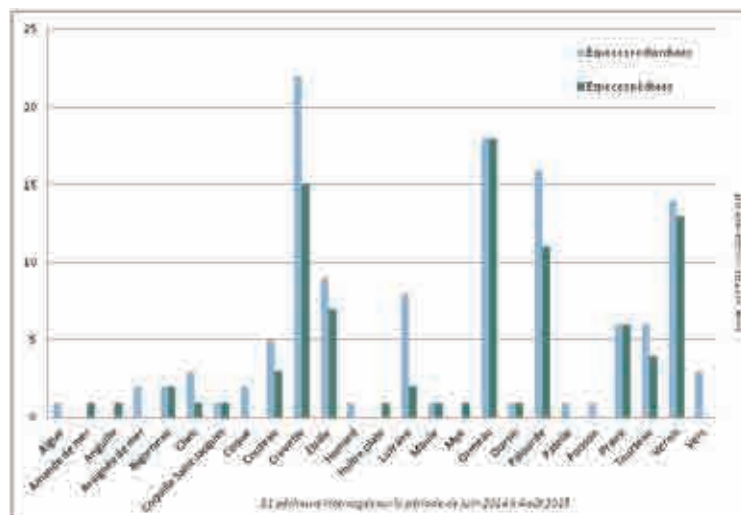
COEFFICIENT MINIMUM DE PÊCHE *



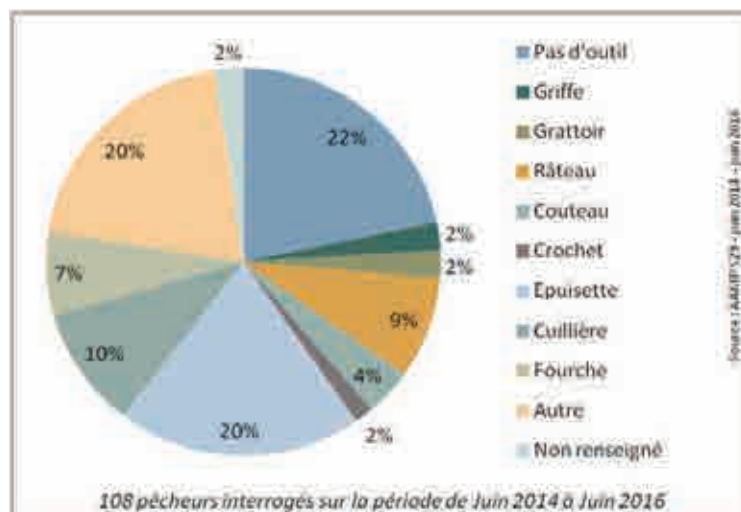
AUTRES PRATIQUES DE PÊCHE RÉCRÉATIVE *

- ◇ A la ligne du bord : 47%
- ◇ A la ligne d'un bateau : 54%
- ◇ Avec des engins dormants : 41%
- ◇ A la chasse sous-marine : 22%
- ◇ En eau douce : 6%

ESPÈCES RECHERCHÉES ET PÊCHÉES *



OUTILS UTILISÉS POUR LA PÊCHE



* Résultats des enquêtes détaillées de juin 2014 à août 2015

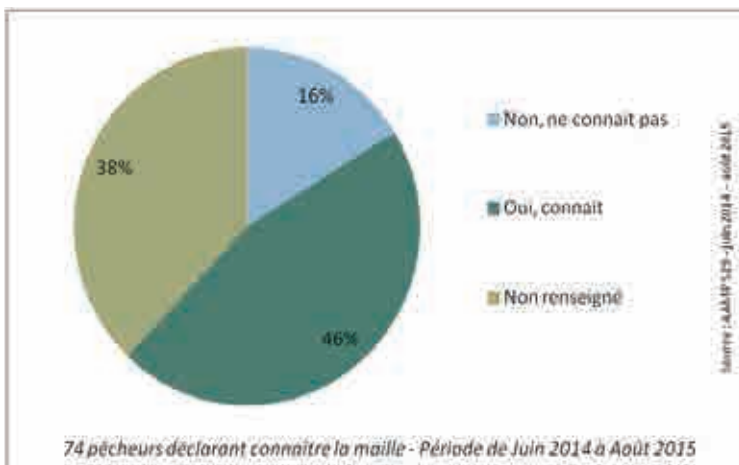
Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'un échantillon de **108 personnes** enquêtées sur la période de **juin 2014 à juin 2016**. Les enquêtes ont majoritairement été menées sur l'île de Saint-Nicolas. 27 enquêtes simplifiées réalisées en juin 2016.

CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES

CONNAISSANCE DES MAILLES *

- ◇ 91% des pêcheurs interrogés connaissent l'existence d'une réglementation sur la maille et 7% l'ignorent

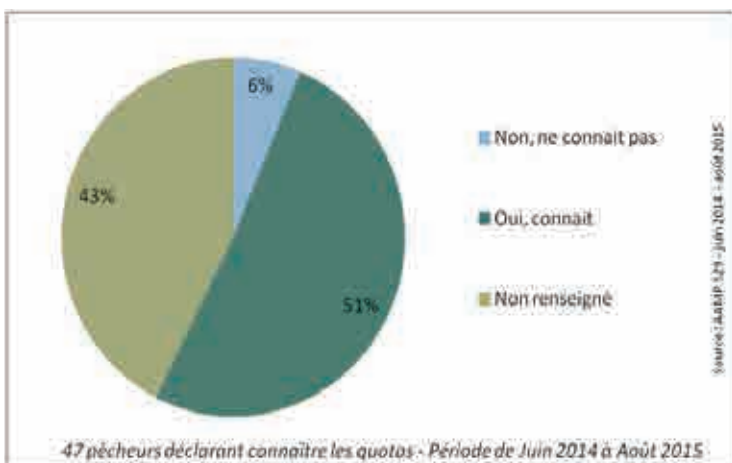
Combien connaissent la valeur exacte de la maille ?



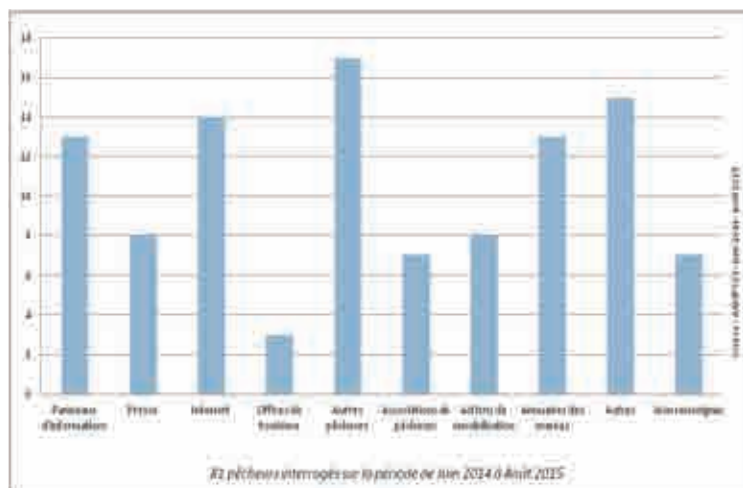
CONNAISSANCE DES QUOTAS *

- ◇ 58% des pêcheurs interrogés connaissent l'existence d'une réglementation sur les quotas et 31% l'ignorent

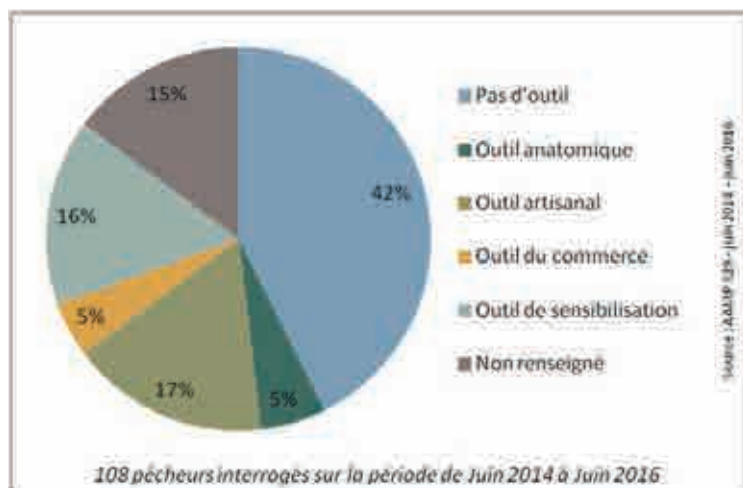
Combien connaissent la valeur exacte des quotas ?



SOURCES D'INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION *



OUTILS DE MESURE UTILISÉS



- ◇ Environ 200 réglottes LIFE + distribuées lors des marées de sensibilisation et les enquêtes



* Résultats des enquêtes détaillées de juin 2014 à août 2015

MARÉES DE SENSIBILISATION

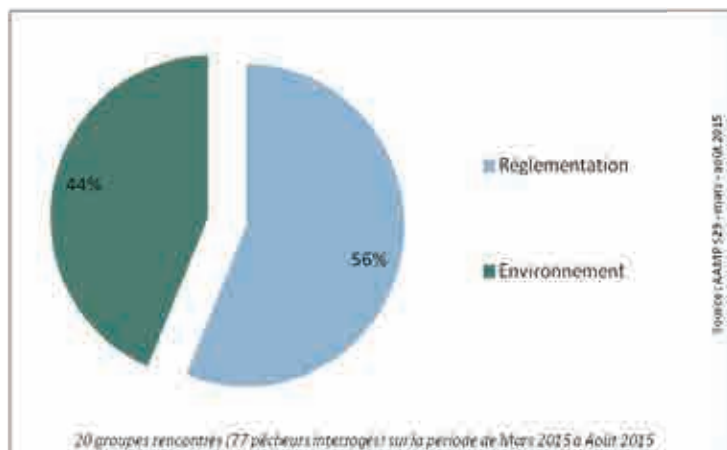
Les marées de sensibilisation ont eu lieu de mars 2015 à août 2015. Cette opération consiste à aller à la rencontre des pêcheurs, muni de dépliants et de réglottes, ainsi que d'un petit questionnaire. C'est l'occasion de participer au tri du panier en fonction des mailles et des quotas réglementés pour certaines espèces. L'idée étant de sensibiliser et non de sanctionner : c'est au pêcheur de prendre conscience des bonnes pratiques de pêche et de relâcher lui-même les individus trop petits.

- ◇ **77 personnes rencontrées** lors des marées de sensibilisation
- ◇ 70% des pêcheurs ne possèdent pas d'outils de mesure
Parmi les 30% ayant un outil, 20% possèdent la réglotte Life + et 20% ont un outil à jour

CONFORMITÉ DU PANIER



SUJETS ABORDÉS AVEC LES PÊCHEURS



LES AFFICHES LIFE + PÊCHE À PIED DE LOISIR



Affiche conçue pour diffusion sur l'Archipel des Glénan

- ◇ Distribution d'affiches sur les Vedettes de l'Odet et sur l'Archipel des Glénan au niveau :

- des bases nautiques de l'école de voile des Glénan (Bananec, Cigogne, Drénec, Penfret) ;
- des restaurants (Chez Castric, La Boucane) ;
- du Gîte Sextant ;
- de la capitainerie de Saint-Nicolas.



Les champs de blocs sont de grandes étendues de pierres, abritant une grande diversité d'espèces animales et végétales. Les champs de blocs sont particulièrement fréquentés par les pêcheurs qui retournent les blocs à la recherche de crustacés (crabes, étrilles, crevettes...) et d'ormeaux. Le milieu est ainsi perturbé par le retournement des pierres qui peut avoir un impact sur l'habitat et la biodiversité présente.

Des études ont été réalisées sur ce sujet depuis plusieurs années, notamment sur la mise en place d'un indicateur de qualité écologique des champs de blocs, étude menée par Maud BERNARD avec l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) et le bureau d'étude Hémisphère SUB en 2009. Depuis, des protocoles simples et réutilisables de suivis ont été formalisés pour être appliqué dans le cadre du LIFE + Pêche à pied de loisir sur des sites pilotes, dont fait partie l'île de Saint-Nicolas aux Glénan.

LES SUIVIS BIOLOGIQUES EFFECTUES

Le champ de blocs de Saint-Nicolas des Glénan découvre à partir d'un coefficient de marée de 100 dans de bonnes conditions météorologiques et sur une durée de 1h30 en moyenne. En dehors des périodes de grands coefficients de marée, il n'est donc pas possible d'effectuer un suivi de fréquentation ou écologique sur la zone d'étude.

Sur l'année 2014, le champ de blocs a pu découvrir 34 fois environ. Néanmoins, en raison des actions Life « champs de blocs » qui n'ont débutées qu'à partir de juillet 2014 et des conditions météorologiques de l'automne qui n'étaient pas toujours favorables, les suivis écologiques (IVR et QECB) n'ont pu être menés que sur une seule journée en octobre 2014. Il y a eu trois suivis en 2015, et enfin deux suivis en 2016.



Etude du champ de blocs

Références : Bernard M., 2015. Rapport méthodologique des actions champ de blocs du programme LIFE+ "Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative en France". Année 2014. 32 pages + annexes.

IUEM, UBO, 2015. Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « champs de blocs » du territoire Sud Finistère. Station d'étude champ de blocs de St-Nicolas, Glénan, 16p.

LES SUIVIS COMPORTEMENTAUX EFFECTUES

Les suivis comportementaux, démarrés en 2015 aux Glénan, visent à observer les modes de manipulation des blocs par les pêcheurs de crabes et d'ormeaux au niveau de l'habitat « champ de blocs ». Plus précisément, ces suivis permettent :

- de pondérer les résultats des suivis écologiques réalisés sur les champs de blocs par une évaluation précise des modes de retournement des blocs par les pêcheurs de crabes ou d'ormeaux ;
- d'évaluer les actions de sensibilisation engagées quant à la bonne remise en place des blocs déplacés, soulevés ou complètement retournés par les pêcheurs à pied.

Entre septembre 2015 et octobre 2016, cinq suivis comportementaux ont été réalisés aux Glénan.

Les premiers résultats des suivis écologiques et des études comportementales ont été synthétisés dans un rapport provisoire, mais ils ne permettent pas d'en dégager une analyse suffisamment fiable et robuste au regard du peu de données acquises à ce stade. Un prochain rapport de synthèse produit courant 2016 intégrera l'ensemble des résultats.

Référence : Bernard M., 2015. Observations directes non participantes des modes de manipulation des blocs par les pêcheurs de crabes et d'ormeaux au niveau de l'habitat « champ de blocs » (Suivis comportementaux des pêcheurs à pied), LEMAR IUEM/UBO



Rendez-vous sur :

www.pecheapied-loisir.fr

Suivez-nous sur :



[PecheAPiedDeLoisir](https://www.facebook.com/PecheAPiedDeLoisir)



[@LifePecheAPied](https://twitter.com/LifePecheAPied)

Programme Life + Pêche à pied de loisir - Sud Finistère

Pour plus d'informations - Contacts

Agence des Aires Marines Protégées - Projet Life + Pêche à pied

Héloïse YOU

06 37 38 89 42

heloise.you@aires-marines.fr

Mathilde LE ROUX

07 85 71 38 99

mathilde.leroux@aires-marines.fr

Mairie de Fouesnant

Géraldine GAILLÈRE - Animatrice Natura 2000

06 32 65 80 51

geraldine.gaillere@ville-fouesnant.fr

Lucienne MOISAN - Guide nature

02 98 51 18 88

lucienne.moisan@ville-fouesnant.fr



Site pilote : L'Anse de Penfoullic

Programme LIFE + Pêche à pied de loisir - Sud Finistère

Synthèse des actions réalisées

Cette fiche de synthèse présente l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du programme LIFE + Pêche à pied de loisir sur le site pilote de l'Anse de Penfoullic, dans le Sud Finistère.

Merci aux nombreux bénévoles, ainsi qu'à la Mairie de Fouesnant-Les Glénan et à l'association Bretagne Vivante, pour leur partenariat technique. Egalement merci à l'Institut Universitaires Européen de la Mer (IUEM) pour leur appui scientifique.

Rédaction : Mathilde LE ROUX, Héroïse YOU

La pêche à pied de loisir

Activité traditionnelle des régions littorales, la pratique de la pêche à pied a fortement augmenté au fil des années, pour atteindre en 2007 plus d'1.8 million de pratiquants (BVA, 2007).

La pêche à pied peut être définie comme *« l'ensemble des techniques de pêche qui sont pratiquées sans l'emploi (ou l'emploi accessoire) d'une embarcation sur le rivage et sur les rochers et îlots, par des pêcheurs se déplaçant essentiellement à pied »*.

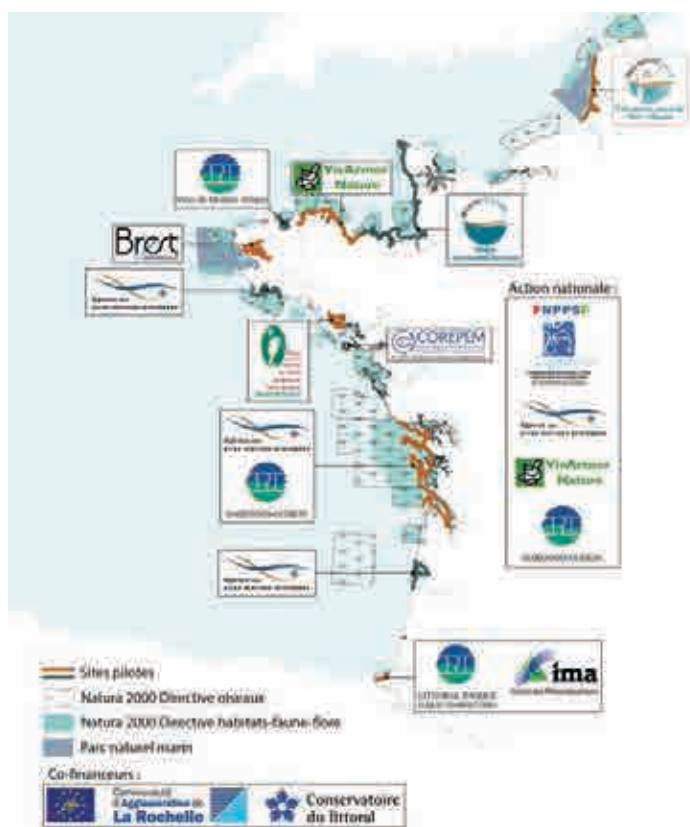
Mais elle a également une définition légale : « On entend par pêche maritime à pied de loisir toute action de pêche qui s'exerce :

- sans que le pêcheur cesse d'avoir un appui au sol ;
- sans équipement respiratoire permettant de rester immergé. »

Activité de loisir, la pêche à pied est **non commerciale** : le fruit de la pêche est uniquement destiné à la consommation du pêcheur et de sa famille (décret 90-618 du 11 juin 1990).

Le programme LIFE + Pêche à pied de loisir : connaître pour conserver et préserver

Le projet **LIFE + Pêche à pied de loisir**, coordonné par l'**Agence des Aires Marines Protégées** et cofinancé par la Commission Européenne, est mené sur **11 territoires pilotes** de France métropolitaine (façades Manche-mer du Nord et Atlantique). Il accompagne les pêcheurs à pied récréatifs pour un meilleur respect du milieu marin **pour le maintien de leurs pratiques**.



Carte de localisation des partenaires du projet LIFE + Pêche à pied de loisir

LES OBJECTIFS DU PROJET :

- Mettre en place les moyens de gouvernance et d'actions pour préserver la biodiversité des estrans ;
- Mieux comprendre les interactions de la pêche à pied sur les milieux littoraux, la faune et la flore ;
- Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied ;
- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires marines protégées soumises à une pression de pêche à pied de loisir ;
- Encourager d'autres territoires à mettre en œuvre des actions de sensibilisation ;
- Maintenir à l'issue du projet une sensibilisation des pratiquants au niveau national et local.

DES ACTIONS SONT AINSI MISES EN PLACE SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES PILOTES :

- Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir, par le biais de comptages réguliers des pêcheurs et la réalisation d'enquêtes ;
- Actions de sensibilisation et d'information auprès des pêcheurs :
 - ◇ Distribution de réglettes et de dépliants sur les bonnes pratiques de pêche, lors des marées de sensibilisation et dans les structures relais ;
 - ◇ Conception et installation d'affiches et de panneaux d'information résumant les bonnes pratiques de pêche ;
 - ◇ Formations synthétisant l'ensemble des informations relatives à l'activité à destination des structures relais (Offices de tourisme, hébergeurs, centres de formations) ;
- Diagnostic des interactions pêche à pied de loisir et conservation des champs de blocs : suivis biologiques via des protocoles développés par IUEM (Institut Universitaire Européen de la Mer), partenaire scientifique du programme, et études comportementales des pêcheurs.

Et dans le Sud Finistère ?

Le Sud Finistère a été sélectionné comme territoire du programme LIFE + Pêche à pied de loisir. Une chargée de mission et un volontaire en service civique de l'Agence des Aires Marines Protégées coordonnent les actions sur différents sites du Sud Finistère, de Penmarc'h à Névez.

Pour se faire l'équipe de coordination fait appel à des partenaires locaux et à leur réseau :

SUR LE SECTEUR DE PENMARC'H : Sophie LECERF, animatrice Natura 2000 assistée de bénévoles ;

SUR LA RIVIÈRE DE PONT-L'ABBÉE ET LOCTUDY : bénévoles de diverses associations et des citoyens ;

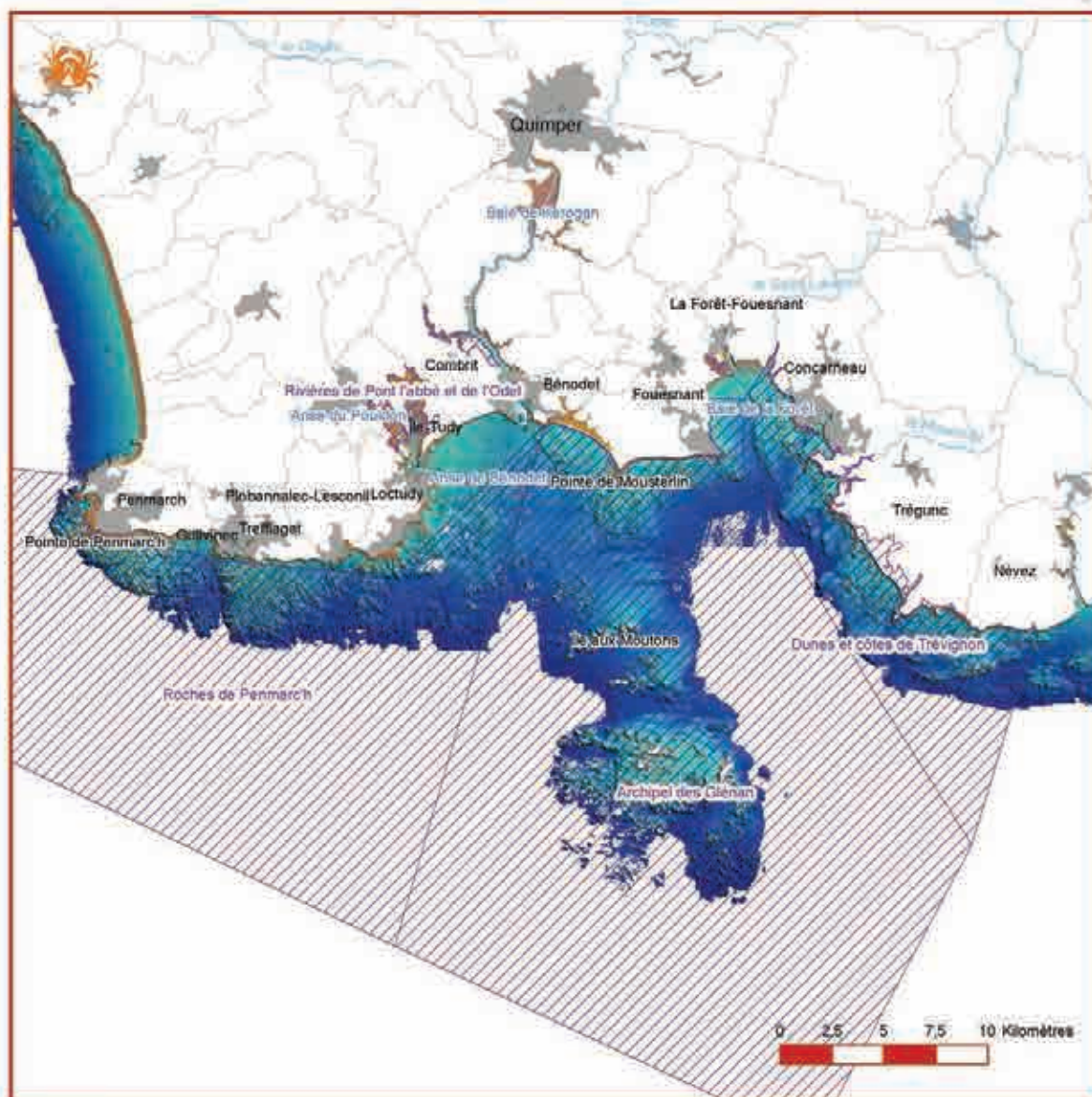
SUR LES SITES DE FOUESNANT : Lucienne MOISAN, guide nature à la Mairie de Fouesnant, Géraldine GAILLERE, animatrice Natura 2000 ;

SUR L'ARCHIPEL DES GLÉNAN : Marion DIARD, conservatrice de la Réserve Naturelle de Saint Nicolas - Bretagne Vivante, Bruno FERRE, chargé de mission naturaliste - Bretagne Vivante, les bénévoles de l'association ;

SUR LES SITES DE CONCARNEAU, TRÉGUNC, ET NÉVEZ : Martin DE BAETS, animateur Natura 2000, DUARTE, Garde du littoral à Concarneau, Gilles BOURHIS et Julien LE BOURHIS, Gardes du littoral à Trégunc, Hervé LESAUNIER Garde du littoral à Névez, Nathalie DELLIOU, salariée de Bretagne Vivante, ainsi que de nombreux bénévoles.

Territoire d'étude pour le Sud Finistère

EDITEE LE
05/2015



Système de coordonnées:
RGF 1993 Lambert 93

- Site Natura 2000
- Limite communale

Sources des données

- Sites Natura 2000 : BD AAMP (AAMP/DREAL, 2013)
- Occupation du sol : Route 500 (IGN, 2014)
- Communes, points d'intérêt : BD TOPO (IGN, 2014)
- Hydrographie : BD Carthage (SANDRE, 2006)
- Bathymétrie : Lito3D (SHOM/IGN, 2014)



A21_LIFE_Pêche à pied de loisir Sud Finistère - L'Anse de Penfoullic - Novembre 2016

Carte de localisation du territoire d'étude dans le Sud Finistère

L'Anse de Penfoulic

L'Anse de Penfoulic se situe dans la partie terrestre du site Natura 2000 de « l'Archipel des Glénan » au titre de la directive « Oiseaux ». Le site accueille de nombreuses espèces (gravelots, bécasseaux, barges, courlis, chevaliers, etc.) principalement en hiver et lors des migrations pré et postnuptiales. La zone constitue aussi des zones de reposoirs où se côtoient laridés (goélands, sternes, mouettes) et limicoles.



L'Anse de Penfoulic à marée basse



Carte de localisation du site pilote de l'Anse de Penfoulic

L'Anse de Penfoulic présente un estran à dominante vaseuse, avec cependant quelques zones rocheuses contenant des moulières et gisements d'huîtres. La zone où se concentrent les pêcheurs est estimée à environ 8 hectares. Le site est facile d'accès et découvre assez rapidement, même lors de coefficients de marées intermédiaires (65/70). Aussi, la fréquentation y est plus diffuse et étalée tout au long de l'année. Une activité de conchyliculture professionnelle y est également présente (tables ostréicoles). On y récolte principalement des palourdes, couteaux, arénicoles, bigorneaux, huîtres et moules. Le site est majoritairement fréquenté par les locaux.



Une palourde



Un Couteau



Un bigorneau



Une huître



Une moule

QUE CHERCHE-T-ON À CONNAÎTRE EN ÉTUDIANT L'ACTIVITÉ DE PÊCHE À PIED DE LOISIR ?

- La fréquentation du site en nombre de pêcheurs ;
- L'influence de certains facteurs sur la pratique de la pêche à pied de loisir : les coefficients et les horaires de marée, les conditions météorologiques, la saisonnalité ;
- Le profil des pêcheurs, leur origine, la fréquence de pêche, les espèces recherchées et pêchées, les outils utilisés, la connaissance de la réglementation.

LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR CES INFORMATIONS

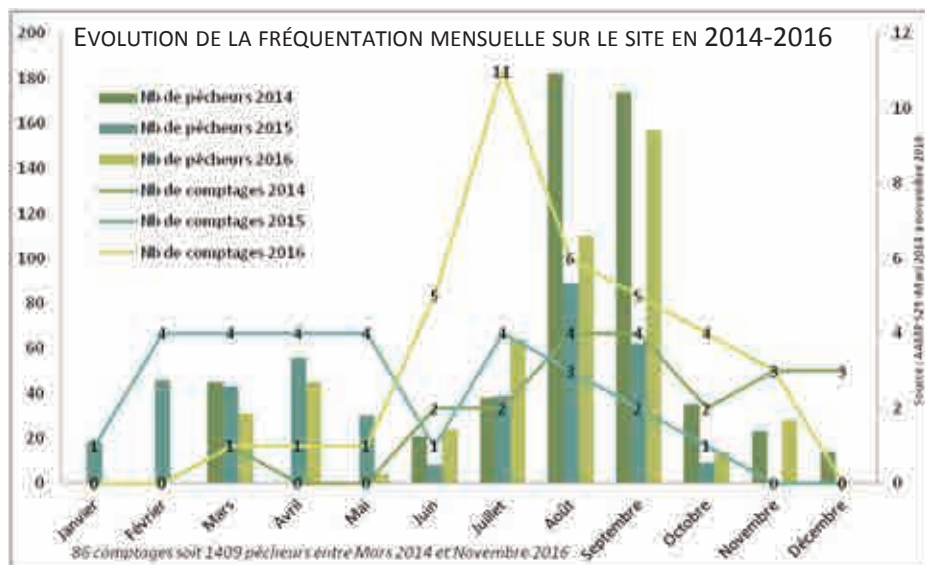
- Récolte des données sur la fréquentation générale du site par les pêcheurs à pied de loisir en effectuant des comptages réguliers et dans différentes conditions (coefficient de marée, jour de semaine, vacance, week-end), des comptages collectifs réalisés en même temps sur l'ensemble des sites de Penmarc'h à Nével et des comptages nationaux à l'échelle des façades Atlantique et Manche - Mer du nord ;
- Caractérisation des pratiques de pêche à pied et des pratiquants.

LES RÉSULTATS

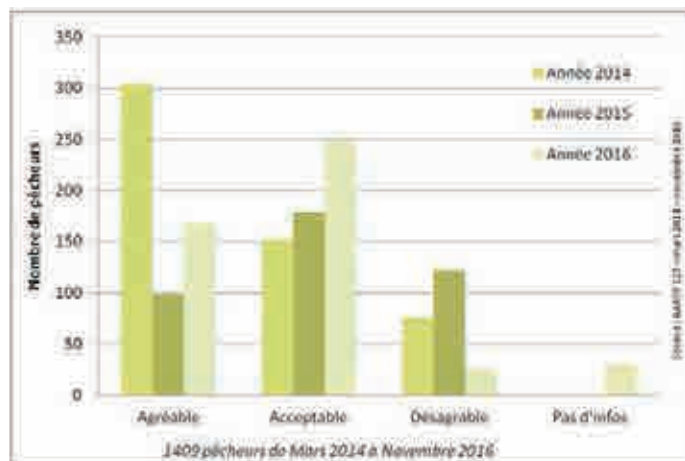
Entre mars 2014 et octobre 2015, **86 comptages** ont été réalisés sur le site de L'Anse de Penfoullic, dont **17 comptages collectifs**.



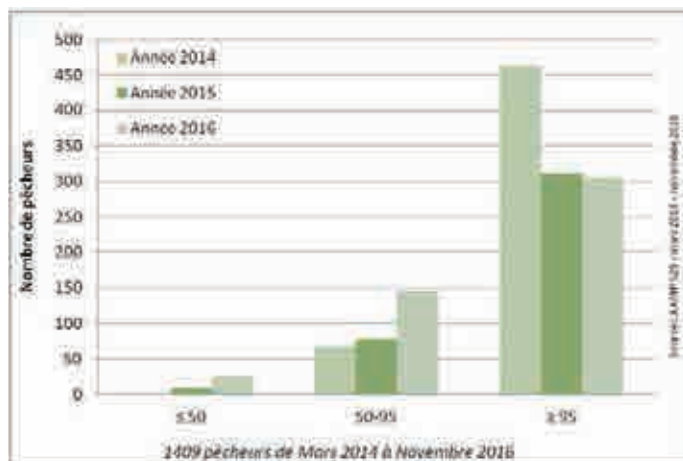
Comptage de pêcheurs



FRÉQUENTATION DU SITE EN FONCTION DE LA MÉTÉO

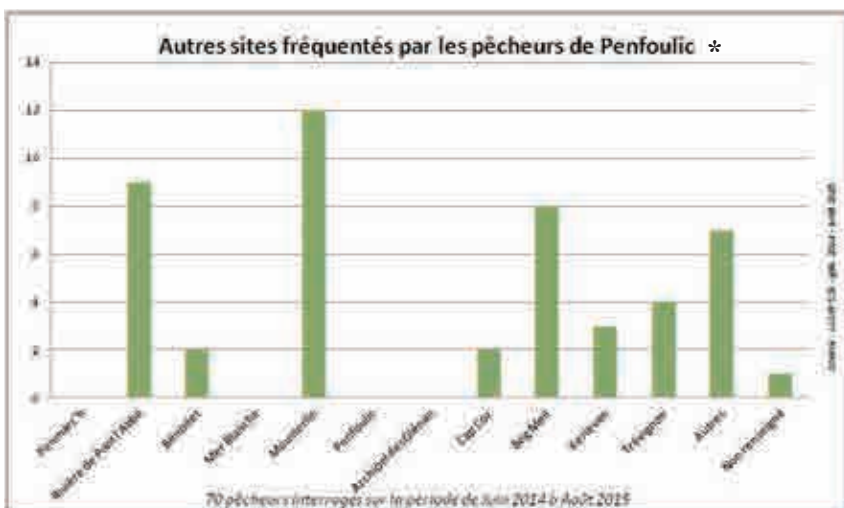


FRÉQUENTATION DU SITE EN FONCTION DU COEFFICIENT DE MARÉE



DONNÉES GÉNÉRALES

- ◇ Sur les 83 pêcheurs interrogés, il y a **57% d'hommes** pour **42% de femmes**
- ◇ L'âge moyen des pêcheurs à pied est de **59 ans**
- ◇ **40%** des pêcheurs sont à la retraite
- ◇ Au total ce sont **132 pêcheurs rencontrés**. Parmi eux 90 sont bretons (68%), dont **85 Finistériens (64%)** → Carte ci-dessous
- ◇ 26% des pêcheurs rencontrés à Penfoulc pêchent exclusivement sur ce site *



Critères de sélection du lieu de pêche	Qualité du site	11%
	Proximité	44%
	Fidélité	34%
	Recommandation	13%
	Accès	3%
	Autre	11%

- ◇ 99% des pêcheurs connaissent les horaires de marée
- ◇ 46% se renseignent sur l'état sanitaire du site de pêche

Où vont-ils se renseigner ?

Presse	20%
Internet	7%
Structures relais	14%
Outils de communication	6%
Autre	4%

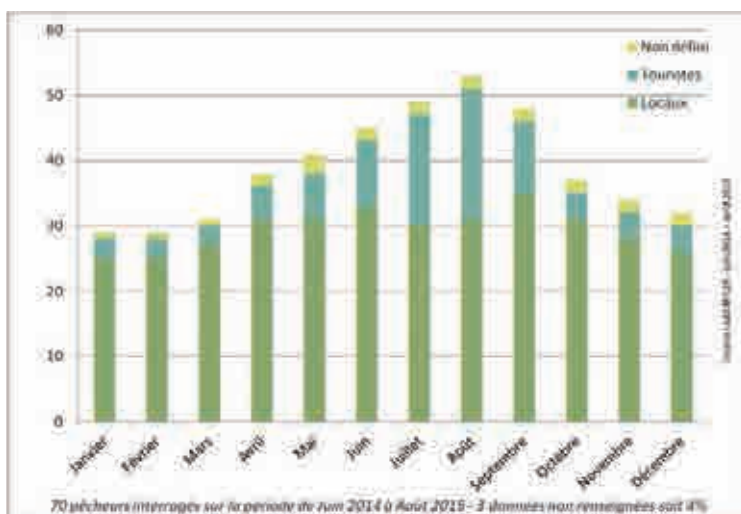
LIFE + Pêche à pied de loisir Sud Finistère – L'Anse de Penfoulc – Novembre 2016

PRATIQUES DE PÊCHE

PRATIQUES DES PÊCHEURS

- ◇ Parmi les 65 pêcheurs concernés, **86%** font dégorger les coquillages *
- ◇ Le temps de pêche moyen est de **89 minutes**
- ◇ Les pêcheurs rencontrés ont en moyenne **42 ans d'expérience**, et 7% ont moins de 5 ans d'expérience *
- ◇ Sur 70 pêcheurs, seulement 5 d'entre eux appartiennent à une association de pêcheurs *
- ◇ **84%** des 83 pêcheurs interrogés pêchent tous les ans, et en moyenne 16 fois par an *

PÉRIODE DE FRÉQUENTATION DU SITE *



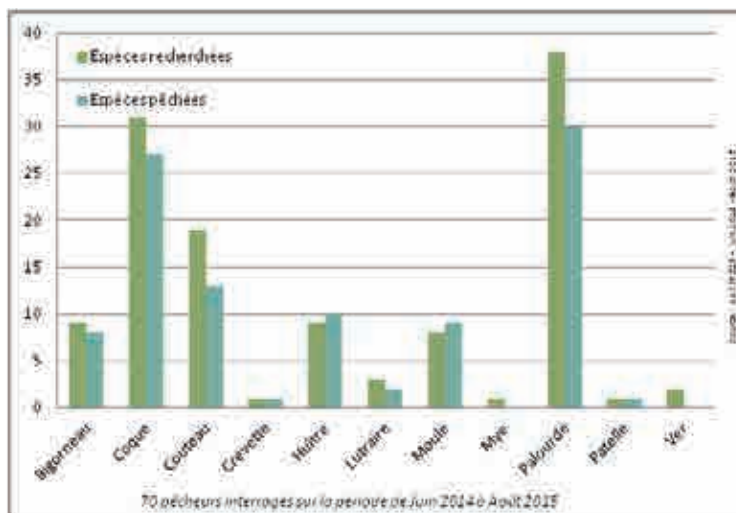
COEFFICIENT MINIMUM DE PÊCHE *



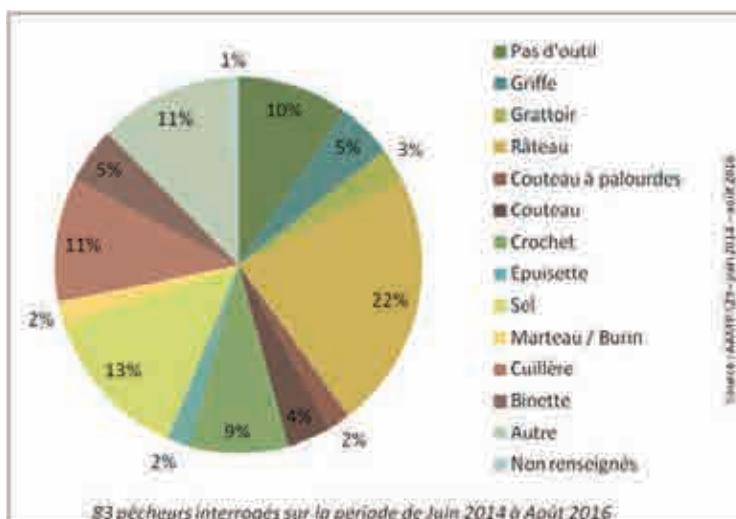
AUTRES PRATIQUES DE PÊCHE RÉCRÉATIVE *

- ◇ A la ligne du bord : 19%
- ◇ A la ligne d'un bateau : 23%
- ◇ Avec des engins dormants : 0%
- ◇ A la chasse sous-marine : 6%
- ◇ En eau douce : 1%

ESPÈCES RECHERCHÉES ET PÊCHÉES *



OUTILS UTILISÉS POUR LA PÊCHE



* Résultats des enquêtes détaillées de juin 2014 à août 2015

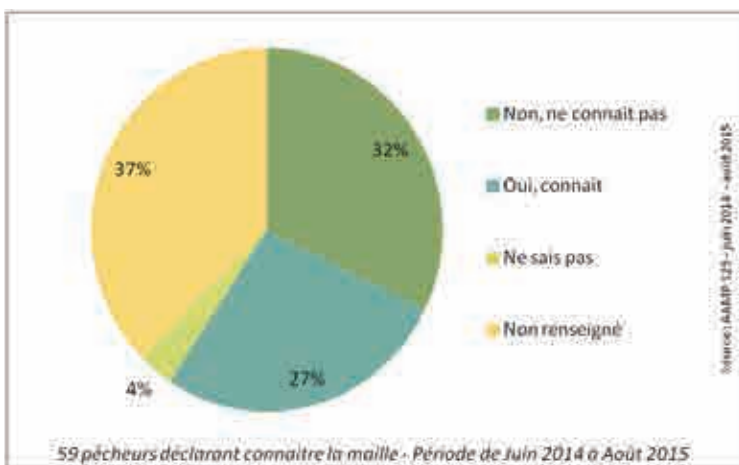
Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'un échantillon de **83 personnes** enquêtées sur la période de **juin 2014 à août 2016**. 12 enquêtes simplifiées ont été réalisées en août 2016.

CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES

CONNAISSANCE DES MAILLES *

- ◇ 84% des pêcheurs interrogés connaissent l'existence d'une réglementation sur la maille et 14% l'ignorent

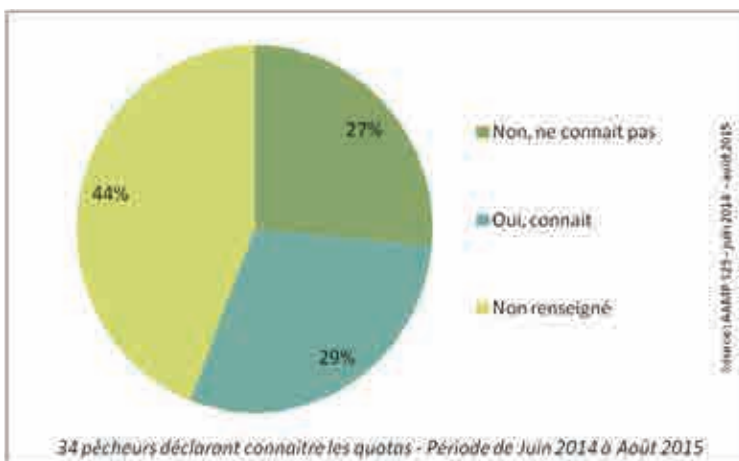
Combien connaissent la valeur exacte de la maille ?



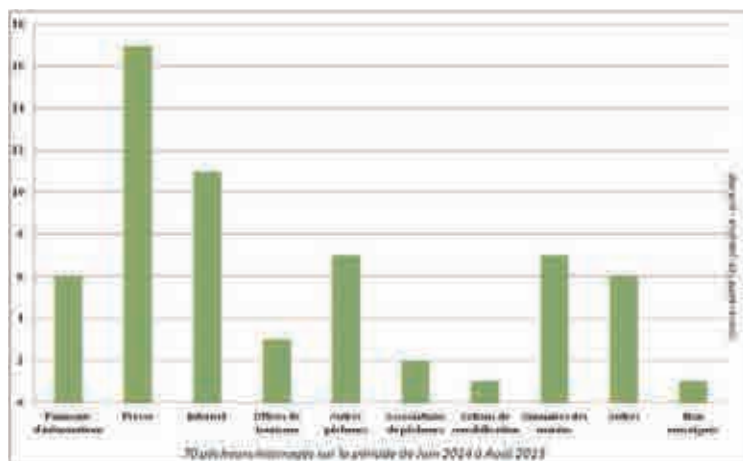
CONNAISSANCE DES QUOTAS *

- ◇ 49% des pêcheurs interrogés connaissent l'existence d'une réglementation sur les quotas et 50% l'ignorent

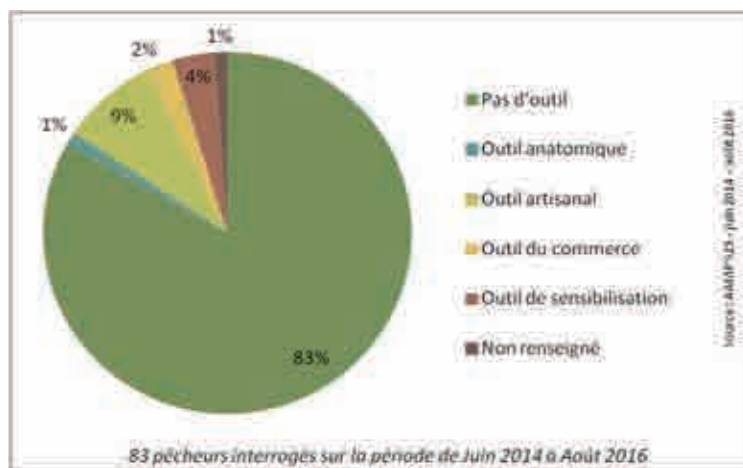
Combien connaissent la valeur exacte des quotas ?



SOURCES D'INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION *



OUTILS DE MESURE UTILISÉS



- ◇ Environ 200 réglettes LIFE + distribuées lors des marées de sensibilisation et les enquêtes



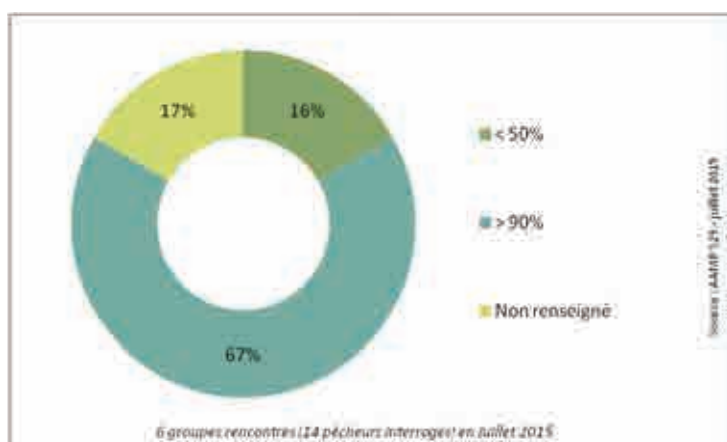
* Résultats des enquêtes détaillées de juin 2014 à août 2015

MARÉES DE SENSIBILISATION

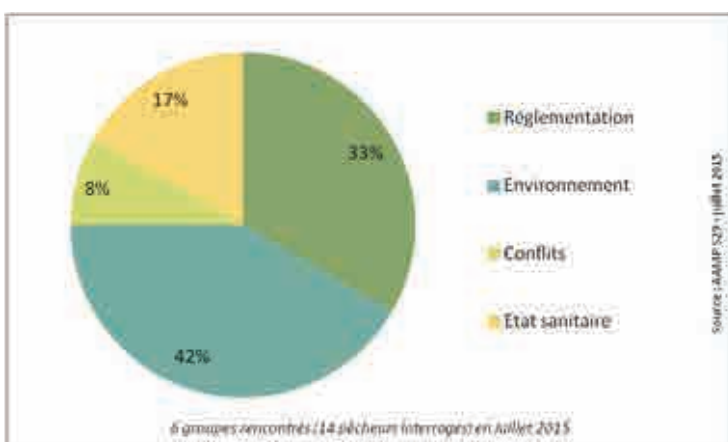
Les marées de sensibilisation ont eu lieu en juillet 2015. Cette opération consiste à aller à la rencontre des pêcheurs, muni de dépliants et de réglottes, ainsi que d'un petit questionnaire. C'est l'occasion de participer au tri du panier en fonction des mailles et des quotas réglementés pour certaines espèces. L'idée étant de sensibiliser et non de sanctionner : c'est au pêcheur de prendre conscience des bonnes pratiques de pêche et de relâcher lui-même les individus trop petits.

- ◇ **14 personnes rencontrées** lors des marées de sensibilisation
- ◇ 100% des pêcheurs rencontrés ne possèdent pas d'outils de mesure

CONFORMITÉ DU PANIER



SUJETS ABORDÉS AVEC LES PÊCHEURS



FORMATIONS AUX STRUCTURES RELAIS

- ◇ 1 formation réalisée en 2015, complétée par une sortie sur l'estran avec Lulu, guide animatrice - 12 participants

LES PANNEAUX D'INFORMATIONS

- ◇ 1 panneau installé à Penfoullic durant l'été 2016, comprenant une carte localisant la zone des parcs conchylicoles



Panneau d'information conçu pour Penfoullic



Rendez-vous sur :

www.pecheapied-loisir.fr

Suivez-nous sur :



[PecheAPiedDeLoisir](https://www.facebook.com/PecheAPiedDeLoisir)



[@LifePecheAPied](https://twitter.com/LifePecheAPied)

Programme LIFE + Pêche à pied de loisir - Sud Finistère

Pour plus d'informations - Contacts

Agence des Aires Marines Protégées - Projet Life + Pêche à pied

Héloïse YOU

06 37 38 89 42

heloise.you@aires-marines.fr

Mathilde LE ROUX

07 85 71 38 99

mathilde.leroux@aires-marines.fr

Mairie de Fouesnant

Géraldine GAILLÈRE - Animatrice Natura 2000

06 32 65 80 51

geraldine.gaillere@ville-fouesnant.fr

Lucienne MOISAN - Guide nature

02 98 51 18 88

lucienne.moisan@ville-fouesnant.fr



Site pilote : Kerleven

Programme LIFE + Pêche à pied de loisir - Sud Finistère

Synthèse des actions réalisées

Cette fiche de synthèse présente l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du programme LIFE + Pêche à pied de loisir sur le site de la plage de Kerleven, dans le Sud Finistère.

Merci aux nombreux bénévoles, ainsi qu'à la Mairie de Fouesnant-Les Glénan et à l'association Bretagne Vivante, pour leur partenariat technique. Egalement merci à l'Institut Universitaires Européen de la Mer (IUEM) pour leur appui scientifique.

Rédaction : Mathilde LE ROUX, Héroïse YOU

La pêche à pied de loisir

Activité traditionnelle des régions littorales, la pratique de la pêche à pied a fortement augmenté au fil des années, pour atteindre en 2007 plus d'1.8 million de pratiquants (BVA, 2007).

La pêche à pied peut être définie comme *« l'ensemble des techniques de pêche qui sont pratiquées sans l'emploi (ou l'emploi accessoire) d'une embarcation sur le rivage et sur les rochers et îlots, par des pêcheurs se déplaçant essentiellement à pied »*.

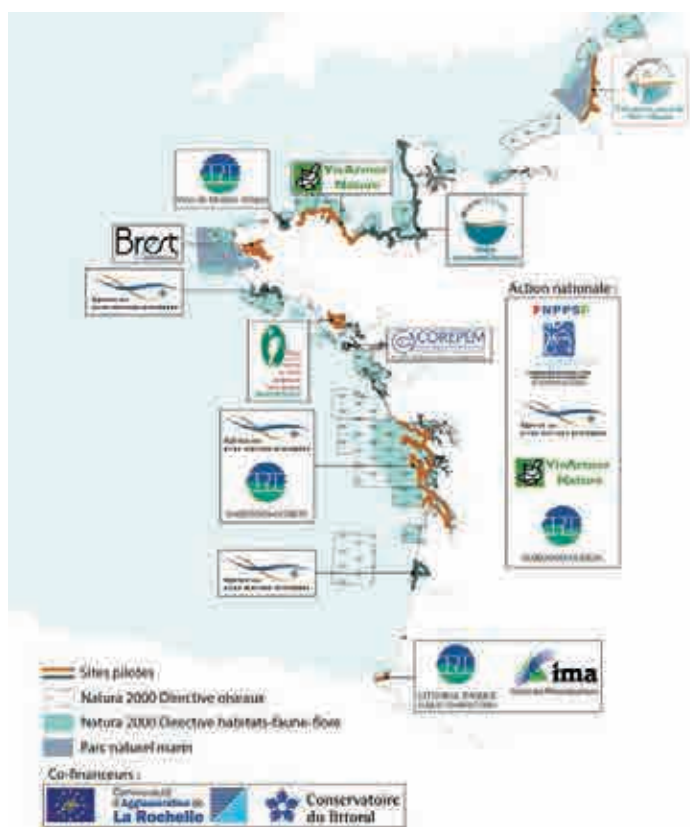
Mais elle a également une définition légale : « On entend par pêche maritime à pied de loisir toute action de pêche qui s'exerce :

- sans que le pêcheur cesse d'avoir un appui au sol ;
- sans équipement respiratoire permettant de rester immergé. »

Activité de loisir, la pêche à pied est **non commerciale** : le fruit de la pêche est uniquement destiné à la consommation du pêcheur et de sa famille (décret 90-618 du 11 juin 1990).

Le programme LIFE + Pêche à pied de loisir : connaître pour conserver et préserver

Le projet **LIFE + Pêche à pied de loisir**, coordonné par l'**Agence des Aires Marines Protégées** et cofinancé par la Commission Européenne, est mené sur **11 territoires pilotes** de France métropolitaine (façades Manche-mer du Nord et Atlantique). Il accompagne les pêcheurs à pied récréatifs pour un meilleur respect du milieu marin **pour le maintien de leurs pratiques**.



Carte de localisation des partenaires du projet LIFE + Pêche à pied de loisir

LES OBJECTIFS DU PROJET :

- Mettre en place les moyens de gouvernance et d'actions pour préserver la biodiversité des estrans ;
- Mieux comprendre les interactions de la pêche à pied sur les milieux littoraux, la faune et la flore ;
- Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied ;
- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires marines protégées soumises à une pression de pêche à pied de loisir ;
- Encourager d'autres territoires à mettre en œuvre des actions de sensibilisation ;
- Maintenir à l'issue du projet une sensibilisation des pratiquants au niveau national et local.

DES ACTIONS SONT AINSI MISES EN PLACE SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES :

- Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir, par le biais de comptages réguliers des pêcheurs et la réalisation d'enquêtes ;
- Actions de sensibilisation et d'information auprès des pêcheurs :
 - ◇ Distribution de réglottes et de dépliants sur les bonnes pratiques de pêche, lors des marées de sensibilisation et dans les structures relais ;
 - ◇ Conception et installation d'affiches et de panneaux d'information résumant les bonnes pratiques de pêche ;
 - ◇ Formations synthétisant l'ensemble des informations relatives à l'activité à destination des structures relais (offices de tourisme, hébergeurs, centres de formations) ;
- Diagnostic des interactions pêche à pied de loisir et conservation des champs de blocs : suivis biologiques via des protocoles développés par IUEM (Institut Universitaire Européen de la Mer), partenaire scientifique du programme, et études comportementales des pêcheurs.

Et dans le Sud Finistère ?

Le Sud Finistère a été sélectionné comme territoire du programme LIFE + Pêche à pied de loisir. Une chargée de mission et un volontaire en service civique de l'Agence des Aires Marines Protégées coordonnent les actions sur différents sites du Sud Finistère de Penmarc'h à Névez.

Pour se faire l'équipe de coordination fait appel à des partenaires locaux et à leur réseau :

SUR LE SECTEUR DE PENMARC'H : Sophie LECERF, animatrice Natura 2000 assistée de bénévoles ;

SUR LA RIVIÈRE DE PONT-L'ABBÉE ET LOCTUDY : bénévoles de diverses associations et des citoyens ;

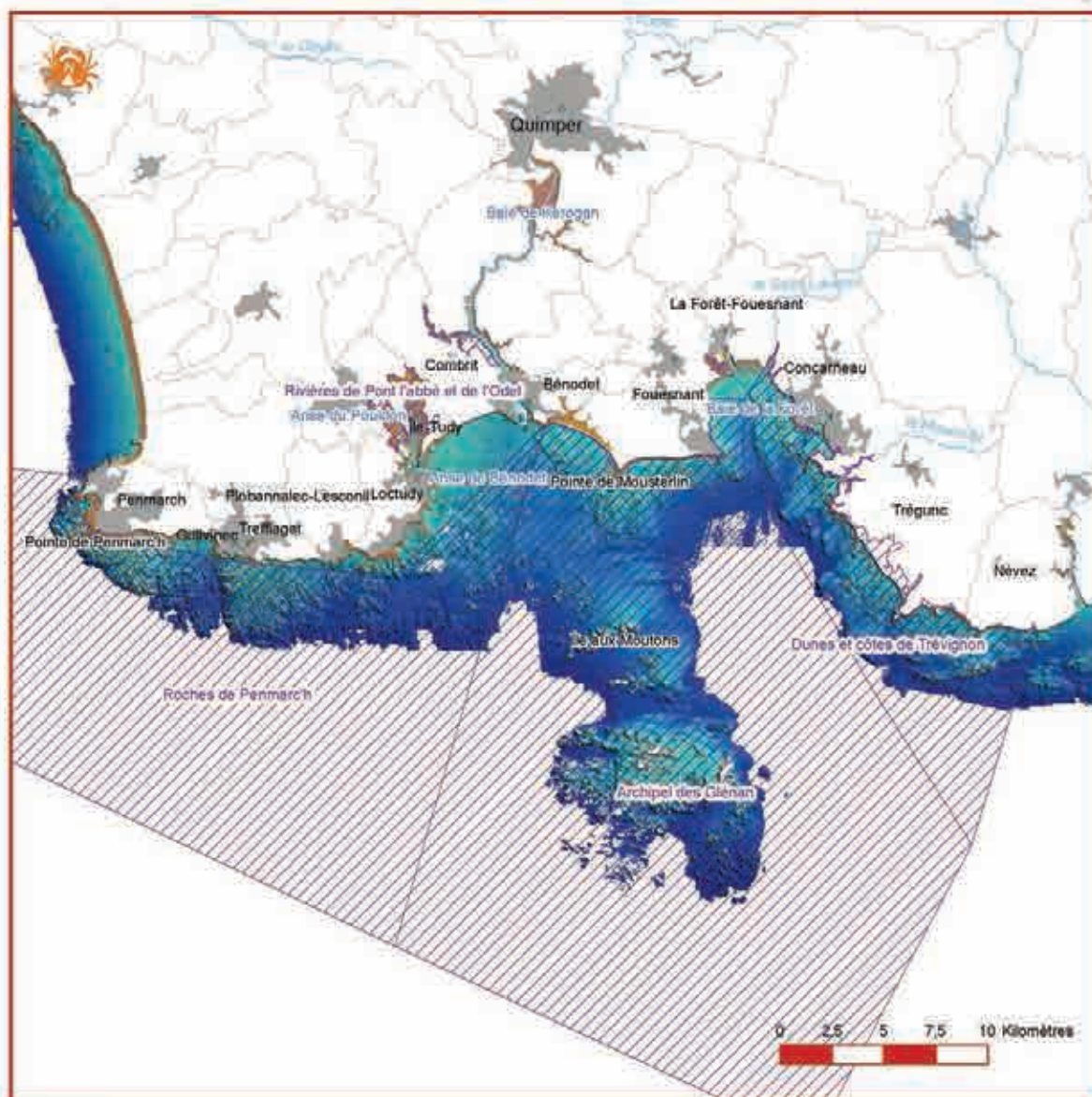
SUR LES SITES DE FOUESNANT : Lucienne MOISAN, guide nature à la Mairie de Fouesnant, Géraldine GAILLERE, animatrice Natura 2000 ;

SUR L'ARCHIPEL DES GLÉNAN : Marion DIARD, conservatrice de la Réserve Naturelle de Saint Nicolas - Bretagne Vivante, Bruno FERRE, chargé de mission naturaliste - Bretagne Vivante, les bénévoles de l'association ;

SUR LES SITES DE CONCARNEAU, TRÉGUNC, ET NÉVEZ : Martin DE BAETS, animateur Natura 2000, Manu DUARTE, Garde du littoral à Concarneau, Gilles BOURHIS et Julien LE BOURHIS, Gardes du littoral à Trégunc, Hervé LESAUNIER, Garde du littoral à Névez, Nathalie DELLIOU, salariée de Bretagne Vivante, ainsi que de nombreux bénévoles.

Territoire d'étude pour le Sud Finistère

EDITEE LE
05/2015



Système de coordonnées:
RGF 1993 Lambert 93

- Site Natura 2000
- Limite communale

Sources des données
- Sites Natura 2000 : BD AAMP
(AAMP/DREAL, 2013)
- Occupation du sol
Route 500 (IGN, 2014)
- Communes, points d'intérêt :
BD TOPO (IGN, 2014)
- Hydrographie : BD Carthage
(SANDRE, 2006)
- Bathymétrie
Lito3D (SHOM/IGN, 2014)



A21_LIFE_Pêche à pied de loisir Sud Finistère 20150504_Agpe

Carte de localisation du territoire d'étude dans le Sud Finistère

Hors site Natura 2000, la plage de Kerleven sur la commune de la Forêt-Fouesnant n'a pas été repérée comme site pilote au lancement du programme LIFE + Pêche à pied de loisir. Toutefois, ce site facile d'accès est très fréquenté lors de grands coefficients de marée, sur une surface réduite. Il a donc été intégré dans les sites pilotes et bénéficie d'un suivi approfondi.



De nombreux pêcheurs à Kerleven



Une coque



Une palourde



Une praire



Un vernis



Un couteau



Carte de localisation du site de Kerleven

Du fait d'un estran sableux, on y retrouve beaucoup de coques, palourdes, mais aussi des praires, couteaux, vernis, lutraires.



La plage de Kerleven un jour de grandes marées

QUE CHERCHE-T-ON À CONNAÎTRE EN ÉTUDIANT L'ACTIVITÉ DE PÊCHE À PIED DE LOISIR ?

- La fréquentation du site en nombre de pêcheurs ;
- L'influence de certains facteurs sur la pratique de la pêche à pied de loisir : les coefficients et les horaires de marée, les conditions météorologiques, la saisonnalité ;
- Le profil des pêcheurs, leur origine, la fréquence de pêche, les espèces recherchées et pêchées, les outils utilisés, la connaissance de la réglementation.

LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR OBTENIR CES INFORMATIONS

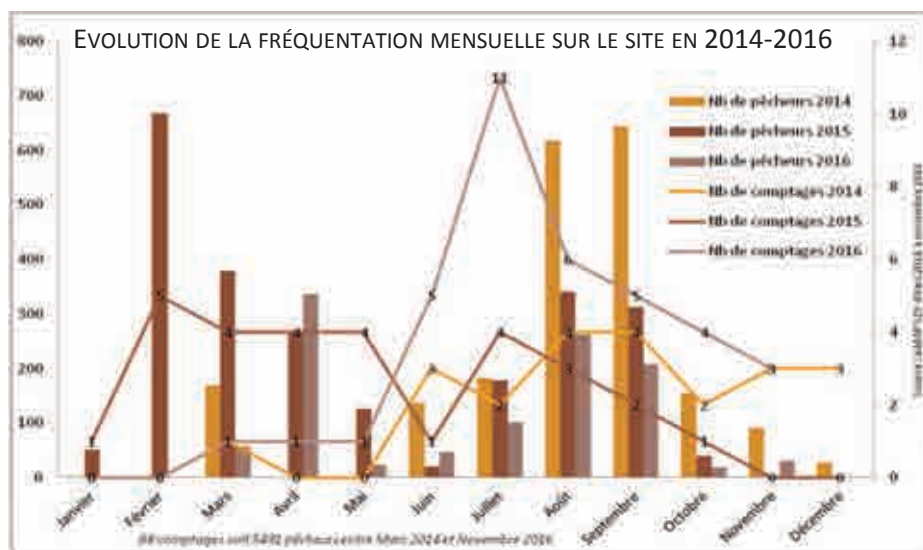
- Récolte des données sur la fréquentation générale du site par les pêcheurs à pied de loisir en effectuant des comptages réguliers et dans différentes conditions (coefficient de marée, jour de semaine, vacance, week-end), des comptages collectifs réalisés en même temps sur l'ensemble des sites de Penmarc'h à Nével et des comptages nationaux à l'échelle des façades Atlantique et Manche - Mer du nord ;
- Caractérisation des pratiques de pêche à pied et des pratiquants.

LES RÉSULTATS

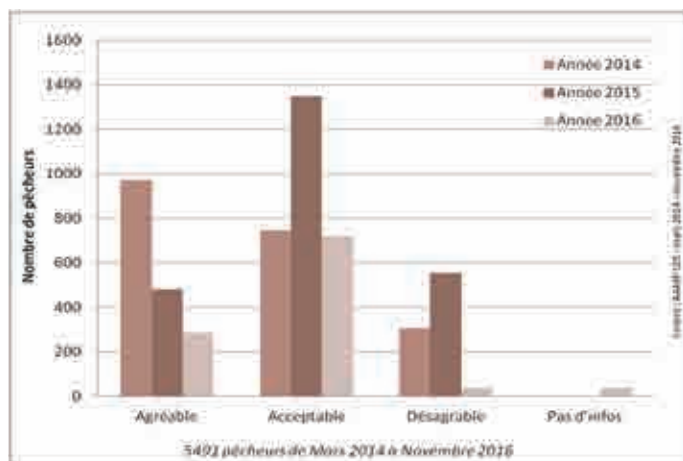
Entre mars 2014 et novembre 2016, **88 comptages** ont été réalisés sur la plage de Kerleven dont **17 comptages collectifs**. Et ce sont près de **5491 pêcheurs** recensés.



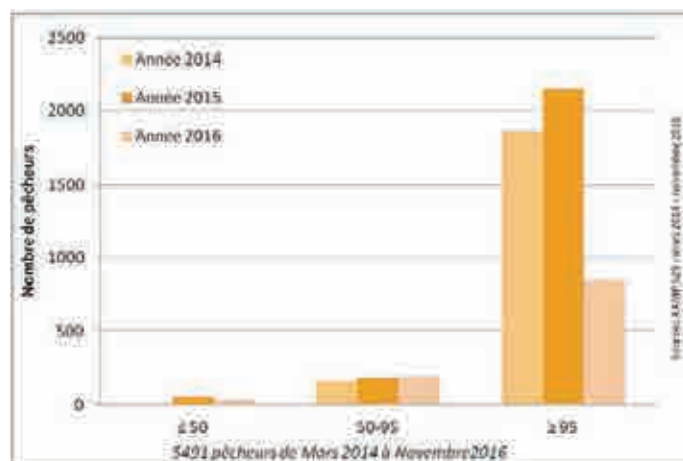
Comptage de pêcheurs



FRÉQUENTATION DU SITE EN FONCTION DE LA MÉTÉO



FRÉQUENTATION DU SITE EN FONCTION DU COEFFICIENT DE MARÉE



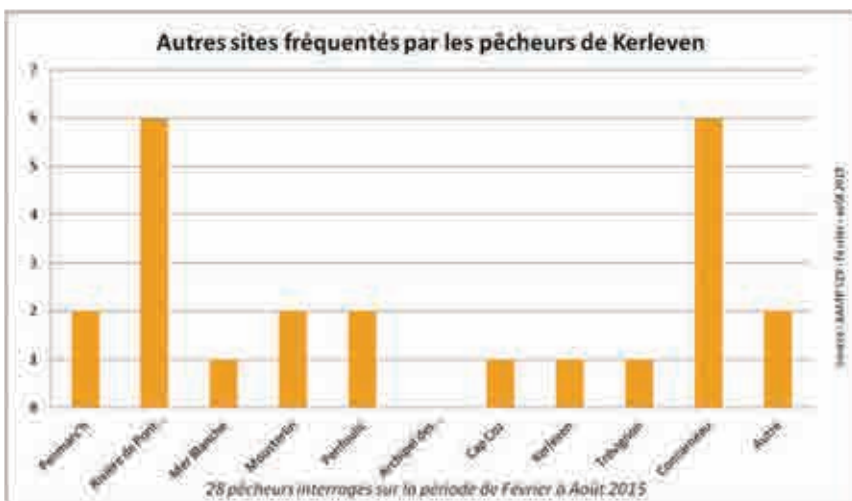
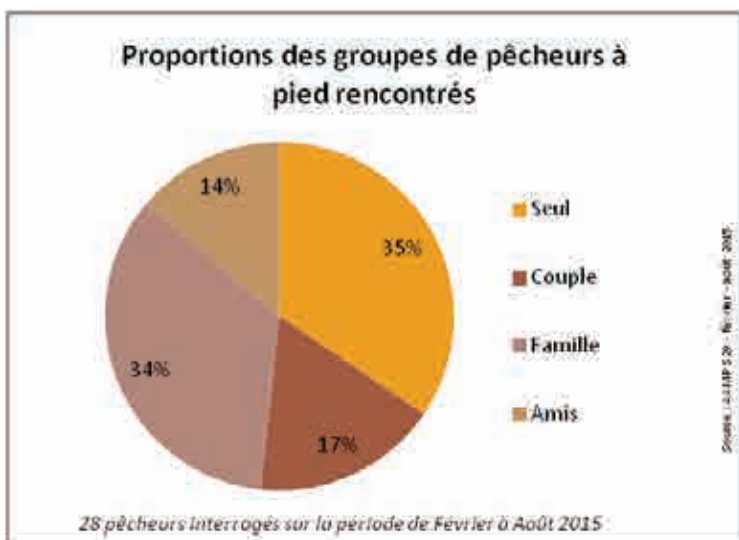
Diagnostic de l'activité de pêche à pied de loisir

Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'un échantillon de **28 personnes** enquêtées sur la période de **février à août 2015**.

DONNÉES GÉNÉRALES

PROFIL DES PÊCHEURS

- ◇ Sur les 28 pêcheurs interrogés, il y a **54% d'hommes** pour **46% de femmes**
- ◇ L'âge moyen des pêcheurs à pied est de **62 ans**
- ◇ **61%** des pêcheurs sont à la retraite
- ◇ Au total ce sont **34 pêcheurs rencontrés**. Parmi eux, 23 sont bretons (68%), dont **19 Finistériens (56%)** → Carte ci-dessous
- ◇ 32% des pêcheurs rencontrés à Kerleven pêchent exclusivement sur ce site



MOTIVATIONS DES PÊCHEURS

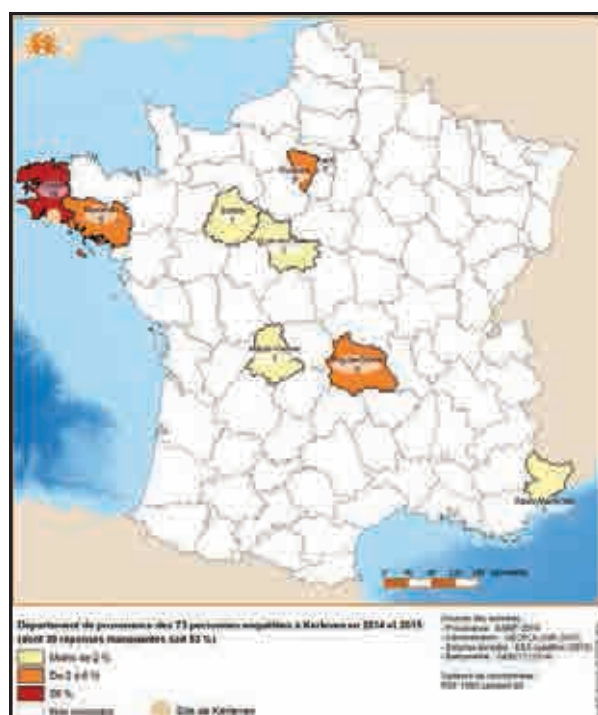
Critères de sélection du lieu de pêche	Qualité du site	7%
	Proximité	57%
	Fidélité	43%
	Recommandation	7%
	Accès	0%
	Autre	14%

PRÉPARATION AVANT LA PÊCHE

- ◇ 89% des pêcheurs connaissent les horaires de marée
 - ◇ 57% se renseignent sur l'état sanitaire du site de pêche
- Où vont-ils se renseigner ?

Presse	12%
Internet	15%
Structures relais	27%
Outils de communication	4%
Autre	0%

PROVENANCE DES PÊCHEURS À PIED DE KERLEVEN

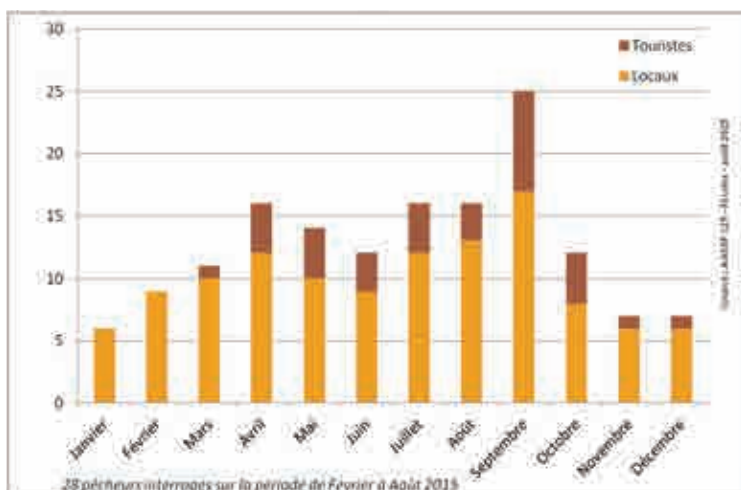


PRATIQUES DE PÊCHE

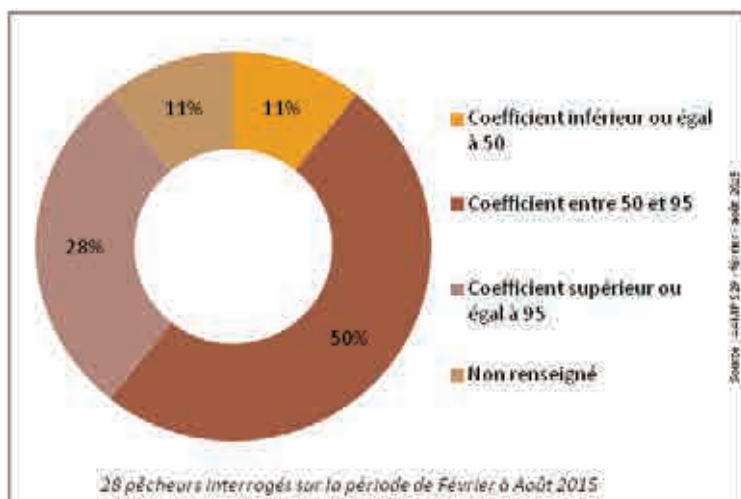
PROFIL DES PÊCHEURS

- ◇ Parmi les 28 pêcheurs concernés, **96%** font dégorgier les coquillages
- ◇ Le temps de pêche moyen est de **79 minutes**
- ◇ Les pêcheurs rencontrés ont en moyenne **38 ans d'expérience**, et 4% ont moins de 5 ans d'expérience
- ◇ Aucun des pêcheurs rencontrés n'appartient à une association de pêcheurs
- ◇ **75%** des 28 pêcheurs interrogés pêchent tous les ans, et en moyenne 10 fois par an

PÉRIODE DE FRÉQUENTATION DU SITE



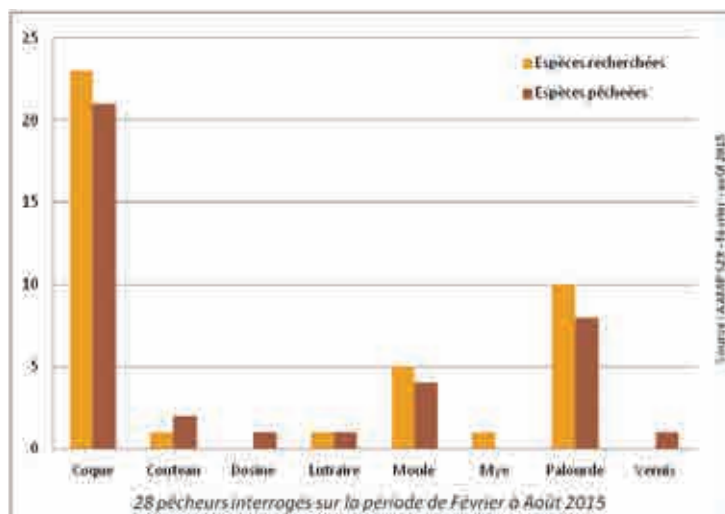
COEFFICIENT MINIMUM DE PÊCHE



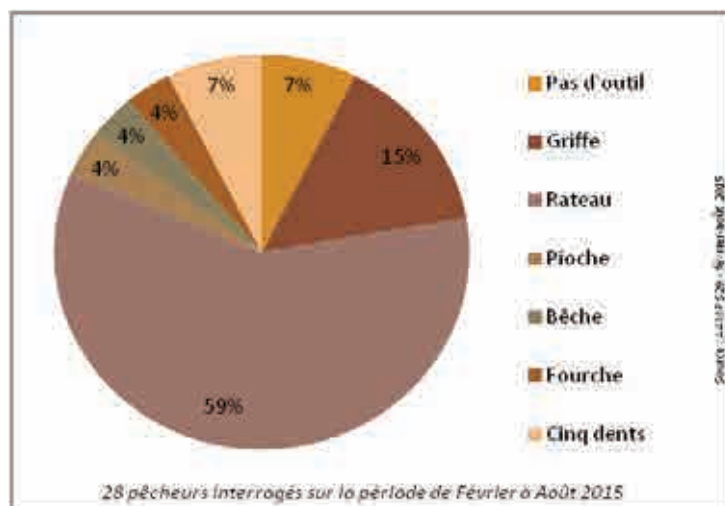
AUTRES PRATIQUES DE PÊCHE RÉCRÉATIVE

- ◇ A la ligne du bord : 14%
- ◇ A la ligne d'un bateau : 14%
- ◇ Avec des engins dormants : 0%
- ◇ A la chasse sous-marine : 4%
- ◇ En eau douce : 4%

ESPÈCES RECHERCHÉES ET PÊCHÉES



OUTILS UTILISÉS POUR LA PÊCHE



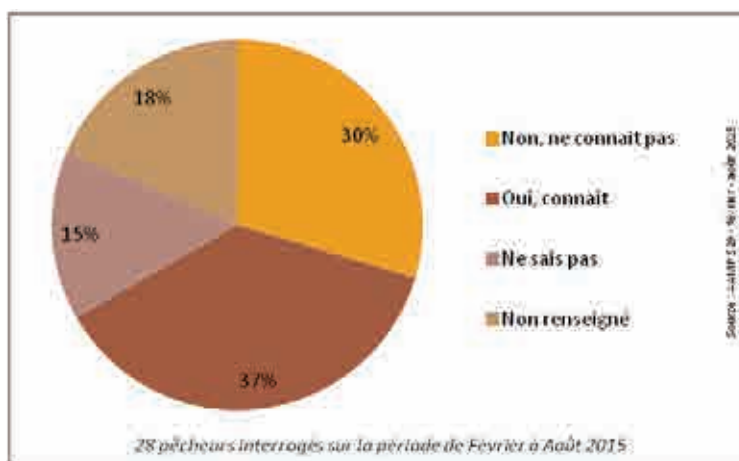
Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'un échantillon de **28 personnes** enquêtées sur la période de **février à août 2015**.

CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES

CONNAISSANCE DES MAILLES

- ◇ 96% des pêcheurs interrogés connaissent l'existence d'une réglementation sur la maille et 4% l'ignorent

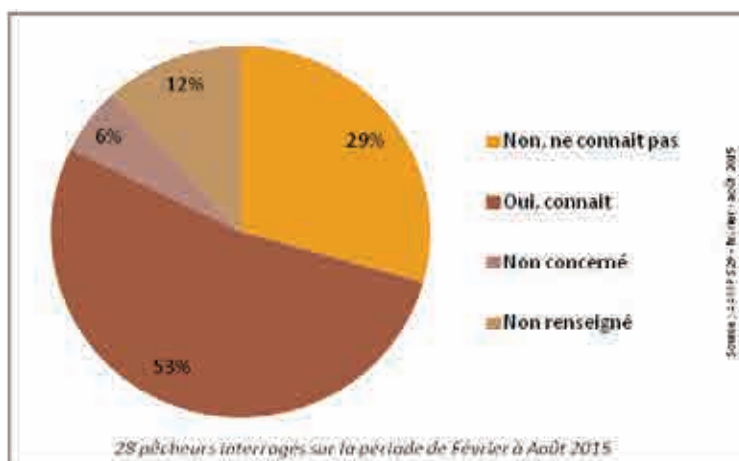
Combien connaissent la valeur exacte de la maille ?



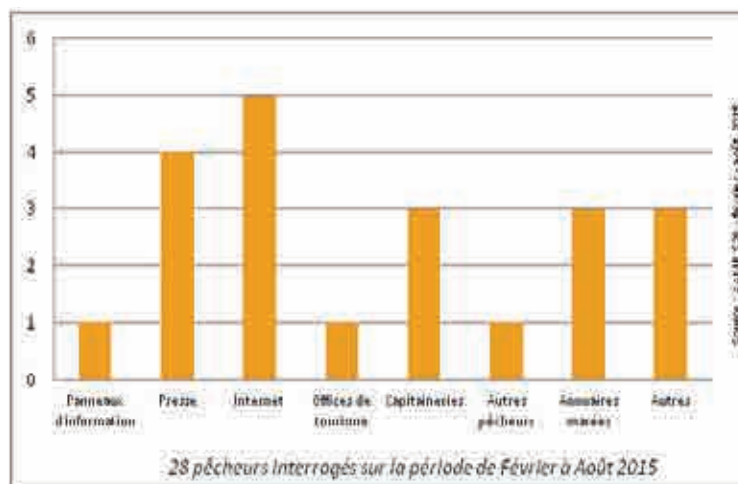
CONNAISSANCE DES QUOTAS

- ◇ 61% des pêcheurs interrogés connaissent l'existence d'une réglementation sur les quotas et 39% l'ignorent

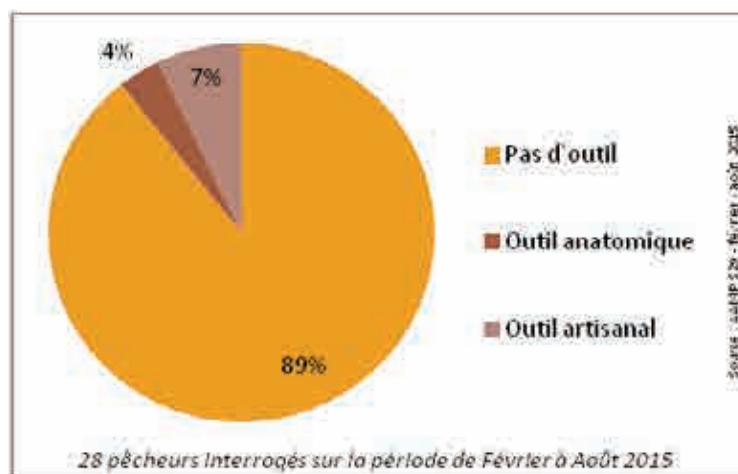
Combien connaissent la valeur exacte des quotas ?



SOURCES D'INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION



OUTILS DE MESURE UTILISÉS



- ◇ Environ 160 réglottes LIFE + distribuées lors des marées de sensibilisation et les enquêtes

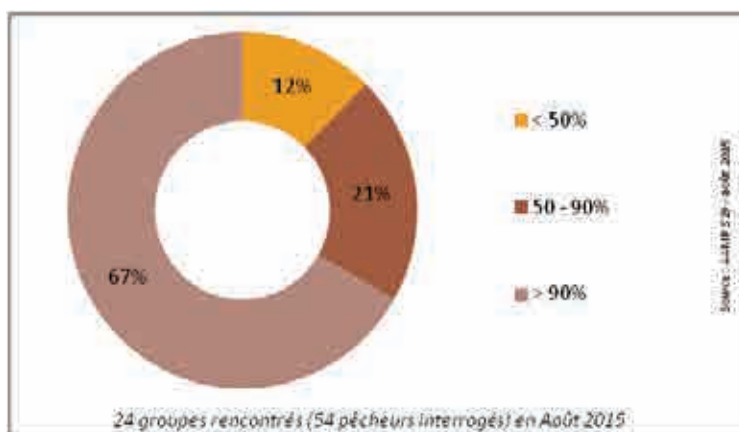


MARÉES DE SENSIBILISATION

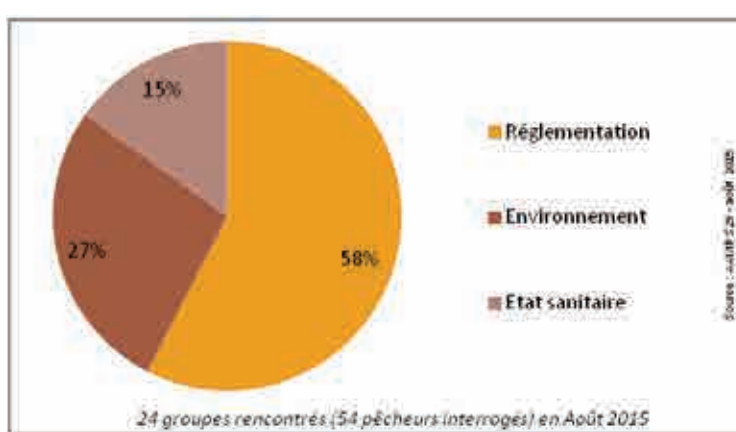
Les marées de sensibilisation ont eu lieu en août 2015. Cette opération consiste à aller à la rencontre des pêcheurs, muni de dépliants et de réglottes, ainsi que d'un petit questionnaire. C'est l'occasion de participer au tri du panier en fonction des mailles et des quotas réglementés pour certaines espèces. L'idée étant de sensibiliser et non de sanctionner : c'est au pêcheur de prendre conscience des bonnes pratiques de pêche et de relâcher lui-même les individus trop petits.

- ◇ **54 personnes rencontrées** lors des marées de sensibilisation
- ◇ 96% des pêcheurs ne possèdent pas d'outils de mesure
Seul 1 pêcheur pêche avec un outil de mesure mis à jour

CONFORMITÉ DU PANIER



SUJETS ABORDÉS AVEC LES PÊCHEURS



LES PANNEAUX D'INFORMATIONS ET LES AFFICHES

- ◇ 1 panneau installé à Kerleven durant l'été 2016
- ◇ Distribution d'affiches dans les structures relais



Panneau d'information conçu pour Kerleven

TRI DE RÉCOLTE

- ◇ **19 tris de récoltes** réalisés en février 2015, **35 pêcheurs rencontrés**
- ◇ Parmi les 35 pêcheurs :
- **29%** ont pêchés des **coques**, **11%** des **moules**, **palourdes** et **huîtres plates** et **3%** des **verniers**.

Cela représente combien d'individus ? Combien sont maillés ?

Espèces pêchées	Poids	% moyen d'individus maillés
Coques	50,3 Kg	84%
Huîtres plates	12,5 Kg	100%
Palourdes	11,7 Kg	100%
Moules	7,3 Kg	100%
Vernis	6 individus	100%



Rendez-vous sur :

www.pecheapied-loisir.fr

Suivez-nous sur :



[PecheAPiedDeLoisir](https://www.facebook.com/PecheAPiedDeLoisir)



[@LifePecheAPied](https://twitter.com/LifePecheAPied)

Programme LIFE + Pêche à pied de loisir - Sud Finistère

Pour plus d'informations - Contacts

Agence des Aires Marines Protégées - Projet Life + Pêche à pied

Héloïse YOU

06 37 38 89 42

heloise.you@aires-marines.fr

Mathilde LE ROUX

07 85 71 38 99

mathilde.leroux@aires-marines.fr

Mairie de Fouesnant

Géraldine GAILLÈRE - Animatrice Natura 2000

06 32 65 80 51

geraldine.gaillere@ville-fouesnant.fr

Lucienne MOISAN - Guide nature

02 98 51 18 88

lucienne.moisan@ville-fouesnant.fr